



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 31 mai 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1174631007

Autoriser une dépense additionnelle de 38 998,96 \$, taxes incluses, pour deux contrats de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordés respectivement à Les Excavations R. Malenfant (1991) inc. (18 694,34 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Sauvé et à 2742-2047 Québec inc (20 304,62 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras 1 (CA14 090299)

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170748002

Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois, et autoriser une dépense totale de 203 401,98 \$ (contrat de 184 910,89 \$ et incidences de 18 491,09 \$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1176292001

Accorder un contrat à la firme « Al Carrière Extincteur (1991) ltée » pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales, pour une durée de 36 mois à compter du 1er juillet 2017 - Dépense totale de 104 127,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15982 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1171698003

Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 525 682,95 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 135 624,68 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 17-15975 - (3 et 5 soumissionnaires, respectivement)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177518002

Accorder un contrat à Les Compteurs Lecompte Ltée pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour un montant de 271 354,80\$ (incluant les taxes) - Appel d'offres public 17-16069- (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170112002

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 307 903,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-16056 - (1 soumissionnaire)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170695003

Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Col Sel Transit Inc. et Environnement Routier NRJ Inc. pour des durées de 37 et 32 mois. Dépense totale de 4 200 596 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438003

Accorder trois contrats d'une durée de trois ans pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux entrepreneurs suivants: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, au montant de 238 198,47 \$ taxes incluses (groupes A et D), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 496 427,56 \$ taxes incluses (groupes B et C) et Les Entreprises Canbec Construction Inc., au montant de 156 366 \$ taxes incluses (groupe E) - Appel d'offres public 17-15992 - (10 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1176871001

Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc., pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018, pour une somme de 441 763,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (17-16079) - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1175139003

Conclure avec Bell Canada deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que pour des équipements de télécommunications - Appel d'offres public (17-15920) - (6 soumissionnaires) + (Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses, Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526011

Accorder un contrat à Dubo Électrique Ltée pour la fourniture de cinq (5) centres de commande de moteurs (CCM) et de deux (2) armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) pour une somme de 270 529,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15916 - (1 soumissionnaire conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206008

Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177,00 USD \$ à 3 118 690,00 USD \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513,00 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1171698004

Résilier le contrat octroyé à la firme Services d'Arbres Primeau inc. pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 15-14498

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177327001

Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. pour le groupe 1 (325 903,12 \$, taxes incluses) et avec la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour le groupe 2 (165 001,77 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 17-15802 (respectivement 1 et 2 soumissionnaires)

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1175331001

Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15833, au montant de 152 026,04 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1175034004

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce Inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses

20.020 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177360006

Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 convenue avec la firme Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 et conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (3 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes : 500 859,11 \$, taxes incluses)

20.021 Contrat de construction

CM LaSalle , Direction des travaux publics - 1176152020

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 946 900,78 \$, taxes incluses, (contrat : 865 268,53 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 481942 - Contrat E.A.17-1711 (11 soumissionnaires) et recommander d'annuler la résolution municipale CM 16 0915 demandant l'octroi de la soumission 427296 à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177091004

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 402610 / (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231036

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017) / Dépense totale de 6 551 744,27 \$ (contrat: 6 212 744,27 \$ + incidences: 339 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 332311 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 Contrat de construction

CM Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174383005

Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, et autoriser une dépense totale de 1 278 323,69 \$ / Appel d'offres 1007 / (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231043

Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Itée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 2 608 605,12 \$ (contrat: 2 410 759,96 \$ et incidences: 277 335,66 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 327501 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.026 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231041

Accorder un contrat aux Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal / Dépense totale de 2 386 975,24 \$ (contrat: 2 336 975,24 \$ + incidences: 50 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 333712 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.028 Contrat de construction

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176441001

Octroyer un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$ incluant des incidences au montant de 194 000 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-17-06 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.029 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009009

Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest / Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$) / Appel d'offres public 214724 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.030 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.031 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177343002

Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.032 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1176676001

Accorder un contrat à Groupe Axino inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat / Dépense totale de 9 525 136,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5898) - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.033 Contrat de construction

CM Service des infrastructures_ voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231047

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) / Dépense totale de 3 433 211,03 \$ (contrat: 3 220 211,03 \$ + incidences: 213 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 332315 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.034 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231051

Accorder un contrat au Aménagement De Sousa, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la ville de Montréal (PMIR) / Dépense totale de 5 058 621,51 \$ (contrat:4 876 621,51 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 337401 - (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.035 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie - 1176891002

Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc., pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un nouveau réseau de chauffage au Jardin botanique - Dépense totale de 1 699 779,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Appel d'offres public (JA-00094) / (3 soumissionnaires)

20.036 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526013

Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc. pour l'éclairage de la cellule No.3 et mise à niveau électrique de la station de pompage lixiviat et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 660 800,82 \$ taxes incluses - appel d'offres 770-AE-17 / (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.037 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177175001

Accorder un contrat à Neolect Inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 10206 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.038 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231037

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017) / Dépense totale de 8 511 904,15 \$ (contrat: 8 065 904,15 \$ + incidences: 446 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 332314 - (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.039 Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156765040

Résilier le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de 8 stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui avait été octroyé à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013 (CE13 0478)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.040 Contrat de services professionnels

CG Service de la culture - 1163205006

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque entérinée par le Conseil d'agglomération par la résolution CG13 0102, concernant l'ajout d'activités en lien avec le Parc Frédéric-Back et le 375e de Montréal, ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018, et modifiant le montant total de 4 713 975,00 \$ à 5 910 867,15 \$ - Autoriser une dépense supplémentaire de 125 000 \$ en 2017 et de 1 071 892,15 \$ en 2018 - Autoriser en 2017, un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la culture / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.041 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1176086004

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-16106 – (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.042 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1177646002

Résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent

20.043 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231038

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 2 865 177,00 \$, taxes incluses), CIMA+S.E.N.C. (contrat #2: 2 815 910,21 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux de réfection d'infrastructures / Appel d'offres public n° 17-15852 (8 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.044 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177000005

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 \$, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) / Appel d'offres public 17-15976 - (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.045 Contrat de services professionnels

CE Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1176750001

Conclure deux ententes-cadres pour une durée de deux ans pour des services professionnels d'une somme maximale de 450 000\$ \$ avec Groupe Edgenda inc. et de 375 000 \$ avec Medial Conseil Santé Sécurité inc. pour la conception et production de solutions d'apprentissage en ligne / Appel d'offres public no 17-15932 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.046 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688004

Accorder un contrat de services professionnels à Golder Associés pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 314 185,24 \$ incluant taxes et imprévus / Appel d'offres public 17-15882 - (4 soumissionnaires - 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.047 Entente

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1172844001

Approuver la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.048 Entente

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1175175004

Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL / Approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder un ajustement à la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020 d'un montant annuel de 216 371 \$

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.049 Entente

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1175175005

Approuver l'addenda à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.050 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie - 1176606002

Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions / Autoriser le directeur du service de l'Espace pour la vie à signer le protocole

20.051 Entente

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1175175006

Approuver le projet d'entente de règlement entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est relative à la part de l'actif net lié aux activités CLD / Autoriser Gagnier Guay Biron à signer la transaction / Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.052 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166037002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 55 000 \$

20.053 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166462004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires, un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.054 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173778002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant situé sur l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 401,4 m², aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour un montant de 215 000 \$, plus les taxes applicables

20.055 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174962004

Approuver un projet d'acte par lequel La Fabrique de la Paroisse de Saint-Enfant-Jésus cède gratuitement à la Ville de Montréal, à des fins de rues, les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 et au maintien d'un édicule le lot 5 583 420 moyennant la somme de 33 000 \$ plus les taxes applicables, tous du cadastre du Québec, et établit gratuitement sur sa propriété constituée d'une partie du lot 1 092 973 une servitude d'utilités publiques, le fonds servant ayant une superficie de 490,6 m², situés au sud de la rue Notre-Dame Est et à l'est de la rue Saint-Jean-Baptiste en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, lesquels immeubles sont situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

20.056 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164962010

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., aux fins de développement commercial, un emplacement désigné et connu comme le lot 1 179 373 du cadastre du Québec, ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous l'édifice Rodier, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest d'une superficie de 526,20 m², pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables

20.057 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174435003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9341-9554 Québec inc. deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables

20.058 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174962002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement désigné et connu comme étant le lot 5 457 228 du cadastre du Québec, d'une superficie de 931,9 m² ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables

20.059 Immeuble - Expropriation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1171195002

Autoriser une dépense 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 032 109 du cadastre du Québec, situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue. N/Réf. : 31H12-005-0962-05

20.060 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175941001

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après quatre (4) ans, un site vacant d'une superficie de 703 m² / 7567 pi², sur la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), faisant partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités résidentielles en copropriété, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, auquel s'ajoutent les taxes

20.061 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069004

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 m², situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux. Le montant de la subvention immobilière octroyé à l'organisme pour la durée de l'entente est de 99 544 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.062 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323003

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 174 m², à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.063 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069007

Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour un local d'une superficie de 861,22 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux / Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local, d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette total de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail / Le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier est de 227 700 \$

20.064 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069008

Résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour le local 331 d'une superficie de 1506,95 pi² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux / Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail / Le montant de subvention immobilière octroyé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier est de 74 900 \$

20.065 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069009

Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pi², situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 10 266 \$, excluant les taxes / Le montant de subvention immobilière octroyé à PME-ART dans le cadre de ce dossier est de 5 600 \$

20.066 Immeuble - Servitude

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166462001

Approuver le projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, grevant l'immeuble situé du côté ouest de la rue Carrie-Derick, au nord de la rue Ferdinand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Dépense totale de 78 740,63 \$

20.067 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1171197003

Accorder un soutien financier additionnel de soixante mille dollars (60 000 \$) par année, pour les années 2017-2018-2019, à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour le renouvellement du festival Présence autochtone / Approuver un protocole d'entente à cette fin

20.068 Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1163501003

Accorder un soutien financier de 8 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville, afin de réaliser l'inventaire et la description des collections archéologiques de cinq partenaires (Soeurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Ramezay, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles aux chercheurs, aux étudiants et au public, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.069 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1177307002

Accorder un soutien financier de 194 250 \$ à 18 organismes pour l'organisation de 22 événements dans le cadre de la deuxième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.070 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177386001

Accorder une contribution financière non récurrente de 237 082,81 \$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce / Approuver un Addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Ville

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.071 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177571001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 000 \$ à cinq différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.072 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1175066002

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2017, pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.073 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1175066001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.074 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1163501002

Accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.075 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.076 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.077 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.078 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1167195005

Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 \$ et de soutien technique au montant de 100 000 \$ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec. / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017, et du défilé, le 24 juin 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente

20.079 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1170706001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013-2018) - Volet Aînés / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.080 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1171084001

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 35 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale qui aura lieu à Montréal du 11 au 13 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.081 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1173205002

Accorder un soutien de 125 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la mise en oeuvre d'une nouvelle plate-forme numérique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et approuver la convention à cet effet

20.082 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.083 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

20.084 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1170744001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 346 342 \$ en 2017, à Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne dans l'arrondissement LaSalle / Approuver un projet de convention à cet effet

20.085 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1173501001

Accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoienne sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.086 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177386002

Accorder une contribution financière non récurrente de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) / Approuver l'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Est

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.087 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352007

Accorder une contribution financière non récurrente 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.088 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.089 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1165917005

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoit dans l'arrondissement Saint-Laurent / Approuver un projet de convention à cet effet

20.090 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1171508001

Approuver les huit protocoles de soutien technique, estimé à 1,7 M\$, et autoriser l'occupation du domaine public et l'utilisation sans frais des bornes-fontaines sur le site Quartier des spectacles : Pôle PDA, à l'occasion des festivals et événements suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 29 mai au 20 juin 2017, Le Festival International de Jazz de Montréal du 24 juin au 13 juillet 2017, Le Festival Montréal Complètement Cirque du 19 juin au 3 août, Le Festival Juste pour rire du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival international Nuits d'Afrique, du 13 au 26 juillet 2017, Le Festival Zoofest du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival Présence Autochtone du 1er au 9 août 2017 et le Festival Mode&Design Montréal du 19 au 29 août 2017

20.091 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.092 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170018004

Approuver un protocole de soutien technique, estimé à 500 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion de trois projets Signature du 375e anniversaire de Montréal : Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017; le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017 et Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017

20.093 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1170191004

Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver une entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.094 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177466003

Accorder un soutien financier de cent mille dollars (100 000 \$) à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cette fin.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170415001

Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection - Travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1172565003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du stationnement Place Olivia

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1172565004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de rétention des Pneus Southward Ltée

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1171027003

Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet de construction d'un garage souterrain sur un terrain vacant localisé, entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu comme étant le lot 1 165 467 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1176086003

Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Ville-Marie pour ce qui a trait à la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU, laquelle phase est décrite au présent sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1176841001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2017, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1171158003

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1171158004

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction des travaux publics - 1177291002

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat de services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029)

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1176369001

Accepter un revenu supplémentaire de 11 497,50 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandite d'Hydro Québec / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 10 000,00 \$ pour le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte 2017

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Lachine, Direction des travaux publics - 1177382002

Augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental / Prendre en charge les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee Par le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA17 190148, et qui seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1177326002

Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1171539002

(AJOUT) Autoriser un virement budgétaire de 146 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création d'un poste temporaire de chargé de communication - responsable d'activités et d'un poste temporaire de chargé de communication. Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 660 800 \$ pour les années 2018 à 2020

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171180001

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2017 (remises 2016) des subventions totales non récurrentes de 928 565 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 103 173 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

40.004 Règlement - Avis de motion

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179002

Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine / Adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2018

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688005

Adopter le règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement

40.006 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174501005

Adopter un règlement de fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.007 Règlement - Adoption

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1175075003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

40.008 Règlement - Adoption

CM Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170576012

Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 13 mars 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 2 mai 2017

40.009 Règlement - Adoption

CM Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1177580004

Adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 2 mai 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 23 mai 2017

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1171698002

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine"

40.011 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures, voirie et transports - 1176086005

Adopter le règlement autorisant l'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins

40.012 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1173690003

Adopter le règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

40.013 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1173690004

Adopter le règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

40.014 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1176192003

Adopter le règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 35 000 000 \$ pour un total de 52 000 000 \$

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.015 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176192002

Adopter le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal (16-057), afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 23 418 000 \$ pour un total de 33 418 000 \$

40.016 Règlement - Emprunt

CG Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles - 1171177001

Adopter le règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter l'emprunt de 125 000 000 \$ pour un total de 295 000 000 \$

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.017 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176628001

Adopter le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération"

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.018 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Bureau de projet et des services administratifs - 1170390002

Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11,5 M\$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est", dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.020 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521008

Nommer la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle

40.021 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521010

Nommer la promenade Marie-Victoire-Du Sault dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1175180001

Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.002 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1174390002

Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.003 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1174233004

Prendre connaissance de l'avis «Montréal, une ville festive pour toutes: avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal» et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil des Montréalaises

60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079007

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier Le Bourbon - Projet de règlement 04-047-176

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	34
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	68
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	35

CE : 10.002
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174631007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 38 998,96 \$, taxes incluses, pour deux contrats de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordés respectivement à Les Excavations R. Malenfant (1991) inc. (18 694,34 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Sauvé et à 2742-2047 Québec inc (20 304,62 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras 1 (CA14 090299).

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 18 694,34\$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse accordé à Les Excavations R. Malenfant (1991) inc.;
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 20 304,62\$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse accordé à 2742-2047 Québec inc.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 38 998,96 \$, taxes incluses, pour deux contrats de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordés respectivement à Les Excavations R. Malenfant (1991) inc. (18 694,34 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Sauvé et à 2742-2047 Québec inc (20 304,62 \$ taxes incluses) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras 1 (CA14 090299).

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs contrats de location de machinerie (tracteurs-chargeurs, rétrocaveuses) avec opérateur sont en vigueur pour les lieux d'élimination de la neige situés sur le territoire de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Le contrat de Les Excavations R. Malenfant (1991) inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, et le contrat de 2742-2047 Québec inc. ont été octroyés en 2014 par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, qui détenait alors la responsabilité de ce lieux d'élimination de la neige (Appel d'offres 14-13766). Les contrats en sont à leur troisième, et dernière, année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 090299 - 14 octobre 2014 - Accorder respectivement à 2742-2047 québec inc., les excavations r. malenfant (1991) inc. et 2734-6584 québec inc., un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur ainsi qu'à les entreprises daniel robert inc. et s. boudrias inc., un contrat pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur, comprenant une option de renouvellement de deux ans, conformément à l'appel d'offres public 14-13766, le tout afin de réaliser les activités de déneigement de l'arrondissement pour l'année 2014-2015 / Autoriser à cette fin une dépense approximative de 621 334,10 \$, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Le cahier des charges qui a servi à l'appel d'offres de 2014 estimait le nombre d'heures d'opération pour chaque appareil loué. Le tableau suivant démontre que les heures d'opération réelles ont été supérieures à ce qui était initialement prévu au cahier des charges:

	Les Excavations R. Malenfant		2742-2047 Québec inc.	
Hiver	Heures devis	Heures réelles	Heures devis	Heures réelles
2014-2015	400	535	400	560
2015-2016	400	389	400	373
2016-2017	400	598	400	617
Totaux	1 200	1 522	1 200	1 549

Conséquemment, l'autorisation de dépense n'est pas suffisante pour combler les besoins opérationnels.

JUSTIFICATION

Les heures prévues au devis, soit 400 heures par hiver par appareil, ont été dépassées lors de l'hiver 2014-2015 et lors de l'hiver 2016-2017.

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé : certains arrondissements ont procédé à des chargements partiels en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie.

En ce qui a trait à l'hiver 2014-2015, la quantité de neige reçue a aussi été légèrement plus élevée que la moyenne (201 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers).

L'arrondissement de Ahutsic-Cartierville est responsable des activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination Jules-Poitras et Sauvé et s'assure que les heures travaillées sont réelles et qu'elles correspondent aux besoins opérationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme l'autorisation de dépense n'est pas suffisante, les dernières factures des adjudicataires ne peuvent pas être payées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maria BARDINA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudia LATULIPPE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-04-25

CE : 20.003
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170748002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois, et autoriser une dépense totale de 203 401,98 \$ (contrat de 184 910,89\$ et incidences de 18 491,09\$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 184 910,89 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 Avril 2017;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 203 401,98 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 18 491,09 \$, taxes incluses,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170748002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 8 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois, et autoriser une dépense totale de 203 401,98 \$ (contrat de 184 910,89\$ et incidences de 18 491,09 \$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit miser sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmentent au fil de son évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal doit effectuer des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. À cet effet, son réseau de télécommunication intégré constitue la pierre angulaire de son architecture de systèmes de transport intelligents (STI).

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique de STI, approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 Mars 2011 (CE11 0428), est un document de planification développé en coopération avec les différents partenaires publics et privés de la Ville. Il en résulte un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en œuvre dans un horizon d'environ 10 ans

afin de répondre aux besoins des différents partenaires internes et externes à la Ville comme:

- Le SPVM
- Le SIM
- La Sécurité publique
- La STM
- Le MTMDET (Transports Québec)

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Le projet du CGMU, un des trois projets prioritaires du plan stratégique des systèmes de transport intelligents, constitue en fait le centre de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par ce centre que transitera toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras sur les artères où des mesures prioritaires ont été mises en place. Ces échanges d'informations dépendent d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

La supervision à distance des équipements à partir du CGMU permet de détecter, enregistrer et rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la circulation permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) ainsi qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra d'optimiser l'exploitation des réseaux actuels, ce qui assurera une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais.

Projet de réseau de communication DASCOM

Le 21 mars 2011, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Le règlement autorise DASCOM à occuper le domaine public de la Ville de Montréal avec un réseau de télécommunication établi sur quelque 259 emplacements en échange de redevances payées à la Ville et du remboursement de tous les frais encourus par celle-ci. L'entente inclut aussi le droit d'usage relatif par la Ville de deux filaments de fibre optique gratuitement pour une période de 20 ans. Le coût annuel normal de location de ces deux fils serait de 2 800 000 \$ sans cette entente. Dans une éventualité d'un réseau propriétaire, un coût ponctuel de 13 millions et un coût d'entretien annuel de 975 000 \$ récurrent sur 20 ans représentent les montants que la Ville devrait investir pour parvenir au même résultat sans cette entente.

Après une analyse et des tests sur le terrain, nous avons démontré que les deux fibres optiques sur le réseau proposé suffiront pour contrôler et gérer à distance les 2200 carrefours munis de feux de circulation répartis sur le territoire de la Ville.

L'usage de ces deux fibres optiques permettra donc de relier l'ensemble des feux de circulation sur l'île de Montréal en vue d'un contrôle à distance à partir du CGMU. Ce réseau de télécommunication est nécessaire pour le déploiement de l'ensemble des systèmes de transport intelligents (STI) à Montréal, notamment pour:

- la coordination en temps réel des feux de circulation;
- l'implantation de mesures prioritaires pour autobus;
- le réaménagement de l'autoroute Bonaventure;

- la réalisation des différents projets spécifiés au Plan directeur des systèmes de transport intelligents (STI) en collaboration avec les intervenants concernés.

Il s'agit ici d'une opportunité, car la mise en place par Montréal d'un tel réseau impliquerait des coûts significatifs tels que mentionnés précédemment.

Le réseau de télécommunication intégré

Le projet de réseau de télécommunication est un projet de réseau téléométrique permettant aux systèmes d'interroger les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le Service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipements sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Niveau 1 : L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces noeuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Niveau 2 : Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Niveau 3 : Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux de circulation à desservir sur le territoire de la ville de Montréal. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les

équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau télémétrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Afin de convertir ce réseau télémétrique en réseau de télécommunication IP, il est requis d'installer des équipements IP le long du réseau afin de donner une adresse unique à chacun des feux. De plus, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

Ceci explique de manière assez globale le fonctionnement du réseau intégré de télécommunication.

Avancement

La mise en place du système de télécommunication intégré se fait selon la planification initiale du projet. L'étape 1, l'anneau principal, est complétée alors que l'étape 2, les ramifications, en est à environ 38% et l'étape 3 à environ 40%. Ce sont donc 900 intersections sur un total de 2200 qui sont actuellement raccordées au CGMU.

Contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de deux fibres optiques dures

Dans le règlement « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176), à part des redevances payées par DASCOS à la Ville, ce dernier permet à la Ville un usage exclusif de deux fibres optiques noires sur leur réseau de télécommunication de 715 km. Cependant, DASCOS n'accorde pas à des tiers autres que Cogeco Services réseaux la permission d'utiliser des points d'accès pour raccorder les deux fibres optiques en vue d'assurer l'interconnexion avec du matériel, des installations ou des réseaux de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0943 - 17 Août 2015 - Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 10 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois, et autoriser une dépense totale de 283 531,36 \$ (contrat de 257 755,78\$ et incidences de 25 775,58\$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif

CE14 1695 - 12 novembre 2014 - Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois au prix et aux conditions de sa soumission en date 8 septembre 2014, et autoriser une dépense totale de 329 589,10 \$ (contrat de 299 626,45 \$ et incidences de 29 962,65 \$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif.

CM12 0520 - 19 Juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour (1) l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et (2) la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de

470 517,50 \$, taxes incluses. (Cette décision visait l'achèvement de l'anneau principal et l'installation de ramifications permettant le raccordement de 40 ONU).

CM11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (une partie de l'anneau principal et 6 ONUs) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses.

CM11 0176 - 21 mars 2011 - Approuver un projet de contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure entre la Ville et DASCOM Inc., selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat.

DESCRIPTION

De 2012 à 2016, la Ville a installé l'anneau principal et les ramifications nécessaires pour l'installation de 48 ONU. Toutefois, pour couvrir toute l'île de Montréal, la Ville doit installer un total d'environ 150 ONU. Le projet faisant l'objet du présent dossier décisionnel consiste à ajouter les ramifications nécessaires afin de mettre en place 8 ONU additionnels pour desservir 8 réseaux de feux de circulation.

La Ville de Montréal obtient la plupart des segments de fibres optiques requis via le contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure avec la compagnie DASCOM. Cependant, DASCOM fournit des segments de fibres optiques isolés, non reliés et inertes. La Ville doit donc faire raccorder ces segments de fibres optiques entre-eux afin de créer son propre anneau principal et ses ramifications.

Les travaux requis comprennent les éléments suivants :

- I. Installer les fibres optiques nécessaires afin de raccorder le cabinet de feux de circulation au point de raccordement du réseau DASCOM. Le point de raccordement se trouve à la même intersection que le cabinet, mais ils ne sont pas reliés ensemble. Il faut donc installer un câble de fibre optique (environ 100m) pour raccorder le cabinet au point de raccordement du réseau DASCOM.
- II. Ouvrir les boîtes de jonctions existantes de DASCOM, les remplacer par de nouvelles et fusionner les segments de fibres optiques de DASCOM afin de créer les ramifications.
- III. Activer les fibres optiques;
- IV. Effectuer les tests de conformité des travaux;
- V. Entretenir les fibres optiques pour les vingt prochaines années.

Une fois les travaux réalisés, la Ville sera en mesure de gérer à distance des caméras et des contrôleurs dans 8 réseaux supplémentaires via le centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) comme prévu au plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI).

JUSTIFICATION

Les travaux mentionnés ci-dessus impliquent l'utilisation des points d'accès de DASCOM et le raccordement des segments de fibres optiques. Selon le contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure (chapitre 2.2), DASCOM n'accorde pas à des tiers autres que l'entrepreneur qu'elle a autorisé et désigné (Cogeco Services Réseaux), la permission d'utiliser ces points d'accès pour raccorder les fibres optiques consenties. Afin de respecter les termes du contrat, la Ville doit engager Cogeco Services réseaux pour les travaux tel

que stipulé dans l'entente entre DASCOTM et la Ville. En outre, DASCOTM a désigné Cogeco Services réseaux comme l'entrepreneur responsable de l'entretien de son réseau de fibres optiques sur 20 ans, et par conséquent Cogeco entretient aussi les deux fibres optiques cédées par DASCOTM à la Ville.

Cogeco Services Réseaux a soumis un prix (avant les taxes) de 146 206,40\$ (voir le fichier ci-joint 'CSR PropositionREV_022217J02.pdf'). Ce prix comprend tous les travaux requis afin d'installer les ramifications nécessaires pour les 8 réseaux ci-dessous:

Intersection	Numéro intersection	Numéro Réseau
Côte-Vertu/Alexis-Nihon	10271	607
Henri-Bourassa/O'Brien	6414	603
Du Collège/Sainte-Croix	13146	614
Côte-Vertu/Cavendish	12453	606
Rachel/Bourbonnière	788	26
Sainte-Antoine/Vinet	1399	8
Frontenac/Ontario	648	21
Frontenac/St-Catherine	622	19

Cette offre est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 23 Septembre 2017.

Précisons, à cet égard, que le deuxième point de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes autorise la Ville de Montréal à accorder ce contrat à Cogeco.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés au présent dossier sont prévus au PTI 2017-2019 de la Direction des transports et sont assumés entièrement par la ville centre dans le projet 54100- Programme système de transports utilisant les nouvelles technologies.

Le coût total du contrat à octroyer est de \$ 184 910,89 (taxes incluses) incluant un montant de 168 100,81 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 16 810,08 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 203 401,98 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 18 491,09\$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	TPS	TVQ	10% Contingences	Montant du contrat	10% Incidences	Total des Dépenses	Net de Ristourne
146 206,40	7 310,32	14 584,09	16 810,08	184 910,89	18 491,09	203 401,98	185 733,12

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. La mise en place d'un réseau principal de télécommunication permet d'assurer une gestion centralisée et une meilleure coordination des feux de circulation et autres équipements technologiques ayant pour conséquence:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements dans le réseau local;
- La diminution de la congestion liée aux incidents sur le réseau.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, le réseau de télécommunication ne permet le raccordement que de certaines caméras et une partie des feux de circulation au CGMU. Il est important de construire une infrastructure de télécommunications, car sans un tel réseau, la Ville ne pourra gérer à distance ses caméras et ses 2200 feux de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant le projet DASCOM. Aucune opération de communication n'est prévue pour l'instant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- I Autorisation du CM: Juin 2017
- II. Octroi du contrat: Juillet 2017
- III. Début de l'implantation : Août 2017
- IV. Fin des travaux: Juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-27

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures,
En remplacement de Claude Carette

Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1176292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « Al Carrière Extincteur (1991) ltée » pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales, pour une durée de 36 mois à compter du 1er juillet 2017 - Dépense totale de 104 127,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15982 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme « Al Carrière Extincteur (1991) ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2017 pour se terminer le 30 juin 2020, au prix de sa soumission pour une somme maximale de 104 127,11 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée approximativement à 9 % par l'agglomération (montant à l'unité).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-15 10:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « Al Carrière Extincteur (1991) ltée » pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales, pour une durée de 36 mois à compter du 1er juillet 2017 - Dépense totale de 104 127,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15982 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat pour le service d'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour une durée de 36 mois à compter du 1er juillet 2017, le tout pour 427 bâtiments de la Ville de Montréal.

Il s'agit de bâtiments dont le service d'entretien est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 17 jours tenu, du 27 mars au 12 avril et publié le 27 mars 2017 dans le journal « Le Devoir » et SÉAO, un addenda a été émis.

- Addenda # 1 - 7 avril 2017 - Éclaircissement aux articles du devis technique.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que l'addenda aurait eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1824 (dossier 1140505001) - 26 novembre 2014 - Accorder à la compagnie Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option pour la fourniture sur demande du service d'inspection et d'entretien des

extincteurs portatifs ainsi que des hottes de cuisinière, pour une somme maximale de 101 396,45 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13599).

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à exécuter l'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales dans 427 bâtiments de la Ville de Montréal.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet 2 prolongations consécutives, à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour la période s'échelonnant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020.

L'inspection et l'entretien des extincteurs portatifs et des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales sont des activités assujetties au « Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII - Bâtiment et Code national de prévention des incendies - Canada » et aux normes NFPA (National Fire Protection Association).

L'estimation de ces travaux fut réalisée par le professionnel interne et est basée selon les coûts actuels du marché. Le coût total du contrat à être octroyé est de 104 127,11 \$, taxes incluses, soit 43.59 % inférieur à l'estimation.

L'écart de plus de 43 % est dû au fait que la firme « Al. Carrière Extincteur (1991) Ltée » offre ses services à des tarifs extrêmement bas. L'estimation du professionnel était basée selon les coûts actuellement déboursés pour ce genre de service d'entretien et majorés pour tenir compte de l'inflation des coûts propre à l'industrie. Le professionnel ne peut pas anticiper l'agressivité du marché.

À la suite de l'appel d'offres public, tenu par le Service de l'approvisionnement, 3 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 66,66 % d'entre elles ont présenté des soumissions, soit les deux firmes suivantes:

- Al Carrière Extincteur (1991) Ltée
- Guard-X Inc.

La firme « Technologies Siemens inc. », ayant en sa possession tous les documents de l'appel d'offres, n'a pas déposé une soumission pour la raison qu'elle estime ses prix trop élevés pour être compétitive.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Al Carrière Extincteur (1991) Ltée	90 565,00 \$		104 127,11 \$
Guard-X Inc.	95 731,50 \$		110 067,30 \$
Dernière estimation réalisée	160 562,00 \$		184 606,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			107 097,21 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	5 940,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	5,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 80 479,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-43,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	5 940,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,70 %

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense du contrat à octroyer totalise la somme de 104 127,11 \$, taxes incluses, et est répartie selon la ventilation suivante :

Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
22 785,00 \$	30 705,00 \$	30 705,00 \$	6 370,00 \$

Aucune indexation n'est prévue durant la période du contrat de 36 mois.

Selon le fichier « 17-15982 - Évolution des coûts du contrat », la dépense sera assumée en grande partie par la Ville Centre et approximativement à 9 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire maintiendra une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de 427 bâtiments de la Ville de Montréal qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien (uniquement pour les extincteurs portatifs et les systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales) et qui ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la sécurité des occupants tout en affectant la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif exigées par la réglementation en vigueur. Pour pallier à une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements de protection contre l'incendie dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient, à long terme, la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er juillet 2017

- Fin du contrat : 30 juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2017-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-05-11

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-11

**Dossier # : 1171698003**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 525 682,95\$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE- SUD, pour la somme de 135 624,68\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 17-15975 – respectivement trois et cinq soumissionnaires.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, aux prix de sa soumission, soit une somme totale de 135 624,68 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15975;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, aux prix de sa soumission, soit une somme totale de 525 682,95\$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15975;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-15 12:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171698003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 525 682,95\$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 135 624,68\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 17-15975 – respectivement trois et cinq soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage des frênes infestés ou en mauvaise condition.

En 2016, 931 frênes publics ont été déclarés infestés par l'agrile du frêne. Pour contrecarrer ce phénomène, le SGPVMR recommande au 4 mai 2017 l'injection d'environ 30 000 frênes dans le but de diminuer radicalement les populations d'insectes et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Ce nombre sera révisé suite à l'inspection des arbres en pleine feuillaison au printemps 2017. Ainsi, tous les frênes publics en rue ou en parc aménagé seront traités, au minimum, à tous les deux ans.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres de la SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 3 avril 2017. La durée de la publication a été de 21 jours, soit du 3 au 24 avril 2017.

L'ouverture des soumissions a été faite le 24 avril à 10h30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumission (24 avril 2017). Aucun addendum n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, pour l'année 2016.

CM16 0595 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58\$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 - cinq soumissionnaires.

CM15 0647 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CM15 0307 - 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzinTM (CM13 0431), pour une durée de 12 mois.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et de façon non limitative à faire exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur le domaine public;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

L'appel d'offres public 17-15975 prévoit l'octroi de deux contrats de services d'injection de frênes sur le domaine public dans les 19 arrondissements et certains grands parcs urbains

selon un regroupement d'arrondissements en deux secteurs soit: EST-OUEST et CENTRE-SUD. Le SGPVMR est chargé de l'achat de l'insecticide TreeAzin™ qu'il fournira à l'adjudicataire au rythme des besoins à combler.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ces deux contrats.

La liste du SÉAO indique neuf (7) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Bio-Contrôle arboricole inc.
2. Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)
3. Novafor inc.
4. Service d'entretien d'arbres Viau
4. Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée
6. Services des espaces verts
7. Arboriculture Dumoulin inc.

JUSTIFICATION

Des 7 preneurs, trois firmes ont déposé des soumissions pour le secteur EST-OUEST et cinq firmes pour les secteurs CENTRE-SUD. Aucun avis de désistement n'a été retourné. Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur EST-OUEST, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes Secteur EST-OUEST	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	438 069,12 \$	0 \$	438 069,12 \$
Services des espaces verts	485 061,99 \$	0 \$	485 061,99 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	955 787,18 \$	0 \$	955 787,18 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	629 226,56 \$	0 \$	629 226,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			626 306,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>			188 236,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			43,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			517 718,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			118,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 191 157,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>			- 30,4%

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur CENTRE-SUD, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes Secteur CENTRE-SUD	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bio-contrôle arboricole inc.	113 020,58 \$	0 \$	113 020,58 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	123 714,54 \$	0 \$	123 714,54 \$
Services des espaces verts	127 698,57 \$	0 \$	127 698,57 \$
Arboriculture Dumoulin inc.	163 554,81 \$	0 \$	163 554,81 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	251 622,79 \$	0 \$	251 622,79 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	165 651,67 \$	0 \$	165 651,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			155 922,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>			42 901,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			38,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			138 602,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			122,6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 52 631,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>			- 46,6%

En 2015 et en 2016, les injections de frênes sur le domaine public ont fait l'objet d'un appel d'offres pour lequel trois contrats ont été octroyés pour les 19 arrondissements, selon une répartition par secteur (OUEST, CENTRE et EST). En 2015, un seul soumissionnaire avait déposé des prix et ce, pour l'ensemble des trois contrats. Toutefois, en 2016, entre quatre et cinq soumissionnaires avaient déposé des prix selon les secteurs. Ces prix unitaires obtenus, jugés compétitifs sur le marché, ont servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Cette année, le contrat est scindé en deux secteurs. Un nouveau regroupement d'arrondissements a été réalisé si bien qu'un premier secteur regroupe les arrondissements géographiquement localisés dans l'est et dans l'ouest de Montréal tandis que le deuxième secteur couvre les arrondissements du centre-sud. Cette manoeuvre a mené à l'élaboration de deux secteurs de dimensions différentes, ce qui pourrait expliquer le peu de soumissionnaires pour le secteur EST-OUEST comparativement au secteur CENTRE-SUD. Si l'on exclut les offres de la compagnie Del Degan, Massé et associés inc. domiciliée à Québec, les soumissions des autres entreprises sont inférieures aux estimations réalisées pour les deux secteurs, soit -30,4% (EST-OUEST) et - 46,6% (CENTRE-SUD). Notre

compréhension de la situation nous amène à croire que les efforts que nous mettons dans la préparation et l'accompagnement des mandats favorisent l'octroi de contrats à des coûts inférieurs à nos prévisions depuis les trois dernières années (le prix moyen des contrats était de 0,685 \$/cm en 2016, 0,967 \$/cm en 2015 et 1,345 \$/cm en 2014). En effet, l'estimation du coût unitaire, basée essentiellement sur les coûts des contrats de l'année dernière, est de nouveau supérieure au prix du marché actuel (prix moyen des contrats est de 0,545 \$/cm en 2017). La planification des arbres à injecter, les moyens technologiques déployés pour aider les entrepreneurs à suivre et réaliser le travail et l'accompagnement sur le terrain par nos inspecteurs semblent encourager les entrepreneurs à soumissionner à bas prix sur les contrats à Montréal. Ainsi, la plus forte compétition entre les entreprises qui ont déjà réalisées des contrats similaires pour la Ville apparaît donc comme principale explication pour justifier les écarts.

Par ailleurs, contrairement à l'an dernier, la localisation sur le territoire ne semble pas influencer le prix unitaire des soumissions (coût par centimètre de tronc injecté), la différence de prix unitaire observée selon les deux secteurs est de moins de 0,02 \$. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Les besoins en injection de frênes ont augmenté entre le début du processus d'appel d'offres et l'octroi du contrat en raison de la découverte d'arbres infestés par l'agrile du frêne lors des activités d'abattage l'hiver dernier sur le mont Royal. À ces endroits, l'équipe du SGPVMR recommande le traitement d'une grande quantité de frênes en boisé pour éviter l'ouverture du couvert forestier suite à la perte des frênes ainsi que la prolifération des essences envahissantes telles que le nerprun bourdaine et cathartique. Les deux adjudicataires sont prêts à traiter une quantité supplémentaire équivalente à 20% de leur quantités initiales respectives, et ce au prix unitaire identifié sur leur bordereau de prix. En vertu de l'article 6 de la section III du Cahier de clauses administratives particulières, "les quantités fournies dans le bordereau de soumission sont données à titre indicatif seulement. La Ville se réserve le droit de modifier ces quantités à la hausse ou à la baisse en fonction de ses besoins, sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par le soumissionnaire." Les deux entrepreneurs ont également mentionné être en mesure d'assumer la quantité supplémentaire selon l'échéancier initial prévu au contrat et selon les conditions mentionnées au Cahier des charges.

Secteur EST-OUEST	Prix unitaire (taxes non incluses)	Quantité (cm de DHP)	Prix de base (taxes non incluses)	Prix de base (taxes incluses)
Quantité initiale inscrite au bordereau de prix		692 750		
Soumission initiale de Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	0,55 \$	692 750	381 012,50 \$	438 069,12 \$
Besoins additionnels		138 550		
Nouveau montant d'octroi du contrat avec Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	0,55 \$	831 300	457 215,00 \$	525 682,95 \$

L'octroi du contrat à l'entreprise Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée est de 525 682,95 \$ pour une quantité révisée de 831 300 cm de DHP.

Secteur CENTRE-SUD	Prix unitaire (taxes non incluses)	Quantité (cm de DHP)	Prix de base (taxes non incluses)	Prix de base (taxes incluses)
Quantité initiale inscrite au bordereau de prix		182 375		
Soumission initiale de Bio-contrôle arboricole inc.	0,539 \$	182 375	98 300,13 \$	113 020,57 \$
Besoins additionnels		36 475		
Nouveau montant d'octroi du contrat avec Bio-contrôle arboricole inc.	0,539 \$	218 850	117 960,15 \$	135 624,68 \$

L'octroi du contrat à l'entreprise Bio-contrôle arboricole inc. est de 135 624,68 \$ pour une quantité révisée de 218 850 cm de DHP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des deux contrats de services techniques est de 661 307,63 \$, taxes incluses. Le SGPVMR est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, en raison de l'augmentation importante de la quantité d'arbres injectés depuis les trois dernières années, tous les frênes publics en rue ou en parc aménagés seront traités, au minimum, à tous les deux ans.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai d'intervention dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée. L'octroi de ces deux contrats doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 12 juin 2017 afin de permettre la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit recevoir une quantité très importante de TreeAzin™ de notre fournisseur au plus tard dans la deuxième semaine complète de juin pour la réalisation des premiers traitements prévus la semaine suivante. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement, chaque année. Le report d'une décision entraînerait une diminution importante des injections de frênes pour l'année 2017 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage: le 16 juin 2017

Début des travaux: le 19 juin 2017

Fin des travaux: le 31 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Pierre JUTRAS
Chef de section

Le : 2017-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Programmes et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, directeur programmes et exploitation (parcs), pour me remplacer le 12 mai dans

l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Approuvé le : 2017-05-15

Approuvé le : 2017-05-12



Dossier # : 1177518002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Itée pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour un montant de 271 354,80\$ (incluant les taxes) - Appel d'offres public 17-16069- 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1- d'accorder à Les Compteurs Lecomte Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 354,80\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16069;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 09:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177518002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Compteurs Lecompte Ltée pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour un montant de 271 354,80\$ (incluant les taxes) - Appel d'offres public 17-16069- 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La section Mesure de la consommation de l'eau (MCE) du Service de l'eau s'occupe d'acquérir, de déployer et d'exploiter les outils de mesure de la consommation de l'eau, dont le parc des compteurs d'eau des industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de la Ville de Montréal.

La relève manuelle des compteurs d'eau permet de répondre à nos besoins dans le but de facturer la consommation d'eau des ICI et pour la production du bilan d'eau annuel, là où aucun dispositif de relève automatisée n'a été installée. Le bilan de l'eau est produit également afin de répondre à la demande de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En février 2017, la Ville de Montréal exploitait environ 13 200 compteurs d'eau ICI sur son territoire. De ce nombre, environ 62% sont relevés de manière manuelle par un releveur qui prend une lecture visuelle directement sur le compteur d'eau.

Le Service de l'eau a recours à une firme externe pour l'assister dans la relève manuelle d'une partie du parc de compteurs depuis plusieurs années. Un représentant du Service assure la coordination des relèves alors que la firme exécute l'activité de relève.

Ce contrat permettra à la Ville de relever ses compteurs au moins une fois par année, pour les deux prochaines années. Parallèlement le Service de l'Eau poursuit le déploiement du système de relève automatisé qui est maintenant en cours depuis le premier trimestre de 2016 et tous les compteurs existant seront équipés d'émetteurs d'ici la fin du projet de la MCE prévu pour juillet 2022.

Nous soulignons que le territoire visé par la relève des compteurs ICI est celui de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public numéro 17-16069 a été lancé le 3 avril 2017 et publié sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017. Le délai pour soumissionner était de 22 jours. La validité des soumissions est de 180 jours.

Aucun addenda n'a été émis lors du processus de sollicitation de marché.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1141 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à la firme C3F Telecom inc. pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour une somme maximale de 132 540,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14243 - 7 soumissionnaires

DG156020001 - 2 juin 2015 - Accorder un contrat à la firme C3F Telecom inc. pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois - Dépense totale de 78 013.13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14243 - 7 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres, concernant la relève manuelle des compteurs d'eau et les interventions connexes pour rendre la télémessure opérationnelle lorsque requis, vise à octroyer un contrat de service pour une période de 2 ans et pour un total de 13 300 lectures.

Dans le cadre des éléments prévus dans les clauses contractuelles, notons que l'adjudicataire devra :

- produire un relevé des lectures de compteurs;
- rendre le compteur opérationnel avec le système de relève lorsque requis;
- produire tous les documents de support à la relève manuelle des compteurs;
- fournir des preuves photographiques pour les compteurs non lus et spécifier la ou les raisons de l'échec des lectures;
- laisser une carte de lecture chez l'ICI, lorsque le releveur ne peut pas accéder au compteur.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de soumission. Le présent contrat est une fourniture de services. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

JUSTIFICATION

Il y a eu 5 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 2 soumissions ont été déposées et les 2 soumissions sont conformes.

Les raisons de désistement invoquées par les preneurs de cahiers des charges sont les suivantes :

- Délais de soumission et d'octroi insuffisants;
- Produit ou service non-offert.

Firmes soumissionnaires	Prix de base avant taxes	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Les Compteurs Lecomte Itée	236 012,00 \$		271 354,80 \$

Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	288 966,00 \$	332 238,66 \$
Dernière estimation réalisée	272 050,00 \$	312 789,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		301 796,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		15,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		60 883,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		22,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 41 434,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-13,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		60 883,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		22,44 %

Le montant de l'estimation se situe entre les deux soumissions conformes reçues. La soumission déposée par le plus bas soumissionnaire répond en tous points au devis. De plus, les références données par le plus du bas soumissionnaires étaient très positives.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les Compteurs Lecomte Itée, pour la somme de sa soumission, soit 271 354,80\$ toutes taxes incluses.

Les validation requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Les Compteurs Lecomte Itée, 2925 Carier, Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 1L4, numéro NEQ 1143842863. De plus, la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et répond aux exigences de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF et Les Compteurs Lecomte Itée ne possède pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat au montant de 271 354,80\$ (taxes incluses), pour effectuer le service de relève manuelle des compteurs d'eau et l'installation d'émetteurs sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat dure 24 mois. Voici l'estimation de la répartition des coûts par année.

	2017	2018	2019	Total
Montants avec les taxes	42 254,69 \$	161 147,47 \$	67 952,64 \$	271 354,80 \$

Le contrat sera financé par le budget de fonctionnement de la DGSRE et sera assumé entièrement par la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires sont dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La relève manuelle et l'installation d'émetteurs des compteurs d'eau dans les ICI contribuera à :

- prendre connaissance des consommations d'eau des ICI;
- produire le bilan de l'eau;
- réduire les usages illicites d'eau;
- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Le dossier contribue également à atteindre les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau (2011-2020), notamment de diminuer de 20% la production d'eau potable entre 2011 et 2020 et de poursuivre nos engagements envers la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMOT.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de l'octroi du contrat pourrait occasionner un déplacement des ressources internes vers la relève manuelle des compteurs, lequel diminuerait le volume des activités courantes du programme d'installation des compteurs d'eau.

Enfin, cela pourrait compromettre la qualité de la production du bilan d'eau annuel qui répond aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMOT. Les subventions reçues du MAMOT suite à la production du bilan d'eau annuel s'élevaient à 170 millions \$/ année. Or, le dépôt du bilan de l'eau est une condition pour l'accès à ces subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 31 mai 2017.

Exécution du contrat: 31 juillet 2017 au 31 juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Verdun

Lecture :

Céline VAILLANCOURT, 11 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve DESROCHERS
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-05

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-23



Dossier # : 1170112002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 307 903,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #17-16056 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Atera Enviro inc., le contrat pour la fourniture des électrodes PT-435 pour une période de 24 mois pour le dépistage des entrées de service en plomb, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 307 903,05 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170112002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 307 903,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #17-16056 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, en février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité exécutif en septembre 2015.

Parmi ces recommandations, la poursuite des campagnes annuelles de dépistage a été approuvée à hauteur de 6000, et vise un objectif de 5000 remplacements par année.

Un appel d'offres public a été publié le 10 avril 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mai 2017. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Un (1) addenda a été émis pour modifier la date de validité des électrodes en fonction de la livraison de 2017 et celle de 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 17 0299 - 28 mars 2017- Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes.

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes.

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais ;

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

Durant un total de 25 semaines dans le cadre de la campagne annuelle de dépistage des entrées de service en plomb, des équipes d'étudiants sillonnent les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrée de service en plomb. Ces analyses permettent par la suite de procéder, si requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

L'analyse se fait chez les citoyens à l'aide d'un appareil portatif Palintest SA-1100 en insérant les électrodes de type PT-435. Deux tests sont effectués à chaque adresse visitée.

Le présent contrat prévoit l'achat de 2600 boîtes de 10 électrodes chacune pour les besoins des campagnes de dépistage de 2017 et 2018.

JUSTIFICATION

La firme Atera Enviro inc. est le seul soumissionnaire conforme. Notons également qu'il fut le seul preneur du cahier des charges.

Le faible nombre de soumissions reçues peut s'expliquer principalement par le fait que le fabricant des électrodes est basé en Europe et le fournisseur aux États-Unis. La même situation a été observée lors des appels d'offres publics lancés dans les années antérieures (trois soumissions en 2015 et aucune en 2016).

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avant taxes	Total taxes incluses
Atera Enviro inc	267 800,00 \$	309 903,05 \$
Dernière estimation réalisée	260 000,00 \$	298 935,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		10 968,05 \$
		2,91 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$
--

L'estimation des coûts a été réalisée par le professionnel interne en charge du dossier. Elle est basée sur les coûts d'achats des électrodes de 2015 et 2016.

L'écart entre la soumission conforme et la dernière estimation est de +2,91 %. L'écart légèrement défavorable s'explique principalement par l'incertitude sur la variation du taux de change pour les livraisons de 2018 vu que le fournisseur et le fabricant se trouvent aux États-Unis et en Europe respectivement.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites. De plus, Atera Enviro inc. n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF et Atera Enviro inc. ne possède pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces travaux seront assumés à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), et les détails de ceux-ci sont présentés dans l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable et notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé ou reporté, il y a un risque de ne pas pouvoir réaliser le dépistage des entrées de service en plomb pour la campagne 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2017

Campagne de dépistage 2017: mai à octobre 2017

Campagne de dépistage 2018: mai à octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Verdun

Lecture :

Céline VAILLANCOURT, 12 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1170695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Col Sel Transit Inc. et Environnement Routier NRJ Inc. pour des durées de 37 et 32 mois. Dépense totale de 4 200 596 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 32 et 37 mois, les services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 17-15972 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Matières recyclables				
Col Sel Transit Inc.	Lachine	1 octobre 2017	37	1 740 417 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	LaSalle	1er mars 2018	32	2 460 179 \$
N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020				4 200 596 \$

2. de doter, le Service de l'environnement, d'un budget additionnel de 26 466 \$ en 2019 et de 42 923 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-24 17:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Col Sel Transit Inc. et Environnement Routier NRJ Inc. pour des durées de 37 et 32 mois. Dépense totale de 4 200 596 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, les contrats de collecte et de transport des matières recyclables de cinq (5) arrondissements, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, viennent à échéance en septembre, décembre 2017 et février 2018.

Pour deux arrondissements, soit Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, les contrats existants incluent une option de prolongation de 12 mois qui a été acceptée par les entrepreneurs respectifs. La Ville désirant sonder le marché privé a demandé des prix unitaires pour ces deux arrondissements avant de prendre une décision. L'objectif étant de poursuivre les services de collecte au meilleur coût possible.

Pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le nouveau coût des services de collecte par le présent appel d'offres représente une augmentation de 11% (+ 105 722 \$ annuellement). Pour cette raison et en référence à l'article 8 des clauses administratives particulières du cahier des charges, il est recommandé que la Ville n'octroie pas les contrats en tout de l'appel d'offres et retire l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles des octrois. Un sommaire sera préparé pour recommander au conseil municipal du mois d'août 2017 l'option de prolongation de ce contrat.

Dans le cas de l'octroi des deux nouveaux contrats pour les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et St-Léonard, selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, ces contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC). Afin de ne pas retarder l'octroi des deux autres contrats et surtout celui de l'arrondissement Lachine qui débute le 1er octobre, un nouveau sommaire décisionnel pour l'octroi de ces contrats sera présenté au conseil municipal du mois août 2017.

Les dates de début des nouveaux contrats sont les suivantes :

- 1^{er} octobre 2017 : Lachine
- 1^{er} mars 2018 : LaSalle

Conformément à la stratégie mise en place en 2015 pour l'harmonisation de l'élaboration d'appels d'offres normés pour les contrats de collecte et transport des matières résiduelles, le présent appel d'offres a bénéficié du même encadrement et des mêmes balises. Ces balises se retrouvent dans la section technique du devis et encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours) et le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à six (6).

L'appel d'offres public N° 17-15972 a été lancé le 27 mars 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 19 avril 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 24 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Six (6) addendas ont été produits pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 décembre 2016 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne le renouvellement des contrats de collecte et transport des matières recyclables de deux (2) arrondissements.

Il y a eu quinze (15) preneurs de cahier de charges et de ce nombre dix (10) entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons invoquées par les entreprises n'ayant pas soumissionné sont les suivantes :

- une entreprise a indiqué qu'elle voulait le cahier charge à titre informatif;
- une entreprise a acheté deux fois le cahier de charges par erreur;
- une entreprise a indiqué que sa filiale a déposé une soumission;
- une entreprise a indiqué qu'elle n'a pas les ressources et qu'elle ne travaille pas sur l'île de Montréal;
- une entreprise indique qu'elle n'a pas la capacité pour exécuter le contrat.

Dans le cadre de la stratégie retenue depuis l'année 2015, suite au rapatriement des compétences de collecte / transport, cet appel d'offres permet d'assurer la poursuite des services dans les arrondissements concernés tout en assurant la synchronisation des fins de contrats (31 octobre 2020). Cette synchronisation qui sera atteinte en 2020, suite à tous les renouvellements des contrats en arrondissement, permettra de solliciter les marchés de

collecte, transport et élimination en bloc afin de permettre d'obtenir les meilleures conditions de compétition possible sur le marché.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport des matières recyclables ont été obtenus pour deux (2) arrondissements.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires pour chaque arrondissement :

Arrondissements	COL SEL TRANSIT INC.	RCI Environnement division VVM Québec Inc.	Services Ricova	Services Matrec Inc.	JMV Environnement Inc.	Entreprise Sanitaire F.A LTEE	Environnement routier NRJ inc.	Récupération Torsol	9064-3032 Québec Inc. (JR)	Denichebourg Canada
LACHINE										
LASALLE										

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, aucun des deux contrats ne doit être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC).

Le tableau normalisé se retrouve en pièce jointe : (A-O 17-15972 Formulaire normalisé CT CS 2 arrond.xls).

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouvent en pièce jointe : (A-O 17-15972 Estimés SE vs résultats A-O 2 arrond.xls).

Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement sur la base des coûts unitaires par porte des arrondissements concernés pour l'année 2017.

Au global, pour les services demandés pour la durée des deux contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs de 7 % aux estimations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques - gestion des matières résiduelles.

Les contrats sont d'une durée de 32 et 37 mois selon l'arrondissement pour les périodes de trois et quatre années financières.

Le coût total s'élève à 4 200 596 \$ taxes incluses, incluant l'ajustement annuel estimé à 2 % à compter de la date anniversaire des contrats. La répartition des coûts est présentée comme suit :

Arrondissements	2017	2018	2019	2020	Total
Lachine	138 179 \$	552 718 \$	552 718 \$	460 598 \$	1 704 213 \$
LaSalle	- \$	755 509 \$	906 611 \$	755 509 \$	2 417 629 \$
Sous total	138 179 \$	1 308 227 \$	1 459 329 \$	1 216 107 \$	4 121 842 \$
Ajustement annuel	- \$	2 764 \$	28 983 \$	47 007 \$	78 754 \$
Grand total - taxes incluses	138 179 \$	1 310 991 \$	1 488 312 \$	1 263 114 \$	4 200 596 \$

Pour plus de détail, voir la pièce jointe 'Aspect financier Lachine & LaSalle v1'.

Les résultats de cet appel d'offres génèrent un écart défavorable annuel de 176 568 \$ taxe nette ou de 15,27 % par rapport aux contrats en cours (2017) pour les arrondissements ci-dessus.

Il est à noter que cet écart défavorable sera absorbé par des économies provenant de la baisse du coût annuel des recommandations de renouvellement des deux autres contrats de cet appel d'offres (arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et St-Léonard) qui seront présentées au conseil du mois d'août. Aucun budget additionnel ne sera donc requis pour l'année 2018.

Les crédits requis pour l'année 2017 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Un budget additionnel sera requis à partir de l'année de 2019 pour financer la portion de l'indexation ou de l'ajustement annuels des contrats.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats actuels s'y rapportant. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

Les octrois planifiés pour le conseil municipal du mois de juin offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant le début des contrats et pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens des changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CM du 12 juin 2017

Début des contrats: dates multiples 1^{er} octobre 2017 à 1^{er} mars 2018

Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe ASHKAR, Lachine

Christianne CYRENNE, LaSalle

Yves GRAVEL, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 24 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC

Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Michel RABY

C/d Division planification et opérations -
Gestion des matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL

Directeur – Direction gestion des matières
résiduelles et infrastructures

Approuvé le : 2017-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE

Directeur - Service de l'environnement

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1173438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux entrepreneurs suivants: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, au montant de 238 198,47 \$ taxes incluses (groupes A et D), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 496 427,56 \$ taxes incluses (groupes B et C) et Les Entreprises Canbec Construction Inc., au montant de 156 366, \$ taxes incluses (groupe E) - Appel d'offres public 17-15992 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. Accorder trois contrats d'une durée de trois ans pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux entrepreneurs suivants: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, au montant de 238 198,47 \$ taxes incluses (groupes A et D), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 496 427,56 \$ taxes incluses (groupes B et C) et Les Entreprises Canbec Construction Inc., au montant de 156 366, \$ taxes incluses (groupe E) - Appel d'offres public 17-15992 - 10 soumissionnaires. ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 08:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats d'une durée de trois ans pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux entrepreneurs suivants: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, au montant de 238 198,47 \$ taxes incluses (groupes A et D), 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s.- Entreprise Vaillant 1994, au montant de 496 427,56 \$ taxes incluses (groupes B et C) et Les Entreprises Canbec Construction Inc., au montant de 156 366, \$ taxes incluses (groupe E) - Appel d'offres public 17-15992 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) est situé au 11175 boulevard Métropolitain Est, Montréal, dans le site de l'ancienne carrière Demix. Ce site est utilisé exclusivement pour la disposition des cendres et des sables générés par le traitement des eaux usées de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Station). Environ 38 000 mètres cubes de matières résiduelles sont ainsi transportées annuellement au L.E.T.

Pour effectuer l'entretien régulier du site, la Station requiert les services à taux horaire d'équipements lourds avec opérateurs tels que: rétro-excavatrice, bélier mécanique, pelle excavatrice, camion de dix à douze roues et un camion citerne.

Ces équipements sont utilisés au besoin pour l'aménagement des cellules, l'entretien général du lieu d'enfouissement technique ainsi que pour des travaux d'aménagement comme: excavation, déplacement de monticules de pierre, construction de remparts et autres. Le camion citerne est utilisé pour l'arrosage des cendres par temps sec, pour éviter qu'elles se retrouvent sur l'autoroute 40.

Un appel d'offres public a été lancé le 27 mars 2017, publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. Un addenda a été émis pour reporter la date d'ouverture au 19 avril et pour ajouter au bordereau de soumission le nombre de mobilisations et démobilisations prévues pour chaque équipement dans le cadre de ce contrat. La validité des soumissions est de 180 jours.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1642 - du 29 octobre 2014 - Accorder deux contrats à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994) d'une durée de deux ans pour la location sur demande d'un bouteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, et 111 065,85 \$, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - 4 soumissionnaires (lot A) - 4 soumissionnaires (lot B).

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement du lieu d'enfouissement technique ont toujours été effectués par l'entreprise privée, puisque la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) ne détient pas les équipements requis pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux sont exécutés selon les besoins opérationnels et sous la supervision d'un employé de la DEEU.

Cet appel d'offres consiste en la location sur demande de cinq équipements lourds avec opérateur pour une période de trente-six mois. Les contrats seront octroyés séparément ou globalement aux plus bas soumissionnaires conformes de chacun des cinq groupes.

Les cinq groupes sont:

- A. rétro-excavatrice;
- B. bélier mécanique;
- C. pelle excavatrice;
- D. camion 10 ou 12 roues;
- E. camion-citerne.

Les prix soumissionnés sont à taux horaire et incluent les frais de mobilisation et démobilisation des équipements de même que les services d'un opérateur.

JUSTIFICATION

Quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement de même que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionnées.

Parmi les dix (10) entreprises qui ont soumis une offre, une soumission a été déclarée non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville.

Pour la location sur demande d'une rétro-excavatrice avec opérateur, les soumissions suivantes ont été reçues:

Groupe A:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC	113 201,80 \$	113 201,80 \$
9154-6937 Québec Inc. - Location Guay Inc.	114 635,82 \$	114 635,82 \$
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	120 723,75 \$	120 723,75 \$
Transport Camille Dionne (1991) Inc.	134 865,68 \$	134 865,68 \$
Les entreprises K.L. Mainville Inc.	151 767,00 \$	151 767,00 \$
Terrassement Ahuntsic Inc.	152 456,85 \$	152 456,85 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	164 701,69 \$	164 701,69 \$
Environnement routier NRJ Inc.	167 978,48 \$	167 978,48 \$
Dernière estimation réalisée	120 723,75 \$	120 723,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		140 041,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		23,71%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		54 776,69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		48,39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(7 521,96 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		(6,23 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		1 434,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1,27%

Pour la location sur demande d'un bélier mécanique avec opérateur, les soumissions suivantes ont été reçues:

Groupe B:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	293 151,76 \$	293 151,76 \$
Transport Camille Dionne (1991) Inc.	335 963,05 \$	335 963,05 \$
Construction J. Richard Gauthier Inc.	337 537,86 \$	337 537,86 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	349 524,00 \$	349 524,00 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	361 021,50 \$	361 021,50 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	390 627,56 \$	390 627,56 \$
Dernière estimation réalisée	326 145,75 \$	326 145,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		344 637,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		17,56 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	97 475,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	33,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(32 993,99 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(10,12 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	42 811,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,60%

Pour la location sur demande d'une pelle excavatrice avec opérateur, les soumissions suivantes ont été reçues:

Groupe C:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	203 275,80 \$	203 275,80 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	228 800,25 \$	228 800,25 \$
Construction J. Richard Gauthier Inc.	232 220,76 \$	232 220,76 \$
Transport Camille Dionne (1991) Inc.	245 969,47 \$	245 969,47 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	247 311,23 \$	247 311,23 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	297 210,38 \$	297 210,38 \$
Dernière estimation réalisée	213 489,41 \$	213 489,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		242 464,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		19,28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>		93 934,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		46,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		(10 213,61 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		(4,78 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		25 524,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		12,56 %

Pour la location sur demande d'un camion de dix ou douze roues avec opérateur, les soumissions suivantes ont été reçues:

Groupe D:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC	124 996,68 \$	124 996,68 \$
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	128 542,05 \$	128 542,05 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	134 520,75 \$	134 520,75 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	147 076,02 \$	147 076,02 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	175 773,78 \$	175 773,78 \$
Dernière estimation réalisée	124 058,02 \$	124 058,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		142 181,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		13,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		50 777,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		40,62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		938,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		0,76%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		3 545,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		2,84 %

Pour la location sur demande d'un camion citerne avec opérateur, les soumissions suivantes ont été reçues:

Groupe E:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	156 366,00 \$	156 366,00 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	183 960,00 \$	183 960,00 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	225 351,00 \$	225 351,00 \$
Dernière estimation réalisée	158 282,25 \$	158 282,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		188 559,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		20,59%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		68 985,00 \$
		44,12%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(1 916,25 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(1,21 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	27 594,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17,65%

Les écarts entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne pour les groupes A-B-C et E sont favorables respectivement de 6,23%, 10,12%, 4,78% et 1,21%. Pour le groupe D, l'écart est défavorable de 0,76%.

Il est donc recommandé d'octroyer trois contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des cinq groupes, soient:

- 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC pour la location sur demande d'une rétro-excavatrice et d'un camion de dix à douze roues avec opérateur (groupes A et D) pour la somme de 238 198,47 \$ taxes incluses.
- 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994 pour la location sur demande d'un bélier mécanique et d'une pelle excavatrice avec opérateur (groupes B et C) pour la somme de 496 427,56 \$ taxes incluses.
- Les Entreprises Canbec Construction Inc. pour la location sur demande d'un camion citerne avec opérateur (groupe E) au montant de sa soumission 156 366, \$ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: 2632-2990 Québec Inc. - Les Excavations DDC, 8118 avenue Broadway Nord, Montréal, QC H1B 5B6, NEQ 1145615549, 3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994, 4920 chemin du Petit Brûlé, Rigaud, QC, JOP 1P0, NEQ1140472128 et Les Entreprises Canbec Construction Inc., 145, rue Richer, Montréal, QC, H8R 1R4, NEQ1142106435.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ces contrats sont de 890 992,03 \$ taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2017-2018 et 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 813 594,48 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale (38 747,21 \$) et provinciale (38 650,34 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Ingénieries et laboratoire

Objet de dépenses : Service technique - équipement et matériel roulant / avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à cette recommandation compromettrait l'utilisation sécuritaire du lieu d'enfouissement technique de la DEEU pour la disposition des résidus de cendres et de sable. La circulation des véhicules à l'intérieur du site serait pratiquement impossible et dangereuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: 29 mai 2017

Début des demandes de location de véhicules lourds avec opérateur: 1er juin 2017

Fin des demandes de location: 28 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-10

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19

CE : 20.011
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc., pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018 pour une somme de 441 763,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (17-16079) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions informatiques Inso inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018, un contrat pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 441 763,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16079;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,20% par l'agglomération, pour un montant de 221 765,45 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-24 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc., pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMWare, pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018 pour une somme de 441 763,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (17-16079) - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Montréal (Ville) utilise des logiciels de virtualisation pour ses infrastructures informatiques. La virtualisation permet, à l'aide de logiciels spécialisés, d'optimiser l'utilisation des ressources physiques telles que la mémoire et les processeurs, à travers plusieurs serveurs dits "virtuels".

Actuellement, le ratio de virtualisation atteint 90 % du parc informatique pour plus de 2000 serveurs virtuels qui supportent des applications pour la Ville, telles que Kronos, Lotus Notes, InfoNeige, M-IRIS, SRPI et la géolocalisation des policiers.

La virtualisation a permis à la Ville de réduire considérablement les coûts d'opérations de ses centres de traitement de données suite à la diminution du nombre de serveurs physiques. Ces économies sont dues essentiellement au contrôle des coûts de maintenance des équipements, à la réduction d'espace utilisé et à la diminution de la consommation électrique.

Les logiciels de l'éditeur VMware ont été les premiers outils de virtualisation utilisés à la Ville et environ 80% du parc virtuel utilise ce logiciel. Au fil des années, le Services des technologies de l'information a aussi introduit progressivement d'autres logiciels de virtualisation notamment des logiciels libres (Oracle, Linux).

Toutes les solutions utilisées offrent des environnements stables et facilitent le déploiement rapide de serveurs. Toutefois, seuls des logiciels commerciaux comparables à VMware offrent des fonctionnalités avancées pour renforcer la résilience de l'infrastructure de la Ville et assurer la continuité des affaires notamment :

- Le déplacement dynamique des serveurs d'un centre de traitement de données vers un autre pour équilibrer la charge et remédier aux pannes;

- Une console de gestion centralisée avec des fonctions rehaussées pour contrôler l'environnement virtuel.

De plus, les logiciels VMware font partie des exigences de la grille de compatibilité exigée par les contrats de soutien technique des éditeurs de certaines solutions utilisées notamment par le Service de l'eau. Le Service des TI vise également à diversifier son portefeuille avec les solutions de virtualisation libre-service dans l'infonuagique dans le futur.

Depuis leurs premières acquisitions, les produits VMware ont fait l'objet d'ententes contractuelles d'entretien afin d'obtenir le droit aux mises à niveau et aux correctifs certifiés ainsi que le droit aux services de soutien technique. Ces services sont essentiels pour le maintien de la performance et la protection des actifs.

En ce sens, l'appel d'offres public 17-16079, publié sur le site SEAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a été lancé le 05 avril 2017, et l'ouverture des soumissions s'est faite le 03 mai 2017. Au total, vingt-sept (27) jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addendas ont été publiés:

No. addenda	Date	Portée
1	2017-04-12	Précision suite à une question
2	2017-04-19	Report de la date d'ouverture des soumissions
3	2017-04-28	Précisions suite à des questions et le report de la date d'ouverture des soumissions

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc., pour l'acquisition de licences et le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de la firme VMware, pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018 pour une somme de 441 763,84 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1173524 - 11 janvier 2017 - Renouvellement du contrat d'entretien pour les licences logicielles Oracle Linux VM, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 pour une somme de 16328,94 taxes incluses. Conformément au contrat 5164972 (CSI 18104162).
CG14 0573 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Le Neuvième Bit inc., pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMware, pour la période du 30 décembre 2014 jusqu'au 29 décembre 2017 pour une somme maximale de 745 938,25 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (14-13828) - (3 soumissionnaires conformes).

CG11 0431 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Bell Canada pour le renouvellement de l'entretien des logiciels VMware, pour une période de 36 mois, pour un montant total approximatif de 625 029,92\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11729 (3 soums).

CE11 1096 - 3 août 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour renouveler l'entretien des logiciels VMWare.

CE10 1043 - 30 juin 2010 - Attribuer un contrat (124 170,92 \$) à Informatique EBR, pour le support des logiciels VMWARE pour une période de 23 mois se terminant le 30 avril 2011 suite à l'appel d'offres public 10-11326.

DESCRIPTION

L'entente comporte deux volets :

1- L'acquisition de nouvelles licences afin de répondre aux besoins de l'évolution du parc informatique, et de mise à jour des licences:

- Quatre (4) licences logicielles de gestion de l'environnement (vCenter Server);
- Seize (16) licences logicielles pour le partage des ressources physiques entre les machines virtuelles (2 processeurs vSphere 6 Enterprise Plus);
- Vingt quatre (24) conversions des licences vSphere 6 Enterprise vers vSphere 6 Enterprise Plus.

2- Le renouvellement du contrat d'entretien des produits VMware, pour la période du 30 décembre 2017 au 29 décembre 2018. Le contrat de soutien permettra d'assurer la continuité des opérations et de maintenir l'infrastructure fonctionnelle grâce aux services suivants :

- L'obtention des mises à niveau certifiées;
- L'accès aux correctifs techniques et aux mises à jour de sécurité;
- L'assistance nécessaire pour maintenir l'exploitation des produits et assurer la continuité des opérations.

JUSTIFICATION

Les acquisitions de nouvelles licences sont nécessaires afin de répondre à l'évolution du parc informatique et pour bénéficier des mises à jour des licences. Le renouvellement du contrat d'entretien permet d'obtenir des services techniques nécessaires pour la stabilité de la plateforme actuelle et garantit la continuité opérationnelle des systèmes informatiques pour assurer la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente.

Sur un total de six (9) preneurs du cahier des charges, un (1) preneur (11,11%) a déposé une offre alors que huit (8) (89,89%) n'ont pas soumissionné.

Sur les 8 firmes n'ayant pas déposé de soumissions :

- Une autre firme estime ne pas être compétitive pour ce type de produit;
- Une autre a répondu que les délais étaient hors d'atteinte;
- Une firme mentionne ne pas être en mesure d'obtenir des prix auprès de l'éditeur;
- Une firme déclare que la période de la validité de la soumission est trop longue pour garantir des prix de produits qui se transigent en devise américaine;
- Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solutions informatiques Inso inc	441 763,84 \$		441 763,84 \$
Dernière estimation réalisée			448 385,41 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	441 763,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 6 621,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 1,48 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 441 763,84 \$, taxes incluses, sera imputée d'une part au PTI 2017-2019 du Service des TI pour un montant de 150 364,31 \$, taxes incluses, et d'autre part au budget de fonctionnement du Service des TI pour un montant de 291 399,53 \$, taxes incluses.

Description	2017	2018	Total
Acquisition de licences (PTI)	150 364,31 \$		150 364,31 \$
Support et entretien des licences (BF)		291 399,53 \$	291 399,53 \$
Total (PTI + BF)	150 364,31 \$	291 399,53 \$	441 763,84 \$

- **Dépenses capitalisables (PTI) :**

La dépense de 150 364,31 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70900 - Gestion capacité des serveurs. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition des nouvelles licences. Cette dépense, net de ristourne, représente un montant maximal de 137 302,66 \$, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-051 et d'agglomération RCG 15-052.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

- **Dépenses au Budget de fonctionnement (BF) de l'année 2018 :**

Cette dépense d'un montant total de 291 399,53 \$, (taxes incluses) payable pour une année, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat, soit du 30 décembre 2017 au 29 décembre 2018. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts de support et entretien des années antérieures:

Support VMWare			
Périodes	Montant annuel taxes incluses	Écart en \$	Écart en %
2012-2014 (Bell Canada)	208 343,31 \$	N/A	N/A
2015-2017 (Neuvième Bit inc.)	248 646,08 \$	40 302,77 \$	19,34 %
2018 (Sol. inform. INSO)	291 399,53 \$	42 753,45 \$	17,19 %

En 2015, le Service des TI a inventorié toutes les licences VMWare utilisées à travers la Ville, le SPVM et le Service de l'eau, pour consolider les contrats d'entretien VMWare dans une seule entente ce qui explique l'augmentation de 19,34 % du coût total entre 2012 & 2015.

En 2018, l'augmentation globale du coût de l'entente de support VMWare sera de 42 753,45 \$, ce qui représente une hausse de 17,19 % par rapport au contrat en 2015. Sachant qu'il n'y a eu aucune acquisition depuis les dernières années, cette hausse s'explique par les deux facteurs économiques suivants :

- La liste des prix de l'éditeur VMWare étant en dollars américain, une forte variation du taux de change qui était de 1,1656 \$ CAD en décembre 2014 et qui est de 1,3720 \$ CAD au moment de la soumission du présent contrat correspond à une variation de 17,7 % à la hausse;
- Le taux d'inflation au Canada est en moyenne de 1,38 % par année depuis 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de l'entente de support assure l'évolution des produits déjà acquis et permet le maintien du niveau de service grâce au contrat de support et l'application des correctifs sans mettre en péril la continuité opérationnelle des infrastructures place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE – 31 mai 2017;
- Approbation du dossier au CG – 12 juin 2017;
- Octroi du contrat – 15 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre d'expertise plateformes &
infrastructures

Approuvé le : 2017-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1175139003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que pour des équipements de télécommunications - Appel d'offres public (17-15920) - (6 soumissionnaires) + (Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses, Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes cadres, d'une durée de 3 ans, à compter de la date de leur émission pour la fourniture sur demande de matériel informatique, serveurs et équipements connexes ainsi que des équipements de télécommunications ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-15920 ;

Firme	Description	Montant estimé (3 ans)
Bell Canada	Famille 1 - Matériel informatique, serveurs et équipements connexes	959 796,24 \$
Bell Canada	Famille 2 - Équipements de télécommunications	547 344,70 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-24 11:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175139003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que pour des équipements de télécommunications - Appel d'offres public (17-15920) - (6 soumissionnaires) + (Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses, Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligente, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique. Un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données établi par le Service des technologies de l'information (Service des TI) et le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) est basé sur une approche de livraison de services qui inclut cinq volets:

1. Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
2. L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
3. L'acquisition d'équipements et de services en télécommunications;
4. Le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;
5. La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

Dans le cadre du 3e volet, la Ville veut se doter de d'ententes-cadre pour la fourniture de matériaux et services de télécommunications. À ce effet, le Service des TI a lancé un appel d'offres public divisé en deux familles:

1. Serveurs et équipements connexes;
2. Équipements de télécommunications spécialisés pour la connectivité dans les centres de données.

Pour chaque famille, la Ville veut conclure une entente-cadre pour acquérir du matériel ouvert et évolutif pour ainsi se doter de la plus grande flexibilité possible pour ses besoins futurs. Cet appel d'offres public visait à couvrir les besoins de la Ville supportés par le Service des TI pour les trois (3) années à venir, à partir de la date d'octroi du contrat.

Un appel d'offres a été publié le 3 avril 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SEAO. Six addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	13 avril 2017	Réponses à des questions techniques
2	20 avril 2017	Réponses à des questions techniques et report de date d'ouverture des soumissions
3	21 avril 2017	Réponses à des questions techniques et contractuelles
4	24 avril 2017	Réponses à des questions techniques et contractuelles
5	28 avril 2017	Report de date d'ouverture des soumissions
6	2 mai 2017	Report de date d'ouverture des soumissions

Un délai de 34 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions a été faite le 8 mai 2017. Cinq (5) soumissions ont été déposées pour la famille 1 et quatre (4) soumissions ont été déposées pour la famille 2, toutes conformes administrativement. La durée de validité des soumissions est de 220 jours calendrier à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le devis technique ouvert a permis aux soumissionnaires de proposer des équipements d'une grande variété de manufacturiers tels que: Dell, Cisco, Hewlett-Packard, Lenovo, Juniper, Arista et Huawei.

Le présent sommaire vise à conclure avec Bell Canada deux ententes-cadres pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que des équipements de télécommunications pour une période de 3 ans (Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses, Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0045 - 23 février 2017 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

La famille 1 de l'appel d'offres vise principalement l'acquisition de serveurs destinés à la gestion, au traitement et au stockage de données qui feront partie des infrastructures de la

plateforme décisionnelle que la Ville veut mettre en place. Ces serveurs seront acquis en fonction de la croissance des besoins et des sources de données.

La famille 2 de l'appel d'offres, quant à elle, vise l'acquisition des équipements de télécommunications requis pour le remplacement des équipements de connectivité dans les centres de données de la Ville. En effet, les équipements actuels ont été acquis dans le cadre de l'ancien contrat d'impartition des télécommunications et ils sont en fin de vie utile. Les fonctionnalités des nouveaux équipements offriront une capacité de traitement de grands volumes de données.

JUSTIFICATION

Sur un total de 22 preneurs du cahier des charges, 6 preneurs (27,27%) ont déposé des offres alors que les 16 autres (72,73%) n'ont pas soumissionné.

Sur les 16 firmes n'ayant pas déposé de soumissions:

- 8 firmes sont des manufacturiers qui soumissionnent à travers un réseau de revendeurs, et l'une d'elle a pris possession du cahier des charges à deux reprises;
- 3 soumissionnaires potentiels ont décidé de ne pas déposer d'offres, dont une suite à une analyse avec son équipe interne;
- 4 firmes ont pris le cahier des charges à titre de référence dont un organisme universitaire;
- les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Sur les 6 soumissionnaires 3 ont présentés des offres pour les deux familles.

FAMILLE 1 - SERVEURS ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES

L'analyse des 5 soumissions reçues pour la famille 1 a permis d'établir qu'elles étaient administrativement conformes et techniquement conforme, pour la plus basse soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autre (à préciser)	Total
Bell Canada	959 796,24 \$		959 796,24 \$
INSO Intégration de solutions informatiques Inc.	1 017 750,65 \$		1 017 750,65 \$
Informatique Pro Contact	1 132 891,15 \$		1 132 891,15 \$
IBM Canada Ltée	1 155 847,97 \$		1 155 847,97 \$
PCD Solutions Inc	1 524 315,17 \$		1 524 315,17 \$
Dernière estimation réalisée	877 433,00 \$		877 433,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 158 120,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			20,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			564 518,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			58,82%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			82 363,24 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	9,39%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	57 954,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	6,04%

FAMILLE 2 - ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'analyse des 4 soumissions reçues pour la famille 2 a permis d'établir qu'elles étaient administrativement conformes et techniquement conforme, pour la plus basse soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autre (à préciser)	Total
Bell Canada	547 344,70 \$		547 344,70 \$
IBM Canada Ltée	625 414,93 \$		625 414,93 \$
Centre de téléphone mobile Ltée	1 250 282,85 \$		1 250 282,85 \$
PCD Solutions Inc	2 438 010,80 \$		2 438 010,80 \$
Dernière estimation réalisée	882 260,00\$		882 260,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 215 263,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			122,03%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 890 666,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			345,43%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(334 915,30) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(37,96) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			78 070,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,26 %

L'écart de prix entre les soumissions s'explique d'une part par un devis ouvert à l'ensemble des manufacturiers, ce qui a stimulé une haute compétitivité entre les fournisseurs et d'autre part, par des technologies proposées par certains revendeurs pouvant être plus onéreuses que les requis au devis.

D'ailleurs, en écartant la soumission la plus élevée de la famille 1, et les 2 soumissions les plus élevées de la famille 2, l'écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme est de 11,12 % pour la famille 1 et 7,13 % pour la famille 2.

L'écart favorable de 37,96 % entre la soumission la plus basse de la famille 2 et l'estimation

réalisée avant l'appel d'offres s'explique par un escompte sur les prix de liste publics du manufacturier supérieur à celui utilisé par la Ville lors de l'estimation, surtout pour la portion logiciel de la configuration proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats seront effectués au fur et à mesure de l'expression des besoins de la Ville. Tous les achats futurs seront régis par le processus de délégation de pouvoirs et d'autorisation de dépenses. Le partage des dépenses sera évalué lors des acquisitions et les engagements budgétaires seront pris dans les budgets des projets.

Il faut noter que cette entente-cadre ne constitue pas une obligation d'acquisition des équipements décrits dans le cahier des charges.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au niveau du PTI 2016-2018, la mise en place de ces ententes permettra :

- d'avancer le chantier de la Ville intelligente et numérique qui offrira aux citoyens des services numériques, des outils et des applications numériques. Cela facilitera l'offre de services numériques de la Ville, permettra d'optimiser les communications et d'améliorer l'expérience client des usagers des services de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- pour leur part, les nouveaux équipements de télécommunications seront les pierres angulaires de la nouvelle génération de centre de données dont la Ville a besoin pour améliorer la performance des infrastructures actuelles et des applications existantes et à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit ::

- Approbation du dossier au CE - 31 mai 2017;
- Approbation du dossier au CM - 12 juin 2017;
- Approbation du dossier au CG - 15 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-15

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - centre d expertise - infrastructures
et plateformes

Approuvé le : 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1177526011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique Ltée pour la fourniture de cinq (5) centres de commande de moteurs (CCM) et de deux (2) armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) pour une somme de 270 529,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15916 - 1 soumissionnaire conforme

Il est recommandé :

1. d'accorder à Dubo Électrique Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq (5) centres de commande de moteurs (CCM) et de deux (2) armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 270 529,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15916;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique Ltée pour la fourniture de cinq (5) centres de commande de moteurs (CCM) et de deux (2) armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) pour une somme de 270 529,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15916 - 1 soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Le préachat des centres de commande de moteurs (CCM) et armoires de démarreurs groupés (4 Plex) s'inscrit dans le projet de mise à niveau du système de contrôle des pompes d'inondation et d'assèchement à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Les pompes en question servent à l'assèchement de puits de captage de l'eau des drains de toiture, de l'eau de service du bâtiment, du drainage des motopompes lors d'entretien, du drainage du système d'échantillonnage en continu de la Station et finalement, au captage de l'eau suite à un bris potentiel majeur d'équipement de procédé.

Les deux centres de commandes actuellement en place sont dans un état de décrépitude avancé étant donné l'humidité présente dans les puits où ils se trouvent. De plus, ces équipements sont reliés aux pompes fonctionnant en continue (20hp) ainsi qu'aux pompes (200hp) dédiées aux situations d'urgence. En cas de bris de ces équipements, le fonctionnement des pompes d'inondation serait compromis.

Un appel d'offres public a été lancé le 22 février 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir pour l'achat de cinq (5) CCM et deux armoires 4 Plex. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2017. La validité des soumissions est de 150 jours. Un seul addenda a été émis le 9 mars 2017 afin d'apporter quelques précisions au devis technique.

Aucune contingence n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir cinq (5) centres de commande (CCM) et deux (2) armoires de démarreurs groupés et inclut la mise en service des équipements ainsi que la formation des employés de la Station.

Les deux (2) armoires à démarreurs groupés desserviront les pompes 20hp qui fonctionnent en situation normale afin d'évacuer l'eau qui rentre de façon constante dans les puits. Quant aux cinq (5) CCM, ils seront dédiés aux pompes 200hp fonctionnant seulement en situation d'urgence.

La livraison des équipements est prévue pour le mois d'octobre 2017. Le contrat d'installation et de mise à niveau qui fera l'objet d'un autre appel d'offres prochainement, est prévu commencer en octobre 2017.

Les équipements seront installés dans des lieux appropriés à l'abri de l'humidité pour assurer leur bon fonctionnement jusqu'à la fin de leur vie utile.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, seule l'entreprise, Dubo Électrique Ltée, s'est procuré les documents d'appel d'offres et a déposé une soumission.

Suite à l'analyse de la conformité technique, il s'est avéré que Dubo Électrique Ltée avait présenté des variantes au devis technique. La Ville a communiqué alors avec les représentants de l'entreprise et a obtenu une lettre d'engagement de la part de celle-ci, selon le format standard du Service de l'approvisionnement, à se conformer au devis technique sans modifier le prix initial de sa soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Dubo Électrique Ltée	270 529,46	-	270 529,46
Estimation Interne	274 790,25	-	274 790,25
Coût moyen des soumissions reçues			270 529,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(4 260,79)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-1,55%

L'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire conforme est

favorable de 1,55%. Il est donc recommandé d'accorder le contrat à Dubo Électrique Ltée., pour la somme de sa soumission, soit 270 529,46 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Dubo Électrique Ltée, 5780 rue Ontario E, Montréal (Québec) H1N0A2 Canada - NEQ: 144281400.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs, Dubo Électrique Ltée ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture de cinq (5) centres de commande de moteurs (CCM) et de deux (2) armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex) est de 270 529,46 \$ taxes incluses ou 247 029,46 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, le projet de mise à niveau du système de contrôle des pompes d'inondation et d'assèchement sera retardé ce qui compromettra le bon fonctionnement des pompes et augmentera le risque d'inondation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Juin 2017
- Livraison des équipements: Octobre 2017
- Début de l'installation : Octobre 2017

- Période de garantie : 12 mois à partir de la livraison

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1170206008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177,00 USD \$ à 3 118 690,00 USD \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513,00 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177,00 USD \$ à 3 118 690,00 USD \$;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 597 513,00 USD \$ (954 916,89 CDN \$ taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
3. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-24 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206008

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177,00 USD \$ à 3 118 690,00 USD \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513,00 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la sécurité des policiers et des citoyens, le SPVM a besoin de se doter d'un système de géolocalisation en temps réel, permettant de localiser tous les policiers & auto-patrouilles. Ce besoin est conforme avec les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité au travail (CNESST).

Le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) actuel ne permet pas de prendre la géolocalisation en temps réel, une mise à jour du module de cartographie et l'intégration d'un nouveau module de géolocalisation en temps réel au RAO en place, est donc nécessaire. Cela permettra d'effectuer la répartition des effectifs selon la proximité réelle du lieu d'intervention, permettant ainsi de réduire les délais d'intervention lorsqu'on répond à des appels d'urgence des citoyens ou pour porter secours à des policiers en danger.

Le contrat original, accordé en 2009 pour l'entretien des logiciels du RAO, a été modifié une première fois en 2013 par l'avenant no 1, pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du RAO.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521

177,00 USD \$ à 3 118 690,00 USD \$, et autoriser une dépense additionnelle de 597 513,00 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation, et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0121 - 25 avril 2013 - Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018).
CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver un projet de convention avec Northrop Grumman Information Technology inc. pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013 - Dépense totale de 1 269 715 \$, taxes incluses (1 097 502 \$ US).

DESCRIPTION

Depuis des années, le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) supporte les opérations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal. Le présent dossier décisionnel permettra :

- La fourniture du module de géolocalisation automatique des véhicules « Premier AVL (Automated Vehicle Location) » qui permet la récupération en temps réel et en continu des données GPS d'un appareil;
- La mise en place de l'intégration au RAO, la personnalisation et la paramétrisation du module de géolocalisation « Premier AVL »;
- La mise à jour du module de cartographie du RAO « CommandPoint Premier Map » qui permet l'affichage des données GPS récupérées par le module « Premier AVL » ainsi que d'autres fonctionnalités de géolocalisation tel que la définition de zones par l'utilisateur;
- La mise en place de l'intégration au RAO et la paramétrisation du module de cartographie.

Northrop Grumman Systems International Trading inc. détient le code source des produits ci-dessus et elle est la seule firme qui peut faire la mise en place complète des solutions et ainsi assurer leur entretien.

JUSTIFICATION

La géolocalisation intégrée au RAO permettra au SPVM :

- d'améliorer les services d'urgence aux citoyens;
- d'améliorer de la sécurité des policiers;
- de se conformer aux normes de la CNESST;
- de réduire les délais d'intervention;
- d'améliorer l'environnement de travail des répartiteurs du centre d'urgence 911;
- d'améliorer les processus d'affaires du SPVM;
- d'augmenter l'efficacité opérationnelle du SPVM.

Northrop Grumman est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du logiciel de géolocalisation et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Pour la mise à jour de la cartographie, seul Northrop Grumman peut y

procéder. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier. En ce qui concerne l'intégration du module de géolocalisation, l'article 573.3 paragraphe 6(a) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule qu'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes , progiciels ou logiciels existants peut être conclu de gré à gré .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 597 513,00 USD \$ ou 954 916,89 CDN \$ taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Détails	2017	2018	TOTAL
Mise en place du système de géolocalisation Premier AVL	348 868,24 \$	171 830,62 \$	520 698,86 \$
Acquisition des licences Premier AVL Server	80 307,16 \$	39 554,27 \$	119 861,44 \$
Mise à jour du module de cartographie CommandPoint Map Services	130 311,76 \$	64 183,40 \$	194 495,16 \$
Acquisition de licences, CommandPoint Premier Workstation Map	80 307,16 \$	39 554,27 \$	119 861,44 \$
Total	639 794,32 \$	315 122,58 \$	954 916,89 \$

Le détail des calculs des montants du tableau ci-dessus se trouvent sur un fichier ci-joint.

Dépenses capitalisables:

La dépense de 954 916,89 \$ taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI, au projet 68305.02 - Géolocalisation des policiers et des véhicules de police, et sera soumise à l'approbation du Comité sectoriel des technologies de l'information pour l'autorisation des crédits.

Le coût total maximal de ce contrat de 954 916,89 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 871 966,40 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG-15-040.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra au SPVM d'améliorer la sécurité des policiers et de se conformer aux recommandations de la CNESST. Il permettra également d'améliorer les services fournis aux citoyens de la Ville de Montréal en réduisant les délais d'intervention suite à un appel d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier au CE: 31-05-2017
- Approbation du dossier au CM: 12-06-2017
- Approbation du dossier au CG: 15-06-2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

Le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1171698004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Services d'Arbres Primeau inc. pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 15-14498.

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat octroyé à la firme Services d'Arbres Primeau inc. pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 15-14498.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-18 18:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171698004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Services d'Arbres Primeau inc. pour les services de dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour l'année 2017, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 15-14498.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage des frênes infestés ou en mauvaise condition.

L'année 2017 est une année charnière dans la lutte à l'agrile du frêne à Montréal. Deux raisons sont invoquées pour expliquer la décision de révoquer les contrats de dépistage en rue.

En premier lieu, la stratégie initiale développée par le SGPVMR exigeait le dépistage de frênes en rue afin de pouvoir déterminer les zones à risque à Montréal. Toutefois, avec les récentes modifications au Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), l'ensemble du territoire de la Ville est maintenant désigné comme une seule zone à risque.

En deuxième lieu, en raison de la diminution importante des coûts d'injection au cours des trois dernières années, le SGPVMR a revu sa stratégie de traitement des frênes publics en rue. Tous les frênes publics en rue ou en parc aménagé seront traités, au minimum, à tous les deux ans, tel que recommandé par le fabricant du produit utilisé.

Pour ces raisons, la poursuite de l'activité de dépistage des frênes publics en rue n'est plus requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0947 - 17 août 2015 - Accorder trois contrats à Services d'Arbres Primeau inc. pour le dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, pour

une somme maximale de 733 793,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #5-14498 (3 soum.).

DESCRIPTION

Les travaux complétés par l'adjudicataire durant les deux premières années du contrat étaient à notre satisfaction. La raison pour la résiliation de ces trois contrats avant le début de la troisième et dernière année est que cette activité n'est plus requise dans la stratégie de lutte à l'agrile du frêne sur le territoire montréalais en rue. Toutefois, le dépistage dans les parcs demeure.

JUSTIFICATION

L'article 11,3 des clauses administratives générales du devis stipule que:
"La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation."

Comme cette activité n'est plus requise dans la stratégie de lutte à l'agrile du frêne sur le territoire montréalais, le SGPVMR recommande de résilier ce contrat afin d'utiliser les sommes dans l'injection d'un plus grand nombre de frênes publics afin de les protéger.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial pour trois ans est de 733 793,45 \$, taxes incluses, sur le lequel un montant de 479 804,47 \$ a déjà été versé au fournisseur pour services rendus en 2015 (241 631,46 \$) et en 2016 (238 173,01 \$). Pour l'année 2017, le solde restant est de 253 988,98 \$. Le SGPVMR a analysé le dossier afin d'acquitter toute facture recevable. Suite à la résolution du conseil, il sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat n'est pas résilié, la Ville devra acquitter la troisième année et dernière année des trois contrats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi de l'avis écrit : début juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Daniel HODDER
Directeur - Programmes et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Programmes et exploitation

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice - Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1177327001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. pour le groupe 1 (325 903,12 \$, taxes incluses) et avec la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour le groupe 2 (165 001,77 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 17-15802 (respectivement 1 et 2 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc., seul soumissionnaire pour le groupe 1, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15802, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités requérantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15802, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités requérantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-17 15:20

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177327001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. pour le groupe 1 (325 903,12 \$, taxes incluses) et avec la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour le groupe 2 (165 001,77 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 17-15802 (respectivement 1 et 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour objet la conclusion des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal.

Cet appel d'offres est un regroupement d'achats de plusieurs articles requis pour opérer les piscines municipales afin d'en réduire les coûts et d'assurer une facilité d'approvisionnement. Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements des ententes-cadres depuis 2009.

En novembre 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer des ententes-cadres collectives pour une période de cinq (5) mois, pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal (appel d'offres sur invitation 16-15762). Le 19 décembre 2016, les contrats ont été octroyés au plus bas soumissionnaire conforme par groupe d'articles (groupe 1, 3 et 4). Le groupe 1 a été octroyé à la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. (19 682,25 \$, taxes incluses). L'entente reliée à ce contrat est la 1181990 avec une consommation, selon l'information disponible, de 48,6 % (9 575,32 \$). Les groupes 3 et 4 ont été octroyés à la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. (28 843,24 \$, taxes incluses). L'entente reliée à ces contrats est la 1181996 avec une consommation, selon l'information disponible, de 19,3 % (5 575,90 \$).

Stratégie d'approvisionnement:

Pour cet appel d'offres 17-15802, le Service d'approvisionnement a fait une étude en février et mars auprès des dix-neuf (19) arrondissements afin de recueillir les consommations annuelles pour l'année 2016 sur tous les produits et accessoires de piscines de la Ville de Montréal. De plus, nous avons mis sur pied un comité de quatre (4) membres. Le tout, afin

de recueillir leurs commentaires sur les ententes-cadres collectives passées, leurs suggestions et leurs idées sur l'appel d'offres 17-15802.

Comme le marché des produits chimiques et d'accessoires de piscines semble restreint, selon les informations disponibles, les fournisseurs se spécialisent soit dans les produits chimiques ou soit dans les accessoires. Nous avons donc divisé en deux (2) groupes les produits. Le groupe 1, les produits chimiques, nous avons privilégié les sept (7) produits qui totalisaient 94,4 % des achats de ce groupe. Le groupe 2, les accessoires, nous avons mis l'emphase sur les accessoires qui totalisaient 52,6 % des achats de ce groupe et pour compléter, nous avons ajouté des accessoires qui s'avéraient nécessaires et manquants au dernier appel d'offres. Nous avons privilégié les articles où le volume de consommation était le plus élevé dans le but de favoriser la concurrence, de solliciter davantage les fournisseurs à nous fournir des prix avantageux et de réaliser des économies.

L'appel d'offres public 17-15802 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de quinze (15) jours civils, soit du 24 avril au 10 mai 2017.

Nous avons publié deux (2) addenda afin de répondre aux interrogations des fournisseurs. L'addenda no1 a été publié le 28 avril 2017 et l'addenda no2 a été publié le 2 mai 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 9 octobre 2017.

En conformité avec la matrice décisionnelle des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment du dépôt de la soumission et une garantie d'exécution équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur totale du contrat a été exigée lors de l'adjudication des contrats.

La Ville octroie le contrat par groupe au plus bas soumissionnaire conforme par groupe d'articles (groupe 1 et 2). Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres collectives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande – 19 décembre 2016 – Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. pour le groupe 1, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de produits chimiques pour piscine pour une période de cinq (5) mois à la suite de l'appel d'offres sur invitation 16-15762 (2 soumissionnaires). Montant total estimé d'entente : 19 682,25 \$, taxes incluses.

Bon de commande – 19 décembre 2016 – Conclure avec la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour les groupes 3-4, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande d'accessoires pour piscine pour une période de cinq (5) mois à la suite de l'appel d'offres sur invitation 16-15762 (2 soumissionnaires). Montant total estimé d'entente : 28 843,24 \$, taxes incluses.

Avis Simon – 29 août 2016 – Conclure avec la firme Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour le groupe 1, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande d'accessoires pour piscine pour une période d'un (1) mois à la suite de l'appel d'offres sur invitation 16-15465 (1 soumissionnaire). Montant total estimé d'entente : 44 792,95 \$, taxes incluses.

CE14 1170 – 6 août 2014 – Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. pour le groupe 1, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de produits chimiques pour piscine pour une période de vingt-quatre (24) mois à la suite de l'appel d'offres public 14-13665 (1 soumissionnaire). Montant total estimé d'entente : 274 379,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise à conclure des ententes-cadres collectives pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal.

Aspect qualitatif :

Les deux (2) groupes d'articles de l'appel d'offres 17-15802 sont :

Groupe 1 : Produits chimiques divers pour les piscines de la Ville de Montréal.

Groupe 2 : Accessoires divers pour les piscines de la Ville de Montréal.

Aspect quantitatif :

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, pour les trente-six (36) prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités estimées pour les trente-six (36) mois sont d'environ 141 172 kg, 171 140 L et 44 250 lb pour le groupe 1 et, par contre, 3 042 unités pour le groupe 2. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins des différentes parties prenantes.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges : 10

- Aquam Spécialiste Aquatique inc.
- Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc.
- Brenntag Canada
- Lavo inc.
- Les gaz spéciaux Megs inc.
- Piscines et spas Poseidon inc.
- Polyrheo (Canada) inc.
- Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.
- Val-Mar
- VWR International

Soumissionnaires : 3

Groupe 1

- Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc.
- Piscines et spas Poseidon inc.

Groupe 2

- Aquam Spécialiste Aquatique inc.

Les sept (7) preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposés de soumission se sont abstenus pour les raisons suivantes : quatre (4) firmes n'ont pas les produits, une (1) firme n'a pas les spécifications demandées, une (1) firme a son carnet des commandes complet présentement et une (1) firme n'a pas donné de réponse.

Analyse des soumissions :

Groupe 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc.	325 903,12 \$		325 903,12 \$
Piscines et spas Poseidon inc.	357 898,39 \$		357 898,39 \$
Dernière estimation réalisée	339 961,76 \$		339 961,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			341 900,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 995,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			9,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-14 058,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-4,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			31 995,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,8 %

Groupe 2

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aquam Spécialiste Aquatique inc.	165 001,77 \$		165 001,77 \$
Dernière estimation réalisée	174 533,42 \$		174 533,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			165 001,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-9 531,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-5,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Montant total estimé des ententes (total du groupe 1 et 2)

<u>Groupe</u>	Montant estimé, avant taxes	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant estimé, taxes incluses
Groupe 1	295 683,20 \$	14 784,16 \$	29 494,40 \$	339 961,76 \$
Groupe 2	151 801,19 \$	7 590,06 \$	15 142,17 \$	174 533,42 \$

Le montant estimé pour cet appel d'offres est de 514 495,17 \$, taxes incluses. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les citées et villes, cette estimation a été effectuée par le Service de l'approvisionnement et elle est basée sur les historiques de consommation des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que les derniers prix unitaires, obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 1,02 par année. Cette majoration est de 1,0193 que nous avons arrondi à 1,02, elle correspond à la moyenne sur les deux (2) dernières années de l'indice des prix à la consommation (IPC),

tableau 326-0020, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport des indices moyens par mois 2015-2016 et 2016-2017.

Comparativement à l'estimé fait, nous constatons des économies de l'ordre de 4,59 %, représentant un montant de 23 590,28 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de ces ententes-cadres collectives alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle. La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres collectives ainsi que les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution :
Début du contrat : 13 juin 2017

Fin du contrat : 12 juin 2020

Fin du contrat incluant les deux prolongations : 12 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francesca RABY
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-16

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1175331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15833, au montant de 152 026,04 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture et la livraison, sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes;
2. d'accorder à Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15833;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-18 09:35

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15833, au montant de 152 026,04 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure avec l'entreprise Quincaillerie Sécurité Canada inc., division des Agences W. Pelletier 1980 inc., une entente-cadre collective pour une période de soixante (60) mois à partir de la date d'autorisation d'octroi, pour la fourniture et la livraison sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes (clés, jetons d'identification, porte-clés, anneaux pour clés) à la suite de l'appel d'offres public 17-15833.

Une entente-cadre collective pour la fourniture de ces produits est mise à la disposition des arrondissements et des services corporatifs depuis octobre 2015. L'entente-cadre collective, d'un montant total estimé à 35 751,87 \$, taxes incluses, a été octroyée le 28 septembre 2015 à l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc. à la suite de l'appel d'offres 15-14735, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective actuelle a été consommée entièrement. Le renouvellement de l'entente-cadre est donc nécessaire afin de combler les besoins de cadenas et d'accessoires connexes (clés, jetons d'identification, porte-clés, anneaux pour clés) pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les services corporatifs. Ces produits seront disponibles pour les requérants par l'entremise des entrepôts de la Division logistique du Service de l'approvisionnement.

L'entente-cadre collective est gérée par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement ainsi que les services corporatifs confirment leurs achats par des demandes d'achats auprès de la Division logistique, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public 17-15833 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres

(SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt (20) jours civils, soit du 19 avril 2017 au 8 mai 2017. Aucun addenda n'a été émis. Les soumissions reçues sont valides pour cent-vingt (120) jours civils, soit jusqu'au 5 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conclure une entente-cadre collective (entente # 1069980) avec l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc. pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes, et ce, à la suite de l'appel d'offres sur invitation 15-14735, au montant de 35 751,87 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

La fourniture et la livraison, sur demande, de cadenas et d'accessoires connexes (clés, jetons d'identification, porte-clés, anneaux pour clés) pour une période de soixante (60) mois, à partir de la date d'autorisation d'octroi.

Les magasins et dépôts de la Ville (Division de la logistique du Service de l'approvisionnement) pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur selon les prix unitaires soumis.

Ces produits sont requis par les arrondissements et les unités corporatives pour permettre de sécuriser des biens ou limiter l'accès à certains emplacements. Les cadenas de marque spécifique GUARD et MASTER LOCK sont utilisés par différents services ou unités à la Ville. À des fins de compatibilité avec les cadenas existants possédant les mêmes clés depuis plusieurs années, nous continuons à tenir en inventaire les cadenas de ces marques. Certains magasins d'arrondissement tiennent en inventaire des cadenas MASTER LOCK avec des codes de clés spécifiques à leur arrondissement pour des fins de compatibilité, et ainsi faciliter la gestion des opérations. Il a donc été défini selon la Division logistique que les produits exigés à l'appel d'offres étaient les plus efficaces et les plus performants pour le besoin exprimé, et qu'ils répondaient à une forte demande de la part des requérants.

Les prix soumis demeurent fermes pour les vingt-quatre (24) premiers mois de l'entente. Pour les trois (3) années suivantes, les prix seront ajustés annuellement selon la variation annuelle de l'IPC des douze (12) derniers mois, selon les dernières données disponibles à l'anniversaire de l'entente.

Sur le plan quantitatif :

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur l'historique de consommation au cours des soixante (60) derniers mois.

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres, 17-15833, ont été estimées en fonction des consommations des dix-neuf (19) arrondissements et des services corporatifs par l'entremise de la Division logistique du Service de l'approvisionnement.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de produits et d'un secteur de marché à faible risque, nous n'avons pas exigé de garantie de soumission. Cependant, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à mille dollars (1 000,00 \$) qui devra être fournie par l'adjudicataire recommandé.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 160 315,09 \$, taxes incluses, pour les soixante (60) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des cinq (5) dernières années, calculée en fonction des derniers prix payés pour ces produits avec une majoration annuelle 2 % pour les cinq (5) prochaines années. Cette majoration correspond à l'évolution de l'IPC au cours des douze (12) derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de février 2017. Ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en avril 2017.

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15833, le nombre de preneurs de cahier des charges est de six (6) fournisseurs :

- Quincaillerie Sécurité Canada inc.;
- Le Groupe J.S.V. inc.;
- Fabtech ID (8694290 Canada inc.);
- Fastenal Canada Itée;
- Acklands-Grainger inc.;
- Lumen, Division de Sonepar.

Nous avons reçu quatre (4) soumissions :

- Quincaillerie Sécurité Canada inc.;
- Le Groupe J.S.V. inc.;
- Fabtech ID (8694290 Canada inc.);
- Fastenal Canada Itée.

La Ville a corrigé toutes les erreurs de calcul dans les soumissions et a effectué les ajustements qui en découlent, selon les dispositions prévues à l'article 9 - Prix des biens et services, des instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres. Cependant, les prix unitaires soumis sont restés inchangés. Les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission se sont désistés parce qu'ils ne rencontraient pas les spécifications demandées à notre appel d'offres.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Total
Quincaillerie Sécurité Canada inc.	152 026,04 \$
Le Groupe J.S.V. inc.	173 156,26 \$
Fabtech ID (8694290 Canada inc.)	199 161,86 \$
Fastenal Canada Itée	263 307,60 \$
Dernière estimation réalisée	160 315,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	196 912,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	29,53 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	111 281,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	73,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-8 289,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-5,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	21 130,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	13,90%

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comparativement aux derniers prix payés par la Ville, le prix moyen des articles va connaître une très légère hausse d'environ un (1 %) pour cent. Cette hausse est inférieure au taux annuel moyen d'inflation au cours des cinq (5) dernières années, soit 1,26 %. Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Le montant total estimé de l'entente, pour les trente-cinq (35) articles au bordereau de soumission, pour une période de soixante (60) mois est de :

132 225,30 \$ + TPS 6 611,27 \$ +TVQ 13 189,47 \$ = 152 026,04 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 31 mai 2017.
- Début du contrat prévu : le 1er juin 2017.
- Fin du contrat: 31 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Le : 2017-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1175034004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division du service à la clientèle - Biodôme et Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce Inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce Inc., pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 pour une somme maximale de 1 528 053\$ taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -

IDENTIFICATION

Dossier # :1175034004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division du service à la clientèle - Biodôme et Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce Inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Toujours unique au monde depuis bientôt 25 ans d'existence, le Biodôme de Montréal, littéralement « maison de la vie » est un chef-d'œuvre technologique. Ses systèmes de support à la vie permettent de reproduire fidèlement, sous un même toit, 5 écosystèmes des Amériques : la forêt tropicale humide, l'érablière des Laurentides, le golfe du Saint-Laurent, les côtes du Labrador et les îles Subantarctiques. Grâce à un aménagement intégrant paysages, animaux et végétaux, le Biodôme de Montréal invite le visiteur à partir en pleine nature sur des sentiers riches en surprises et en sensations, mettant en valeur 750 espèces végétales et 230 espèces animales. En plus des écosystèmes, la salle de découvertes Naturalia, les salles d'animation, les aires de restauration, le vestiaire et la boutique sont dédiés aux visiteurs. D'autres secteurs réservés au personnel incluent notamment la billetterie, les bureaux, les laboratoires, la clinique vétérinaire, les salles mécaniques et les entrepôts.

Le Planétarium Rio Tinto Alcan a ouvert ses portes le 6 avril 2013. Outre son architecture spectaculaire et écoresponsable où l'aluminium occupe une place de choix, le Planétarium Rio Tinto Alcan innove avec une approche de l'astronomie totalement inédite. Les équipements à la fine pointe de la technologie qu'utilise le Planétarium Rio Tinto Alcan sont gages d'une expérience unique pour les visiteurs. Au-delà des informations astronomiques qu'offre généralement ce type d'institution, ce lieu fait le lien entre le ciel et la vie, par les sciences bien sûr, mais aussi par l'art de la poésie. Une démarche innovante qui le positionne comme un précurseur sur le plan international.

En 2016, le Biodôme a accueilli plus de 850 000 visiteurs et le Planétarium Rio Tinto Alcan près de 300 000 visiteurs.

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces tels que l'aire d'accueil des groupes, le vestiaire, les salles d'animation et les aires de repas pour les groupes scolaires. Les deux institutions partagent également, depuis l'ouverture du nouveau Planétarium, certains services tels que les services de sécurité et d'entretien. Cette réalité physique, combinée au désir d'harmoniser la qualité des services et de gérer avec efficacité les opérations des installations explique la nécessité d'avoir un seul fournisseur de service d'entretien pour les deux institutions.

Après trois ans de travail conjoint, l'expérience professionnelle, l'expertise et le savoir-faire avérés de Coforce (autrefois connue sous le nom de Centre de transition Le Sextant inc, voir résolution en pièce jointe), qui avait remporté l'appel d'offres lancé en 2014, garantissent la capacité de cette firme à assurer l'entretien ménager des biens et bâtiments du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Le service de l'Espace pour la vie souhaite donc se prévaloir, aux mêmes conditions, de la première des deux prolongations de 12 mois prévues au contrat présentement en vigueur, lequel se termine le 31 août prochain (voir pièce jointe, section III, clause particulière 5, page 47.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0813 - 18 août 2014: Octroyer un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$ (# 1145034004).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver, pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, la prolongation du contrat par lequel la Ville de Montréal bénéficie du service d'entretien ménager pour le Biodôme et le Planétarium (voir lettre d'acceptation en pièce jointe) et cela tenant compte des spécificités suivantes de leurs installations, notamment leur concept architectural unique, la présence d'un cheptel animalier au Biodôme (230 espèces animales) et un nombre important de visiteurs à toute heure de la journée, qui requiert une flexibilité dans la gestion opérationnelle de l'entretien ménager.

Plus de 1 100 000 visiteurs circulent sur le site du Biodôme/Planétarium chaque année. Le Biodôme et le Planétarium mettent à la disposition du grand public, des touristes et des groupes scolaires une programmation diversifiée, et en raison de leur nature événementielle, à des heures parfois atypiques (des animations scolaires joignant plus de 120 000 jeunes, des Nuitées dans nos institutions, des Camps de jour, des représentations en soirée, des événements corporatifs en soirée, des conférences, etc.)

Le travail d'entretien ménager pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme de Montréal exige une très grande souplesse dans l'exécution des travaux compte tenu des heures d'ouverture et de fermeture au public, des superficies à couvrir, des espaces et contenus non conventionnels et finalement des revêtements particuliers. Les conditions dans lesquelles les employés sont appelés à travailler sont particulières, par exemple le travail dans les écosystèmes du Biodôme en soirée se fait dans la pénombre puisque la présence de collections vivantes animales et végétales exige des pratiques strictes. De plus, la vocation touristique des deux institutions nous oblige à aménager des horaires de travail en rotation sur une base de 7 jours, de 7 h à minuit.

Par ailleurs, la superficie du Planétarium représente 8 705 mètres carrés sur trois étages. Celle du Biodôme est de 34 593 mètres carrés sur quatre étages. De plus, le toit du Planétarium est couvert de verdure et un sentier pédestre y est aménagé. Ceci implique que lors des chutes de neige, l'équipe d'entretien doit déneiger ce sentier, les entrées, les issues de secours et le pourtour des bâtiments.

Les activités d'entretien ménager se divisent en quatre blocs :

- Espaces dédiées au public;
- Espaces des employés;
- Espaces extérieurs;
- Nettoyage spécialisé en hauteur.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat actuel pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan est nécessaire au bon déroulement des opérations quotidiennes des institutions.

La prolongation du contrat permettra de poursuivre les activités d'entretien ménager actuelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 1 528 053 \$, taxes incluses (256 323 \$ en 2017 et 1 271 729 \$ en 2018), est prévu au service de l'Espace pour la vie.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des pratiques opérationnelles et des achats, il est prévu d'adopter la politique que les services d'approvisionnement ainsi que l'Espace pour la vie privilégient : soit une approche écoresponsable dont les objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'efficacité économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Biodôme de Montréal est un site public et renferme des collections vivantes, animales et végétales. Annuellement, l'institution accueille plus de 800 000 visiteurs d'où l'importance de maintenir la qualité des services d'entretien ménager. Par ailleurs, l'entretien ménager des espaces où travaillent les collections vivantes est essentiel. Interrompre les activités d'entretien pourrait mettre en péril les collections vivantes animales et végétales du Biodôme. Une telle interruption aurait aussi des conséquences majeures au Planétarium Rio Tinto Lacan. Il ne serait pas possible d'ouvrir des musées au public sans que la propreté des installations ne puisse être garantie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun plan de communication n'est prévu à cette étape

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat à compter du 1 septembre 2017 et ce, pour une période de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BOISVERT
Chef de division accueil & animation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-05-19

**Dossier # : 1177360006**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 convenue avec la firme Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 et conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (3 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes : 500 859,11 \$, taxes incluses.)

1. Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 convenue avec la firme Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867;

2. Conclure quatre (4) ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal – Appel d'offres 17-15867 au montant total estimé de l'entente de 500 859,11 \$, toutes taxes incluses. La durée est de 28 mois à partir du 13 juin 2017 au 12 octobre 2019 et le contrat est assorti de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires jusqu'au 12 octobre 2021.

3. Imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-23 14:25**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 convenue avec la firme Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 et conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (3 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes : 500 859,11 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

Abroger la résolution CM17 0420 et résilier l'entente-cadre permanente no 1201725 octroyée le 24 avril 2017, portant sur la fourniture de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite d'une nouvelle analyse de la conformité d'une soumission déclarée non-conforme tout en étant le plus bas soumissionnaire. Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc., quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois à partir de la date d'autorisation d'octroi, pour la fourniture, sur demande, de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867, incluant la possibilité de deux (2) prolongations d'une période de douze (12) mois chacune. Les groupes d'articles 1, 2 et 3 sont composés de divers colliers de service de dimensions variables, tandis que le groupe d'articles 4 est composé de manchons de réparation en acier, de dimensions variables, pour l'ensemble du réseau égout et aqueduc de la Ville.

Ces ententes-cadres collectives font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe d'articles. Chaque arrondissement ainsi que les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès de l'adjudicataire, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle des ententes-cadres collectives. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

En vertu de la résolution CM17 0420 du 24 avril 2017, la Ville a octroyé un contrat de fourniture de sellettes et manchons pour égouts et aqueducs à la firme Wolseley Canada

inc. suite à l'appel d'offres public 17-15867. Ce soumissionnaire avait déposé la 2e plus basse soumission mais il a été considéré le plus bas soumissionnaire conforme. Le soumissionnaire ayant déposé la plus basse soumission était St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. mais sa soumission a été déclarée non conforme et rejetée en raison de l'absence de lettre d'engagement à fournir un cautionnement d'exécution. Précisons qu'il n'avait pas fourni de cautionnement de soumission à titre de garantie de soumission. Il l'avait plutôt fourni sous une autre des formes acceptées par la Ville en vertu du cahier des charges. St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. s'est plaint du rejet de sa soumission en réponse à l'appel d'offres 17-15867. Une révision de sa soumission a donc été effectuée afin de vérifier si sa plainte était ou non fondée. Suite à cet examen, il s'est avéré que St-Germain Égouts et Aqueducs inc. avait fourni une garantie de soumission conforme à ce qu'exigeaient les documents d'appel d'offres. Par conséquent, comme il était le plus bas soumissionnaire, le contrat aurait dû lui être adjugé.

Depuis 2009, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des dix-neuf (19) arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal des ententes-cadres collectives concernant les pièces en fonte, tubes en cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout et aqueduc.

Le dernier appel d'offres public, 13-13047, a été octroyé le 27 janvier 2014 à Wolseley Canada inc., dont l'entente-cadre collective couvrait une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 27 janvier 2014 au 26 janvier 2017. Le montant total estimé de cette entente-cadre collective est de 524 321,31 \$, taxes incluses, et sa consommation réelle a été de 434 899,11 \$, soit 82,95 % du montant total de l'entente. L'option de prolongation n'a pu être retenue par la Ville.

L'appel d'offres public 17-15867 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-cinq (25) jours civils, soit du 13 février 2017 au 8 mars 2017. Deux addenda ont été publiés les 15 et 28 février 2017 pour préciser des informations au bordereau de soumission ainsi que pour reporter la date d'ouverture au 8 mars 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 4 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0420 - 24 avril 2017 - Conclure avec Wolseley Canada inc., quatre (4) ententes-cadres d'une période de vingt-huit (28) mois, avec deux options de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15867 - (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 517 707,92 \$, taxes incluses.)

CM14 0042 - 27 janvier 2014 - Conclure avec Wolseley Canada inc., une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 13-13047 - (4 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 524 321,31 \$, taxes incluses.)

CM12 1096 - 17 décembre 2012 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils ltée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout, pour une période additionnelle de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2013 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses.)

CM11 0997 - 19 décembre 2011 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils ltée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en

PVC pour égout, pour une période additionnelle de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2012 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses.)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche, par cet appel d'offres, des firmes qui sont en mesure de lui fournir, pour une période de vingt-huit (28) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, à compter de la date d'émission des ententes-cadres collectives, la fourniture de sellettes et manchons de réparation pour égout et aqueduc, selon les spécifications et exigences définies aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres est constitué des groupes d'articles 1, 2 et 3 qui sont composés de divers colliers de service de dimensions variables, tandis que le groupe d'articles 4 est composé de manchons de réparation en acier, de dimensions variables. La stratégie de fragmenter en quatre (4) groupes distincts permet à la Ville de bénéficier d'économies réelles.

Ce regroupement d'achats est composé des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que des services centraux. Le Centre de distribution de la Ville de Montréal a effectué une estimation des besoins de la Ville pour permettre ce regroupement d'achats et réaliser d'importantes économies d'échelle en s'appuyant sur le volume de consommation. Le regroupement de la Ville de Montréal connaît un accroissement de sa demande en fourniture de pièces pour égout et aqueduc.

La fourniture sur demande de colliers de service (sellettes) et de manchons de réparation sera principalement pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal ainsi que pour l'ensemble des magasins. Le requérant aura la possibilité de s'approvisionner aussi directement chez le fournisseur en utilisant les taux d'escompte prévus au cahier des charges. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville. L'adjudicataire devra fournir un rapport de consommation semestriel à la Ville. Ce rapport permettra le suivi des consommations tout au long de l'entente et va permettre à la Ville de répondre à ses obligations légales.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs. Par contre, elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour la période 2017-2019, un potentiel d'approvisionnement d'une quantité approximative de 7 000 unités de réparations, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes et des interventions à effectuer sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Puisqu'il s'agit de produits à très grande consommation, nous avons exigé une garantie de soumission égale à 5 % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à 15 % de la valeur de la première année du contrat.

JUSTIFICATION

À la lumière de ce qui est inscrit au document d'appel d'offres, une lettre d'engagement est requise seulement et seulement si le soumissionnaire a fourni à la Ville un cautionnement de soumission à titre de garantie de soumission. Advenant que le soumissionnaire fournisse à la Ville une garantie de soumission sous une autre forme permise en vertu de l'article 13 des Instructions au soumissionnaire, il n'a pas alors à joindre à sa soumission une lettre d'engagement à fournir un cautionnement d'exécution car sa garantie de soumission se transformera alors en garantie d'exécution selon l'article 13.2 des Instructions au soumissionnaire. Si le montant de la garantie d'exécution exigée en vertu des documents d'appel d'offres est supérieur au montant de la garantie de soumission, il devra la compléter

par une des formes prescrites à l'article 13.2.1.1 des Instructions au soumissionnaire jusqu'à concurrence du montant exigé.

Ainsi, si la garantie de soumission a été fournie sous une autre forme qu'un cautionnement, l'obligation n'existe pas à l'effet de fournir une lettre d'engagement. On ne peut pas rejeter un soumissionnaire en raison du défaut de fournir une lettre d'engagement si un tel document n'est pas requis en vertu des documents d'appel d'offres.

Par conséquent, il est nécessaire d'annuler le contrat conclu avec Wolseley Canada inc. pour le motif qu'il a été octroyé à une personne autre que le plus bas soumissionnaire conforme contrairement à l'article 573 (7) de la *Loi sur les cités et villes* qui constitue une disposition d'ordre public que la Ville est obligée de respecter. Il faut donc annuler la résolution CM17 0420 et adopter une nouvelle résolution à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à St-Germain Égouts et Aqueducs Inc.

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15867, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de cinq (5) fournisseurs :

- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Réal Huot inc.;
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Utility Supply Corporation;
- Wolseley Canada inc.

Nous avons reçu quatre (4) soumissions :

- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Wolseley Canada inc.;
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Réal Huot inc.

Trois (3) soumissions conformes :

- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Wolseley Canada inc.

La firme Réal Huot inc. à été déclarée non conforme, due à une erreur administrative au bordereau de soumission.

Un preneur de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission s'est désisté en raison d'un manque de ressources disponibles pour élaborer la soumission.

Analyse des soumissions :

Groupe d'articles 1 - Collier de service en acier inoxydable

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	15 552,30 \$		17 881,26 \$
Wolseley Canada inc.	15 570,51 \$		17 902,19 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	15 594,79 \$		17 930,11 \$
Dernière estimation réalisée			17 943,78 \$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	17 904,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	48,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	0,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 62,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	20,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,12 %

Groupe d'articles 2 - Collier de service en bronze

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	16 543,11 \$		19 020,44 \$
Wolseley Canada inc.	16 612,61 \$		19 100,35 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	16 668,22 \$		19 164,29 \$
Dernière estimation réalisée			19 202,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			19 095,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,40 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			143,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0,76 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 182,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 0,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			79,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,42 %

Groupe d'articles 3 - Collier de service en fonte

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	71 686,48 \$		82 421,53 \$
Wolseley Canada inc.	74 669,98 \$		85 851,81 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	75 863,37 \$		87 223,91 \$
Dernière estimation réalisée			92 822,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			85 165,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			4 802,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			5,83 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 10 400,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 11,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 430,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,16 %

Groupe d'articles 4 - Manchon de réparation en acier inoxydable

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	331 842,47 \$		381 535,88 \$
Wolseley Canada inc.	343 425,59 \$		394 853,57 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	356 392,11 \$		409 761,83 \$
Dernière estimation réalisée			417 612,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			395 383,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			28 225,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			7,40 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 36 076,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 8,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	13 317,69 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,49 %

Adjudicataire recommandé :

Firme	Groupes d'articles	Montant total estimé des ententes-cadres collectives (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1 - 2 - 3 - 4	500 859,11 \$

Les ententes-cadres collectives permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal, un approvisionnement constant des quantités requises, tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'octroyer des contrats à des fournisseurs tout en ayant le même prix pour chaque unité requérante, ainsi qu'un délai de livraison uniforme et adéquat tout en respectant les conditions optimales pour assurer un service de qualité aux citoyens.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc, pour la période 2017-2019 (28 mois), pour un montant total estimé à 547 580,69 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que des services centraux, en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une augmentation de 8 % pour les sellettes de service. Cette majoration inclut, notamment, l'inflation et la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits sanitaires en plastique, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de janvier 2017. En ce qui concerne les manchons de réparation, lors de l'estimation, nous avons pris en compte la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine et l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des tuyaux, tubes et tuyaux souples en caoutchouc et en plastique flexible, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de janvier 2017, représentant une augmentation de 2,02 %.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé des ententes-cadres collectives est de 500 859,11 \$, taxes incluses, soit de 23 462,20 \$ de moins que l'entente précédente qui était d'un montant de 524 321,31 \$, taxes incluses. Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

L'écart de prix entre ces ententes se justifie par une stratégie de regroupement mise en place par le Service de l'approvisionnement. Une faible augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine, ainsi qu'une baisse de la devise canadienne, a fait stabiliser les prix des sellettes de service et des manchons de réparation, requis aux opérations régulières du réseau égout et aqueduc de la Ville. La stratégie de fragmentation des groupes d'articles est bénéfique pour la Ville, car le prix moyen des articles est resté stable.

En comparaison avec les données de 2014, la baisse de la devise canadienne a influencé les prix à la hausse d'environ 21 % ce qui a engendré une majoration incluant l'indice des prix industriels publié par Statistique Canada, de 8 % pour les sellettes de service et 2,02 % pour les manchons de réparation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 31 mai 2017.
- Conseil municipal : le 12 juin 2017.
- Début du contrat prévu : le 13 juin 2017.
- Fin du contrat : 12 octobre 2019.
- Fin de contrat avec deux prolongations : 12 octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2017-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-05-23



Dossier # : 1176152020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 946 900,78 \$, taxes incluses, (contrat : 865 268,53 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 481942 - Contrat E.A.17-1711 (11 soumissionnaires) et recommander d'annuler la résolution municipale CM 16 0915 demandant l'octroi de la soumission 427296 à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud).

Nous recommandons au conseil municipal :

- 1- D'autoriser une dépense de 946 900,78 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue.
- 2- D'accorder à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 865 268,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 481942.
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.
- 4- D'annuler la résolution CM16 0915 recommandant l'octroi de la soumission 427296 à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-08 13:17

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176152020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 946 900,78 \$, taxes incluses, (contrat : 865 268,53 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 481942 - Contrat E.A.17-1711 (11 soumissionnaires) et recommander d'annuler la résolution municipale CM 16 0915 demandant l'octroi de la soumission 427296 à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement a ciblé le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 16 février 2017. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars 2017 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Modifications aux clauses administratives spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0640 - 7 novembre 2016 - D'annuler la résolution numéro CA16 20 0312 recommandant l'octroi du contrat E.A. 16-1654 portant sur des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.
CM16 0915 - 23 août 2016 - d'autoriser une dépense de 800 920,41 \$, taxes incluses, pour

les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; D'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 288,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 427296;

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur le boul. LaSalle consistent :

2017:

- Remplacement des réseaux d'égouts combinés ; Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné existante: (375-375 et 525) mm, (\pm 65 mètres linéaires 2 conduites parallèles et 75 mètres linéaires). Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : (450) mm, 140m.l. (une seule conduite);
- Remplacement du réseau d'aqueduc ; diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante et proposée : 250 mm, 180 m.l.
- Reconstruction de la chaussée (\pm 2 890 mètres carrés)
- Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 1.5 m de large (\pm 470 mètres carrés)
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir
- Gazon
- Gestion de matériaux contaminés (\pm 180 t.m. de B-C)

2018:

- Pavage de la 2^e couche
- Marquage

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDELCC ne sera pas émis. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- La reconstruction de regards ou de puits sur un réseau d'égout existant ;*
- La reconstruction de conduites d'eau potable.*

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que l'évolution domiciliaire desservie par le réseau de cette rue ne peut être développée et que le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et Longueur de la conduite proposée 250 mm, 180 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise de 250 mm et date de 1954. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle sera dans la même tranchée que l'égout proposé. De plus, il y a présence de joints de plomb et une probabilité d'avoir des d'entrées de service en plomb.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : 450 mm, 140 m.l. (une seule conduite). Les conduites d'égout existantes entre la 7e et 8e Avenue (2 conduites côte à côte) sont en grès, datent de 1944 et elles sont en mauvaise condition (CIS=4). La conduite d'égout existante entre la 6e et 7e Avenue est en béton armé, date de 1954 et est en bonne condition. Cependant, la conduite existante doit être remplacée afin de respecter les exigences de conception au niveau des élévations de radier et pentes. Le radier de la conduite d'égout proposée au coin de LaSalle/6e Avenue doit être plus haut que la couronne du collecteur existant.

JUSTIFICATION

Size (16) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et onze (11) ont déposé une soumission, soit 69% des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Les Excavations Super Inc	808 662,18 \$	56 606,35 \$	865 268,53 \$
2	Construction G-NESIS Inc.	829 512,43 \$	58 065,87 \$	887 578,30 \$
3	Pavages D'Amour Inc.	834 143,63 \$	58 390,05 \$	892 533,68 \$
4	Gérald Théorêt Inc.	852 254,60 \$	59 657,82 \$	911 912,43 \$
5	Les entreprises Cogenex Inc	867 222,36 \$	60 705,57 \$	927 927,93 \$
6	Les entreprises Canbec Construction Inc	61 945,23 \$	61 945,23 \$	946 877,15 \$
7	Les Pavages Chenail	892 070,54 \$	62 444,94 \$	954 515,47 \$
8	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	64 879,92 \$	64 879,92 \$	991 735,94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		726 245,34 \$	50 837,17 \$	777 082,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes				922 293,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				6,59
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				126 467,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				14,62
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				88 186,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				11,35
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)				22 309,77 \$

Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		2,58
---	--	------

EXPLICATION DES ÉCARTS

Trois (3) soumissionnaires ont été déclarés non conformes.

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 11.35% supérieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi. Les Excavations Super Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 11 février 2015 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 10 février 2018. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue, le montant total de ces contingences est de 56 606,35 \$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 40 487,67 \$ (taxes incluses). Le montant des contingences pour le SIVT est de 16 118,68 \$ (taxes incluses).

Un montant total de 81 632,25 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction du boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal (estimé à 5 173,88 \$, taxes incluses), et d'autres incidences (estimé à 76 458,38 \$, taxes incluses), en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel que le déplacement de poteau de Bell, la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Ces travaux seront assumés en partie par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) étant donné que le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue est une artère et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau selon les compétences de chacun. La répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie du boulevard LaSalle pour la DGSRE s'élèvent à 618 882,95 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 56 301,76 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc. Le montant inclut 180 t.m. de sols contaminés à sortir du site des travaux.

Les coûts associés aux travaux de réfection d'une partie de la voirie et des trottoirs du boulevard LaSalle pour le SIVT s'élèvent à 246 385,58 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 25 330,49 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, 60% de la voirie étant donné la largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites et une partie des travaux de réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assume une partie des trottoirs, 40% du pavage ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront divisés sur deux années soit :

- Travaux d'égout et d'aqueduc, voirie et trottoirs en 2017.
- Travaux de voirie en 2018.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. À cet effet, ce projet a été analysé dans son intégralité, soit de la 8e Avenue à Alepin. Par la suite, le projet a été séparé en plusieurs phases. Les travaux du présent contrat seront réalisés en 2017 et 2018.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informé de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de LaSalle devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le devis de l'appel d'offres 427296 prévoyait un délai de 120 jours pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme retenu. Ce délai venait à échéance le 12 août 2016. Le conseil municipal a adopté la résolution pour l'octroi du contrat à Sintra le 23 août 2016. Le 25 août 2016, l'arrondissement a reçu un avis de désistement de Sintra quant à l'exécution des travaux puisque le délai de 120 jours était expiré. Il est donc nécessaire d'annuler la résolution initiale portant numéro CM16 0915, d'annuler les bons de commande réalisés en 2016 lors de l'octroi du contrat et de transférer les fonds affectés au projet initialement au nouvel appel d'offre lancé le 16 février 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

Le coût total du contrat à octroyer est de 946 900,78 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 81 632,25 \$, taxes incluses.

Ce coût total est réparti entre les différents PTI des unités administratives comme suit :

- 71.30% au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (675 184,71 \$, taxes incluses)
- 28.70% au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (271 716,06 \$, taxes incluses)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Pour la DGSRE du Service de l'eau, la dépense de 675 184,71 \$, taxes incluses, ou 616 533,63 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 616 533,63 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Ceux-ci seront réalisés en 2017 et 2018 pour les travaux en lien avec la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Travaux publics. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout du boulevard. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dues au mauvais état de la conduite d'égout.

De plus, le boulevard LaSalle est critique pour la circulation dans l'arrondissement de LaSalle. C'est une des voies d'accès principales. Des travaux sont planifiés par le MTQ sur le pont Mercier et sur l'autoroute 138 à court terme. Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CM

Début des travaux : début septembre 2017

Fin des travaux : fin juillet 2018

ECHÉANCIER

Début: 2017-09-01 **Fin:** 2018-07-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 20 avril 2017
Jean CARRIER, 11 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2017-04-06



Dossier # : 1177091004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), pour une somme maximale de 856 333,80\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 402610 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 402610;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177091004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), pour une somme maximale de 856 333,80\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 402610 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles ou générales des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il peut être requis que soient réalisés des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparations mineures. En effet, des situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou encore l'intégrité de l'ouvrage peuvent impliquer des interventions à court terme. Également, il survient que la Division gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est difficile de prévoir sur une base uniquement annuelle, les interventions requises, d'où la nécessité de disposer des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2016, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, trois (3) contrats pour la réalisation de travaux de réparation ont été accordés. Le premier contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été octroyé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE16 0654) et, à ce jour, plus de 80 % de l'enveloppe est engagée. Le second contrat a été octroyé à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. (CE16 1348) et à ce jour, près de 60 % de l'enveloppe est engagée. Enfin, le troisième contrat a été octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM16 1172) et, à ce jour environ 70% de l'enveloppe est engagée.

Pour 2017, un (1) contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CE17 0800). Aucun montant n'a encore été engagé pour ce contrat.

La liste de ces derniers contrats accordés est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures a été publié du 27 mars 2017 au 12 avril 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 août 2017. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site

électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0800 - 18 mai 2017 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), pour une somme maximale de 403 654,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 337901 - 6 soumissionnaires conformes (1177091001)

CM16 1172 - 24 octobre 2016 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330703 - 4 soumissionnaires conformes (1167091004)

CE16 1348) - 17 Août 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330702 - 5 soumissionnaires conformes (1167091003)

CE16 0654 - 27 avril 2016 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03) pour une somme maximale de 408 199,19\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330701 - 7 soumissionnaires conformes (1167091001).

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux consistant à réaliser des réparations, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville, là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet ou tout autre type de structure routière.

À titre indicatif, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- effectuer des travaux de réparation de dalles;
- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- tout autre travail similaire.

La recommandation de l'adjudication du contrat fait suite à un appel d'offres public, du 27 mars au 12 avril 2017, pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour traiter les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'agir avec diligence, ce qui serait difficile à réaliser considérant les délais associés à l'octroi de contrats spécifiques. Dans cette optique, des contrats similaires

sont accordés sur une base régulière afin de disposer de la capacité d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs et ce, en tout temps.

Les derniers contrats accordés en 2016 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. (voir le tableau « Derniers contrats accordés » en pièce jointe).

Le présent dossier permettra à la Division gestion des actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront telle que la sécurisation des risques de chute de fragments de béton pendant la prochaine saison hivernale. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période maximale de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes au prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

SOUSSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL
1	Eurovia Québec Grands Projets inc.	856 333,80 \$
2	Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	876 454,43 \$
3	MGB Associés inc.	889 251,14 \$
4	Les Entreprises Michaudville inc.	893 275,27 \$
5	Construction Camvi inc.	900 599,18 \$
6	Les Pavages Chenail inc.	916 293,26 \$
Estimation des professionnels internes		881 524,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		888 701,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		3,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		59 959,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		7,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		-25 191,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-2,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		20 120,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		2,3%

Lors de l'appel d'offres public 402610, six (6) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, ce qui représente un ratio respectif de 67 % et 33%.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu

Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence, 700 000\$ auquel on ajoute un pourcentage pour les honoraires du marché (frais généraux et les profits) de l'entrepreneur et les taxes. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sont des travaux à temps et matériel payés selon la convention collective en vigueur de la commission de la construction du Québec, secteur génie civil et voirie, et selon le prix du marché pour l'outillage et les matériaux. Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 6,4 %, soit 44 800,00 \$ pour un total (travaux et honoraires) de 856 333,80 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 25 191,02 \$, écart favorable à la Ville, soit 2,9 %.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la « Convention collective – Secteur génie civil et voirie » en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits à l'Annexe 2 du Cahier des clauses administratives spéciales de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 17 mars 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5677-6461-01.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 856 333,80 \$ taxes incluses. Ce qui représente un coût net de 781 946,90 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures.

Il est prévu que les travaux soient effectués sur deux ans, soit 50% en 2017 et 50% en 2018. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

Pour l'année 2017, le montant requis pour financer les travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement de la Division gestion des actifs de la Direction des transports; il s'élève à 390 973,45 \$ net de ristournes (428 166,90 \$ taxes incluses)

La portion restante de la dépense qui équivaut à 390 973,45 \$ net de ristournes, soit 428 166,90 \$ taxes incluses, sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, pourrait entraîner la fermeture partielle ou complète de liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période.

En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 5 août 2017, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et en défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : Juin 2017

Fin du contrat : Décembre 2018

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent RHEAULT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-15



Dossier # : 1177231036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension (PCPR 2017). Dépense totale de 6 551 744,27 \$ (contrat: 6 212 744,27 \$ + incidences: 339 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332311 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 551 744,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 212 744,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332311 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-09 10:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension (PCPR 2017). Dépense totale de 6 551 744,27 \$ (contrat: 6 212 744,27 \$ + incidences: 339 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332311 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 10,6 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 810 357,95 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) de la DI a procédé à l'analyse des soumissions déposées par 4 entrepreneurs. L'étalement des prix reçus est régulier, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme est de 19,3 %. Cet écart défavorable s'explique en partie par le prix moyen des bitumes qui a augmenté de 70 % dans la plus récente mise à jour de Bitume Québec (en vigueur le 14 avril 2017). De plus, en cette période de l'année, les entrepreneurs augmentent leur marge d'administration et de profit. Après l'ajustement de ces paramètres dans l'estimation interne de la DGPEC, l'écart est diminué à 7,1 %. Dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 551 744,27 \$, taxes incluses incluant des incidences de 339 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 982 615,80 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 août 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie MORAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2017-04-25

Ingenieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : **Si addenda, détailler ci-après** Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Modifications mineures aux Cahier des charges et Formulaires de soumissions"/>	<input type="text" value="-"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 402 386.32	810 357.95	6 212 744.27
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	5 533 719.16	830 057.87	6 363 777.03
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 639 229.52	845 884.44	6 485 113.96
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	7 119 397.73	1 067 909.66	8 187 307.39
<input type="text" value="Estimation"/> <input type="text" value="interne"/>	4 526 802.35	679 020.36	5 205 822.71

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1174383005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, et autoriser une dépense totale de 1 278 323,69 \$. Appel d'offres 1007 / 6 soumissions

Il est recommandé au conseil municipal :

- QUE soit autorisée une dépense de 1 009 507,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- QUE soit adjugé à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1007 ;
- QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale de 1 278 323,69 \$ est assumée à environ 21,03% par l'arrondissement de Montréal-Nord et à environ 78,97% par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 11:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174383005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, et autoriser une dépense totale de 1 278 323,69 \$. Appel d'offres 1007 / 6 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié la conduite d'eau secondaire dans l'avenue du Parc-Georges entre les rues Fleury et Mont-Joli comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de réalisation de travaux de remplacement d'une conduite d'eau secondaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0214, 1 mai 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils Inc. et Les Services EXP Inc. pour les services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin. (sommaire décisionnel 114822026).

Mandat donner à les Services EXP inc. pour les services professionnels en conception pour le remplacement des conduites d'égouts unitaires et d'eau secondaires sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord le 29 mai 2016.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent dans le remplacement d'une conduite d'eau secondaire et des entrées d'eau sur l'avenue du Parc-Georges entre les rues Fleury et Mont-Joli. La reconstruction de sections de trottoirs ainsi que la fondation de rue et le pavage font également partie du présent contrat.

La DGSRE a mandaté l'arrondissement de Montréal-Nord afin de préparer les documents

requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent sommaire.

avenue du Parc-Georges:

La conduite d'eau secondaire existante à 100 mm de diamètre est en fonte grise et a été installée en 1929. Des déficiences hydrauliques nécessitant son remplacement.

du Parc-Georges entre Fleury et Mont-Joli

eau existant (mm)	eau proposée (mm)	longueur (m)
100	200	350

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 1007 s'est déroulé du 5 avril au 24 avril 2017. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission.

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées conformes.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 23 août 2017.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux, taxes incluses.

note : les montants incluent les taxes

Firmes soumissionnaires	prix de base	travaux contingents	Total soumission	Conformité
Construction G-Nesis	1 084 839,72 \$	108 483,97 \$	1 193 323,69 \$	X
Pronex Excavation inc.	1 168 696,73 \$	116 869,67 \$	1 285 566,40 \$	X
9129-2201 Québec inc. Travaux Routiers Métropole	1 203 914,72 \$	120 391,47 \$	1 324 306,19 \$	X
Les Entreprises Canbec Construction inc.	1 235 743,90 \$	123 574,39 \$	1 359 318,29 \$	X
Les Entreprises Cogenex inc.	1 272 422,58 \$	127 242,26 \$	1 399 664,83 \$	X
Pavages D'Amour inc.	1 655 663,00 \$	165 566,30 \$	1 821 229,29 \$	X
estimation externe	1 266 432,38 \$	126 643,24 \$	1 393 075,62 \$	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 397 234,78 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,09 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			627 905,60 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			52,62 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(199 751,93 \$)	

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(14,34 %)
---	-----------

L'adjudicataire recommandé, a obtenu l'autorisation de contracter avec un organisme public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le document se trouve avec les pièces jointes. L'Entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes devant être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 1 278 323,69 \$ taxes incluses et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux	Contingences (10%)	Coût du contrat (A)	Incidences (B)	Total (C) = (A) + (B)
Coût des travaux	943 544,00 \$	94 354,40 \$	1 037 898,40 \$	73 929,12 \$	1 111 827,52 \$
TPS 5%	47 177,20 \$	4 717,72 \$	51 894,92 \$	3 696,46 \$	55 591,38 \$
TVQ 9,975%	94 118,51 \$	9 411,85 \$	103 530,36 \$	7 374,43 \$	110 904,79 \$
Coût brut travaux	1 084 839,71 \$	108 483,97 \$	1 193 323,68 \$	85 000,00	1 278 323,69 \$
moins ristourne 100% TPS	47 177,20 \$	4 717,72 \$	51 894,92 \$	3 696,46 \$	55 591,38 \$
moins ristourne 50% de TVQ	47 059,26 \$	4 705,92 \$	51 765,18 \$	3 687,21 \$	55 452,39 \$
Coût net travaux	990 603,25 \$	99 060,32 \$	1 089 663,57 \$	77 616,33 \$	1 167 279,92 \$

Les dépenses incidentes au montant de 85 000,00\$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et de signalisation de chaussée, de désinfection de conduites d'eau ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion environnementale. taxes incluses).

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

La dépense totale est assumée à environ 78,97% par le budget de la DGSRE pour un montant de 1 009 507,54 \$ taxes incluses, soit un coût net de 921 814,93\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 921 814,93 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Description	Travaux de conduites d'eau	incidences	Total
Coût des travaux	804 094,39 \$	73 929,12 \$	878 023,51 \$
TPS 5%	40 204,72 \$	3 696,46 \$	43 901,18 \$
TVQ 9,975%	80 208,42 \$	7 374,43 \$	87 582,85 \$
Coût brut travaux	924 507,52 \$	85 000,00 \$	1 009 507,54 \$

moins ristourne 100% TPS	40 204,72 \$	3 696,46 \$	43 901,18 \$
moins ristourne 50% de TVQ	40 104,21 \$	3 687,21 \$	43 791,43 \$
Coût net travaux	844 198,59 \$	77 616,33 \$	921 814,93 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

La dépense totale est assumée à 21,03% par le budget de l'arrondissement de Montréal-Nord et représente un coût total de 268 816,15\$ taxes incluses et un coût net de 245 464,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Description	travaux de chaussée (A)	travaux trottoirs (B)	Total (A) + (B)
coût des travaux	127 599,01 \$	106 205,00 \$	233 804,01 \$
TPS 5%	6 379,95 \$	5 310,25 \$	11 690,20 \$
TVQ 9,975%	12 728,00 \$	10 593,95 \$	23 321,95 \$
Coût brut travaux	146 706,96 \$	122 109,20 \$	268 816,15 \$
moins ristourne TPS	6 379,95 \$	5 310,25 \$	11 690,20 \$
moins ristourne 50% TVQ	6 364,00 \$	5 296,98 \$	11 660,98 \$
Coût net travaux	133 963,01 \$	111 501,97 \$	245 464,98 \$

Cette dépense de 268 816,15 \$ taxes incluses, sera financée par les règlements d'emprunt RGCA13-10-004 et RGCA15-10-004 "Réfection de rues locales" du programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduites d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la conduite d'eau existante et l'augmentation possible du nombre de bris et des plaintes de citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juin 2017, les travaux ne pourraient débuter avant l'automne 2017. Des problèmes de qualité et de réalisation des travaux sont à prévoir lorsque la température chutera sous le point de congélation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communications entourant le projet sont prévues en collaboration avec le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : 08 mai 2017 au conseil d'arrondissement (CA)

12 juin 2017 au conseil municipal (CM)

Début des travaux : 4 juillet 2017

Fin des travaux : 29 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Confidentialité des estimations des contrats

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Construction G-Nesis

4915, rue Louis-Mayer

Laval (Québec) H7P 0E5

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle I DUFRESNE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PELLETIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Hugues CHANTAL
Directeur de l'Aménagement urbain_ des
services aux entreprises et des relations avec
les citoyens



Dossier # : 1177231043

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Itée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 2 608 605,12 \$ (contrat: 2 410 759,96 \$ et incidences: 277 335,66 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 327501 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 608 605,12 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction GC-Merineau Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 759,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231043

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction GC-Merineau ltée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 2 608 605,12 \$ (contrat: 2 410 759,96 \$ et incidences: 277 335,66 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 327501 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a identifiée la conduite d'égout combiné existante sur la rue Lesage entre la rue Hickson et la rue De l'église comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement à cause de sa mauvaise condition structurale. De plus, en remplaçant ladite conduite, la Direction prévoit d'augmenter sa capacité hydraulique.

Également, des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sont proposés par la DGSRE sur la conduite d'aqueduc se trouvant sur la rue De l'Église entre la rue Lesage et la rue Évangeline. La réhabilitation est justifiée étant donné le nombre élevé de bris d'aqueduc sur la conduite mentionnée.

Enfin, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route ainsi que la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des

personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures (DI) du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Construction GC-Merineau ltée, au montant de 2 410 759,96 \$ taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Champlain, la rue Lesage et la rue de l'Église dans l'arrondissement de Verdun.

Ces travaux auront lieu sur une distance d'environ 480 mètres et consistent en :

- la reconstruction de 225 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm;
- la reconstruction de 270 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la réhabilitation de 70 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre;
- la reconstruction de la chaussée sur la rue Lesage;
- le planage là où requis sur la boulevard Champlain, et les rues Lesage et de l'Église;
- la reconstruction des trottoirs là où requis;
- la construction de 173 mètres de massif bétonné dans les infrastructures de Bell.

Une entente a été conclue entre la Ville de Montréal et Bell Canada afin d'intégrer les travaux de reconstruction d'un massif dans les documents d'appels d'offres, laquelle entente vise à économiser les frais et le temps relié à la gestion du chantier (voir la lettre d'entente en pièce jointe). La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada a donc été prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 79 490,50 \$ taxes incluses, représentent 3,29 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la

lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec Bell ainsi que les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

L'enveloppe de contingences s'élève à 222 214,42 \$ taxes incluses, soit 10,15 % du coût des travaux avant les taxes, Pour les travaux d'éclairage, l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains tandis que pour les travaux de reconstruction de chaussée, l'enveloppe a été évaluée à 10 % tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, au montant de 277 335,66 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de nivellement des cadres par Hydro-Québec ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville de Montréal relative à ce contrat est de 2 608 605,12 \$, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Construction GC-Merineau ltée pour un montant de 2 410 759,96 \$ taxes incluses;
- moins des travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 79 490,50 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 277 335,66 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 2 608 605,12 \$ représente un coût net de 2 382 004,17 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 58,59 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 528 508,83 \$, taxes incluses;
- 41,41 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 080 096,29 \$, taxes incluses.

La dépense de la DGSRE au montant de 1 080 096,28 \$ taxes incluses, soit 986 271,86 \$ net des ristournes de taxes, est admissible en partie à des subventions. Il s'agit des programmes TECQ (taxes sur l'essence et la contribution du Québec) pour un montant de 491 348,38 \$ et FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un montant maximum de 313 855,82\$, laissant un impact net de 181 067,66 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : «Optimiser la gestion de l'eau».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

Kathy DAVID, 5 mai 2017
Jean CARRIER, 4 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-12

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Ajout des deux articles dans les clauses administratives spéciales	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="18"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Précisions sur la date de début et fin des travaux	<input type="text" value="0.00"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CONSTRUCTION GC-MERINEAU LTEE	2 188 545.54	222 214.42	2 410 759.96
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	2 341 010.00	237 729.61	2 578 739.61
LES PAVAGES CHENAIL INC.	2 471 997.35	251 234.33	2 723 231.68
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	2 580 157.02	269 470.75	2 849 627.77
Estimation interne	Interne	2 173 878.52	218 935.14
			2 392 813.66

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Services Infraspéc inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 \$ (contrat: 2 336 975,24 \$ + incidences: 50 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 386 975,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 336 975,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333712 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Services Infraspéc inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 \$ (contrat: 2 336 975,24 \$ + incidences: 50 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu d'exécuter des travaux de réhabilitation de

conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante-et-un (51) kilomètres.

Déjà en 2017, cinq (5) contrats d'envergure ont été octroyés pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets. Cette technique de réhabilitation, qui fait partie de la famille du chemisage, consiste en l'insertion d'une gaine imprégnée d'une résine photodurcissable qui réagit à l'exposition aux rayons ultraviolets. Cette technique de chemisage amène plusieurs avantages supplémentaires à ceux mentionnés ci-haut, notamment :

- Réduction dans le dégagement du styrène dans la zone de travail;
- Réduction des perturbations aux citoyens en lien avec les odeurs de styrène et le bruit;
- Augmentation des propriétés mécaniques de la gaine comparativement à une gaine conventionnelle.

Étant donné la volonté de la Ville d'ouvrir le marché de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, la DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres 333712 et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0462 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires (1177231022);

CM17 0459 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires (1177231017);

CM17 0288 - 28 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuentsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 28 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 28 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit 2,6 kilomètres pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La liste des rues où auront lieu les travaux de réhabilitation est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 212 452,30 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -18,3 %. La Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat. L'explication de cet écart favorable s'explique principalement par les raisons suivantes :

- la stratégie adoptée par la Ville à l'effet de procéder avec un contrat de plus petite envergure (2,6 km), ce qui a permis d'ouvrir le marché à un plus grand nombre de soumissionnaires;
- le contexte de marché favorable et l'effet de concurrence ont incité les entrepreneurs à soumissionner à la baisse afin de percer le nouveau marché de la réhabilitation aux ultraviolets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 386 975,24 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 50 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 2 179 626,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jocelyn JOBIDON, 12 mai 2017
Benoît MALETTE, 10 mai 2017
Denis CHARLAND, 8 mai 2017
Abdelwahid BEKKOUCHE, 5 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - VERSION PRELIMINAIRE
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SERVICES INFRASPEC INC.	2 124 522.94	212 452.30	2 336 975.24
CLEAN WATER WORKS INC.	2 237 272.72	223 727.28	2 461 000.00
SADE CANADA INC.	2 574 273.01	257 427.30	2 831 700.31
9215-2909 QUEBEC INC. (FJORD FUSION)	2 672 883.61	267 288.36	2 940 171.97
Estimation	Interne	<input type="text" value="2 598 825.92"/>	<input type="text" value="259 882.59"/>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-18.3%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="5%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

CE : 20.027
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1176441001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$ incluant des incidences au montant de 194 000 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-17-06 (quatre (4) soumissionnaires)

Suite à la résolution CA17 25 0184 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 18 mai 2017,

Il est recommandé au conseil de la ville :

1. D'autoriser une dépense de 2 466 281,12 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 92.2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, remplacement de services et reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Dorion, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
2. D'accorder à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 2 482 200 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, qui sera assumée à 92.2 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), pour un montant de 2 466 281,12 \$, taxes incluses, et à 7.8% par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 209 918,88 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-19 15:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1176441001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$ incluant des incidences au montant de 194 000 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-17-06 (quatre (4) soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but de donner suite à la résolution CA17 25 0184 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 18 mai 2017, et de permettre au conseil de la ville d'adopter les conclusions mentionnées à la recommandation addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION

Dossier # :1176441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 482 200 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Dorion entre la rue Sherbrooke Est et la rue Gauthier et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 676 200 \$ incluant des incidences au montant de 194 000 \$. Appel d'offres public : DDTP54-17-06 (quatre (4) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, notamment, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (la conduite d'eau date de 1911 et la conduite d'égout en brique date de 1909), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est, ont été identifiées comme étant prioritaires. C'est pourquoi, la DGSRE a décidé de reconstruire les conduites d'égout et aqueduc et les services d'égout et d'eau potable.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de prendre en charge la conception (plan et devis), l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de la reconstruction des infrastructures de la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est.

La reconstruction et élargissement des trottoirs et la reconstruction de la chaussée ainsi que la construction d'une saillie à l'intersection des rues Dorion et Sherbrooke font partie du présent contrat.

Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 18 avril sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 4 mai 2017 après 17 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur la rue Dorion, entre la rue Gauthier et la rue Sherbrooke Est, sont les suivants :

- La reconstruction de 190 mètres de conduite d'égout de 525 mm de diamètre;
- La reconstruction de 52 mètres de conduite d'égout de 600 mm de diamètre;
- La reconstruction de 258 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La reconstruction de 53 services d'égout et 50 services d'eau potable;
- La reconstruction complète de la chaussée;
- La reconstruction complète des trottoirs;
- La construction d'une nouvelle saillie.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'enlèvement et remplacement (ou reconstruction) de clôtures lors des travaux de reconstruction des services jusqu'au limite de propriété, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour la gestion des sols excavés et la surveillance des travaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public DDTP-54-17-06 s'est terminé le 4 mai 2017. Onze (11) firmes, dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, se sont procuré le cahier des charges et quatre (4) firmes ont déposé une soumission. Aucune soumission n'a été rejetée.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les résultats de soumission et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat octroyé (taxes incluses).

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entreprises Michaudville inc.	2 256 545,45 \$	225 654,55 \$	2 482 200 \$
Les entreprises Ventec	2 348 715,05 \$	234 871,50 \$	2 583 586,55 \$
Les entreprises Claude Chagnon inc.	2 601 098,31 \$	260 109,83 \$	2 861 208,14 \$
Gestion S. Forget. CA	4 497 575,95 \$	449 757,60 \$	4 947 333,55 \$
Estimation du Service d'études techniques	2 347 229,00 \$	234 722,90 \$	2 581 951,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 218 582,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 465 133,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			99%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	99 751,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	101 386,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4%

Une faible différence de 4 %, est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc. Elle s'explique par plusieurs facteurs et/ou paramètres, comme les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux horaires des équipements, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et de frais d'administrations appliqués aux coûts du projet, voire la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

Dans l'ensemble, les prix proposés sont conformes et cohérents pour ce type de travaux à Montréal.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément au Décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF.

Les entreprises Michaudville inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2013-CPSM-0028 en date du 10 avril 2013. Cette autorisation était valide jusqu'au 9 avril 2016. Les Entreprises Michaudville ont fait une demande de renouvellement le 17 décembre 2015, plus de 90 jours avant la date de son expiration. L'Autorité des Marchés Financiers n'a ni renouvelé l'autorisation ni émis une décision prononçant sa révocation. Selon la procédure de l'AMF, l'entrepreneur est autorisé à conclure de nouveaux contrats durant la période d'analyse. Une copie de l'attestation expiré, de la lettre envoyé par la AMF demandant le renouvellement et la demande de renouvellement de l'entrepreneur, se trouvent en pièces jointes.

Les entreprises Michaudville inc ne sont pas inscrites au RENA, n'ont pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'ont pas été rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour les travaux de reconstruction des infrastructures est de 2 676 200 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le contrat à Les entreprises Michaudville inc. de 2 482 200 \$, taxes incluses, dont 225 654,55 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 194 000 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les travaux de marquage de chaussées et de remplacement de clôtures, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols contaminés. Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 2 466 281,12 \$ taxes incluses, ou 2 252 043,39 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 2 252

043,39 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La répartition des coûts taxes incluses entre les deux unités se résume à :

Descriptions des travaux	Coût budgétaire	DGRSE	Arrondissement
Travaux d'égout	1 182 450.97 \$	1 182 450.97 \$	0.00 \$
Travaux d'aqueduc	1 099 830.15 \$	1 099 830.15 \$	0.00 \$
Travaux de trottoirs et saillie	199 918.88 \$	0.00 \$	199 918.88 \$
Total des travaux, contingences incluses (contrat)	2 482 200.00 \$	2 282 281.12 \$	199 918.88 \$
Incidences	194 000.00 \$	184 000.00 \$	10 000.00 \$
Total des travaux et incidences	2 676 200.00 \$	2 466 281.12 \$	209 918.88 \$
% de répartition	100 %	92.2 %	7.8 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des Ressources financières et matérielles du Plateau-Mont-Royal

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'aménagement privilégie une approche simple et durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat ne serait pas accordé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés. Il faut noter qu'étant donné le mauvais état de la conduite d'égout (ovoïde en briques) il y a des risques d'effondrement . En effet les inspections réalisées montrent que l'état structural de la conduite d'égout requiert une intervention immédiate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information relative à ces travaux sera diffusée de la façon suivante :
- dans l'infolettre, la page Web des travaux en cours et les médias sociaux de l'arrondissement;

- dans le site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- distribution d'un avis aux résidants;
- installation de panneaux sur le chantier pour informer les résidants de la nature des travaux et de leur échéancier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : juin 2017

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Confidentialité des estimations des contrats
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du site SEAO et dans le journal Le Devoir.

Enfin, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Andrea RODRIGUEZ, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Andrea RODRIGUEZ, 12 mai 2017
Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2017
Michel TANGUAY, 9 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1171009009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 490 236,36 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues Nazareth et de La Commune Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214724.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin, appartenait à la Ville de Montréal. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

→ La **première étape** des travaux a été complétée en décembre 2014.

→ Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016. Cependant, des correctifs sont largement requis à cause d'omissions constatées dans la conception et la surveillance par la firme externe embauchée par la Ville.

Les travaux nécessitant des correctifs comprennent quatre (4) lots distincts:

- Lot 45 - Rue de Nazareth (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : implantation d'une section d'aqueduc « Hyprescon » et travaux de pavage.
- Lot 48 - Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie : réalisation de travaux correctifs de drainage (présent dossier).
- Lot 49 - Rampes Duke et de Nazareth (de Wellington à de la Commune) : travaux correctifs de finition des glissières.
- Lot 50 - Mur homologué des rampes Duke et de Nazareth (de Brennan à de la Commune) : travaux correctifs d'implantation de l'alimentation électrique.

Le présent dossier concerne le lot 48 mentionné ci-dessus.

Soulignons que la Ville de Montréal a mandaté son Service des affaires juridiques afin que les démarches juridiques appropriées soient entreprises à l'égard du consultant (Voir dossier 1161009001).

→ La **troisième étape**, qui sera complétée à l'été 2017, regroupe des travaux qui se subdivisent essentiellement en quatre lots distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le dossier 1161009013 (décision CG17 0018);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016 (décision CG16 0708).
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet en lien avec le dossier 1171009008, qui sera soumis aux instances en juin 2017.

Il est important de mentionner que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

Description	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 48: Travaux d'égout et de voirie dans la cours de voirie situé entre les rues Nazareth et de La Commune	490 236,36 \$, taxes incluses	Juin 2017	Juillet 2017

Afin d'alléger le sommaire, la liste des autres travaux compris dans le projet Bonaventure est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (portant le numéro 214724) s'est déroulé du 10 avril 2017 au 26 avril 2017. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui répond au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addendum a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	18 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Modification au cahier des charges. • Modification de quelques articles aux cahiers C (Circulation), O (Égout - Aqueduc) et V (Voirie).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan

et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 – 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au lot suivant:

- Lot 48: Travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues Nazareth et de La Commune.

Ces travaux permettront de régler définitivement la problématique liée au drainage de la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest découlant de la démolition de l'autoroute Bonaventure.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux de drainage des égouts de la cour de voirie devaient être intégrés à la soumission 214710 entrepris en 2015 (Réf GDD 1151009001).

En effet, les égouts de la cour de voirie étaient drainés via l'ancienne structure de l'autoroute Bonaventure. Le consultant qui a agi en tant que concepteur a omis de prendre en considération cet aspect lors de l'élaboration de la soumission 214710. À l'été 2015, la structure aérienne de l'autoroute Bonaventure fut démolie ainsi que la conduite d'égout assurant le drainage de celle-ci. La zone n'étant plus drainée correctement, on note en cas de forte pluie une accumulation d'eau.

Les services de la cour de voirie ont donc régulièrement recours à des camions à pompes pour pomper l'eau. Les frais liés à ce service s'élèvent à environ 20 000\$ par an.

Mentionnons que la problématique réelle liée au drainage fut cernée en juillet 2016, à la suite de l'inspection des égouts de la cour de voirie.

Pour solutionner cette problématique à long terme, la conception pour le drainage de la cour de voirie fut amorcée en septembre 2016 en vue d'une réalisation des travaux en 2017.

Analyse des soumissions

Sur 11 preneurs du cahier des charges, 5 entrepreneurs ont déposé une soumission alors que 6 n'en ont pas déposé, soit respectivement 45 % et 55 %.

Parmi les 6 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission :

- 2 sont connus comme étant des sous-traitants;
- 1 mentionne le motif de livraison - pris dans le trafic;
- 3 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Soumissionnaires conformes	Prix *	Contingences *	Total *
1. 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (Licence RBQ # 8105-0742-19)	415 454,55 \$	41 545,45 \$	457 000,00 \$
2. Construction GC-Mérineau Ltée	452 747,64 \$	45 274,76 \$	498 022,40 \$
3. Gestion S. Forget inc.	487 206,56 \$	48 720,66 \$	535 927,22 \$
4. Ramcor Construction inc.	488 316,07 \$	48 831,61 \$	537 147,68 \$
5. CMS Entrepreneurs Généraux inc.	1 291 847,60 \$	129 184,76 \$	1 421 032,36 \$
Estimation des professionnels externes	412 856,95 \$	41 285,69 \$	454 142,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			689 825,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			50,9%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	964 032,36\$ 210,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	2 857,36 \$ 0,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	41 022,40 \$ 9,0 %

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les 5 soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Les Consultants S.M. Inc. s'élève à 412 856,95 \$ taxes incluses. Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation de la firme Les Consultants S.M. Inc. L'écart entre le prix soumis par 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) et l'estimation de soumission est de 2 857,36 \$, soit 0,6%.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences pour ces travaux est de 10% et représente un montant de 41 545,45 \$.

Les incidences pour ces travaux représentent un montant de 33 236,36 \$. Les incidences prévues sont notamment pour le contrôle qualitatif des matériaux, les communications, la gestion des impacts, la surveillance environnementale et les services d'utilités publiques.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 16 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), est le suivant : 8105-0742-19. Une attestation valide délivrée le 3 octobre 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 490 236,36 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut 415 454,55 \$ pour les travaux, 41 545,45 \$ pour les contingences et 33 236,36 \$ pour les incidences.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais est de 447 651,14 \$.

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 14-041.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 auront permis entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait causer des désagréments majeurs pour les usagers la cour de voirie à cause du déficit de drainage de celle-ci.

En effet, les services de la cour de voirie ont régulièrement recours à des camions à pompes pour pomper l'eau de pluie accumulée dans les égouts. Les frais liés à ce service s'élèvent à environ 20 000\$ par an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le comité exécutif : séance du 31 mai 2017
- Début des travaux: juin 2017
- Fin des travaux : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2017-05-18

CE : 20.030
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177343002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 464 612,63 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux inhérents au remplacement des vannes, de la tuyauterie et de divers travaux de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à l'entreprise Le Groupe LML Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale 4 278 587,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10209;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177343002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'usine d'eau potable de Lachine, il vise le remplacement des vannes, du système de contrôle des filtres, des robinets et de la tuyauterie de façade de la galerie inférieure des filtres de l'usine. Les études sur l'état de ces équipements ont révélé que plusieurs vannes ont atteint la fin de leur vie utile, ce qui rend ardu le lavage des filtres. Cette problématique pourrait limiter la capacité de filtration de l'usine à court terme. Aussi, la tuyauterie associée à ces filtres est vétuste et doit être changée afin d'assurer une compatibilité avec la nouvelle configuration des vannes. De plus, le système de contrôle central de l'usine est précaire et requiert une importante mise à niveau afin d'assurer la continuité des opérations. Ces travaux sont nécessaires pour assurer la fiabilité de l'usine.

L'usine de production d'eau potable Lachine a été construite durant les années 1960. Plusieurs équipements de procédé, mécanique, électrique et d'automatisation et de contrôle sont maintenant désuets ou ont pratiquement atteint leur limite de vie utile, des projets sont identifiés et à venir à court terme. Cette usine a une capacité de 100 000 m³/j, elle dessert le territoire de l'arrondissement de Lachine.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public (# 10209) via le système électronique SÉAO et publié dans le journal Le Devoir le 23 janvier 2017. La durée de la publication a été de quarante-trois (43) jours calendrier. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 8 mars 2017 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 juillet 2017.

Six (6) addenda ont été émis durant la période de soumission, afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addenda.

# addenda	Date d'émission	Description
1	3 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires. Ajout des plans MB-401 à MB-404 en mécanique de bâtiment. Révision du bordereau de soumission afin d'intégrer les articles 1.1 et 1.2 respectivement « frais généraux et organisation de chantier » et « profits ». Subdivision de l'article 2.0 « travaux de mécanique de procédé » en trois (3) phases. Ajout du format Excel du formulaire de soumission révisé. Report de la date d'ouverture au 22 février 2017.
2	9 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires. Prolongation de la date limite de prise de rendez-vous pour la visite des lieux. Ajout d'une journée supplémentaire de visite.
3	16 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires. Ajout du logiciel ThinManager en automatisation et contrôle (article 3.4.2 du bordereau). Report de la date d'ouverture au 1 ^{er} mars 2017, à la demande du marché.
4	24 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications aux clauses techniques spéciales notamment dans la discipline automatisation et contrôle : ajout de quelques pièces de rechange, précisions sur des numéros de modèles de quelques équipements.
5	24 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires. Report de la date d'ouverture au 8 mars 2017 à la demande du marché à la suite de l'addenda # 4.
6	2 mars 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour la réalisation des travaux inhérents au remplacement des vannes et de la tuyauterie et pour des travaux divers de réfection à la galerie des filtres de l'usine d'eau potable Lachine, dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs séquences afin de minimiser leurs impacts sur les opérations quotidiennes de l'usine et d'assurer la production d'eau potable.

Ce contrat comprend, entre autres, divers travaux en automatisation et contrôle, civil, décontamination, électricité, mécanique de bâtiment, mécanique de procédé et structure. Il s'agit notamment, de façon non exhaustive :

- automatisation et contrôle : réfection des systèmes de contrôle des filtres, remplacement de la console centrale de l'usine, programmation, etc. Il est important de noter que les travaux de réfection de la console centrale sont indissociables de la réfection des systèmes de contrôle des filtres;
- civil : travaux d'aménagement de l'aire des roulottes temporaires destinées aux travaux;
- décontamination : travaux d'enlèvement d'amiante et de plomb dans les zones concernées par les travaux;
- électricité : travaux nécessaires pour l'alimentation électrique des nouvelles vannes et instruments;
- mécanique de bâtiment : remplacement des deux (2) déshumidificateurs situés dans la galerie inférieure des filtres;
- mécanique de procédé : remplacement de la tuyauterie, des vannes, des turbidimètres et des instruments de mesure. Le collecteur des eaux résiduelles sera remplacé;
- structure : remplacement des trappes d'accès situées sur le mur de façade des filtres. Décapage et resurfaçage du mur de façade;
- autres travaux : démolition, essais et tests de démarrage, mise en service des équipements nouvellement installés, rapports d'inspection et d'essais, manuels d'opération et d'entretien et formation du personnel de l'exploitation de l'usine.

Des dépenses contingentes de 558 076,58 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des imprévus de construction.

Des dépenses incidentes de 186 025,53 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût des travaux, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité, de laboratoires et d'inspection des matériaux et des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public (#10209), onze (11) preneurs du cahier des charges se sont procuré les documents sur le site SÉAO dont la liste se trouve en pièces jointes. Six (6) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistement des cinq (5) autres preneurs du cahier de charges sont les suivants :

- quatre (4) sont des sous-traitants;
- un (1) a indiqué ne pas être qualifié pour le travail à réaliser.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable tandis que l'évaluation de la conformité technique a été réalisée par le consultant du projet WSP Canada inc.

Après analyse des soumissions, il s'avère que cinq (5) soumissions sont conformes et que

l'entreprise Le Groupe LML Ltée présente la soumission la plus basse conforme. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non-conforme techniquement, car ses qualifications en automatisation et contrôle ne satisfont pas aux exigences contractuelles.

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Le Groupe LML Ltée	3 720 510,52 \$	558 076,58 \$	4 278 587,10 \$
Filtrum inc.	3 839 935,05 \$	575 990,26 \$	4 415 925,31 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	4 019 316,75 \$	602 897,51 \$	4 622 214,26 \$
Groupe Mecano inc.	4 446 686,29 \$	667 002,95 \$	5 113 689,24 \$
Norclair inc.	5 154 212,55 \$	773 131,89 \$	5 927 344,44 \$
<i>Dernière estimation réalisée à l'externe</i>	<i>4 253 845,05 \$</i>	<i>638 076,76 \$</i>	<i>4 891 921,81 \$</i>
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4 871 552,07 \$ 13,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			1 648 757,34 \$ 38,54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-613 334,71 \$ -12,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			137 338,21 \$ 3,21%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 12,54 % (- 613 334,71 \$, incluant contingences et taxes) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant WSP Canada inc. Cet écart est dû principalement à :

- l'article 2.0 « Travaux de mécanique de procédé » du bordereau de soumission, qui contribue à 50,30 % de cet écart (soit - 308 497,30 \$, incluant

contingences et taxes). Cette différence provient majoritairement des sous-articles 2.1.3, 2.2.3 et 2.3.3 relatifs à la fourniture et l'installation de la tuyauterie et raccords, ainsi que des sous-articles 2.1.1, 2.2.1 et 2.3.1 relatifs à la démolition et travaux temporaires;

- l'article 4.0 « Travaux d'automatisation et contrôle » du bordereau de soumission, qui contribue à 42,12 % de cet écart (soit - 258 306,11 \$, incluant contingences et taxes). Cette différence provient majoritairement des sous-articles 4.1.2 et 4.1.3 relatifs à la fourniture, l'installation, la programmation et la configuration de certains équipements;

- le reste de l'écart soit - 46 531,30 \$, incluant taxes et contingences, est réparti entre divers articles du bordereau.

Le soumissionnaire recommandé soit Le Groupe LML Ltée a fourni son attestation de Revenu Québec délivrée le 15 décembre 2016. Il détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) délivrée le 9 janvier 2017 : Autorisation No 2017-CPSM-1000998; No de client : 2700023541. Cette autorisation est valide jusqu'au 9 juillet 2019. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 278 587,10 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 3 720 510,52 \$ pour les travaux et un montant de 558 076,58 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 186 025,53 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 4 464 612,63 \$, taxes incluses, représentant un coût net de 4 076 786,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Ce montant sera financé par l'emprunt à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Le projet de modernisation des usines d'eau potable vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs seraient les suivants :

- production d'eau potable à risque en raison de la vétusté de la console centrale de l'usine;
- obligation pour l'exploitant de l'usine, de mettre en oeuvre des procédures de travail particulières et complexes pour s'assurer du respect de la qualité de l'eau

potable;
· si une vanne devient inutilisable, certains filtres seront mis hors services et il y aurait une baisse de la capacité de production.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CG) : 15 juin 2017
Réunion de démarrage : juillet 2017
Début des travaux : août 2017
Réception provisoire : août / septembre 2018
Fin du contrat : août / septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée GIRARD
Chef de division - Projets Majeurs

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1176676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Axino inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat - Dépense totale de 9 525 136,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5898 - quatre (4) soumissionnaires conformes - contrat no 15135.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 525 136,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 247 704,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5898;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 71,64 % par la ville centrale, pour un montant de 6 823 495,31 \$, taxes incluses et à 28,36% par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 2 701 640,80 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-18 16:35

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Axino inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat - Dépense totale de 9 525 136,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5898 - quatre (4) soumissionnaires conformes - contrat no 15135.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation.

Dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes au public.

Depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, onze (11) projets (12 patinoires) ont été livrés et seize (16) projets (21 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Un appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) entre le 27 mars et le 3 mai 2017. L'appel d'offres a été prolongé une première fois au 1 mai 2017 et une deuxième fois au 3 mai 2017 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites dans trois (3) addenda émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de trente-huit (38) jours calendrier.

Cinq (5) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis de corriger certaines imprécisions aux plans et devis concernant la portée des travaux et de reporter la date de fermeture de l'appel d'offres:

- l'addenda no 01 du 4 avril 2017 étend la date limite de prise des rendez-vous pour les visites des lieux au jeudi 6 avril 2017 au lieu du vendredi 31 mars 2017 (01 page de devis);
- l'addenda no 02 du 11 avril 2017 apporte des corrections et des précisions aux documents d'appel d'offres en architecture et reporte la date d'ouverture des soumissions au 1er mai 2017 (21 pages de devis);
- l'addenda no 03 du 12 avril 2017 répond à des questions posées en architecture, en mécanique et en réfrigération (03 pages de devis);
- l'addenda no 04 du 24 avril 2017 répond à des questions posées en architecture, en structure, en civil, en mécanique et en réfrigération (140 pages de devis et 34 feuilles de plans);
- l'addenda no 05 du 24 avril 2017 reporte la date d'ouverture des soumissions au 3 mai 2017 (2 pages de devis);

Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 30 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0966 18 août 2015- Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil SENC, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Donat (0276) pour une somme maximale de 1 015 416,08 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 15-14419 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 27 0105 Le 7 avril 2015 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna St-Donat et accepter l'offre de services du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Axino inc., pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au formulaire de soumission. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux, selon les recommandations des professionnels.

Par ailleurs, un budget de 3 % est également prévu pour des travaux incidents incluant notamment :

- Le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.);
- Le contrôle et la gestion des sols contaminés par le laboratoire de la Ville;
- L'installation des nouvelles lignes de communication afin de relier l'aréna à une centrale de contrôle pour les alarmes.
- Augmenter la pression de l'entrée de gaz de l'aréna pour alimenter des chaudières fonctionnant au gaz à condensation, permettant ainsi de réduire la consommation de gaz.

Suite à l'appel d'offres public 5898, seize (16) organisations se sont procurées le cahier des charges. Deux (2) associations patronales, la ville de Mascouche, trois (3) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés, dix (10) entrepreneurs généraux : Construction Sorel Ltée., Constructions Bâtiments Québec (BQ) Inc., Edilbec Construction inc., Gastier M.P. Inc., Groupe Axino inc., Groupe Geysier inc., Groupe Unigesco, L'Archevêque et Rivest Ltée, SIDCAN, Trempro Construction Inc.

Parmi les dix (10) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, six (6) d'entre eux, n'ont pas déposé de soumission. Les entrepreneurs : Construction Sorel Ltée., Gastier M.P. Inc., L'Archevêque et Rivest Ltée, SIDCAN, Trempro Construction Inc. n'ont pas déposé de soumission en invoquant un carnet de commande chargé.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions déposées sont jugées conformes. Voici ci-après les soumissions conformes reçues par ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Groupe Axino inc.	8 041 482,57 \$	1 206 222,39 \$	9 247 704,96 \$
Groupe Unigesco inc.	8 237 110,04 \$	1 235 566,51 \$	9 472 676,54 \$
Constructions Bâtiments Québec inc.	8 390 875,50 \$	1 258 631,33 \$	9 649 506,83 \$
Edilbec inc.	8 498 952,00 \$	1 274 842,80 \$	9 773 794,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	6 825 847,30 \$	1 023 877,09 \$	7 849 724,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 535 920,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			3,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			526 089,84 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 397 980,57 \$ 17,81 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	224 971,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,43 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 9 247 704,96 \$, soit 17,81 % supérieur à la dernière estimation des professionnels, qui était de 7 849 724,39 \$. L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels s'explique par le fait que les professionnels ont sous-estimé certains chapitres de la soumission. Par exemple le chapitre 16 Électricité a été sous-estimé de 592 814 \$. Ce dernier montant à lui seul représente 51% de l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels.

L'écart entre les prix du plus bas soumissionnaire et le plus haut soumissionnaire conforme est de 526 089,84 \$, soit 5,69 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 224 971,59 \$, soit 2,43 %.

L'analyse détaillée et la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est jointe au présent sommaire décisionnel.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles au RENA au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 11 mai 2017). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 1 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **9 525 136,11 \$** taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 3 % d'incidences.

	Montant maximum (taxes incluses)
(1) Montant de l'appel d'offres de construction (taxes incluses)	8 041 482,57 \$
(2) Montant pour travaux contingents de 15 % (taxes incluses)	1 206 222,39 \$
(3) TOTAL du contrat (taxes incluses)	9 247 704,96 \$
(4) Incidences de 3 % (taxes incluses)	277 431,15 \$
(5) TOTAL (taxes incluses)	9 525 136,11 \$
(6) Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences (100% de la TPS et 50% de la TVQ)	827 417,24 \$
(7) TOTAL net (après ristourne)	8 697 718,87 \$

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de **8 697**

718,87 \$, se répartit comme suit : (voir pièce jointe GDD 1176676001 Répartition des coûts des travaux, pour le détail)

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 6 230 760,72 \$ (71,64 % pourcentage à titre indicatif), règlement d'emprunt 15-042 de compétence locale;
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 2 466 958,15 \$ (28,36% pourcentage à titre indicatif);

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS (Requérant) vers le Service de la Gestion et de la Planification Immobilière (SGPI) - (Exécutant).

De plus, une aide financière de 1 000 000 \$ est accordée pour ce projet par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). L'aide financière reçue se répartira dans une proportion de 76,4 % pour la Ville centre et de 23,6 % pour l'arrondissement, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux travaux de base visés par le Programme, et non aux améliorations.

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions ont été déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ), Gaz Métro (GM) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire par des ampoules à basse consommation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 30 août 2017 (120 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, les travaux nécessitent la suspension des activités de sports de glace pour une durée d'un peu plus d'une année (soit, entre juin 2017 et juin 2018). Selon cet échéancier, la réouverture complète de l'aréna qui doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2018 ainsi que les périodes de réouverture partielle prévues ne laissent que peu de marge de manoeuvre. Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier.

Un panneau de chantier conçu par la Ville sera installé pour informer les citoyens de l'envergure des travaux et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 12 juin 2017
Réalisation des travaux Juin 2017 à juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports
Carl NÉRON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Karine DAGENAIS LANGLOIS, 12 mai 2017
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 3 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-18

**Dossier # : 1177231047**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017). Dépense totale de 3 433 211,03 \$ (contrat: 3 220 211,03 \$ + incidences: 213 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332315 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 433 211,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 220 211,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332315 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017). Dépense totale de 3 433 211,03 \$ (contrat: 3 220 211,03 \$ + incidences: 213 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332315 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 7,0 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 420 027,52 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 433 211,03 \$, taxes incluses incluant des incidences de 213 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 134 979,28 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 2 septembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Sophie LABERGE, Outremont

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Pascal TROTTIER, 15 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-16

Approuvé le : 2017-05-17

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="18"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications au formulaire de soumission pour retirer une rue ainsi que modification au devis de circulation	(73 000.00)
<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications mineures dans le cahier des charges concernant l'évaluation des fournisseurs	-
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Report de l'ouverture des soumissions	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	2 800 183.51	420 027.52	3 220 211.03
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 809 565.22	421 434.78	3 231 000.00
ROXBORO EXCAVATION INC.	2 951 757.53	442 763.63	3 394 521.16
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 063 837.78	459 575.67	3 523 413.45
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 389 873.29	508 481.00	3 898 354.29
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 530 080.46	529 512.07	4 059 592.53
Estimation	interne	2 885 971.68	432 895.75
			3 318 867.43

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

**Dossier # : 1177231051**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Aménagement De Sousa, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 5 058 621,51 \$ (contrat:4 876 621,51 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337401 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 058 621,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Aménagement De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 876 621,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231051

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Aménagement De Sousa, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique dans divers arrondissements du secteur est de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 5 058 621,51 \$ (contrat:4 876 621,51 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337401 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la réfection de chaussée par la technique de rapiéçage mécanique.

Étant donné l'envergure des travaux de cette nature, il a été décidé de diviser ce grand projet de réfection en deux (2) contrats. Le présent appel d'offres #337401 couvre les travaux du secteur est de la ville. Un second appel d'offres qui couvre les travaux du secteur ouest de la ville, est toujours en analyse. Aucune rue n'est identifiée dans les documents d'appel d'offres. Les demandes d'interventions seront transmises par les services centraux et les arrondissements à la Direction des transports.

Cette dernière a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier lorsque le volume d'intervention sera suffisant pour permettre la sortie de l'entrepreneur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0498 - 20 août 2015 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2 (1154822046).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent à effectuer la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique à divers endroits sur des rues des réseaux local et artériel de la ville de Montréal et ce, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension.

De façon plus précise, ces travaux de réhabilitation de chaussée sur des sections de rue visent à remédier à la présence récurrente des déficiences causées par la formation de nids-de-poule.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec le requérant avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 443 329,23\$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 5 058 621,51 \$, taxes incluses incluant des incidences de 182 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 619 195,70\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-008 «Travaux de planage et revêtement sur le réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 septembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication de chantier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 15 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="26"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification de l'article 4.4,3 du CCAG	-
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Report de la date d'ouverture de la soumission	-
<input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="2017"/>	Article 15 du devis voirie modifié et report de la date d'ouverture de la soumission	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
AMENAGEMENT DE SOUSA	4 433 292.28	443 329.23	4 876 621.51
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 074 709.06	507 470.91	5 582 179.97
PAVAGE DES MOULINS INC.	5 622 277.50	562 227.75	6 184 505.25
ALI EXCAVATION INC.	9 811 391.63	981 139.16	10 792 530.79
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	10 182 473.44	1 018 247.34	11 200 720.78
Estimation	4 691 698.59	469 169.86 \$	5 160 868.45

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1176891002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc., pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un nouveau réseau de chauffage au Jardin botanique - Dépense totale de 1 699 779,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public (JA-00094) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 699 779,15 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un réseau de chauffage au Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Pronex Excavation Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 674 779,15 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**#JA-00094**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-18 18:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176891002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc., pour la réalisation d'une nouvelle distribution électrique et d'un nouveau réseau de chauffage au Jardin botanique - Dépense totale de 1 699 779,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public (JA-00094) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal prévoit réaliser un programme d'amélioration de ses systèmes de chauffage et de distribution des réseaux électriques et communications ,incluant notamment le réaménagement des distributions électriques et de chauffage vers différents bâtiments du Jardin botanique, en particulier ceux du pavillon japonais, de la tente Fuji et de l'Insectarium. Ce réaménagement va assurer une meilleure répartition électrique sur le site et sécuriser davantage l'alimentation électrique normale/urgence via nos génératrices de la centrale thermique (bâtiment de la chaufferie). Cette nouvelle distribution permettra d'alimenter indépendamment l'ensemble des pavillons du Jardin botanique par la chaufferie uniquement, car actuellement les pavillons sont interconnectés, ce qui génère des enjeux de gestion d'opération des systèmes électriques et de chauffage, dès qu'il y a des travaux dans un secteur.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Bouthillette Parizeau en électricité et par Beaudoin Hurens en génie civil, suite à des appels d'offres sur invitation lancés le 21 septembre 2016. L'estimation finale et les plans finaux ont été remis le 31 mars 2017.

Les raisons pour lesquels deux appels d'offres distincts ont été lancé pour sont les suivantes :

- sur le marché, il existe très peu de firmes d'ingénierie possédant les deux disciplines, électrique et génie civil. Aussi pour assurer la meilleure concurrence possible, la stratégie de mener deux appel d'offres sur invitation, par expertise, a été choisi.
- de plus, dans le cas d'un appel d'offres sur invitation unique, une des expertises n'aurait pas pu être évaluée par la Ville car elle aurait été en sous-traitance de l'autre. Cette situation aurait été problématique car le projet comporte des spécifications techniques distinctes et très spécialisées. En effet, le projet comprend la réalisation de deux réseaux séparés (chauffage et électricité).

La coordination des deux firmes a été organisée par le chargé de projet d'Espace pour la vie par :

- des réunions de coordination conjointe sur l'avancée des plans et devis,
- des relevés sur site conjoints,
- la firme d'ingénierie en génie civile (partie la plus important du projet) a juxtaposée sur ses plans, les plans d'électricité. Et l'ensemble a été vérifié par Espace pour la vie.

L'appel d'offres public pour construction mené sous le numéro #JA-00094 a été publié sur le site du SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 12 avril 2017 pour une remise des soumissions le 3 mai 2017.

Trois addenda ont été publiés :

- Addenda #1: Correction à l'adresse courriel de l'appel d'offres;
- Addenda #2: Précisions mineurs aux plans;
- Addenda #3: Correctifs mineurs au bordereau de soumission

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours.

Étapes préalables :

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Contrat de Services professionnels Électricité - plans et devis	18 970,88\$	10 novembre 2016	31 août 2017
Contrats de Services professionnels Civil - plans et devis	24 719,62\$	10 novembre 2016	31 août 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie Pronex Excavation Inc pour effectuer les travaux d'une nouvelle distribution électrique et d'un nouveau réseau de chauffage au Jardin botanique de Montréal. Les travaux incluent particulièrement la construction des infrastructures suivantes :

- Installation de nouvelles infrastructures électriques sur environ 515 mètres de long, partant de la chaufferie principale vers le pavillon du Jardin japonais, en forage horizontal, à une profondeur d'environ 3 à 4 mètres;
- Installation d'un nouveau réseau de chauffage sur environ 370 mètres de long, partant toujours de la chaufferie principale vers l'Insectarium. Cette installation sera également réalisée par forage horizontal à une profondeur de 3 à 4 mètres

L'ensemble des infrastructures électriques et de chauffage sera installé dans des tuyaux pré-isolés de type PEHD (PolyÉthylène Haute Densité) de 500 mm, posées par forage horizontal, comme expliqué précédemment. Lors de la réalisation des plans et devis, il a été convenu de réaliser les travaux selon cette technique au lieu de creuser des tranchées à ciel ouvert afin d'éviter tout dommage aux collections végétales du Jardin botanique, le forage horizontal permettant de réaliser des tunnels sous terre sans affecter la surface du sol et donc les collections.

Une petite zone des travaux sera réalisée en tranchée dans un secteur où il n'y aura pas d'impact sur les collections.

JUSTIFICATION

Six (6) firmes de construction ont acquis le cahier des charges. Parmi elles, trois (3) ont déposé des soumissions, soit 50 % des preneurs de cahier des charges. Les firmes qui ont acquis le cahier des charges mais qui n'ont pas soumissionné ont évoqué

l'envergure et la complexité des travaux ou un manque de temps pour ce projet.

À la suite de l'analyse des soumissions, les trois soumissionnaires ont été jugés conformes.

Le résultat des soumissions reçues se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Montant (incluant taxes)	Contingences 10 % (incluant taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - Pronex Excavation	1 522 526,50 \$	152 252,66 \$	1 674 779,16 \$
2 - Transelec /Common Inc.	1 736 292,66 \$	173 629,27 \$	1 909 921,93 \$
3 - Excavation Loiselle Inc.	2 044 252,95 \$	204 425,30 \$	2 248 678,25 \$
Dernière estimation du projet	1 296 241,68 \$	129 624,17 \$	1 425 865,85 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 944 459,78 \$
Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)			573 899,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			248 913,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			235 142,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14 %

Un écart de +17 % est constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.

Cet écart peut s'expliquer par le fait que les travaux sont réalisés dans des conditions particulières, que sont :

- la présence des collections du Jardin botanique de Montréal dans la zone des travaux;
- la complexité de la technique de réalisation par forage horizontal afin de préserver les collections
- le fait qu'une partie des travaux se réalise dans des secteurs fréquentés par le public;
- la réalisation des travaux demandés dans un délai relativement court compte tenu des activités du Jardin (Jardins de lumière).

L'écart de 14% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission peut s'expliquer par le choix des méthodes utilisées pour réaliser les travaux de forage.

Un montant de 25 000 \$, incluant taxes, est prévu pour les incidences afin de réaliser les travaux spécifiques de modification du réseau de communication actuel par le Service des Technologies de l'Information de la Ville de Montréal. Un relevé sur place a permis de faire un estimé des coûts concernant la modification du réseau de communication.

Les vérifications démontrent que l'entreprise Pronex Excavation ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), qu'elle possède une licence de la RBQ conforme et que son attestation de Revenu Québec est valide. De plus, l'adjudicataire

recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. La firme retenue possède son attestation de l'AMF, bien que l'exécution de ces travaux ne requiert pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de 1 699 779,16 \$ taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 1 478 390,22 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-025 - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM16 0257). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux se situent dans le secteur de l'événement Jardin de lumière, qui attire quelque 250 000 visiteurs. Aussi, afin de ne pas nuire à l'événement, il est essentiel que les travaux se terminent à la fin août 2017 au plus tard. Pour cela, l'entrepreneur doit démarrer au début de juillet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier du projet est le suivant :

- Octroi de contrat de l'entrepreneur : mi-juin 2017
- Démarrage des travaux : début juillet 2017
- Réception : fin août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GIROUX, Service des technologies de l'information
Andrei COZA, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Andrei COZA, 18 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY
Agent Technique Mécanique du Bâtiment

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-15

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-05-18

**Dossier # : 1177526013**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc. pour l'éclairage de la cellule No.3 et mise à niveau électrique de la station de pompage lixiviat et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 660 800,82 \$ taxes incluses - appel d'offres 770-AE-17- 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'éclairage de la cellule No.3 et mise à niveau électrique de la station de pompage lixiviat et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 660 800,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 770-AE-17;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 09:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc. pour l'éclairage de la cellule No.3 et mise à niveau électrique de la station de pompage lixiviât et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 660 800,82 \$ taxes incluses - appel d'offres 770-AE-17- 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) pour la disposition des résidus de cendres et de sables.

Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, les eaux pluviales et le lixiviât sont captés par un réseau de drainage distinct et acheminés à la station de pompage pour être rehaussés vers les égouts en surface. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu.

Le câblage aérien qui alimente la station de pompage et l'éclairage date de la fin des années 1980 et doit être remplacé en fonction des nouvelles charges. Les cellules No. 2 et No. 3 sont présentement en opération. Toutefois, l'éclairage actuel du site est désuet (lampes au mercure) et ne permet d'éclairer qu'une partie de la cellule No. 2 .

De plus, un seul démarreur, lié au fonctionnement de deux pompes, est installé sur la passerelle de la station de pompage.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 mars et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 avril 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Vu que les travaux se dérouleront dans des installations

existantes, des contingences de 15% du montant des travaux ont été fixées pour couvrir les imprévus sur le chantier. Trois addenda ont été émis:

- Addenda no 1 - 30 mars 2017 - ajout de la grille d'évaluation des fournisseurs au cahier des charges spéciales
- Addenda no 2 - 04 avril 2017 - ajouts mineurs aux clauses administratives et réponse à une question
- Addenda no 3 - 11 avril 2017 - réponses à quelques questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0473 - Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.) - 1163334016

DESCRIPTION

Un nouveau système d'éclairage à luminaires au LED sera installé dans le cadre de ce contrat. Celui-ci permettra d'éclairer l'ensemble des cellules No. 2 et No. 3 ainsi que la partie inférieure du chemin d'accès afin de sécuriser l'accès du site qui est opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.

Par ailleurs, une mise à niveau mécanique de la station de pompage des eaux pluviales et de lixiviation est en cours dans le cadre du contrat 794-AE-16. Cette mise à niveau inclut l'ajout d'une seconde pompe qui permettra d'éviter le déplacement manuel de la pompe existante pour alterner le pompage des puits.

Dans le cadre du présent contrat 770-AE-17, un démarreur additionnel à tension réduite sera fourni et connecté à la nouvelle pompe. Ce démarreur permettra l'opération directe de la pompe ce qui évitera le transfert de câbles électriques lourds et encombrants sur la passerelle. Ceci éliminera de multiples sources d'accidents liés à la présence du câblage sur la passerelle et à sa manipulation.

La réalisation de ce projet est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et pour optimiser les opérations dans la cellule No 2.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres, sept (7) entreprises se sont procuré les documents et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission. Les entreprises qui n'ont pas soumissionnées n'ont pas fourni le formulaire d'avis de désistement.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Laurin Laurin (1991) inc.	574 609,41	86 191,41	660 800,82

2- Néoelect inc.	656 499,20	98 474,88	754 974,08
3- La compagnie électrique Britton Ltée.	808 274,25	121 241,14	929 515,39
Estimation du professionnel	605 874,56	90 881,18	696 755,74
Coût moyen des soumissions reçues			781 763,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			268 714,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			40,66%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(35 954,92)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-5,16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			94 173,26
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14,25%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 5,16 %. Il est donc recommandé d'accorder le contrat à Laurin Laurin (1991) inc., pour la somme de sa soumission, soit 660 800,82 \$, taxes et contingences incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Laurin Laurin (1991) inc. 1200, rue Arthur-Sicard, Mirabel, Québec, J7J 0E9 Canada - NEQ: 1442298448.

De plus, l'entreprise a fourni tel que requis, l'attestation de Revenu Québec valide au 30 juin 2017 ainsi que son autorisation valide de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'éclairage de la cellule no 3 et la mise à niveau électrique de la station de pompage lixivié et pluvial de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 660 800,82 \$ taxes incluses ou 603 399,23 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'octroi de ce contrat n'est pas approuvé, la santé et la sécurité des travailleurs sur place seraient compromises à cause des manipulations non optimisées qui s'effectuent

actuellement à une fréquence de 2 fois par mois et à cause du mauvais éclairage du site qui est en opération 24 heures par jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juin 2017

Fin des travaux: décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Le : 2017-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-23



Dossier # : 1177175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nelect Inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10206 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Nelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10206 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 14:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Neoelect Inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV et travaux connexes à la station de pompage Châteaufort, pour une somme maximale de 767 455,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10206 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de remplacement des disjoncteurs de l'entrée électrique de 25 kV et les travaux connexes à la station de pompage Châteaufort sont requis afin d'effectuer la mise à niveau des installations électriques, d'assurer la fiabilité et la continuité des opérations. L'appareillage de commutation 25 kV de l'entrée électrique de la station de pompage Châteaufort est en service depuis 1977 et est désuet. Les pièces de rechange pour les disjoncteurs ne sont plus disponibles.

La station de pompage Châteaufort est alimentée en électricité par l'intermédiaire d'une ligne 25 kV d'Hydro-Québec ainsi qu'une ligne de réserve. L'alimentation électrique est sécurisée par deux (2) génératrices de deux (2) mégawatts chacune.

La station de pompage du réservoir Châteaufort est équipée de trois (3) groupes motopompes de 2000 HP.

L'appel d'offres public 10206 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 22 février 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mars 2017 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de publication était de trente-cinq (35) jours. Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 juillet 2017.

Quatre (4) addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raisons
---------	------	---------

1	13-03-2017	Réponses aux questions des soumissionnaires.
2	15-03-2017	Réponses aux questions des soumissionnaires.
3	20-03-2017	La date d'ouverture des soumissions est reportée au mercredi 29 mars 2017, à 10 h 30, au même endroit. Modifications à quelques articles de la section II - Instructions aux soumissionnaires, à la section III Clauses administratives spéciales, section VI - Annexes et réponses aux questions des soumissionnaires.
4	22-03-2017	Modifications à quelques articles à la section III Clauses administratives spéciales et réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 - (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Nelect Inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs de l'entrée électrique de 25 kV et des travaux connexes à la station de pompage Châteaufort.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- les travaux de démantèlement et de disposition des équipements électriques désuets ;
- les travaux d'électricité comprenant la fourniture, l'installation et les raccordements de divers éléments;
- les essais et mise en route;
- les études de coordination de protection et d'arc électrique;
- les manuels d'opération et d'entretien, rapports de mise en service et dessins finaux;
- la documentation relative à la gestion des actifs;
- la formation du personnel.

Les soumissionnaires ont demandé un délai de six (6) mois pour la fabrication des pièces, suite à l'approbation des dessins de spécifications électriques par la Ville.

Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Nelect Inc., est de 672 027,22 \$, taxes incluses, auquel un montant de contingences de 95 427,87 \$, taxes incluses, représentant 14,2 % du coût du contrat, s'ajoute afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours d'exécution des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges est jointe au présent dossier.

Les motifs de désistement des cinq (5) preneurs de documents sont les suivants :

- un (1) preneur a indiqué que son carnet de commandes est complet;
- un (1) preneur a indiqué ne pas avoir reçu de réponse à une question. Le preneur n'avait pas soumis sa question dans les délais prescrits dans le cahier des charges.
- trois (3) preneurs n'ont donné aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable (DEP), il s'avère que deux (2) soumissionnaires sont conformes.

En vertu de l'article 2.5.1 et 4.1 c) des *Instructions aux soumissionnaires - Section I*, la soumission du plus bas soumissionnaire, soit la firme Dawco Inc. a été jugée non conforme administrativement, car la firme a omis un prix requis dans le bordereau de soumission et elle a également exclu l'article dans le prix total soumis.

En vertu de l'article 2.5.1 et 4.1 c) des *Instructions aux soumissionnaires - Section I*, la soumission du 3ème plus bas soumissionnaire, soit la firme Rial Électrique Inc. a été jugée non conforme administrativement, car la firme n'a pas remis l'annexe H *Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire* complétée et dûment signée par la compagnie d'assurance.

La firme Nelect Inc. présente donc la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Nelect Inc.	672 027,22 \$	95 427,87 \$	767 455,09 \$
HMI Construction inc.	709 970,63 \$	100 815,83 \$	810 786,46 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	850 171,14 \$	120 724,30 \$	970 895,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			789 120,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			43 331,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			5,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(203 440,35 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(20,95 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 20,95 % (- 203 438,97 \$, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Services EXP inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

1- Item 1 « *Généralités* » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 71 % (ou 120 870,35 \$, taxes incluses), moins cher par rapport à l'estimation de la firme Les Services EXP inc. En particulier, les sous-items: « *Administration et profit de l'entrepreneur* » et « *Conditions générales et organisation du chantier* ».

2- Item 2.2 « *Fourniture et installation d'une armoire 25 kV 600A* » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 30 % (ou 121 245,13 \$, taxes incluses) moins cher par rapport à l'estimation de la firme Les Services EXP inc.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Neolect Inc. détient une autorisation de l'AMF, portant le numéro 2017-CPSM-1015544 valide jusqu'au 19 juin 2019. Une copie de l'autorisation AMF est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 767 455,09 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 672 027,22 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 95 427,87 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense de 767 455,09 \$, taxes incluses, représente un coût net de 700 788,79 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Cette dépense est financée par l'emprunt RCG 16-030-1, à moins de disponibilité de la réserve.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme 58027 *Réhabilitation des réservoirs et stations de pompage*.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis. Les présents travaux visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les infrastructures d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de l'appareillage est recommandé afin de sécuriser à long terme l'alimentation électrique provenant d'Hydro-Québec et aussi afin d'assurer la distribution de l'eau potable et la protection incendie en tout temps. En cas de bris, nous avons un disjoncteur en réserve et les groupes électrogènes peuvent temporairement prendre la relève en urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2017

Dessins d'atelier soumis pour commentaires : Août 2017

Délai de fabrication : Février 2018

Mobilisation du chantier : mars 2018

Fin des travaux : avril 2018
Fin contractuelle: avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel BUCKNELL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-17

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-05-23

**Dossier # : 1177231037**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017). Dépense totale de 8 511 904,15 \$ (contrat: 8 065 904,15 \$ + incidences: 446 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332314 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 511 904,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 904,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332314 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-09 10:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231037

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017). Dépense totale de 8 511 904,15 \$ (contrat: 8 065 904,15 \$ + incidences: 446 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332314 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,0 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 052 074,46 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) de la DI a procédé à l'analyse des soumissions déposées par 4 entrepreneurs. L'étalement des prix reçus est régulier, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme est de 17,9 %. Cet écart défavorable s'explique en partie par le prix moyen des bitumes qui a augmenté de 70 % dans la plus récente mise à jour de Bitume Québec (en vigueur le 14 avril 2017). De plus, en cette période de l'année, les entrepreneurs augmentent leur marge d'administration et de profit. Après l'ajustement de ces paramètres dans l'estimation interne de la DGPEC, l'écart est diminué à 7,1 %. Dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 8 511 904,15 \$, taxes incluses incluant des incidences de 446 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 7 772 503,04 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 août 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2017-04-24

Ingenieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332314
No du GDD :	1177231037
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans les arrondissements de Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie. (PCPR 2017)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	27 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	19 - 4 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	19 - 4 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
6 - 4 - 2017	Ajout de 3 rues ainsi que retrait d'une rue dans la soumission. Ajustement de l'item des travaux contingents pour passer de 10% à 15% du montant final.		522 000.00
12 - 4 - 2017	Ajout d'une rue dans la soumission.		87 000.00

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	9	Nbre de soumissions reçues	5
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	56
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :		<input type="text"/>	jrs
Date d'échéance initiale :		17 - 8 - 2017	
Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	7 013 829.69	1 052 074.46	8 065 904.15
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	7 092 853.62	1 063 928.04	8 156 781.66
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	7 350 793.23	1 102 618.99	8 453 412.22
ROXBORO EXCAVATION INC.	7 378 720.49	1 106 808.08	8 485 528.57
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 669 230.63	1 300 384.60	9 969 615.23
Estimation	interne	5 950 918.88	892 637.83
		6 843 556.71	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			17.9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			1.1%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Jointure l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	8 065 904.15
Montant des incidences (\$):	446 000.00
Date prévue de début des travaux :	4 - 9 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	6 - 11 - 2017



Dossier # : 1156765040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de 8 stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui avait été octroyé à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013 (CE13 0478)

Il est recommandé:

- de résilier le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui avait été octroyé à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-04 09:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de 8 stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui avait été octroyé à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013 (CE13 0478)

CONTENU

CONTEXTE

Diverses raisons ont retardé la résiliation du contrat par les instances dont la principale est qu'en janvier 2015 la Ville a été informée que la firme Dessau ainsi que ses filiales avaient été cédées à la compagnie Stantec. La direction des affaires juridiques nous a alors indiqué que seuls les contrats octroyés par la Ville à compter du 20 juin 2013 à Dessau seraient cédés à Stantec. Le 20 juin 2013 représente la date à laquelle Dessau avait obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Il a été interprété de cet avis, et ce, autant par l'arrondissement que par la DGSRE, que le contrat était par ce fait annulé étant donné que l'octroi était antérieur au 20 juin 2013.

Il a été jugé par la suite qu'il était souhaitable d'officialiser la résiliation du contrat avec la firme Dessau afin d'obtenir une situation claire.

Également, des délais supplémentaires ont été encourus à cause du départ à la retraite du responsable du dossier à l'époque où le dossier décisionnel avait été créé.

Que le Conseil d'arrondissement recommande au Comité exécutif d'exercer l'option de résiliation du contrat de services professionnels 12-12237 accordée à la firme Dessau inc. pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 16 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui avait été octroyé à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 septembre 2012, un appel d'offres a été lancé pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le comité exécutif a octroyé le contrat à la compagnie Dessau inc. le 17 avril 2013, un mandat au montant de 146 308,82 \$ pour le projet en question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 0478 - Accorder à la firme Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 308,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12237.

DESCRIPTION

Un rapport préliminaire daté du 5 décembre 2013 a été préparé par Dessau inc. et il faisait état de plusieurs travaux supplémentaires non inclus à la proposition de services. Les honoraires professionnels reliés à ces travaux étaient de l'ordre de 65 600 \$, représentant une majoration de 44 %.

L'importance de ces coûts supplémentaires justifie la résiliation du contrat en vertu de l'article 11.3 de la section 11 des Clauses administratives générales des documents de l'appel d'offres 12-12237. Cette clause s'énonce comme suit:

«La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte des profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.»

JUSTIFICATION

L'importance de ces coûts supplémentaires justifie la résiliation du contrat en vertu de l'article 11.3 de la section 11 des Clauses administratives générales des documents de l'appel d'offres 12-12237. Cette clause s'énonce comme suit:

«La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte des profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat entre Dessau inc. et la Ville découlant de la décession du CE13 0478 prévoyait une dépense de 146 308,82 \$ taxes incluses. La Ville a encouru une dépense de 23 879,92 \$, pour couvrir le travail déjà effectué et les documents soumis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 16 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1163205006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque entérinée par le Conseil d'agglomération par la résolution CG13 0102, concernant l'ajout d'activités en lien avec le Parc Frédéric-Back et le 375e de Montréal, ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018, et modifiant le montant total de 4 713 975,00 \$ à 5 910 867,15 \$; Autoriser une dépense supplémentaire de 125 000 \$ (taxes incluses) en 2017 et de 1 071 892,15 \$ (taxes incluses) en 2018; Autoriser en 2017, un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la culture;autoriser un ajustement à la base budgétaire du service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018.

Il est recommandé:

- 1- d'approuver et de signer un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque réglant les modalités de la réalisation d'activités supplémentaires en lien avec le Complexe environnemental Saint-Michel et le 375e anniversaire de Montréal ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 196 892,15 \$ (taxes incluses).
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 125 000 \$ (taxes incluses) en 2017 et de 1 071 892,15 \$ (taxes incluses) en 2018;
- 3- d'autoriser en 2017, un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la culture;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 16:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163205006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque entérinée par le Conseil d'agglomération par la résolution CG13 0102, concernant l'ajout d'activités en lien avec le Parc Frédéric-Back et le 375e de Montréal, ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018, et modifiant le montant total de 4 713 975,00 \$ à 5 910 867,15 \$; Autoriser une dépense supplémentaire de 125 000 \$ (taxes incluses) en 2017 et de 1 071 892,15 \$ (taxes incluses) en 2018; Autoriser en 2017, un virement budgétaire de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la culture;autoriser un ajustement à la base budgétaire du service de la culture à hauteur de 24 661,08 \$ en 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Ententes Ville / Cité des arts du cirque :

En 2001, la Ville signait une entente tripartite avec le Ministère de la culture et des communications et la Cité des arts du cirque portant sur la construction d'un complexe chapiteau des arts et pavillon d'accueil à vocation mixte au pôle culturel du Complexe environnemental Saint-Michel dont la réalisation s'est terminée en 2004 et opère depuis sous le nom de la TOHU. Conformément à cette première entente, un partenariat financier quinquennal a été établi entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (2003-2007) convenant de la modalité d'occupation des lieux et des services offerts par la Cité à la Ville. Par la suite, deux autres ententes quinquennales ont été conclues (2008-2012 et 2013-2017) afin de permettre à la TOHU de réaliser des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air. L'entente est basée selon trois axes d'intervention interdépendants :

1. La TOHU : porte d'entrée du parc
2. La TOHU : lieu d'échange et de dialogue

3. La TOHU : pôle d'éducation culturelle et environnementale

La TOHU est située dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension (VSMPE), sur un terrain adjacent au Parc Frédéric-Back. Le secteur est reconnu comme un pôle pour les arts circassiens avec notamment la proximité du siège social et de plusieurs bâtiments du Cirque du Soleil avec lequel la TOHU entretient des liens privilégiés depuis le début de sa création. La TOHU constitue un carrefour de diffusion, formation, création et production reconnu à travers le monde et contribue à faire de Montréal une capitale internationale des arts du cirque. Elle joue aussi un rôle social via des actions d'intégration des citoyens et plus spécifiquement avec les jeunes du quartier et finalement un rôle environnemental par ses actions d'éducation en développement durable et par son rôle de pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back. Son pavillon, un exemple d'architecture verte certifié LEED OR Canada, est récipiendaire de nombreux prix. La Ville reconnaît par cette entente, l'importance des rôles culturel, social et environnemental de la TOHU ainsi que le caractère privilégié de ce partenariat.

Depuis 2010, suite à une vérification de Revenu Québec effectuée pour les fins de la TPS et de la TVQ, un avenant a été signé avec la TOHU qui modifiait la nature de l'entente en traitant, dorénavant, celle-ci comme une entente de services, soumise aux taxes applicables.

Parc Frédéric-Back :

D'ici 2023, les Montréalais hériteront d'un nouvel espace vert de 192 hectares dans le Complexe environnemental de Saint-Michel. Presque aussi grand que le Mont-Royal (194 hectares), le parc métropolitain Frédéric-Back fait partie du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Le parc Frédéric-Back émerge de ce site qui fut au départ une carrière de calcaire et une cimenterie, puis un site d'enfouissement des déchets. Il s'agit d'un des plus ambitieux projets de réhabilitation environnementale porté par la métropole. Sa création permet de revaloriser les sols et les matières résiduelles, conformément au cycle de la vie, qui est la base de la thématique du parc. En 1997, un plan directeur d'aménagement a été préparé par la Direction des grands parcs et approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Depuis 1996, un secteur de 35 hectares du parc, contenant un sentier polyvalent de 5,5 km, est ouvert à la population. Les fêtes du 375e seront l'occasion d'ouvrir à la population une superficie de 18 nouveaux hectares dont 5 hectares formant le secteur Papineau-Sud et 13 hectares dans le secteur Boisé Est. L'inauguration de ce legs aura lieu le 26 août 2017.

Quatre pôles d'activités ont été identifiés pour le Centre environnemental de Saint-Michel (CESM) :

- un pôle culturel avec les sièges sociaux où se trouvent le Cirque du Soleil et la TOHU
- un pôle éducatif qui relate l'historique du site, sa thématique, sa transformation
- un pôle commercial-industriel qui regroupe le centre de tri des matières résiduelles, la centrale BIOMONT, l'écocentre et divers commerces
- un pôle sportif avec le TAZ, les équipements de loisirs et les installations sportives

La contribution à l'art public y est importante. Un Plan directeur de l'art public au CESM a été réalisé en 2014 et met en place quatre priorités d'intervention, soit:

- les repères sur le site, objets monumentaux et structurants, à la rencontre de l'art et de l'architecture du paysage
- l'oeuvre de la mémoire d'Alain-Martin Richard, réalisée avec la communauté à partir de la mémoire des résidents et qui reflétera le cycle de la vie
- des installations temporaires et éphémères
- l'intégration d'art public aux projets immobiliers du CESM

Addenda 2017-2018 :

Au printemps 2016, il a été décidé que la gestion du parc Frédéric-Back relèverait du Service des grands parcs de la Ville de Montréal. La TOHU demeure un partenaire privilégié et maintiendra ses responsabilités actuelles en matière de diffusion culturelle, d'animation, d'accueil et de visites éducatives tout en ayant l'opportunité d'exercer son expertise et son savoir-faire sur un plus grand territoire.

Il est maintenant proposé de préparer un addenda à la convention actuelle se terminant le 31 décembre 2017 afin d'accorder un soutien supplémentaire à la Cité des arts du cirque pour bonifier la programmation en raison des festivités du 375^e anniversaire de Montréal ainsi que l'ouverture de nouveaux secteurs du parc Frédéric-Back. Cet addenda permettra également de prolonger l'entente d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018 et d'ajuster le processus de reddition de compte et de suivi. En 2017 et 2018, l'entente avec la TOHU continuera d'être gérée par le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0229 - 22 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrine à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 202, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet. (Montréal Complètement Cirque 600 000\$ en 2016 et en 2017).

CG15 0618 - 29 octobre 2015 : Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans, le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regattiers, Michel-Jordan et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, lequel a été entériné par le conseil municipal (CM02 0972) de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité.

CE15 1218 - 17 juin 2015 : Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2015.

CM15 0807 - 16 juin 2015 : Accorder un soutien financier maximal de 90 000 \$, soit 30 000 \$ par année pour les années 2015 à 2017, pour la FALLA de la TOHU / Approuver le projet d'entente à ce sujet.

CG13 0102 - 25 avril 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017 / Approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin.

CG10 0405 - 25 novembre 2010 : Accorder un soutien financier triennal de 366 415 \$ à la Cité des arts du cirque afin de payer le coût des taxes pour les années 2009 à 2012 / Approuver l'avenant modifiant le protocole d'entente sur le partenariat financier pluriannuel à cet effet.

CG08 0257 - 28 mai 2008 : Accorder un soutien financier de 3 463 500 \$, pour les années 2008 à 2012, à l'organisme sans but lucratif la Cité des arts du cirque / Approuver le projet de protocole d'entente établissant un partenariat financier pluriannuel à cet effet.

CE05 0321 - 2 mars 2005 : Autoriser de dépenser les intérêts selon le protocole entre la

Ministre de la Culture et des Communications, la Cité des arts du Cirque et la Ville de Montréal relativement à la construction d'un chapiteau des arts et d'un pavillon d'accueil dans le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

CM03 0475 - 16 juin 2003 : Approuver le protocole d'Entente établissant un partenariat financier quinquennal entre la Ville et l'organisme sans but lucratif la Cité des arts du cirque, conformément à l'Entente tripartite convenue entre la Ville, le MCCQ et la Cité des arts du cirque.

CM02 0972 - 16 décembre 2002 : Approuver le bail de propriété superficielle par lequel la Ville loue à la Cité, à titre gratuit et pour une période de 25 ans, l'emplacement sur lequel sera érigé le complexe Chapiteau des arts - Pavillon d'accueil, et ce, conformément à l'Entente tripartite ci-dessus mentionnée.

CE02 2287 - 18 décembre 2002 : Confirmer l'établissement d'un partenariat financier quinquennal entre la ville et l'organisme sans but lucratif la Cité des arts du cirque, conformément à l'entente tripartite convenue antérieurement.

CO01 02575 - Approuver le protocole d'Entente tripartite entre la Ville, le MCCQ et la Cité relatif à la construction d'un complexe regroupant un chapiteau des arts et un pavillon d'accueil sur le site du CESM et autorisait une dépense de 15 750 000 \$ pour la réalisation des travaux reliés audit protocole d'Entente (net Ville de 5 M \$).

DESCRIPTION

Par la signature de cette entente, la Ville reconnaît la TOHU comme un partenaire privilégié et lui confie la responsabilité d'activités dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ainsi que dans le Complexe environnemental Saint-Michel. Grâce à une action concertée avec la Ville de Montréal et les citoyens du quartier Saint-Michel, ainsi qu'à des activités fédératrices et construites sur mesure, la TOHU contribuera, par cette entente, à enrichir la vie culturelle de la métropole ainsi que l'offre d'activités offertes à l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et au Centre environnemental Saint-Michel.

La TOHU a présenté à la Ville en 2012 une offre de services complète précisant les activités qui seront réalisées dans chacun des trois axes et ce, pour les cinq années de la présente entente, soit de 2013 à 2017. L'addenda qui vient modifier cette entente conclue avec la Cité des arts du cirque réfère explicitement à cette offre de services, tout en ajoutant une programmation supplémentaire en lien avec les festivités du 375e anniversaire de Montréal et l'ouverture de nouveaux secteurs du parc du Complexe environnemental Saint-Michel.

Programmation en lien avec les festivités du 375e (2017) :

Les ajouts à la programmation concernant les festivités du 375e anniversaire de Montréal comprennent:

- une bonification des événements la FALLA, Montréal Complètement Cirque
- une bonification des activités culturelles et de médiation sur le site (spectacles de petites formes, cinéma)
- un parcours d'art public incluant notamment l'oeuvre de la mémoire, la collection du Cirque du Soleil, les installations temporaires
- une offre d'activités de cirque en loisir en collaboration avec l'École nationale du cirque et avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Programmation en lien avec l'ouverture de nouveaux secteurs du parc (2017 et 2018):

Les ajouts à la programmation pour couvrir les nouveaux secteurs du parc comprennent différentes activités telles que:

- visites à vélo

- maraude (capsules informatives)
- cahier d'activités autonomes et de découverte
- Buzz printanier
- les dimanches actifs
- balade d'interprétation théâtrale
- observation des étoiles

JUSTIFICATION

L'offre de services pour la présentation d'activités culturelles et d'animation en environnement 2013-2017 ainsi que celle pour la bonification de la programmation en 2017 et 2018 ont été transmises par la TOHU qui est un organisme sans but lucratif. Dans un contexte d'octroi de contrat de gré à gré avec un tel organisme, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

La TOHU œuvre depuis maintenant treize ans à faire de la métropole une capitale internationale des arts du cirque et, de concert avec la Ville, à mettre en œuvre des initiatives de revitalisation urbaine et de développement durable uniques au monde. En opération depuis juin 2004, la TOHU constitue aujourd'hui l'un des plus grands carrefours de diffusion, formation, création et production en arts du cirque au monde. Son pavillon, un exemple d'architecture verte certifié LEED OR Canada, abrite non seulement la toute première salle de spectacles circulaire dédiée aux arts du cirque au pays mais offre aussi un accès privilégié au parc Frédéric-Back, qui s'inscrit comme le plus grand projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la Ville de Montréal.

Par son travail d'éducation à la culture et à l'environnement, l'organisme fait figure d'icône de la démocratisation culturelle pour tous les Montréalais et, en particulier, pour les citoyens du quartier Saint-Michel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2017, le montant déjà octroyé dans le cadre de l'entente 2013-2017 est de 858 235,00 \$ plus les taxes applicables (986 755, 69 \$ taxes comprises). Le montant supplémentaire octroyé pour l'année 2017 dans le cadre de l'addenda est 125 000 \$ (montant forfaitaire taxes comprises) dont 50 000 \$ pour la bonification de la programmation dans les nouveaux secteurs du parc Frédéric-Back et 75 000 \$ pour la bonification de la programmation dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal.

Pour l'année 2018, le montant de base octroyé sera de 871 400 \$ plus les taxes applicables (1 001 892,15 \$ taxes comprises), comprenant une majoration de 2% due à l'indexation des coûts de la vie afin de maintenir une offre équivalente aux autres années. Cette majoration est calculée à partir des montants 2017 pour les activités du volet culture (323 790 \$ avant taxes) et du volet éducation et environnement (334 445 \$ avant taxes), sans le montant réservé pour le Pavillon d'accueil (200 000 \$ avant taxes). Un montant supplémentaire de 70 000 \$ (montant forfaitaire avec taxes) s'ajoute pour la bonification de la programmation dans les nouveaux secteurs du parc Frédéric-Back en 2018. Le total pour l'année 2018 est de 1 071 892,15 \$ taxes comprises).

Le coût total de ce dossier, soit 1 092 922,07 \$ (au net) sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 68 485 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de l'exercice 2018. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 24 661,08 \$ est requis pour l'exercice 2018. En 2017, cette dépense est assumée à 62,7 % par l'agglomération et 37,3% par la

ville centre.

	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	Budget original	Écart au net	Ajustement requis
2013-2017	4 100 000,00 \$	4 713 974,00 \$	4 332 015,01 \$	4 332 015,01 \$	0,00	
2017 ajout culture	65 231,57 \$	75 000,00 \$	68 485,00 \$	0,00	(68 485,00 \$)	dépenses contingentes
2017 ajout Parcs	43 487,71 \$	50 000,00 \$	45 656,66 \$	0,00	(45 656,66 \$)	budget fonctionnement Grands Parcs
indexation 2018	13 165,00 \$	15 136,46 \$	13 821,61 \$			
2018	871 400,00 \$	1 001 892,15 \$	914 861,08 \$	890 200,00 \$	(24 661,08 \$)	ajustement base budgétaire
2018 ajout Parcs	60 882,80 \$	70 000,00 \$	63 919,33 \$	0,00	(63 919,33 \$)	budget fonctionnement Grands Parcs
Addenda 2017-2018	1 041 002,08 \$	1 196 892,15 \$	1 092 922,07 \$			
TOTAL ENTENTE MODIFIÉE 2013-2018	5 141 002,08 \$	5 910 867,15 \$	5 424 937,15 \$			

L'entente de services prévoit des versements sur présentation de factures, quatre fois l'an, pour chacune des années de l'entente, soit le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.

Compte tenu qu'un montant de 471 948,79 \$ a été dépensé à ce jour pour l'année 2017, le solde restant de 418 251,21 \$ dans le CR-101209 a été réservé par l'engagement de gestion QV63205006. De plus, l'engagement CC63205006 a été pris au montant de 68 485 \$ dans le budget des dépenses contingentes. Des bons de commande seront émis au coût net prévu dans le tableau ci-dessus annuellement pour l'année 2018.

La répartition des dépenses assumées par l'agglomération et par la Ville a été établie sur la base des activités de compétence d'agglomération (grand parc et environnement) et celles de compétences Ville (activités culturelles). Selon les années, et en fonction du programme d'activités prévues, cette répartition s'établit comme suit :

Montants au net	2018	%
Compétence d'agglomération	632 042	64,6 %
Compétence Ville	346 738	35,4 %
Montant total au net	978 780	100 %

Voici le tableau récapitulatif de l'ensemble des soutiens accordés à la TOHU / Cité des arts du cirque au cours des cinq dernières années :

Projet	2012	2013	2014	2015	2016

Service de la Culture / Service des Grands Parcs	Entente de partenariat	873 810 \$	873 810 \$	934 485 \$	949 289 \$	969 755 \$
Service de la Culture	Soutien de La Falla				30 000 \$	30 000 \$
Service de la Culture	Festival Montréal Complètement Cirque	500 000 \$	550 000 \$	555 000 \$	575 000 \$	600 000 \$
Service de la Culture	Festival Montréal Complètement Cirque - soutien technique	40 725 \$	97 354 \$	130 440 \$	129 730 \$	135 000 \$ (estimé)
Arrondissement Ville-Marie	Festival Montréal Complètement Cirque - Arrondissement Ville-Marie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	17 000 \$
Arrondissement Ville-Marie	Projet Carpe Diem des Faubourgs				10 000 \$	
Arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	Soutien La Falla - Arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	9 000 \$	14 000 \$
Arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	Soutien Projet C-Vert	15 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Conseil des arts de Montréal	Soutien au fonctionnement bisannuel		10 000 \$	15 000 \$	34 000 \$	39 000 \$
TOTAL		1 453 535 \$	1 565 164 \$	1 663 925 \$	1 757 019 \$	1 814 755 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La TOHU a su se tailler une place de choix dans la métropole. Son projet est porteur d'une vision de développement durable par la culture qui distingue la métropole sur la scène internationale. Par sa programmation unique, créative et audacieuse, par son leadership environnemental et par sa politique d'embauche locale visant une intégration socio-professionnelle durable des jeunes de Saint-Michel, elle s'inscrit comme un projet structurant, procurant un rayonnement à la créativité et au savoir-faire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cœur de la Cité des arts du cirque, la TOHU apporte sa contribution à l'accession de Montréal au rang de capitale internationale des arts du cirque, tout en se positionnant comme la référence en matière de développement durable par la culture. La TOHU se veut le lieu par excellence de création, de diffusion, d'expérimentation en arts du cirque et de convergence entre culture, environnement et engagement communautaire en Amérique du Nord. Par son travail d'éducation à la culture et à l'environnement, l'organisme fait figure d'icône de la démocratisation culturelle pour tous les Montréalais et, en particulier, pour les citoyens du quartier Saint-Michel. La TOHU est un organisme dont le professionnalisme, la crédibilité et le rayonnement sont importants, ce qui contribue à en faire un partenaire de choix pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole d'entente prévoit la conclusion d'un protocole de visibilité. Celui-ci est annexé à l'addenda.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Programmation 375e et dans les nouveaux secteurs du parc: Mai-octobre 2017
Inauguration du Parc Frédéric-Back : 26 août 2017
Poursuite des comités En continu
Bilan de l'entente 2013 à 2018: Été 2018
Renouvellement de l'entente 2019 à 2013: Automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elsa MARSOT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Éric BLAIN, Service de l'environnement
Isabel ASSUNÇÃO, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Luc BORNAIS, Service de l'environnement
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Geneviève DORVAL-DOUVILLE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Geneviève DORVAL-DOUVILLE, 15 mai 2017
Clément ARNAUD, 15 mai 2017
Éric BLAIN, 2 mai 2017
Luc BORNAIS, 21 avril 2017
Isabel ASSUNÇÃO, 21 avril 2017
Elsa MARSOT, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-05-22

**Dossier # : 1176086004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-16106 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec la firme les Services exp inc. au montant maximal de 3 434 257,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16106);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-24 11:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176086004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-16106 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son plan d'action, la Ville de Montréal s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux, en ingénierie des sols et géoenvironnement. Ces services professionnels sont requis en support au travail des équipes responsables de la gestion des grands projets d'envergures.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été annoncé dans le journal Le Devoir le 19 avril 2017, et publié du 19 avril 2017 au 8 mai 2017 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 1067502). La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 4 novembre 2017.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 24 avril 2017: questions et réponses
- Addenda 2 émis le 28 avril 2017: question et réponse

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0532 - Le 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services

en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet. CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG16 0242 - Le 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0987 - Le 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14301 (5 soum.)

CG15 0406 - Le 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14443 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer une entente-cadre de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets d'envergures sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoir, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

Compte tenu des nombreux projets majeurs inscrits aux portefeuilles des Divisions des grands projets, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure une entente-cadre de services professionnels pour une période de trente-six (36) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 17-16106, il est recommandé de retenir les services de la firme les Services exp inc. pour un montant total maximal incluant les taxes de 3 434 257,26\$.

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour

les trente-six (36) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. La durée de l'entente-cadre est établie sur une période de trente-six (36) mois à compter de la signature de la convention ou pour l'enveloppe budgétaire maximale ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), six (6) firmes ont déposé une soumission pour l'entente-cadre visées par l'appel d'offres, soit 46% des preneurs du cahier de charges. Sur ces six (6) soumissions, quatre (4) soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques pour répondre aux besoins lors des périodes de pointe en 2017, 2018 et 2019. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser des mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, dans le cadre des différents grands projets à réaliser par la Ville de Montréal.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation d'un adjudicataire: les Services exp inc.

Soumissionnaire	Note itérinaire (100%)	Note finale	Total (taxes incluses)
LES SERVICES EXP INC	81,7	0,3834	3 434 257,26 \$
AXOR EXPERTS-CONSEILS/ATELIER CIVILITI	77,5	0,3825	3 332 952,79 \$
CIMA + / PROVENCHER ROY URBANISME	80,5	0,3474	3 756 003,30 \$
SNC-LAVALIN / LEMAY	71,7	0,3399	3 579 890,34 \$
Estimation interne			2 976 715,40 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire-estimation)			457 541,86 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire-estimation)/estimation)*100			15%
Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ième meilleure note finale - adjudicataire)			-101 304,47 \$
Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			-3%

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le montant soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages pour le mandat au terme du comité d'évaluation est plus haut que les estimations internes. Cet écart défavorable pour la Ville entre l'estimation interne et le

plus bas soumissionnaire est de 15% pour ce scénario d'heures prévisionnelles. Il s'explique principalement par le prix plus élevé qu'attendu du personnel senior technique et en ingénierie

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'adjudicataire recommandé, soit Les Services exp inc détient une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis le 14 mar 2014. Une copie de cette attestation se retrouve en pièce jointe au dossier de même qu'une copie de l'accusé de réception de la demandes de renouvellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre des grands projets à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion desdits services. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 3 434 257,26\$ incluant les taxes sur une période de trente-six (36) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets des divisions des grands projets du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquels le SIVT offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits seront prévus au budget PTI 2017-2019 et au budget de fonctionnement 2017-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec une firme experte permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus de conclure cette entente-cadre, plusieurs grands projets seraient retardés et les divisions des Grands projets ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Juin 2017

Fin des contrats : Juin 2020 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

ENDOSSÉ PAR

Mario DUGUAY
Chef de division

Le : 2017-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1177646002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :
de résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-15 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177646002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance extraordinaire du 14 septembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent accordait un contrat à la firme **Atelier Christian Thiffault** pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique sur une partie de la rue Édouard-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 133 634,01 \$, sous la supervision de la Division études techniques et environnement de la Direction des travaux publics, tel qu'il appert de la résolution CA15 080630.

Une décision du Comité exécutif a été rendue lors de la séance ordinaire du mercredi 23 septembre 2015, tel qu'il appert de la résolution numéro CE15 1748.

Le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, en date du 2 mai 2017, la résolution CA17 080314, demandant au Comité exécutif de résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Vu ce qui précède, il y a lieu de soumettre le présent sommaire décisionnel au Comité exécutif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

IDENTIFICATION

Dossier # :1177646002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des projets visant la célébration du 375^e anniversaire de Montréal, l'Arrondissement a octroyé un contrat à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier (soumission 16-025). Il a également accordé un contrat d'un montant de 133 634,01 \$, taxes incluses, à la firme Atelier Christian Thiffault inc. pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance de ces travaux (soumission 15-035).

Les travaux d'aménagement devront être terminés vers la mi-juin 2017. Cependant le consultant a décidé de suspendre toutes ses activités le 21 avril 2017, laissant le chantier sans surveillance.

Il est à noter qu'il est impératif que la place publique soit terminée à temps pour les célébrations 2017, soit au début de l'été 2017.

Le présent sommaire vise la résiliation du contrat 15-035 accordé à la la firme Atelier Christian Thiffault inc. pour les raisons expliquées dans les prochaines rubriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1153058018 - CA 15 08 0630 adoptée le 14 septembre 2015 par le conseil d'arrondissement - Accorder à la firme Atelier Christian Thiffault le contrat de 133 634,01 \$, taxes incluses, pour pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent
 GDD 1164378032 - CA16 08 0428 adoptée le 2 août 2016 par le conseil d'arrondissement - Accorder à la firme Les entreprises de construction Ventec inc. le contrat de 1 465 819,44 \$ pour les travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-

Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

DESCRIPTION

La firme Atelier Christian Thiffault a présenté à l'Arrondissement certaines réclamations touchant la facturation. L'Arrondissement a rencontré le consultant à plusieurs reprises pour étudier ces réclamations et les analyser et lui a proposé une solution équitable qu'il refusa. La firme décida également d'arrêter, le 21 avril 2017, toute intervention dans le projet 16-025 - Travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal - et fit parvenir à l'Arrondissement un courriel à cet effet (voir pièce jointe).

JUSTIFICATION

Actuellement, l'entrepreneur est en phase de finalisation des travaux. Afin que ce projet ne demeure pas sans surveillance et qu'il soit livré dans les délais prévus, l'Arrondissement a été obligé de prendre la relève de la surveillance à partir du 24 avril 2017 et en a informé le consultant (voir pièce jointe).

L'arrondissement ne peut procéder à l'implantation du produit livré. Il y a donc lieu de résilier le contrat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial est de 133 634,01 \$, taxes incluses, sur lequel un montant de 108 128,24 \$ a déjà été versé au fournisseur pour services rendus. Ainsi le solde restant est de 25 505,77 \$. L'Arrondissement analysera le dossier afin d'acquitter toute facture recevable sans excéder la valeur du contrat et fermer le dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat du consultant n'est pas résilié, l'Arrondissement devra subir les décisions de suspension de surveillance du consultant et, par conséquent, ne pourra pas terminer le projet à temps pour les célébrations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontres avec le consultant pour fermer le dossier mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 11 du devis stipule que:

En tout temps, par avis écrit, la Ville se réserve le droit d'abandonner ou de suspendre le présent mandat et de résilier le contrat intervenu entre elle et la firme.

L'entreprise sera alors payée pour les services rendus et devra fournir à la Ville les données, les notes, les rapports et tout autre document qu'elle aura préparés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division - Etudes techniques et
ingénierie

ENDOSSÉ PAR

François LAPALME
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-05-01



Dossier # : 1177231038

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 2 865 177,00 \$, taxes incluses), CIMA+S.E.N.C. (contrat #2: 2 815 910,21 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux de réfection d'infrastructures - Appel d'offres public n° 17-15852 (8 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communication pour les travaux de réfection d'infrastructures ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15852 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des infrastructures, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
IGF Axiom inc.	2 865 177,00 \$	1
CIMA+s.e.n.c.	2 815 910,21 \$	2

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231038

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 2 865 177,00 \$, taxes incluses), CIMA+S.E.N.C. (contrat #2: 2 815 910,21 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux de réfection d'infrastructures - Appel d'offres public n° 17-15852 (8 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection et des infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse, de réaménagement géométrique et de structures, la Ville de Montréal investira au cours des prochaines années des sommes importantes dans le but de mettre à niveau ses réseaux d'infrastructures.

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a le mandat de réaliser une grande proportion de ces projets et pour ce faire, elle compte sur la Division de la réalisation des travaux pour mener à bien la gestion et la surveillance de ces travaux.

Dans le contexte d'accroissement du nombre de chantier, et dans l'optique que la Direction des infrastructures souhaite exercer une surveillance et un contrôle adéquat de ses chantiers, la Division de la réalisation des travaux requière des services professionnels afin de la soutenir dans ses activités.

Compte tenu de l'ampleur des besoins et afin d'atteindre les objectifs de réalisation qui en découlent, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels de deux (2) firmes d'ingénierie pour l'assister dans la gestion des impacts, le maintien de la circulation et la communication pour les travaux de réfection d'infrastructures.

En 2015, des ententes cadres de services professionnels actuellement en cours (CG15 0391) ont été octroyés regroupant les activités en surveillance de travaux, en gestion des impacts, en maintien de la circulation et en communications de chantier. En 2017, pour répondre à l'ampleur des besoins, pour s'assurer d'avoir un plus grand nombre de soumissionnaires et d'obtenir de meilleurs prix sur le marché, la Direction des infrastructures a modifié sa stratégie de sollicitation des marchés en scindant les services demandés dans l'appel d'offres public de 2015 en deux appels d'offres différents. Suite à la publication de l'appel d'offres 17-15664, trois contrats de services professionnels pour la surveillance des travaux ont été octroyés le 30 mars dernier par le Conseil d'agglomération (CG17 0095).

La publication d'un autre appel d'offres public a donc été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour les activités de gestion des impacts, de maintien de la circulation et de communication.

L'appel d'offres #17-15852 a été publié du 1^{er} mars 2017 au 29 mars 2017. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 25 septembre 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-sept (27) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été publiés les 16 mars et 20 mars 2017 afin de transmettre les réponses aux questions de certains preneurs, à tous les preneurs du cahier des charges. De plus, le deuxième addenda a reporté la date d'ouverture au 29 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0095 - 30 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat no 1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat no 2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat no 3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 - 5 soumissionnaires (1175249001);

CG15 0391 - 18 juin 2015 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(9 701 360,55 \$) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier - appel d'offres public 15-13877 - 6 soumissionnaires (1155249001);

CG14 0213 - 1^{er} mai 2014 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(1 637 303,21 \$) et Beaudoin Hurens (1 166 708,81 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux - appel d'offres public 13-13171 - 10 soumissionnaires (1145249002).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux de réfection d'infrastructures et d'approuver les projets de convention à cette fin.

Ces ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 5 681 087,21 \$ et sont valides jusqu'à épuisement des montants octroyés.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 17-15852, il est recommandé de retenir

les services des deux (2) firmes suivantes :

Firme	Montant (taxes incluses)
1- IGF Axiom inc.	2 865 177,00 \$
2- CIMA+S.E.N.C	2 815 910,21 \$
Montant total des contrats	5 681 087,21 \$

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

L'entente est valide jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois, selon la première des deux éventualités. Les taux horaires sont majorés annuellement selon l'indice des prix à la consommation du Canada.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées dans le "Document juridique".

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre et de l'envergure des projets de réfection des infrastructures de voirie prévus pour les années à venir, il est proposé de retenir les services professionnels de firmes externes afin d'assister les professionnels de la Direction des infrastructures dans la réalisation de leurs mandats et ce, principalement en période de pointe. La gestion des projets est assurée par un représentant de la Ville.

Par ailleurs, les deux (2) ententes-cadres concluent en 2015 pour la surveillance des travaux, la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications de chantier seront échues à compter du 18 juin 2017. Les nouvelles ententes-cadres pour les services de surveillance des travaux ont été octroyées le 30 mars dernier (CG17 0095). Par conséquent, la Direction des infrastructures désire octroyer deux (2) nouveaux contrats afin de s'assurer de la disponibilité des autres services par les firmes en période de pointe.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soit IGF Axiom inc. et CIMA+ S.E.N.C., détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* valide respectivement jusqu'au 20 février 2020 et au 29 janvier 2018. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Analyse des soumissions

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les deux (2) contrats soient d'envergure identique et que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires

qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 11 avril 2017. Les soumissions reçues le 29 mars 2017 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Les offres des huit (8) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection et chacune des firmes a soumissionné pour chacun des deux (2) contrats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. De plus, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

Résultats de l'appel d'offres:

Contrat # 1 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - IGF Axiom inc.	75.0	0.436	2 865 177.00 \$
2 - CIMA+S.E.N.C.	71.7	0.432	2 815 910.21 \$
3 - Les Consultants S.M. inc.	74.5	0.407	3 062 646.56 \$
4 - Les Services EXP inc.	81.8	0.392	3 362 587.59 \$
5 - WSP Canada inc.	74.7	0.353	3 533 670.39 \$
6 - Stantec Experts-Conseils Itée	71.0	0.352	3 440 457.29 \$
7 - Aecom Consultants inc.	75.0	0.345	3 618 550.69 \$
8 - SNC-Lavalin inc.	68.5		Non conforme
Estimation interne			2 854 541.81\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			10 635.19\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			0.37%
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			-49 267\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			-1.72%

Contrat # 2 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - CIMA+s.e.n.c.	71.7	0.432	2 815 910.21 \$
2 - Les Services EXP inc.	81.8	0.407	3 243 013.59 \$
3 - Les Consultants S.M. inc.	74.5	0.407	3 062 646.56 \$
4 - WSP Canada inc.	74.7	0.353	3 533 670.39 \$
5 - Stantec Experts-Conseils Itée	71.0	0.352	3 440 457.29 \$
6 - Aecom Consultants inc.	75.0	0.345	3 618 550.69 \$
7 - SNC-Lavalin inc.	68.5		Non conforme
Estimation interne			2 854 541.81\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-38 631.60\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			-1.35%
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			427 103.38\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			15.17%

À la suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par la firme SNC-Lavalin inc. était inférieur à 70 %. Par conséquent, cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Enfin, puisque la firme IGF Axiom inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient non conforme pour le contrat #2.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres par les professionnels de la Division de la réalisation, a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les pourcentages d'écarts entre les adjudicataires et l'estimation étant inférieurs à 10 %, la Division de la réalisation appuie la recommandation d'octroi des deux (2) contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.
Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents

mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par la Direction, le ou les requérants. Ces mandats pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 5 681 087,21 \$, taxes incluses pour les deux (2) ententes-cadres, représente un coût net maximal de 5 187 589,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 25 septembre 2017, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les soumissionnaires ayant obtenus la meilleure note finale pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés. Également, il est important de noter que la période favorable à une grande partie des travaux de voirie se situe entre les mois de mai et de novembre. Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la capacité de réalisation de la Direction des infrastructures pour l'année 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain CLOUTIER
C/s conception & realisation des projets
d'ingenierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-03

Martin BOULIANNE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1177000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 \$, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) - Appel d'offres public 17-15976 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1 - de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels par lesquels les firmes, ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15976

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 420 539,93 \$	48 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	2 017 542,79 \$	48 mois	2
Les Services EXP inc.	1 484 700,92 \$	48 mois	3

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 \$, taxes incluses), CIMA+S.E.N.C. (2 017 542,79 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) - Appel d'offres public 17-15976 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable d'environ 600 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 3 milliards de dollars.

Une proportion importante de ces structures ont été construites avant 1980. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et sont soumises aux effets agressifs de leur environnement. (sels de déglacage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les ponts, les tunnels, les murs de soutènement ainsi que les autres structures routières.

Également, afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de transport, il est nécessaire non seulement de réparer et remplacer certaines structures existantes, mais aussi de concevoir de nouvelles structures.

Enfin, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages d'art est prévue pour les prochaines années afin de rattraper le retard d'investissement des décennies passées.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour les services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception et de surveillance dans le domaine de structures routières et connexes (projet 17-05) portant le numéro 17-15976 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offres visait la conclusion de trois (3) ententes-cadres.

L'appel d'offres a été publié le 15 mars 2017 dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) du 15 mars 2017 au 10 avril 2017. La durée de la

publication a été de 27 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimal requis. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 7 octobre 2017.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 28 mars 2017 : modifications au devis technique, réponses aux questions et report de la date limite du dépôt des soumissions ;
- Addenda 2 émis le 3 avril 2017 : réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0026 - 28 janvier 2016 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour une durée maximale de 48 mois avec les firmes SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63\$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 \$) incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG12 0076 - 22 mars 2012 - Prolonger la durée des cinq (5) conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, aux fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes.

CE08 0645 - 16 avril 2008 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils suivantes dans le domaine des ponts et tunnels - Le coût prévu pour ces services est de 9 850 000 \$ - (Coût net pour la Ville: 9 413 676,63 \$).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes de génie-conseil SNC-Lavalin inc., CIMA+ S.E.N.C. et Les Services EXP inc. afin de réaliser des mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux dans le domaine de structures routières et connexes, pour une somme globale maximale de 5 922 783,64 \$, taxes incluses. Dans ces ententes-cadres, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue du contrat est de 48 mois, soit de juin 2017 à juin 2021.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire pour la Division de la gestion des actifs de s'adjoindre les services de firmes d'experts-conseils dans le domaine des ouvrages d'art afin de l'épauler dans la réalisation des activités suivantes :

- l'inspection des structures ;
- la préparation d'études, d'avant-projets et des plans et devis ;
- la surveillance des activités d'entretien et des travaux d'urgences;

- l'assistance technique du concepteur durant les travaux.

L'ensemble des activités de la Division étant vastes et variées, il est avantageux de regrouper, dans une même entente-cadre, les besoins des différents services de la division, soit le groupe inspection, investigation, planification et le groupe conception et normalisation. Aussi, ces contrats permettent la réalisation des activités d'entretien courant ainsi que les interventions d'urgences sur le réseau routier.

Les activités réalisées dans le cadre de ces mandats s'effectueront sous la supervision directe des ingénieurs de la division et permettront l'atteinte des objectifs fixés au PTI 2017-2019.

De plus, ces trois (3) ententes-cadres sont nécessaires, car les montants autorisés dans les quatre (4) ententes-cadres actuellement en vigueur ont été, à ce jour, épuisés à plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la Ville. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'AMF.

Résultats de l'appel d'offres :

Analyse des soumissions :

Lors de l'appel d'offres public 17-15976, sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, neuf (9) ont déposé une soumission, soit (100%). La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Neuf (9) soumissionnaires ont déposé une seule soumission pour chacun des trois (3) contrats.

Toutes les soumissions ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. À la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, sur les neuf (9) soumissionnaires, seulement sept (7) ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage. Ainsi, les soumissions des firmes Groupes Conseil Structura International et Aecom Consultants inc. ont été déclarées non conformes.

Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur d'enveloppes budgétaires. Le premier contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le premier contrat. Le deuxième contrat est octroyé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le deuxième contrat. Le troisième contrat est octroyé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le troisième contrat. Il est à noter que la firme ayant obtenu le premier contrat ne peut obtenir le deuxième ou troisième contrat à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent du premier contrat; ce qu'aucun soumissionnaire n'a fait.

Contrat # 1 : Adjudicataire SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)

SNC-Lavalin inc.	81,0	0,54	1 936 431,95	484 107,99 \$	2 420 539,93
			\$		\$
CIMA + S.E.N.C.	83,0	0,53	2 015 778,95	503 944,74 \$	2 519 723,69 \$
			\$		
Les Services EXP inc.	81,0	0,52	1 999 217,79	499 804,95 \$	2 499 024,75 \$
			\$		
Stantec Expert Conseils Ltée	81,3	0,49	2 139 097,28	534 774,32 \$	2 673 871,61 \$
			\$		
Les consultants S.M. inc.	74,8	0,49	2 050 278,05	512 569,52 \$	2 562 847,57 \$
			\$		
WSP Canada inc.	75,8	0,43	2 362 644,19	590 661,05 \$	2 953 305,24 \$
			\$		
Tetra Tech QI inc.	76,5	0,39	2 573 312,96	643 328,25 \$	3 216 641,21 \$
			\$		
Dernière estimation réalisée			2 299 917,79	574 979,44 \$	2 874 897,23 \$
			\$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(454 357,30) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-15,8 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					99 183,76 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					4,1 %

Un écart de 15,8 % en faveur de la Ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les six (7) firmes ayant obtenu la note de passage, cinq (5) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation et deux (2) d'entre elles ont proposé un montant plus élevé que l'estimation.

L'adjudicataire recommandé SNC-Lavalin inc. détient une attestation de l'AMF émise le 4 février 2014 (voir attestation et demande de renouvellement en pièces jointes).

Contrat # 2 : Adjudicataire CIMA + S.E.N.C.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	83,0	0,66	1 614 034,23	403 508,56 \$	2 017 542,79 \$
			\$		
Les Services EXP inc.	81,0	0,65	1 609 810,97	402 452,74 \$	2 012 263,71 \$
			\$		

Stantec Expert Conseils Ltée	81,3	0,61	1 722 757,81 \$	430 689,45 \$	2 153 447,26 \$
Les consultants S.M. inc.	74,8	0,61	1 648 145,93 \$	412 036,49 \$	2 060 182,41 \$
WSP Canada inc.	75,8	0,53	1 899 776,77 \$	474 944,19 \$	2 374 720,96 \$
Tetra Tech QI inc.	76,5	0,49	2 075 068,80 \$	518 767,20 \$	2 593 836,00 \$
Dernière estimation réalisée			1 841 529,23 \$	460 382,30 \$	2 301 911,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(284 368,74) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-12,4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					(5 279,08) \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-0,3 %

Un écart de 12,4 % en faveur de la Ville pour le deuxième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les six (6) firmes conformes restantes, quatre (4) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation et deux (2) ont proposé un montant plus élevé que l'estimation.

L'adjudicataire recommandé CIMA+ S.E.N.C. détient une attestation de l'AMF émise le 30 janvier 2015 (voir attestation en pièces jointes).

Contrat # 3: Adjudicataire Les Services EXP inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	81,0	0,88	1 187 760,74 \$	296 940,18 \$	1 484 700,92 \$
Stantec Expert Conseils Ltée	81,3	0,81	1 300 529,36 \$	325 132,34 \$	1 625 661,71 \$
Les consultants S.M. inc.	74,8	0,81	1 236 316,98 \$	309 079,24 \$	1 545 396,22 \$
WSP Canada inc.	75,8	0,70	1 432 138,95 \$	358 034,73 \$	1 790 173,68 \$

Tetra Tech QI inc.	76,5	0,65	1 561 820,40 \$	390 455,10 \$	1 952 275,50 \$
Dernière estimation réalisée			1 381 385,62 \$	345 346,41 \$	1 726 732,02 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(242 031,10) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-14,0 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					140 960,79 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					9,5 %

Un écart de 14,0 % en faveur de la Ville pour le troisième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les cinq (5) firmes conformes restantes, trois (3) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation et deux (2) ont proposé un montant plus élevé que l'estimation.

L'adjudicataire recommandé Les Services EXP inc. détient une attestation de l'AMF émise le 14 mars 2014 (voir attestation et preuve d'inscription sur la liste de l'AMF en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de conclure trois (3) ententes-cadres pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de divers mandats dans le domaine des structures routières et connexes. La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacune des ententes-cadres sera limitée au montant maximal des offres des firmes, soit 2 420 539,93 \$ pour la première entente avec la firme SNC-Lavalin inc., 2 017 542,79 \$ pour la deuxième entente avec la firme CIMA+ S.E.N.C et 1 484 700,92 \$ pour la troisième entente avec la firme Les Services EXP inc. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 5 922 783,64 \$ sur une période de quatre (4) ans. Le suivi du respect de la valeur monétaire des mandats qui seront confiés à l'intérieur de ces ententes-cadres s'effectuera par la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports. Les différents mandats confiés feront l'objet d'une autorisation de dépenses, laquelle se veut en conformité avec les lois, les règlements et, plus spécifiquement, le règlement RCE 02-004 portant sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Les crédits requis pour financer ces dépenses seront pris à même le budget de fonctionnement ou le budget d'immobilisation de la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports selon les mandats confiés à ces trois fournisseurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces trois (3) ententes-cadres permettront à la Ville de poursuivre différentes activités qui contribuent à assurer une saine gestion de ses actifs routiers. En effet, elles offrent, aux services corporatifs comme aux arrondissements, la possibilité de se prévaloir de services

professionnels externes pour la réalisation de différents livrables. Les mandats confiés à ces firmes sont indispensables pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et offrir aux citoyens des déplacements sécuritaires en préservant la fonctionnalité des réseaux routiers, cyclables et piétons, et ce, sur l'ensemble du territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où l'autorisation de conclure les trois (3) ententes-cadres serait reportée à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, soit le 7 octobre 2017, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Conséquemment, la Direction des transports se verrait dans l'obligation de recommencer son processus d'appel d'offres public et d'en couvrir les coûts qui y sont associés.

Une décision retardée ou encore défavorable aurait pour principales conséquences le report ou l'annulation de certaines activités planifiées dans le cadre du budget de fonctionnement 2017 et du PTI 2017-2019, occasionnant ainsi des retards dans l'avancement des divers projets en cours.

De plus, certaines situations problématiques observées sur le terrain lors d'inspections de routine ne pourront être corrigées dans un délai raisonnable. Comme une détérioration de structure trop avancée risque de compromettre la sécurité des usagers, des mesures correctives de plus grande envergure, donc plus coûteuses, devront être déployées afin de corriger lesdites problématiques. Ce genre d'intervention pourrait, ultimement, occasionner des fermetures de voies de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Juin 2017

Réalisation des projets : 2017 à 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de groupe conception - Ponts
et tunnels

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-05-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-17



Dossier # : 1176750001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour une durée de deux ans pour des services professionnels d'une somme maximale de 450 000\$ \$ avec Groupe Edgenda inc. et de 375 000 \$ avec Medial Conseil Santé Sécurité inc. pour la conception et production de solutions d'apprentissage en ligne. Appel d'offres public no 17-15932 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ou sur invitation 17-15932 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-18 15:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176750001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour une durée de deux ans pour des services professionnels d'une somme maximale de 450 000\$ \$ avec Groupe Edgenda inc. et de 375 000 \$ avec Medial Conseil Santé Sécurité inc. pour la conception et production de solutions d'apprentissage en ligne. Appel d'offres public no 17-15932 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville prend un virage technologique en matière de formation en misant désormais sur l'apprentissage en ligne. Le Service des ressources humaines (SRH) souhaite mettre en place les conditions permettant de faciliter ce changement de pratiques.

Le SRH, par un appel d'offres public, a identifié deux firmes expertes en conception et production de solutions d'apprentissages en ligne. Dans ce contexte, les équipes de formation, décentralisées dans les diverses unités administratives de la Ville, pourront confier leurs projets de développement à des fournisseurs reconnus et qualifiés.

Cet exercice permettra de s'assurer des qualifications professionnelles des fournisseurs retenus, d'éviter la duplication de procédures administratives, ainsi que de bénéficier de tarifs plus avantageux. Par ailleurs, dans le contexte de gestion décentralisée de la formation, l'identification de fournisseurs reconnus permettra d'assurer une cohérence quant au contenu et aux orientations en matière de stratégies pédagogiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La présente entente cadre vise spécifiquement la conception et la production de solutions d'apprentissage en ligne. Ces activités requièrent plusieurs types d'experts : technopédagogues, andragogues, intégrateurs multi-médias, graphistes, réalisateurs, comédiens, programmeurs, etc. D'ailleurs, selon les recherches du SRH, la plupart des grandes organisations font le choix d'impairtir ces activités, en totalité ou en partie.

Plus spécifiquement, trois types de livrables concrets pourraient être demandés aux fournisseurs :

1. Rapports d'analyse détaillés des besoins de formation et formulation de recommandations reposant sur les connaissances de pointe en matière de solutions d'apprentissages;
2. Capsules de formation en ligne avec des niveaux d'interactivité et de complexité variables, selon les contenus et les clientèles cibles;
3. Matériel de support interactif (aide à la tâche, documents de référence pouvant inclure des éléments vidéos ou audios, etc.).

Les solutions d'apprentissage produites devront répondre à de hauts critères de qualité. Elles devront, entre autres, être originales et stimulantes pour les utilisateurs. Elles devront être simples et conviviales, car elles s'adressent à un large éventail d'individus. Enfin, les différents contenus devront être présentés de manière claire, concise et structurée. Les principes de l'andragogie devront être respectés afin de maximiser le transfert de l'apprentissage dans l'action.

La formation en ligne requiert un certain investissement de développement, mais les avantages sont nombreux. En voici une liste non exhaustive :

- Chaque apprenant peut progresser à son rythme, choisir les contenus dont il a besoin, et les consulter ultérieurement, selon ses défis et enjeux;
- La formation peut être suivie n'importe où et n'importe quand, et elle est très simple à organiser sur le plan de la logistique;
- Les informations transmises sont standardisées; elles ne varient pas selon les formateurs ou les contextes;
- Des recherches démontrent que la rétention est meilleure et qu'elle requière moins de temps de formation;
- Le développement est payé une seule fois et la formation peut être diffusée un nombre infini de fois, à un nombre infini d'apprenants;
- Des économies substantielles sont réalisées en comparaison avec la formation en classe (frais de déplacement, utilisation de salles et de matériel pédagogique, préparation et impression des documents, etc.);
- Possibilité de suivre les comportements des apprenants et d'exercer les contrôles requis, au besoin.

JUSTIFICATION

Sur les 17preneurs de cahiers des charges :

- 5 ont soumissionné
- 2 ont été jugés non conformes par le comité de sélection
- 3 ont obtenu la note de passage accordée par le comité de sélection, ils sont présentés dans le tableau suivant :

Contrat 1

Soumissions conformes	Pointage Intérimaire	Prix pour une proposition fictive*	Pointage final
Ellicom inc	79,83	86 418,07 \$	15,02
Medial Conseil Santé Sécurité inc.	75,83	70 980,97 \$	17,73
Groupe Edgenda inc	79,00	47 765,20 \$	27,01

Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offres (pour le scénario fictif)	96 171,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH	-48 406,24 \$
Écart exprimé en pourcentage	-50,33%**

C'est la firme Groupe Edgenda inc. qui a obtenu le meilleur pointage final.

Contrat 2

Soumissions conformes	Pointage Intérimaire	Prix pour une proposition fictive*	Pointage final
Ellicom inc	79,83	86 418,07 \$	14,99
Medial Conseil Santé Sécurité inc.	75,83	70 980,97 \$	17,73
Groupe Edgenda inc.	79,00		
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offres (pour le scénario fictif)	96 171,44 \$		
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH	-25 190,47\$		
Écart exprimé en pourcentage	-26,19%**		

C'est la firme Medial Conseil Santé Sécurité qui a obtenu le meilleur pointage final.

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

* Pour les fins du présent appel d'offre et d'évaluation des soumissionnaires, un scénario fictif de projet de formation en ligne a été présenté dans le devis technique de l'appel d'offre (voir pièces- jointes). Les soumissionnaires devaient indiquer le prix total du projet de formation fictif selon leur tarification horaire.

** Cet écart important s'explique par deux facteurs. Premièrement, le SRH procède pour la première fois à un appel d'offres dans le domaine de la formation en ligne. Pour procéder à ses estimations, le SRH a utilisé le taux horaire qu'il paye actuellement pour des contrats de plus petites envergures. Par ailleurs, dans le cas du fournisseur Groupe Edgenda inc. comme c'est une nouvelle marque de commerce qui regroupe depuis peu 3 firmes spécialisées en formation, le SRH est d'avis qu'il souhaite intégrer le marché en obtenant un contrat d'envergure et que le tarif avantageux fait partie de sa stratégie d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville n'a pas d'historique en matière de formation en ligne et l'évaluation des besoins pour l'ensemble des unités administratives de la Ville est difficile à réaliser avec précision. Le SRH a néanmoins interrogé les unités susceptibles d'exprimer des besoins de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne. À l'issue de cette démarche, le SRH estime que la Ville investira un maximum de 825 000 \$ taxes incluses, et ce, pour toute la durée de l'entente (deux ans).

Il est important de noter que la Ville ne garantit aucun volume de travail aux fournisseurs retenus.

Voici les tarifs horaires proposés par les deux fournisseurs retenus :

Services	Contrat 1 Groupe Edgenda inc.	Contrat 2 Medial Conseil Santé Sécurité inc.
Rapport d'analyse détaillé des besoins de formation	121 \$/heure	93 \$/heure
Capsules de formation en ligne	62 \$/heure	98 \$/heure
Matériel de support interactif	62 \$/heure	98 \$/heure

La Ville de Montréal débourse uniquement pour les services professionnels qui seront effectivement réalisés par les fournisseurs Groupe Edgenda inc. et Medical Conseil Santé Sécurité inc. à partir d'un taux horaire qui inclut toutes les autres dépenses. Il n' y pas d'autres frais à prévoir que ceux encourus sur une base horaire.

Enfin, la totalité des coûts sera répartie en fonction du principe de l'utilisateur-payeur à toutes les unités administratives.

Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces ententes-cadres permettront aux employés d'éviter des déplacements pour se rendre à des formations ainsi que d'éviter des impressions de documents papier normalement utilisées en formation traditionnelle (en classe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, toutes les unités administratives qui désirent développer de la formation en ligne devraient elles-mêmes identifier des fournisseurs ou procéder à des appels d'offres. Plusieurs initiatives locales seraient mises de l'avant et il serait ainsi difficile d'assurer une cohérence de pratique. Par ailleurs, les coûts seraient plus élevés et plusieurs procédures administratives seraient requises pour octroyer des contrats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communauté de pratique pour les spécialistes en formation œuvrant dans les différentes unités de la Ville est présentement en cours d'implantation afin de partager les meilleures pratiques et assurer une cohérence des actions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chacun des projets initiés par les unités administratives, selon l'évolution des besoins, aura son propre échéancier et plan de réalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny ST-LAURENT
Conseiller principal (specialite)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Magalie JACOB
c/d gestion competences et formation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1176688004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Golder Associés pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 314 185,24 \$ incluant taxes et imprévus - Appel d'offres public 17-15882 - (4 soumissionnaires - 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à Golder Associés pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 314 185,24 \$, incluant taxes et imprévus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15882 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'approuver un projet de convention à cette fin,
3. d'imputer ces dépenses à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dédié au CESM.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176688004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Golder Associés pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 314 185,24 \$ incluant taxes et imprévus - Appel d'offres public 17-15882 - (4 soumissionnaires - 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Frédéric-Back comprend des falaises de calcaire de 10 à 20 mètres de haut qui s'étirent sur près de 3,5 kilomètres. Comme le calcaire est une pierre friable, une opération de sécurisation des falaises est requise pour permettre l'ouverture du parc au public. Le plan d'intervention élaboré en 2007 consistait à dynamiter et écailler les falaises situées dans les secteurs accessibles au public ou à prévoir une bande de protection au pied des falaises dans les secteurs opérationnels fermés au public. Une première phase d'intervention a d'ailleurs été effectuée dans une portion de la falaise située près du lac, au nord-ouest du site en 2008. Toutefois, le dynamitage/écaillage étant une opération récurrente, la proximité de nouveaux équipements sur la portion couronne amène le Service des grands parcs, du Verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) à vouloir évaluer si d'autres techniques sont plus appropriées aux conditions actuelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0637 - Octroyer un contrat à Construction Garnier Itée pour l'exécution de travaux de sécurisation des falaises et l'opération de préclivage de la falaise nord-ouest au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 256 269,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-6208 (5 soum.)

CE08 1386 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de sécurisation des falaises et l'opération de préclivage de la falaise nord-ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

CE07 1011 - Approuver un projet de convention par lequel Parent Latreille et associés inc., en collaboration avec Tecsalt, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la production de plans et

devis et la surveillance de travaux pour l'aménagement de chemins, d'ouvrages en hydrologie et de falaises (phase 1) au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 337 170,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 06-10245.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels qui vise à proposer une stratégie de sécurisation pour l'ensemble des falaises du CESM et d'identifier les techniques de stabilisation appropriées au contexte et aux activités qui se tiendront à proximité. Le mandat comprend deux étapes:

Étape 1: Prendre connaissance des nouvelles réalités du site (nouveaux bâtiments et aménagements sur la couronne, infrastructures ajoutées ou enlevées depuis 2008, nouveaux besoins des usagers, présence de faune aviaire, etc.), identifier les options d'intervention pour ensuite élaborer un programme de sécurisation pour l'ensemble du site par phases, avec estimation de coûts. Enfin, en fonction des méthodes d'intervention recommandées, définir un programme d'entretien subséquent;

Étape 2: Préparer les documents techniques requis pour réaliser la première phase de travaux, qui incluront la mise en place des mesures de mitigation à appliquer selon le type de sécurisation proposé. Enfin, surveiller les travaux sur le site.

Le consultant proposé est apte à fournir des services professionnels en ingénierie, en géologie, en biologie, et en récréation, notamment :

- les études préparatoires, les relevés et les estimations de coût des travaux;
- les plans, devis et cahier des charges;
- la coordination de l'équipe professionnelle;
- la participation à l'appel d'offres pour les travaux de réalisation;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changement;
- les services durant la période de garantie.

La rémunération des professionnels sera effectuée à forfait, selon l'avancement du projet et en fonction du dépôt des livrables prévus.

JUSTIFICATION

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a débuté le 15 février 2017 pour se terminer le 15 mars 2017. La publication a été de 29 jours. Il y a eu douze (12) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissions ont été déposées, soit 33 % du total des preneurs. Deux (2) addendas ont été émis, le 28 février et le 3 mars 2017 pour apporter des précisions aux documents d'appel d'offres, répondre aux questions des soumissionnaires et pour prolonger le délai de l'appel d'offres, car celui-ci tombait en partie sur le temps des congés de la relâche (le délai de l'appel d'offres était initialement fixé au 8 mars 2017, soit une publication de 22 jours). Le délai de la validité de la soumission est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de quatre membres auquel s'ajoute le secrétaire du comité. Le Comité a évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de service professionnels. Un soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire inférieur à 70 %, ce qui a mené au rejet de sa soumission.

Même si l'estimation produite se situe à l'intérieur des 3 soumissions reçues, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est de près de 40 %. Ceci s'explique par le fait que l'estimation a pu être surestimée par manque de comparables et d'expertise interne. En

effet, le seul mandat similaire date de 2007 et n'utilisait que la technique de dynamitage pour sécuriser les falaises, alors que le présent mandat demande des solutions diversifiées, novatrices, écologiques et durables. Par ailleurs, le plus bas soumissionnaire est une firme reconnue dans le domaine dont les spécialistes couvrent tous les aspects du mandat. Elle a donc bien compris nos besoins, ce qui se reflète dans la qualité de son offre et peut expliquer son prix compétitif. Toutefois, si ce prix est avantageux pour la Ville, il implique que le respect par le Contractant de ses obligations contractuelles fera l'objet d'un suivi rigoureux.

Par ailleurs, comme il est possible que des interventions ou des tâches difficiles à prévoir présentement surviennent en cours de mandat, entraînant des dépenses d'honoraires supplémentaires, un montant de 89 702,30 \$, taxes incluses, soit 20 % du montant de l'estimation préliminaire, a été ajouté au montant de la soumission. Ce choix de privilégier 20 % du montant de l'estimation plutôt que celui de la meilleure soumission (44 896,59 \$, taxes incluses) s'explique par la complexité du site ainsi que ses liens étroits et particuliers avec les autres projets en cours d'élaboration au CESH qui pourrait impliquer des interventions et des tâches difficiles à prévoir présentement et justifiant le montant des imprévus. Le fait d'avoir une offre particulièrement avantageuse pour la ville ne sous-entend pas d'avoir moins d'imprévus lors du chantier.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix, incluant taxes	Imprévus, incluant taxes	Total, incluant taxes
Golder Associés	78,2	5,71	224 482,94 \$	89 702,30 \$	314 185,24 \$
Hatch Corporation	73,5	3,27	377 881,43 \$	89 702,30 \$	467 583,73 \$
Les Consultants S.M.	74,8	2,44	512 021,07 \$	89 702,30 \$	601 723,37 \$
Dernière estimation réalisée			448 414,00 \$	89 702,30 \$	538 116,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					-223 931,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-41,61 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					153 398,49 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					48,82 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2017-2019 du Service des grands parcs, verdissement et mont Royal au programme 32125 Legs du 375e-Aménagement du complexe environnemental de Saint-Michel, sous-projet 17 32125 105 /projet simon 168353.

Un montant maximal de 314 185, 24\$ ttc ou 286 893,00 \$ net sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel (CG15 0193)

Parc	sous-projet/ projet simon	Compétence	Regl.emprunt	Montant av.taxes	Incidences av.taxes	Ttc	Montant net de ristourne
Frederick Back	168363	agglo	RCG 15-020	195 245,00 \$	78 018,96 \$	314 185,24 \$	286 893,00 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des honoraires professionnels pour l'élaboration d'une stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines municipalités dans certaines agglomérations, annexe du décret 1229-2005 - Équipements et infrastructures d'intérêt collectif article a.37 - Parc du complexe environnemental Saint-Michel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet présenté permet de rencontrer les critères et principes suivants du plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- L'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs (meilleure qualité de vie);
- La préservation des ressources naturelles, la conservation des milieux naturels et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages (Protection accrue de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si des travaux de dynamitage et d'écaillage s'avéraient nécessaires, il est préférable de réaliser ces travaux en hiver pour minimiser les impacts chez les résidents voisins (fenêtres fermées et amortissement du bruit par la neige). Or, si l'octroi est reporté à une date ultérieure et que ce mode de sécurisation est requis, on ne pourra plus faire ces travaux à l'hiver 2018, ce qui aurait un impact sur l'échéancier global du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le type d'intervention requis, un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le Service des communications pour aviser les résidents et commerçants concernés des travaux à venir et des mesures de mitigation proposées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2017
Étape 1 : juin à octobre 2017
Étape 2 : octobre 2017 à avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin MOTTE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Pierre-Paul SAVIGNAC
chef de division - grands parcs metropolitains
Clément Arnaud, chef de section,

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, directeur programmes et exploitation (parcs), pour me remplacer le 19 mai dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Caole Paquette

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1172844001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées , Unité aéroportuaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'approuver la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal relativement à la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police, pour une période de un (1) ans et ce, rétroactivement, du 1er janvier au 31 décembre 2017 ;
2. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-01 10:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172844001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées , Unité aéroportuaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2012, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal approuvait le renouvellement de l'entente de service entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de quatre (4) ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016. Il est pertinent de rappeler que le SPVM offre des services spécialisés à ADM depuis le 24 janvier 2000.

L'entente est d'une durée d'un an commençant le 1er janvier 2017. En vertu du contrat, la Ville s'engage à fournir les ressources nécessaires à la fourniture des services spéciaux. En contrepartie, ADM versera à la Ville un montant forfaitaire de 3 855 383 \$.

Il est donc recommandé au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal d'approuver la nouvelle entente pour une période d'un (1) an et ce, afin de maintenir la fourniture de services spéciaux à ADM selon leurs nouveaux besoins et les nouvelles règles établies par Transports Canada.

Il est à noter que le présent contrat contient une clause de renouvellement automatique d'année en année pour une période maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022, et ce, avec une indexation annuelle correspondant à l'indice du coût de la vie (IPC) pour la région de Montréal, à compter du 1er janvier 2018.

Les services spéciaux à être rendus par le SPVM consistent à assurer la présence policière dans différentes zones et la réponse aux alarmes à divers points de contrôle des passagers et points d'inspection de bagages enregistrés. De plus, le SPVM assure une présence dans la zone de précontrôle américaine.

Il est à noter également qu'une lettre d'entente a été signée avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal autorisant la conclusion de l'entente avec ADM (copie jointe au dossier).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0436 - 22 novembre 2012 - Approuver le renouvellement de l'entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de quatre (4) ans.

CG11 0116 - 14 avril 2011 - Approuver le renouvellement de l'entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans.

CM 04 0554 - 23 août 2004 - Approuver l'entente de service qui a été intervenue entre ADM et la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans, et ce à compter du 1er novembre 2004.

CM 03 0972 - 15 décembre 2003 - Approuver le renouvellement, pour une période maximale d'un an à compter du 1er janvier 2004, l'entente entre ADM et la Ville de Montréal afin de permettre au SPVM et à ADM de finaliser un contrat permanent et permettre l'implantation d'une unité aéroportuaire.

DESCRIPTION

Les services à être rendus par le SPVM consistent à assurer la présence policière dans différentes zones et à répondre aux alarmes dans un délai de cinq (5) minutes à divers points de fouille et points d'inspection:

- Réponse aux alarmes aux points de contrôle des passagers;
- Réponse aux alarmes aux postes d'inspection des bagages enregistrés;
- Présence policière armée du SPVM dans la zone de précontrôle américain.

JUSTIFICATION

Maintenir notre engagement envers ADM et en vertu des lois en vigueur au Québec et de son mandat de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. Le SPVM fournit déjà un service de base à l'aéroport au même titre que sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Donc, le Service est responsable des événements majeurs sur son territoire, y joue le rôle de premier répondant pour l'application de l'entente fédérale / provinciale sur le terrorisme, et est responsable de certains aspects de la sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville de Montréal.

Pour la durée de l'entente, soit du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017, Aéroports de Montréal remboursera au SPVM un montant total de 3 855 383 \$. Ce montant couvre l'ensemble des coûts du projet pour l'année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus et les dépenses sont répartis ainsi :

	2017	Total du contrat
Revenus totaux	3 855 383	3 855 383 \$
Dépenses		
Masse salariale avec avantages	3 755 747 \$	3 755 747 \$

Biens et services	99 636 \$	99 636 \$
-------------------	-----------	-----------

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service de police.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / service de police, art. 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette nouvelle entente est nécessaire pour la sécurité des voyageurs et de la communauté internationale. La réglementation sur la sécurité aérienne requiert la présence du service de police de juridiction municipale pour assurer une présence armée dans l'aérogare.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LALONDE
Assistant-directeur police

ENDOSSÉ PAR

Philippe PICHET
Directeur

Le : 2017-03-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2017-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1175175004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL / Approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder un ajustement à la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020 d'un montant annuel de 216 371 \$

Il est recommandé :

- 1) d'approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL;
- 2) d'approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL;
- 3) d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020, d'un montant annuel de 216 371 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-16 15:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL / Approuver la répartition de l'enveloppe 2017-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder un ajustement à la base budgétaire du Service de développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020 d'un montant annuel de 216 371 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle. La Loi permet au Fonds de soutenir toutes mesures de développement local et régional que l'agglomération privilégie à travers ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien. L'agglomération assure la gestion de la portion du FDT qu'elle reçoit en vertu d'une entente avec le MAMOT et en est imputable.

En mai 2016, une première entente est intervenue entre la Ville de Montréal et le MAMOT relative au Fonds FDT pour les années financières gouvernementales 2015-2016 et 2016-2017. Cette entente venait à échéance le 31 mars 2017. L'Accord de partenariat avec les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit la prolongation du FDT jusqu'à la fin de l'année financière gouvernementale 2019-2020. L'adoption de la nouvelle entente relative au FDT fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1175175003). Cette entente 2015-2020 vient remplacer l'entente 2015-2017 maintenant échue.

Les ententes de délégation intervenues, en mai 2016, entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL.

Suite à l'adoption de l'Entente FDT, le présent dossier vient proposer des modifications aux ententes de délégation ainsi qu'une majoration du budget global du réseau PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

CG16 0203 – 24 mars 2016 – Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six (6) organismes PME MTL.

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420).

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville.

DESCRIPTION

Les sommes disponibles annuellement dans le FDT s'élèvent à 8 550 489 \$. Selon la nouvelle entente en instance d'approbation, une contribution supplémentaire pour les années 2018-2019 et 2019-2020 est à prévoir. La Ville sera informée du montant de cette contribution au plus tard le 31 octobre de l'année civile précédant ces années financières. L'article 14 de l'Entente FDT précise qu'au moins 80 % de l'enveloppe du Fonds doit servir à financer le réseau PME MTL.

Par ailleurs, la contribution historique de l'agglomération de Montréal aux organismes de développement local est de 1 296 770 \$.

Le partage de ces sommes entre les organismes est réalisé sur la base de quatre critères socio-économiques, à savoir :

- a) la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents;
- b) l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents;
- c) l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active;

d) la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs.

Les tableaux « Contributions 2017-2018 », « Contributions 2018-2019 » et « Contributions 2019-2021 » misent en pièces jointes résumant la répartition des contributions gouvernementale et municipale entre les six organismes PME MTL pour ces périodes.

La contribution financière provenant du FDT s'élève à 6 840 391 \$ pour 2017-2018. Elle représente le seuil minimal requis de 80 %. Pour les années subséquentes, il est recommandé d'augmenter la contribution d'environ 4 % annuellement.

	Enveloppe FDT (sans la contribution supplémentaire)	Contribution au réseau PME MTL	Pourcentage de la contribution
2017-2018	8 550 489 \$	6 840 391 \$	80 %
2018-2019	8 550 489 \$	7 200 000 \$	84 %
2019-2020	8 550 489 \$	7 550 000 \$	88 %

De plus, il est proposé que la Ville octroie une contribution à PME MTL Grand Sud-Ouest, de 216 371 \$, pour venir majorer son budget à 1 M\$ à partir de 2018-2019. PME MTL Grand Sud-Ouest est le seul organisme du réseau PME MTL à avoir un budget global sous le seuil de 1 M\$. L'année 2016-2017 a démontré que, sous ce seuil, il est très difficile pour ces organismes de réaliser pleinement leur mandat, notamment lorsque vient le temps d'assumer les frais de base des services offerts et d'apporter une contribution financière non remboursable aux jeunes entreprises et aux entreprises en économie sociale.

Les addenda viennent également mettre à jour l'annexe 1 de l'entente de délégation, soit l'Entente FDT, et préciser des obligations relatives aux communications.

JUSTIFICATION

Plusieurs éléments justifient l'approbation des addenda aux ententes de délégation entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL, notamment :

- La Ville de Montréal consolide le réseau d'experts PME MTL;
- Depuis la réorganisation du réseau PME MTL, ce dernier connaît une augmentation importante de ces activités, soit en demande de service d'accompagnement et de soutien financier auprès des entrepreneurs.
- Répondre à la demande d'un écosystème entrepreneurial de plus en plus dynamique et où, de plus en plus, de jeunes entrepreneurs souhaitent démarrer le projet d'affaires.
- La mise à niveau des services offerts sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, notamment dans le pôle du Grand Sud-Ouest, où le tissu entrepreneurial connaît un dynamisme important ces dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser le versement du soutien financier présenté dans le tableau 1.

- La contribution du FDT provient des sommes reçues via l'entente FDT.
- Les crédits nécessaires pour la contribution de l'agglomération de Montréal de 1 296 770 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.
- La contribution de 216 371 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest demande un ajustement à la base budgétaire du Service du développement économique.

La contribution totale de l'agglomération de Montréal représente entre 15,9 % et 17,4 % de la contribution totale.

Tableau 1 - Contribution totale annuelle

	Contribution Agglomération de Montréal (entente initiale)	Contribution Agglomération de Montréal (ajustement de contribution)	Contribution FDT	Contribution totale	Part de la contribution de l'agglomération dans la contribution totale
2017 - 2018	1 296 770 \$	-	6 840 391 \$	8 137 161 \$	15,9 %
2018 - 2019	1 296 770 \$	216 371 \$	7 200 000 \$	8 713 141 \$	17,4 %
2019 - 2020	1 296 770 \$	216 371 \$	7 550 000 \$	9 063 141 \$	16,7 %
2020 - 2021	1 296 770 \$	216 371 \$	7 550 000 \$	9 063 141 \$	16,7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation des addenda permettra:

- de répondre aux exigences de l'Entente FDT;
- d'assurer la poursuite des services des organismes PME MTL, notamment en ce qui concerne les subventions consenties aux entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1175175005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

Il est recommandé :

- d'approuver l'addenda à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest accordant un prêt de 125 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds local de solidarité;
- d'autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de contribution;
- d'imputer ce prêt conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-16 15:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda à la convention de prêt et de cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des centre locaux de développement (CLD), maintenant dissous, liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS), ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds. Suivant la Loi, la Ville a créé en 2016 le Fonds d'investissement PME MTL. Ce Fonds est constitué de l'actif des FLI et des FLS au 31 décembre 2015. La gestion du Fonds PME MTL est assurée par les six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation et de conventions de prêt et cession de créances (ci-après Convention de prêt).

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) organismes PME MTL ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et des fonds de subvention Fonds jeunes entreprises et Fonds d'économie sociale.

En vertu des ententes de délégation, la Ville a convenu de faire un prêt à chacun des organismes PME MTL à même le Fonds d'investissement PME MTL, selon les conditions et modalités prévues à la Convention de prêt qui prévoit un prêt sans intérêt. Ces prêts sont consentis pour un terme échéant le 31 mars 2021, soit à la date d'échéance du Fonds PME MTL. Dans chacun des cas, les sommes prêtées sont celles indiquées aux articles 9.1 et 9.2 des ententes de délégation.

Lors de la réorganisation du réseau de développement économique local, la mise en oeuvre de la Loi a entraîné le transfert à la Ville des contrats de prêts consentis par les 19 anciens CLD et les Corporations de développement économique communautaires (CDEC), ainsi que

le solde au crédit variable à l'investissement inscrit au FLS.

Dans le cas du pôle PME MTL Grand Sud-Ouest, le solde inscrit au crédit variable à l'investissement du FLS était de 410 000 \$. Suite à un exercice important de consolidation du portefeuille d'investissement et de suivi des contrats de prêt consentis effectué en 2016 par PME MTL Grand Sud-Ouest, des radiations, pour un montant de 377 000 \$, ont été nécessaires dans le FLS. Ce dernier présentait un actif total de 492 145 \$ au 31 décembre 2016. En tenant compte du crédit variable inscrit au FLS, l'actif net du Fonds est de 82 145 \$.

Le présent dossier vient proposer une modification à la convention de prêt et cession de créances initiale afin d'accorder un nouveau prêt sans intérêt de 125 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin de recapitaliser son FLS. Par ailleurs, le Fonds locaux de solidarité FDT demande que la Ville soit intervenante à son entente avec PME MTL Grand Sud-Ouest qui vient transformer partiellement un prêt en contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0713 – 22 décembre 2016 – Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0345 – 19 mai 2016 – Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0344 – 19 mai 2016 – Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

DESCRIPTION

Les partenaires de PME MTL Grand Sud-Ouest, dont le Fonds locaux de solidarité FTQ et la Ville, viennent proposer la relance du FLS sur le territoire du Grand Sud-Ouest. À cet effet,

le présent dossier vient proposer de rétablir l'avoir net du FLS de 300 000 \$, avec les contributions suivantes des partenaires :

	Montant	Outil financier
Fonds locaux de solidarité FTQ	125 000 \$	conversion d'une partie du prêt (crédit variable) en contribution dans l'avoir net
Partenaires du milieu	50 000 \$	contribution non-remboursable
Ville de Montréal	125 000 \$	prêt sans intérêt
Total	300 000 \$	

Le Fonds locaux de solidarité FTQ accepte ainsi de convertir une partie de son prêt en contribution dans l'avoir net du FLS pour un montant de 125 000 \$. L'entente entre Fonds locaux de solidarité FTQ et PME MTL Grand Sud-Ouest est en pièce jointe.

Il est aussi proposé que la Ville contribue au FLS sous la forme de prêt non sans intérêts, selon les termes inscrits à la Convention de prêt, pour une somme de 125 000 \$.

Finalement, les partenaires financiers du milieu viendraient ajouter au FLS une contribution de 50 000 \$.

JUSTIFICATION

Le niveau de capitalisation du FLS du Grand Sud-Ouest étant faible, les sommes disponibles ne permettent pas au Fonds de jouer son rôle de locomotive auprès des entrepreneurs. La recapitalisation du FLS du Grand Sud-Ouest est nécessaire pour :

- ramener l'avoir net du FLS à 382 145 \$ et relancer l'octroi de prêts ce qui permettra de soutenir financièrement les entrepreneurs du Grand Sud-Ouest;
- relancer les activités du FLS du Grand Sud-Ouest;
- permettre de respecter la politique d'investissement commune de Fonds PME MTL qui prévoit un investissement conjoint des deux Fonds (Fonds PME MTL et FLS) dans les contrats de prêt consentis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce prêt vient s'ajouter à la somme déjà avancée à cet organisme dans le cadre du dossier 1165175019. Cet avance de fonds au niveau du FLS est considéré comme une opération sur les comptes du bilan et n'a aucun effet sur le budget opérationnel de l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute du prêt de la Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest n'aura pas un FLS suffisant à court terme pour appuyer les projets des entrepreneurs de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'addenda.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1176606002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions ; autoriser le directeur du service de l'Espace pour la vie à signer le protocole.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole de collaboration, d'une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions.
2. d'autoriser Charles-Mathieu Brunelle, directeur du service de l'espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 16:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176606002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole de collaboration, pour une durée de cinq ans, entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration, favoriser les échanges et le partage d'expertises entre les deux institutions ; autoriser le directeur du service de l'Espace pour la vie à signer le protocole.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris entretiennent une longue relation de collaboration et d'amitié. Pôles de savoirs, de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion dans le domaine des sciences naturelles, partageant des valeurs communes et unis par le même engagement dans la sauvegarde de la biodiversité, ces deux institutions collaborent depuis plus de 12 ans. Signée en 2005 et renouvelée une première fois en 2011, l'entente est échue depuis mars 2016 et doit être renouvelée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0463 - 14 juin 2010 - Renouveler le protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal; autoriser monsieur Charles-Mathieu Brunelle, directeur des Muséums nature de Montréal, à signer le protocole de collaboration (dossier #1100186001)

CM05 0100 - 21 février 2005 - Approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal; autoriser monsieur Michel Lamontagne, directeur des Muséums nature de Montréal, à signer le protocole de collaboration (dossier #1040190011).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler, pour une période de cinq ans, l'entente entre le Muséum national d'histoire naturelle et la Ville de Montréal. Aucune modification significative n'est prévu à l'entente initiale. Le protocole prévoit un prolongement, sur entente des parties, au termes de la période de cinq ans (lequel sera soumis aux instances). L'entente entre les deux institutions a permis de favoriser, au fil des ans, le partage d'expertises entre le personnel scientifique et éducatif, de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, dans le cadre de ce partenariat et grâce à la contribution du Programme d'aide aux musées du Ministère du Patrimoine canadien (Accord Canada-France), 12 missions de coopération ont pu être réalisées entre 2007 et 2015, certaines à Montréal, d'autres à Paris. Le développement durable (défis et enjeux dans le milieu muséal), l'innovation et le management, l'éthique, la citoyenneté et la biodiversité font partie des thèmes abordés lors

de ces diverses missions. Enfin, de nombreuses conférences et publications ont contribué au rayonnement de cette démarche auprès d'un plus grand nombre de professionnels du milieu muséal.

JUSTIFICATION

Cette entente de collaboration n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville; elle témoigne plutôt de la volonté des deux institutions d'affirmer des valeurs partagées, leur engagement commun envers l'éthique de la biosphère. En somme, cette entente permettra de :

- partager les meilleures pratiques et les pratiques innovantes de part et d'autre de l'Atlantique;
- créer et maintenir des liens privilégiés et durables entre les musées et leurs professionnels;
- améliorer les compétences dans la gestion des fonctions muséales;
- renforcer les normes professionnelles en matière d'éthique et de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le partenariat s'appuie sur une volonté commune de sauvegarder la biodiversité; les divers ateliers collaboratifs, conférences et échanges réalisés dans le cadre de ce partenariat permettent notamment d'identifier des repères éthiques, par corps de métiers, et de réfléchir aux pratiques des musées en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Espace pour la vie collabore étroitement avec le Muséum national d'histoire naturelle depuis plus de 10 ans. Ce partenariat s'est avéré bénéfique pour les deux parties et il a permis de reconnaître et d'établir les assises de projets spécifiques dans les domaines de la conservation, de la recherche, de la mise en valeur des collections. Riche des enseignements tirés des échanges précédents, Espace pour la vie souhaite maintenir les liens privilégiés qu'il entretient avec cette institution prestigieuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Rachel LÉGER
Directrice, Biodôme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-05-04



Dossier # : 1175175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de règlement entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est relative à la part de l'actif net lié aux activités CLD / Autoriser Gagnier Guay Biron à signer la transaction / Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'approuver l'entente de règlement total et final du différend entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est portant sur le partage de l'actif net CLD intervenue dans le cadre de la procédure d'arbitrage et qui constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* ;
- d'autoriser Gagnier Guay Biron à signer la transaction;
- d'autoriser son exécution en ses termes.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- d'approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de règlement entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est relative à la part de l'actif net lié aux activités CLD / Autoriser Gagnier Guay Biron à signer la transaction / Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des centres locaux de développement (CLD), maintenant dissous, liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ce fonds. Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux des CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'ils ont accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par les FLI.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (le surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. Cette part est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation* , c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, 15 ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- Développement économique LaSalle;
- CLD Anjou;
- CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

- CLD Montréal-Nord;
- CLD Lachine;
- PME MTL Est-de-l'Île (anciennement la Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est);
- PME MTL Centre-Ville (anciennement la Société de développement économique de Ville-Marie);
- PME MTL Centre-Ouest (anciennement le CLD Centre-Ouest);
- PME MTL Ouest-de-l'Île (anciennement le CLD Ouest-de-l'Île).

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Cette convention doit porter sur les actifs net CLD ainsi que sur l'actif du FLI.

La Ville et la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) ont été dans l'impossibilité de s'entendre sur le montant de l'actif net CLD à remettre à la Ville. En cas de défaut de pouvoir parvenir à une entente relative à une convention de partage des actifs, l'article 290 de la Loi prévoit que le différend doit être soumis à l'arbitrage. Les parties ont donc convenu de soumettre leur différend à l'arbitrage.

Ce processus a conduit à une entente permettant de finaliser le transfert des actifs CLD et du FLI de la CDEST à la Ville. En conséquence, le présent dossier décisionnel propose l'adoption :

- 1) de l'entente sur la part de l'actif net CLD qui doit être transférée à la Ville par la CDEST par le comité exécutif;
- 2) de la convention de partage d'actif qui prévoit le transfert de l'actif du FLI par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0465 – 25 août 2016 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0341 – 19 mai 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la

Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

DESCRIPTION

Entente sur le partage de l'actif net CLD (sentence arbitrale)

L'article 288 prévoit que la part de l'actif net CLD qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu.

Pour déterminer la part de l'actif net CLD de la CDEST qui doit être transféré à la Ville, les parties ont convenu de soumettre leur différent à l'arbitrage. Dans le cadre des discussions en vu d'en arriver à un règlement à l'amiable, les parties se sont entendues sur un projet d'entente sur la part de l'actif net CLD qui doit être transférée à la Ville. Le projet d'entente propose que la CDEST verse la somme de 120 000 \$ à titre de part de l'actif net CLD à la Ville conformément aux articles 288 et 289 de la Loi.

Convention de partage des actifs

En vertu des termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La convention de partage de l'actif avec la CDEST prévoit le transfert de la somme de 566 873,73 \$ à la Ville.

La partie de la convention de partage des actifs portant sur l'actif net CLD de la CDEST est celui consigné à la sentence arbitrale

Transfert vers PME MTL Centre-Est

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du développement économique local (réseau PME MTL) prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI vers PME MTL Centre-Est, le territoire couvert par la CDEST faisant partie du pôle Centre-Est.

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

JUSTIFICATION

Afin de permettre la poursuite du développement économique local, la Loi prévoit le transfert des sommes des FLI ainsi que de l'actif net des CLD et des CDEC vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert de la somme de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est, celle-ci sera inscrite à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

En ce qui concerne l'actif du FLI, la somme de 566 873,73 \$ a été transférée à la Ville au début de l'année 2016, puis à PME MTL Centre-Est dans le cadre de l'entente de délégation intervenue, avec cet organisme, en mai 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant, depuis le 20 avril 2015, à la Ville de Montréal;
- Répondre aux exigences de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2017 : Approbation de l'addenda à l'entente de délégation avec PME MTL Centre-Est pour le transfert de l'actif net CLD.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-05-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET

Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1166037002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant de 55 000 \$. N/Réf. : 31H12-005-4064-06

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 2 608 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 584,4 m², le tout pour la somme de 55 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-23 10:20

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166037002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Luigi Ficocelli, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant de 55 000 \$. N/Réf. : 31H12-005-4064-06

CONTENU

CONTEXTE

M. Luigi Ficocelli (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré, par une trame ombragée noire sur le plan A et par un liséré sur le plan P, en pièces jointes.

La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 608 904 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 584,4 m², afin de le vendre soit au propriétaire riverain ou par appel public de soumissions concurrentement avec le lot voisin portant le numéro de lot 5 648 274 du cadastre du Québec, appartenant déjà à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'Autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, innommée, portant le numéro de lot 5 648 274 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et de l'aménagement de l'Autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue, la retirer du domaine public et la vendre.

Afin de ne pas créer d'enclave lors de la vente par appel public de soumissions du lot 1 058 827 du cadastre du Québec, la Ville acquiert l'Immeuble. En effet, lorsque la Ville sera propriétaire de l'Immeuble, il sera alors possible de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 827 et de le vendre avec ou sans l'Immeuble par appel public de soumissions pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant l'Immeuble, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service de l'environnement a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'Autoroute 25 en boulevard, des études de caractérisation ont été effectuées par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 et par Genivar en 2008, lesquelles furent consultées par le Service de l'environnement. Celui-ci est d'avis que le potentiel de contamination de l'Immeuble est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce lot permettra à la Ville de retirer le lot 5 648 274 du domaine public et de le vendre par appel public de soumissions afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 31 juillet 2015, varie entre 36 800 \$ et 55 800 \$, soit entre 62,97 \$/m² (5,85 \$/pi²) et 95,48 \$/m² (8,87 \$/pi²).
- Le prix négocié est de 55 000 \$, soit 94,11 \$/m² (8,74 \$/pi²).
- Cette transaction est non taxable.
- Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI. La dépense sera temporairement imputée au Règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant plusieurs terrains appartenant à la Ville et situés entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains ou à des tiers. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront notamment l'occupation, sans droits, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en juin 2017.
Vente de l'Immeuble soit au propriétaire riverain ou par appel public de soumissions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 23 mai 2017
Sabin TREMBLAY, 3 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2016-11-02

Conseiller en immobilier expertise immobilière Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1166462004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires, un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-1762-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et ayant une superficie de 353,30 m², le tout pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-16 18:05

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166462004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires, un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-1762-01

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'Habitation du Québec (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que montré par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P annexés (l'« Immeuble »).

Le Vendeur est devenu propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un Jugement en délaissement - prise en paiement rendu par M^e Danièle Besner, greffière spéciale de la Cour supérieure du district de Montréal, en sa faveur, le 7 décembre 2011, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 avril 2016 sous le numéro 18 985 489.

La Ville désire acquérir l'Immeuble, d'une superficie de 353,30 m², afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires.

Une promesse de vente a donc été signée par le Vendeur le 4 août 2016. Le prix négocié de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 480 000 \$.

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin d'acquérir l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Direction de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir de gré à gré l'Immeuble. À la suite de négociations portées avec le Vendeur, une promesse de vente a été signée par ce dernier. Le Vendeur s'est engagé de livrer au moment de la signature de l'acte de vente un terrain prêt pour la construction, libre et décontaminé. Le bâtiment érigé sur l'Immeuble, qui était en très mauvais état, a donc été démoli et une étude des sols a été demandée par le Vendeur. La conclusion de cette étude, validée par la Ville, est à l'effet que la qualité environnementale des sols respecte les critères pour un site à vocation résidentielle.

L'acquisition de l'Immeuble permettra la réalisation par un organisme communautaire d'un projet de plusieurs unités d'habitation sociale ou communautaire dans le cadre du Programme Accès Logis Québec. La réalisation de ce projet permettra ainsi le maintien du parc de logements sociaux sur le territoire de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, ce qui représente un enjeu important pour ce dernier.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.
- L'acquisition de l'Immeuble permettra un développement à des fins de logements sociaux et communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

· Selon la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble est de 575 000 \$, soit 1 627,5 \$/m².

· Le prix négocié est de 480 000 \$, soit 1 358,6 \$/m².

· Cette acquisition de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, sera imputée au projet du règlement d'emprunt RCG 15-006 - « Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux ». Le conseil d'agglomération est l'instance décisionnelle compétente pour approuver l'acte de vente faisant l'objet du présent sommaire, en vertu de l'article 19 (10°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

· Le prix de revente de l'Immeuble à un organisme communautaire, à être identifié par la Direction de l'habitation, sera déterminé selon les paramètres définis par la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaire*, adopté par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, l'Arrondissement ne pourra pas assurer le maintien du parc de logements sociaux sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier, signature et publication de l'acte de vente au Registre foncier au courant de l'été 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de la mise en valeur du territoire
Lucie BÉDARD_URB, Service de la mise en valeur du territoire
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jocelyn JOBIDON, 19 décembre 2016
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité jusqu'au 19 mai
2017

Approuvé le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1173778002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant situé sur l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 401,4 m ² , aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour un montant de 215 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3673-10

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant situé du côté ouest de l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, connu et désigné comme étant le lot 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, au prix d'acquisition de 215 000 \$, plus les taxes le cas échéant.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-23 10:08

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173778002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos, un terrain vacant situé sur l'avenue Baldwin, au nord de l'avenue Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 401,4 m ² , aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, pour un montant de 215 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3673-10

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Anjou étudie un Plan particulier d'urbanisme visant à revitaliser la place Chaumont, l'artère commerciale de l'avenue Chaumont, entre le boulevard Roi-René et l'avenue Rondeau. La réalisation du projet de réaménagement et de verdissement de l'avenue Chaumont implique une diminution du nombre de cases de stationnement sur rue. Afin de contrer la réduction des espaces de stationnement sur l'avenue Chaumont, l'Arrondissement envisage d'agrandir les stationnements publics non tarifés situés derrière celle-ci, dont celui situé au nord de l'avenue Chaumont du côté est de l'avenue Baldwin. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu le mandat de l'arrondissement d'Anjou d'acquérir un terrain vacant (l'« Immeuble ») situé au nord de l'avenue Chaumont du côté ouest de l'avenue Baldwin, en face du stationnement public existant cité plus haut. L'arrondissement d'Anjou loue l'Immeuble depuis 2015, et ce, dans l'attente de l'approbation de son acquisition par les autorités municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15 12124 - 7 juin 2016 - Approuver le renouvellement du bail intervenu avec Mme Isabel Santos, pour un terme d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, aux mêmes conditions.

CA 15 12317 - 1 décembre 2015 - Approuver la modification du bail intervenu avec Mme Isabel Santos, afin d'exclure la TPS et la TVQ du loyer car la location d'un terrain d'un particulier n'est pas taxable.

CA15 12150 - 2 juin 2015 - Approuver un projet de bail à intervenir avec Mme Isabel Santos pour la location d'un terrain situé sur l'avenue Baldwin connu et désigné comme le lot 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de stationnement public, au loyer mensuel de 600 \$, pour un terme d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Isabel Santos un terrain vacant d'une superficie de 401,4 m², connu et désigné comme étant le lot 1 111 898 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de l'avenue Baldwin au nord de l'avenue Chaumont, dans arrondissement d'Anjou, aux fins d'aménagement d'un stationnement public non tarifé, au prix de 215 000 \$, soit un taux de 535,62 \$/m².

JUSTIFICATION

L'acquisition de l'Immeuble précité est requise pour les motifs suivants :

- La localisation géographique de l'Immeuble permet l'agrandissement du stationnement public de l'avenue Baldwin.
- Le Service de l'environnement a approuvé les recommandations de l'étude environnementale préparée par la firme Solmatech inc. qui conclut qu'aucune réhabilitation des sols n'est requise si l'Immeuble est aménagé comme terrain de stationnement.
- Mme Isabel Santos, propriétaire du terrain, accepte de le vendre à la Ville à un prix correspondant à sa valeur marchande.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales pour approuver le projet d'acte de vente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente au montant de 215 000 \$, à remettre au vendeur, madame Isabel Santos, exclut la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe du Québec (TVQ). La Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du vendeur. La dépense totale incluant les taxes applicables est de 225 724 \$, tel qu'indiqué à l'intervention des finances, jointe au présent sommaire. Cette acquisition sera financée par le Règlement d'emprunt 15-005 « Acquisition de terrains à des fins de développement urbain », selon les informations inscrites dans l'intervention du Service des finances, jointe aux présentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif du Plan particulier d'urbanisme de la Place Chaumont vise, entre autres, à créer une place publique au service des citoyens afin d'y inclure des projets de verdissement avec mobilier urbain et piste cyclable, et ce, afin de favoriser le développement économique local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent sommaire décisionnel au conseil municipal : 12 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Robert CHICOINE, 15 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-09

Denis SAUVÉ
Chef de division des transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19

**Dossier # : 1174962004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel La Fabrique de la Paroisse de Saint-Enfant-Jésus cède gratuitement à la Ville de Montréal, à des fins de rues, les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 et au maintien d'un édicule le lot 5 583 420 moyennant la somme de 33 000 \$ plus les taxes applicables, tous du cadastre du Québec, et établit gratuitement sur sa propriété constituée d'une partie du lot 1 092 973 une servitude d'utilités publiques, le fonds servant ayant une superficie de 490,6 m ² , situés au sud de la rue Notre-Dame Est et à l'est de la rue Saint-Jean-Baptiste en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, lesquels immeubles sont situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H11-005-4502-10

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte par lequel La Fabrique de La Paroisse de Saint-Enfant-Jésus

1. cède gratuitement à la Ville de Montréal les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en faveur de la Ville de Montréal à des fins de rues, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte sans considération d'aucune nature;
2. cède le lot 5 583 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en faveur de la Ville de Montréal, à des fins de maintien d'un édicule selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, pour le prix de 33 000 \$, plus les taxes applicables;
3. établit sur la partie du lot 1 092 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan S-135 Pointe-aux-Trembles préparé par Vincent Villeneuve arpenteur-géomètre le 31 octobre 2014 sous sa minute 143 lui appartenant, en faveur du lot 1 092 972 du même cadastre de la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération d'aucune nature.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-23 08:37

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174962004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel La Fabrique de la Paroisse de Saint-Enfant-Jésus cède gratuitement à la Ville de Montréal, à des fins de rues, les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012, 5 636 030 et au maintien d'un édicule le lot 5 583 420 moyennant la somme de 33 000 \$ plus les taxes applicables, tous du cadastre du Québec, et établit gratuitement sur sa propriété constituée d'une partie du lot 1 092 973 une servitude d'utilités publiques, le fonds servant ayant une superficie de 490,6 m ² , situés au sud de la rue Notre-Dame Est et à l'est de la rue Saint-Jean-Baptiste en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, lesquels immeubles sont situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H11-005-4502-10

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de revitalisation du vieux Pointe-aux-Trembles (projet Place du village), des empiètements d'infrastructures appartenant à la Ville ont été identifiés concernant, entre autres, la construction d'un édicule, l'installation d'une conduite d'eau en tréfonds et il a été constaté que des parcelles de terrain faisant partie de l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame Est, de la rue Sainte-Anne et de la rue Prince-Albert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles n'appartiendraient pas à la Ville.. Aussi, afin de protéger ses infrastructures et ses équipements aménagés sur des lots privés, lesquels appartiennent tous à La Fabrique de la paroisse Saint-Enfant-Jésus (la « Fabrique »), la Ville doit régulariser ses titres de propriété. L'ensemble de ces lots est montré, à titre indicatif, sur les plans A, B, C et P, ci-joints. Un édicule de l'ex-CUM actuellement géré par la Direction de l'épuration des eaux usées (la « DÉEU ») empiète sur la propriété de la Fabrique, sans que la Ville en soit propriétaire. Le lot 5 583 420 du cadastre du Québec a été créé afin d'acquérir cet emplacement d'une superficie de 136,3 m², dont les limites du terrain ont été établies en prévoyant une marge de manoeuvre au-delà de la dalle de béton qui entoure l'édicule se fera afin de permettre la réalisation de travaux d'entretien du bâtiment, le cas échéant. L'acquisition de ce lot se fera sur la base de la valeur marchande.

De plus, une conduite d'eau principale souterraine de 2 100 m, desservant le collecteur Saint-Jean-Baptiste est installée sur une partie du lot 1 092 973, également propriété de la Fabrique. Celle-ci consent à la création d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'une propriété de la Ville, le tout, sans considération monétaire.

Il est à noter que la Fabrique a consenti en faveur de la Ville, à même la promesse de vente

signée le 3 juillet 2014, une autorisation à entreprendre les travaux sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la rue Notre-Dame Est et la rue Sainte-Anne, et ce, préalablement à la signature de l'acte de cession. Ainsi la Ville a pu exécuter des travaux de réaménagement et d'infrastructures en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fabrique, à des fins de rues :

- les lots 1 093 663, 1 093 664, 1 093 070, 1 093 012 et 5 636 030 du cadastre du Québec ;
- le lot 5 583 420 à des fins de maintien d'un édicule;
- La Fabrique établit sur sa propriété une servitude d'utilités publiques contre une partie du lot 1 092 973, du cadastre du Québec, et ce, en faveur d'une propriété de la Ville dont l'assiette de servitude a une emprise de 490,6 m², longe le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Le tout situé au sud de la rue Notre-Dame Est et à l'est de la rue Saint-Jean-Baptiste dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 33 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Cette transaction est nécessaire afin de régulariser les titres de la Ville de Montréal des rues existantes soit des parcelles des rues Notre-Dame Est, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne et Prince-Albert, régulariser l'empiètement d'un édicule construit par l'ex-CUM, ainsi que pour la création d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'une propriété de la Ville de Montréal, afin de régulariser la présence d'une conduite d'eau installée en tréfonds. Pour ces motifs, le projet d'acte de cession est soumis aux autorités compétentes, pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande des parcelles de rues ainsi que la création d'une servitude d'utilités publiques sont nulles selon l'opinion de la Division de l'évaluation du SGPI. Ces lots ne sont pas constructibles en soi et il est impossible de les développer isolément ou en assemblage avec les lots riverains. Par contre, pour le lot de l'édicule à acquérir, la valeur marchande de ce lot se situe à l'intérieur d'une fourchette de 21 \$ à 23 \$/pi². Le coût d'acquisition du lot 5 583 420 est d'un montant de 33 000 \$, plus les taxes applicables, correspondant à la valeur marchande et sera assumé par la DÉEU afin de régulariser l'empiètement de l'édicule.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Richard JOSEPH, 18 mai 2017
Daniel BROUSSEAU, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-19

Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1164962010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., aux fins de développement commercial, un emplacement désigné et connu comme le lot 1 179 373 du cadastre du Québec, ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous l'édifice Rodier, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest d'une superficie de 526,20 m ² , pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8071-05

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., à des fins de développement commercial un emplacement désigné et connu comme le lot 1 179 373 du cadastre du Québec, d'une superficie de 526,20 m² ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous le nom d'édifice Rodier, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest d'une superficie de 526,20 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-23 08:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc., aux fins de développement commercial, un emplacement désigné et connu comme le lot 1 179 373 du cadastre du Québec, ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous l'édifice Rodier, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest d'une superficie de 526,20 m ² , pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8071-05

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice Rodier (l'« Immeuble ») situé au 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest dans le secteur de Griffintown a été acquis en 2010 pour le réaménagement du corridor Dalhousie, dans le cadre de l'autoroute Bonaventure afin de détruire une partie de l'Immeuble pour un passage d'autobus. Depuis, la Ville a changé ses plans, et l'Immeuble n'est plus requis. Il est considéré comme un actif municipal vacant et excédentaire. Parallèlement à ces démarches, le Service du développement économique a mis sur pied un comité multiservice composé de représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest, de la Ville-centre, du Service de la culture, de la Direction du patrimoine, des représentants de la communauté, afin de redéfinir le secteur et créer un pôle d'incubateur des industries créatives afin de déterminer une approche globale et durable du développement du secteur. L'édifice Rodier fait partie de ce secteur.

L'édifice Rodier a été identifié comme un bâtiment d'intérêt patrimonial offrant un potentiel de mise en valeur stratégique dans le Programme particulier d'urbanisme de Griffintown. De plus, il est situé à l'intérieur du Quartier de l'innovation (QI) qui s'inscrit dans une démarche de réhabilitation d'un édifice patrimonial à des fins culturelles et économiques en dynamisant la trame urbaine et en développant des liens avec les institutions d'enseignement innovantes et avoisinantes. Cette vocation permettra de consolider le développement de l'axe est-ouest et la trame urbaine liée au patrimoine du square Chaboillez.

Depuis, certains organismes ont manifesté leur intérêt pour acquérir l'édifice Rodier. La Ville avait décidé de le vendre par appel public de propositions sur invitation, en considérant le prix offert pourvu que le projet soumis s'intègre bien au Quartier de l'innovation. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé en 2016 un processus de vente sur invitation pour l'Immeuble.

Le projet retenu devait répondre aux conditions suivantes : s'inscrire dans la vision de développement associée au Quartier de l'innovation, répondre aux usages du Programme

Particulier d'Urbanisme Griffintown et soutenir l'innovation et le développement des industries culturelles et créatives. La Société immobilière Georges Coulombe inc. (le « Promoteur ») agissant pour et au nom d'une société à être constituée, ayant déposé la meilleure offre, fut retenue et en a été informée le 21 avril 2016.

Entre-temps, le 12 mai 2016, un avis de réserve a été inscrit sur l'Immeuble, à l'effet qu'il serait requis pour l'emprise du projet de train électrique (SLR) de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Mais, l'avis a été levé le 3 avril 2017 et l'Immeuble est libre de toute réserve et contrainte juridique. Cet obstacle empêchait la vente de l'Immeuble.

La transaction est faite au nom de la compagnie 9360-0179 Québec inc. société par actions. Un consortium a été légalement constitué entre le Promoteur, le Collège Dawson et le Cégep du Vieux-Montréal pour la mise en place de la première organisation dédiée au développement de l'écosystème entrepreneurial du secteur des industries culturelles et créatives de Montréal sous le nom de IC MTL (Incubateur+Campus+Montréal).

L'objectif est de développer un incubateur montréalais d'entreprises se rattachant au secteur des industries créatives et en partenariat avec le développement du nouveau QI initié par l'École de technologie supérieure et l'Université McGill. 9360-0179 Québec inc. agira à titre de gestionnaire immobilier et ses partenaires institutionnels à titre de vocation institutionnelle

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0404- le 25 novembre 2010- Approuver le projet d'acte par lequel Mme Rita Solak-Baron vend à la Ville de Montréal, un emplacement d'une superficie de 526,20 m², ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous le nom de Maison Rodier/Baron Sport, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 600 000 \$ excluant les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31h05-005-8071-05, mandat 10-0206-S.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales pour approbation un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9360-0179 Québec inc. un emplacement connu et désigné comme étant le lot 1 179 373 du cadastre du Québec, d'une superficie de 526,20 m² ainsi que la bâtisse dessus érigée connue sous le nom d'édifice Rodier, sis aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions au projet d'acte. De plus, pour une période de cinq (5) ans suivant la signature de l'acte l'Acquéreur s'engage à favoriser dans l'Immeuble, un usage voué à l'enseignement en établissant des partenariats avec des institutions universitaires et collégiales. L'acquéreur s'engage aussi à rénover le bâtiment pour une valeur d'au moins 1 500 000 \$ dans un délai de 3 ans. À défaut de s'y conformer, la Ville pourra demander la résolution de la présente vente et redevenir propriétaire de l'immeuble.

JUSTIFICATION

La vente de cet Immeuble permettra la mise en valeur d'un bâtiment d'intérêt architectural et la réalisation d'un projet associé à la mise en valeur du QI selon les orientations du Service du développement économique et le Service de la culture de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble est de 930 000 \$. La juste valeur marchande estimée par la Division de l'évaluation du SGPI au 30 septembre 2015 se situe dans la fourchette 660 000

\$ et 870 000 \$. La mise à prix minimum était de 900 000 \$. La valeur aux livres pour cet Immeuble (terrain et bâtiment) est de 1 694 701.60 \$.
Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Immeuble est vacant et nécessite des travaux de stabilisation. L'organisme qui gère la partie enseignement à des échéanciers à respecter pour l'obtention de son financement et des subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
France JOBIN, Service du développement économique
Emmanuelle HÉBERT, Service de la culture
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Sylvain VILLENEUVE, 26 janvier 2017
Emmanuelle HÉBERT, 11 janvier 2017
France JOBIN, 10 janvier 2017
Luc LÉVESQUE, 9 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-09

Denis SAUVÉ
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1174435003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9341-9554 Québec inc. deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0272-04

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9341-9554 Québec inc., à des fins de transformation et/ou de construction, deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, désigné comme étant les lots 1 181 218 et 1 181 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 588,2 m² et de 305,3 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-19 07:20

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174435003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9341-9554 Québec inc. deux immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 1 375 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0272-04

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de deux (2) immeubles excédentaires, soit le 22-26, rue Notre-Dame Ouest et le 51 à 53, rue de Brésoles, dans un secteur névralgique du Vieux-Montréal. La Ville désire vendre ces immeubles contigus afin de favoriser leurs préservations et restaurations ainsi que poursuivre la revitalisation de ce secteur névralgique de l'arrondissement historique de Ville-Marie.

Le 23 mars 2016, la Ville a lancé un appel public de soumissions pour la vente et la mise en valeur de ces deux immeubles contigus. L'immeuble situé au 22-26, rue Notre-Dame Ouest (le « Bâtiment n° 1 ») est désigné par le lot 1 181 218 du cadastre du Québec et a une superficie de 588,2 m². L'immeuble situé au 51-53, rue de Brésoles (le « Bâtiment n° 2 ») est désigné par le lot 1 181 220 du cadastre du Québec et a une superficie de 305,3 m². Ces immeubles sont illustrés par un hachuré au plan C en pièce jointe.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 juin 2016 et un seul soumissionnaire a déposé une soumission. Le 29 juin 2016, la Ville a informé 9341-9554 Québec inc., (ci-après la « Société ») que sa soumission avait été retenue. La Société ayant effectué ses vérifications diligentes sur ces deux immeubles, celle-ci avisa la Ville qu'elle ne se retirait pas du processus d'appel public de soumissions et qu'elle désirait poursuivre l'acquisition.

Le présent sommaire vise l'approbation par les autorités compétentes de la Ville du projet d'acte de vente de ces deux immeubles, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1709 - 26 octobre 2011 - De rejeter l'offre d'achat présentée par Le Groupe immobilier TRRIA pour les immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement Ville-Marie, au montant de 1 100 000 \$, et autres conditions stipulées. / De mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour retourner en appel public de propositions pour la vente de ces deux immeubles avec une mise à prix à la juste valeur marchande.

CM08 0089 - 25 février 2008 - Décréter l'acquisition de cet immeuble par voie d'acquisition de gré à gré ou par expropriation.

DESCRIPTION

Suite à la publication d'un avis dans les médias et dans SAEO le 23 mars 2016, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission. La mise à prix minimale était de 1 350 000 \$ et le cahier d'appel public de soumissions prévoyait que le seul critère étant le prix le plus élevé. Le prix de la soumission reçue est de 1 375 000 \$, présentée par la Société.

Le Bâtiment n° 1, soit le 22-26 rue Notre-Dame Ouest est situé au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, sur un des tronçons de rue les plus fréquentés par les visiteurs. Ce bâtiment ne possède ni toit, ni structure intérieure depuis 2003, seule la façade du bâtiment donnant sur la rue Notre-Dame est encore existante et est retenue en place par des mesures de contreventement fait à l'intérieur du bâtiment. Pour éviter que des parties de la façade ne tombent sur les piétons, une toile protectrice a été installée sur toute la façade de ce bâtiment.

Pour le Bâtiment n° 2, soit le 51-53, rue de Brésoles, la structure du bâtiment et les murs intérieurs sont toujours en place, mais tout comme l'autre bâtiment, il n'est pas chauffé et il est laissé sans protection face aux intempéries, ce qui en accélère la dégradation.

Au niveau des obligations, la Société devra réaliser un projet de transformation et/ou de construction sur les deux immeubles comprenant notamment la construction d'un bâtiment à partir du Bâtiment n° 1 (22-26 Notre-Dame Ouest) en restaurant la structure restante incluant la façade. Ce projet doit aussi comprendre la réparation, la réfection et la restauration du Bâtiment n° 2 (51-53, rue de Brésoles), le tout devant être conforme aux lois et règlements en vigueur et dont la valeur apparaissant au permis sera d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000 \$). Les travaux devront être complétés dans un délai de QUARANTE-DEUX (42) mois suivant la signature de l'acte de vente. De plus, le projet de la Société devra respecter les exigences du ministère de la Culture et des Communications et s'engager à respecter les orientations contenues dans l'énoncé patrimonial, les orientations de conservation et archéologiques tel que mentionné dans l'appel public.

Les obligations et engagements découlant de l'appel public de soumissions notamment pour la réalisation du projet de transformation et/ou de construction seront garantis par un droit de résolution en faveur de la Ville. Ainsi, en cas de défaut de la Société de se conformer à ses engagements et obligations, la Ville, sans préjudice à ses autres recours, demandera la résolution de la vente.

Au niveau des sols, la Société aura l'obligation de réhabiliter les sols des immeubles à son entière responsabilité et à ses frais, et ce, avant le début des travaux de réparation, réfection et/ou construction sur les immeubles, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la vente de ces immeubles pour les motifs suivants :

- La soumission retenue est conforme à toutes les exigences prévues au cahier d'appel public de soumissions.
- La réalisation d'un projet de transformation et/ou de construction sur les deux immeubles revitalisera ce secteur historique;

- La structure du bâtiment du 51-53, rue de Brésoles et les murs intérieurs sont toujours en place, mais tout comme l'autre bâtiment, celui-ci n'est pas chauffé et il est laissé sans protection face aux intempéries, ce qui en accélère la dégradation.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin d'approuver le projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, la fourchette de la valeur marchande pour ces deux immeubles est estimée entre 1 350 000 \$ et 1 640 000 \$. Ces valeurs tiennent compte de l'évolution du marché immobilier dans le temps et correspondent à la valeur d'un terrain dont les caractéristiques géotechniques et environnementales permettent son développement à des fins résidentielles et commerciales.

La Société devait joindre à sa soumission un dépôt de garantie de 10 000 \$ et puisqu'elle a été retenue, celle-ci a remis un dépôt additionnel de 130 000 \$ à la Ville, tel que mentionné au cahier d'appel public de soumissions.

L'évaluation municipale 2017 de l'immeuble situé au 22-26 rue Notre-Dame Ouest est de 1 402 900 \$.

L'évaluation municipale 2017 de l'immeuble situé 51-53 de Brésoles est de 747 600 \$

La valeur aux livres de ces immeubles est de 2 207 620,08 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette vente, les immeubles demeureront vacants et nécessiteront des travaux d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Jean LABERGE, Service de la mise en valeur du territoire
François A BÉLANGER, Service de la mise en valeur du territoire
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Catherine BEAULIEU, Ville-Marie
Alain H CÔTÉ, Ville-Marie
Marc LABELLE, Ville-Marie
Faycal RABIA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

François A BÉLANGER, 8 mai 2017
Marc LABELLE, 4 mai 2017
Liette CHARLAND, 1er mai 2017
Faycal RABIA, 1er mai 2017
Nicole RODIER, 1er mai 2017
Alain H CÔTÉ, 1er mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
conseiller en immobilier et expertise
immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité jusqu'au 19 mai
2017

Approuvé le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-18

**Dossier # : 1174962002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement désigné et connu comme étant le lot 5 457 228 du cadastre du Québec, d'une superficie de 931,9 m ² ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6048-04

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Sylvain Bélanger (l'Acquéreur ») aux fins de transformation résidentielle, un emplacement désigné et connu immeuble comme étant le lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 931,9 m² ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. Toutefois, l'acte de vente ne pourra pas être signé tant et aussi longtemps que la signature de l'acte d'annulation et de création de servitude relatif au dossier décisionnel numéro 2164962001 ait été obtenue par toutes les parties concernées et mentionnées à l'acte
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-23 08:18**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement désigné et connu comme étant le lot 5 457 228 du cadastre du Québec, d'une superficie de 931,9 m ² ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 553 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6048-04

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire d'un immeuble excédentaire et vacant, soit le 2, 45^e Avenue, localisé à la jonction de la rue Broadway et du boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine et désire le vendre afin de favoriser sa mise en valeur. La Ville de Lachine a fait construire la caserne de pompiers Summerlea entre 1914 et 1916 par l'architecte Charles Reginald Tetley. Les appartements des pompiers ont occupé l'étage au-dessus du garage des camions et la tour servait à sécher les boyaux. À partir de 1962, le bâtiment a été occupé successivement par une filiale de la Légion royale canadienne, une bibliothèque municipale et depuis 1980 par des locataires commerciaux, suite à des travaux de transformation intérieurs pour des espaces à bureaux. Ce bâtiment est d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur, d'une valeur exceptionnelle, mais non classé. En 2013 l'Arrondissement a modifié le zonage pour permettre uniquement l'usage d'habitation. La Ville a lancé un appel public de soumissions le 29 mars 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 juin 2016, il y a eu un dépôt de quatre (4) soumissionnaires. La mise à prix minimale était de 135 000 \$ et le cahier prévoyait que le seul critère étant le prix le plus élevé. La soumission la plus élevée a été de 553 000 \$. La Ville a informé, le 12 juillet 2016, M. Sylvain Bélanger (l'« Acquéreur ») que sa soumission avait été retenue ainsi que les soumissionnaires non retenus. L'Acquéreur a effectué ses vérifications diligentes sur l'immeuble et désire poursuivre l'acquisition.

Au niveau des obligations, l'Acquéreur devra réaliser un projet de transformation et/ou de construction sur l'immeuble. Le tout devant être conforme aux lois et règlements en vigueur et dont la valeur apparaissant au permis devra être d'au moins 450 000 \$, et ce, dans un délai de 36 mois suivant la signature de l'acte de vente. Le Règlement de zonage n° 2710 est celui actuellement en vigueur. L'immeuble est situé dans la zone R-111. Cette zone n'autorise que les usages résidentiels de bungalow, de cottage et d'habitation bifamiliale ayant un maximum deux (2) logements. La réglementation actuelle est donc compatible avec la transformation résidentielle. Les normes de stationnement prévues à l'article 4.14 du même règlement stipulent qu'une case de stationnement par logement doit être aménagée sur le terrain.

Dans l'éventualité d'une modification à l'apparence extérieure du Bâtiment, l'intervention sera soumise à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par le conseil, en vertu du Règlement n° 2561-3 sur les PIIA (incluant l'amendement n° 2561-9). Au niveau des sols, l'Acquéreur aura l'obligation de réhabiliter les sols des immeubles à son entière responsabilité et à ses frais, et ce, avant le début des travaux de réparation, réfection et/ou construction sur les immeubles, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 19 0117- 15 avril 2013 - Adoption du Règlement numéro 2710-63 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'inclure l'ancienne caserne Lachine-Summerlea sise au 4470, boulevard Saint-Joseph à l'intérieur de la zone R-111.

DESCRIPTION

Le but du présent sommaire est d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Sylvain Bélanger un emplacement connu et désigné comme étant le lot 5 457 228 du cadastre du Québec, d'une superficie de 931,9 m² ainsi que la bâtisse dessus érigée, sis au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour un montant de 553 000 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la vente de ces immeubles pour les motifs suivants :

- La soumission retenue est conforme à toutes les exigences prévues au cahier d'appel public de soumissions.
- La réalisation d'un projet de transformation et/ou de construction sur cet immeuble permettra sa mise en valeur.
- Ce bâtiment excédentaire a été désaffecté de son utilité publique et est vacant.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin d'approuver le projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande pour cet immeuble est estimée à 135 000 \$ (2015). Cette valeur tient compte de l'évolution du marché immobilier dans le temps et correspond à la valeur d'un terrain, dont les caractéristiques géotechniques et environnementales permettent son développement à des fins résidentielles.

L'Acquéreur a joint à sa soumission un dépôt de garantie de 10 000 \$ ainsi qu'un dépôt additionnel de 17 000 \$ à la Ville, tel que mentionné au cahier d'appel public de soumissions. L'évaluation municipale 2017 pour l'immeuble est de 343 000\$, soit 186 000 \$ pour le terrain et 157 000 \$ pour le bâtiment. La valeur du terrain dans les livres de la Ville est nulle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soumissionnaire a une période d'un an pour acquérir l'immeuble. Il doit donc l'acquérir avant juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Michel SÉGUIN, 2 mai 2017

Luc LÉVESQUE, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2017-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1171195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 032 109 du cadastre du Québec, situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue. N/Réf. : 31H12-005-0962-05

Il est recommandé :

1. de mandater l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant;
2. d'autoriser une dépense de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-19 07:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'expropriation d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 032 109 du cadastre du Québec, situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue. N/Réf. : 31H12-005-0962-05

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CM16 0598, la Ville a décrété l'expropriation d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 462,3 m², maintenant connu sous le numéro 6 032 108 du cadastre du Québec, dans le cadre de l'aménagement de l'axe central vers l'avenue du Parc, dont le coût potentiel d'expropriation était estimé à 750 000 \$, plus les taxes applicables. Cependant, les parties expropriées (Élias Rambotis et Alexandra Katopodis Rambotis) ont demandé au Tribunal administratif du Québec (le « TAQ ») d'ordonner à la partie expropriante (la Ville) de procéder à l'expropriation totale du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, d'une superficie de 872,7 m², maintenant connu sous les numéros 6 032 108 et 6 032 109 du cadastre du Québec.

À cet effet, le TAQ a accueilli favorablement la demande des parties expropriées. En conséquence, le présent sommaire est soumis à l'autorité compétente pour l'approbation des crédits additionnels nécessaires pour donner suite au jugement du TAQ pour l'acquisition de la partie résiduaire du lot 2 203 544, soit le lot 6 032 109 du cadastre du Québec, au montant estimé de 992 250 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0598 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue.

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128).

CM13 0062 - 29 janvier 2013 - Adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adopter un projet de règlement intégrant diverses modifications au Plan

d'urbanisme pour tenir compte du PDUES / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUES et les modifications au Plan d'urbanisme.

CE13 0044 - 16 janvier 2013 - Mandater le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des finances et la Direction des stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en œuvre du PDUES.

CM12 0211 - 19 mars 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ à la Ville dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont.

CE12 0116 - 1^{er} février 2012 (dossier 1110442005) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une étude de potentiel économique dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont, pour une somme maximale de 75 308,63 \$.

CE11 2094 - 14 décembre 2011 (dossier 1110442004) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Acertys pour la planification et l'organisation de l'ensemble des activités de concertation, d'interaction et de communication qui seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont, pour une somme maximale de 171 339,28 \$.

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont.

CM11 0129 - 22 février 2011 (dossier 1100524002) - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) ». Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CM11 0128 - 22 février 2011 (dossier 1110093001) - Adoption du projet d'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense de 992 250 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de la partie résiduaire du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, et ce, à la suite de l'ordonnance du TAQ.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- Le prolongement de l'axe central vers l'est constitue une action structurante pour la requalification et le réaménagement de ce secteur stratégique de Montréal. Il permettra d'affirmer de façon marquée l'intégration du futur quartier universitaire à

son milieu. De plus, par son envergure et sa qualité, l'axe central offrira aux propriétés riveraines un plus grand potentiel de mise en valeur et contribuera au développement d'une figure urbaine plus cohérente pour l'ensemble du secteur Atlantic.

- Les études en cours, notamment en matière de déplacements et en matière de design urbain, s'appuient sur le projet de poursuivre le lien physique jusqu'à l'avenue du Parc.
- Le TAQ a ordonné à la Ville de procéder à l'expropriation totale du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, maintenant connu sous les numéros 6 032 108 et 6 032 109 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 872,7 m².
- Pour ces motifs, il est impératif d'obtenir les crédits nécessaires pour acquérir le lot 6 032 109 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts potentiels d'acquisition sont estimés à 992 250 \$, plus les taxes applicables. Ce coût potentiel d'acquisition inclut les frais d'achat, les dommages potentiels, les honoraires d'experts et autres, mais exclut les montants associés à toute restauration des sols. Ce coût d'acquisition n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Un montant maximal de 1 041 739 \$, net de ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 15-058 « Interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont le PDUES ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prolongement de l'axe vers l'avenue du Parc contribuera à assurer une meilleure qualité de vie dans le secteur en réduisant la circulation sur les rues locales, notamment dans les zones où l'usage résidentiel est autorisé. De plus, cette configuration permettra de généreuses plantations qui contribueront grandement au verdissement de l'important îlot de chaleur que représente actuellement le secteur Atlantic.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville n'as pas d'autre choix que de respecter le jugement du TAQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 10 mai 2017
Luc LÉVESQUE, 2 mai 2017
Lucie CAREAU, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1175941001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après quatre (4) ans, un site vacant d'une superficie de 703 m ² / 7567 pi ² , sur la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), faisant partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités résidentielles en copropriété, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, auquel s'ajoutent les taxes. Ouvrage 6214-102.

Il est recommandé :

1 - d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après quatre (4) ans, un site vacant d'une superficie de 703 m² / 7567 pi², sur la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), faisant partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités en copropriété, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, auquel s'ajoutent les taxes.

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-22 21:10

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175941001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2017, avec clause de résiliation prématurée après quatre (4) ans, un site vacant d'une superficie de 703 m ² / 7567 pi ² , sur la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest (Griffintown), faisant partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, aux fins d'exploitation d'un bureau de vente d'unités résidentielles en copropriété, pour un loyer au montant total de 243 348 \$, auquel s'ajoutent les taxes. Ouvrage 6214-102.

CONTENU

CONTEXTE

Société en commandite développement rue Basin (le « Locataire ») prévoit construire un projet de 300 unités résidentielles en copropriété, en 3 phases, sur le lot 4 499 015 du cadastre du Québec, dont elle est propriétaire. Ce lot est situé du côté sud-est de la rue Basin dans Griffintown. En lien avec ce projet, le Locataire souhaite louer une partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, d'une superficie de 703 m² (7567 pi²) qui appartient à la Ville se trouvant en face, du côté nord-ouest de la rue Basin (voir le plan en pièce jointe). Les lieux loués serviront à exploiter un bureau de vente d'unités résidentielles. Le site fait partie du projet "Les Bassins du Nouveau Havre" et a été acquis par la Ville (CG15 0495) de la Société Immobilière du Canada en 2015 en vue de le revendre à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation pour la construction de logements sociaux. Aucun projet n'étant en élaboration dans l'immédiat, le site est disponible pour une location du genre de celle proposée par le Locataire, le tout en accord avec la Direction de l'habitation de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0495 - 20 août 2015- Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada le lot 4 499 010 du cadastre du Québec dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».
CM09 0674 - 25 août 2009 - Approuver le projet d'accord de développement entre la Ville et la SIC dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

DESCRIPTION

La proposition consiste donc à conclure un bail à compter du 1^{er} avril 2017, pour une période de cinq (5) ans, se terminant le 31 mars 2022, avec possibilité de résiliation de part

et d'autre après quatre (4) ans, le 31 mars 2021, sur préavis écrit de six (6) mois à l'autre partie. Les lieux loués serviront à exploiter un bureau de vente d'unités résidentielles en copropriété.

Le bail proposé fait suite à une demande du Locataire qui prévoit construire en face des lieux loués, un important projet d'unités résidentielles en copropriété. Tous les frais relatifs à l'aménagement, l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des lieux loués sont à la charge du Locataire. Ce dernier procédera aux travaux de construction et d'aménagement et assumera aussi toutes les taxes municipales et scolaires du site. A la fin du bail, le Locataire devra avoir enlevé et démantelé toutes ses constructions et installations et devra avoir remis les lieux loués dans leur configuration et conditions initiales. La superficie des lieux loués comprend un espace pour le bureau des ventes et sera ceinturé de blocs de béton. La possibilité de résilier le bail après quatre (4) ans, par l'une ou l'autre partie, offre une flexibilité intéressante selon les besoins de la Ville et l'évolution du projet de construction des unités.

JUSTIFICATION

- Le site n'étant pas requis à des fins d'habitation ou à des fins municipales à moyen terme, il devient disponible pour le genre de location proposée;
- Le bail produit des revenus pour la Ville et remet au Locataire la responsabilité du site pendant sa durée;
- L'arrondissement du Sud-Ouest et la Direction de l'habitation sont favorables à cette location.
- Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison du fait que l'Arrondissement a entrepris la modification de la réglementation d'urbanisme visant à permettre l'installation temporaire d'un bureau de vente de condos.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour la première année est au montant de 46 764 \$ pour une superficie de 703 m² au taux unitaire de 66,52 \$/m², soit dans la fourchette de la valeur locative obtenue à l'interne. Le loyer est augmenté de 2 % par année;

- Tous les frais d'exploitation ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du Locataire;
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente (aucune)	2017 (1 ^{er} avril au 31 décembre)	2018	2019	2020	2021	2022 (1 ^{er} janvier au 31 mars)	Total
Loyer annuel	-----	35 073 \$	47 466 \$	48 411 \$	49 377 \$	50 367 \$	12 654 \$	243 348 \$

Au loyer ci-dessus s'ajoutent la TPS et la TVQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce projet de bail obligerait le Locataire à trouver un autre site pour installer son bureau de vente de condos et priverait la Ville de Montréal de revenus en attendant que le site soit utilisé aux fins pour lesquelles il a été acquis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 : approbations municipales et finaliser le bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 9 mars 2017
Sylvain VILLENEUVE, 23 février 2017
Julia DAVIES, 23 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-22
Guylaine CORMIER
Chef de division - Division des locations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de
Madame Francine Fortin, directrice de la
Direction des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1174069004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 m ² , situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux. Le montant de la subvention immobilière octroyé à l'organisme pour la durée de l'entente est de 99 544 \$. Ouvrage 0431

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 m², situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local;
- 2- Mandater le chef de division des Grands Parcs Métropolitains afin de gérer le contrat de prêt de locaux concernant les obligations qui lui sont attribuées et de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-04 17:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 m ² , situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux. Le montant de la subvention immobilière octroyé à l'organisme pour la durée de l'entente est de 99 544 \$. Ouvrage 0431

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2010, plusieurs analyses et études ont été réalisées par le Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») afin d'évaluer les options dans le but de revoir l'offre de services alimentaires pour l'ensemble des bâtiments situés à l'intérieur du parc du Mont-Royal.

L'une des principales orientations qui en ressort consiste à développer le potentiel d'usage et de mise en valeur des édifices, en combinant les fonctions bâtiments-relais pour les visiteurs et de bâtiments-prestiges pour les événements. Dans cette optique, la mise en place d'une offre de services alimentaires attrayante et accessible constitue une intervention prioritaire pour améliorer l'expérience des visiteurs.

Dans le but d'améliorer l'expérience des visiteurs, en décembre 2015, le SGPVMR a confié l'exploitation de l'offre de services alimentaires du Parc à l'organisme Café des amis inc. La première phase de cette implantation fut l'octroi d'un contrat de prêt de locaux au Pavillon du Lac-aux-Castors (CG15 0769).

Considérant que le modèle établi fonctionne bien, le SGPVMR souhaite mettre de l'avant la deuxième phase en implantant un service alimentaire au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal (le « Chalet »). Conséquemment, le SGPVMR a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure une entente de prêt de locaux, en faveur du Café des Amis inc., pour l'exploitation d'un restaurant au Chalet.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver un contrat de prêt de locaux

en faveur du Café des Amis inc., pour une durée de 2 ans et 10 mois et 15 jours, débutant le 16 juin 2017 et se terminant le 30 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0769 - 17 décembre 2015 - approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt.

CG15 0699 - 26 novembre 2015 - accorder un soutien financier total de 1 930 000 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le SGPI recommande d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 2 ans et 10 mois et 15 jours, à compter du 16 juin 2017, un espace d'une superficie d'environ 142,70 m², situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, sis au 1196, voie Camillien-Houde, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

L'organisme devra respecter les obligations suivantes :

- Assumer à ses frais l'entretien, la réparation et le remplacement du mobilier mis à sa disposition par la Ville;
- Effectuer l'entretien ménager des locaux;
- Offrir un service alimentaire, 7 jours sur 7, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier;
- Offrir une restauration simple et abordable de bonne qualité évitant les formules de restauration rapide et de la nourriture transformée;
- Axer l'offre alimentaire sur la fraîcheur, les produits locaux ou typiques, une alimentation saine et variée, qui inclura par exemple des options végétariennes;
- Offrir, le cas échéant, un service de restauration « pour emporter » à condition que ce service évite la prolifération de déchets et leur éparpillement éventuel dans le parc.

Le Café des Amis inc. devra, à ses frais, remettre à la Ville, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent contrat. De plus, tous les surplus de l'organisme seront versés aux Amis de la montagne pour soutenir leur mission de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et aider à la réalisation de certains projets d'immobilisation et d'aménagement sur la montagne, associés aux préoccupations conjointes des Amis de la montagne et de la Ville. Conséquemment, à

terme, les surplus réinvestis permettront de diminuer les dépenses de la Ville sur la Montagne.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisqu'elle permet une présence permanente au Chalet, ce qui a pour effet de décourager le vandalisme. Par ailleurs, les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.

Il a été convenu de prêter les espaces pour une durée de 2 ans 10 mois et 15 jours afin d'arrimer les dates de fin du contrat des prêts de locaux à la date de fin de la convention qui a été approuvée par le conseil d'agglomération le 26 novembre 2015 (CG15 0699). De cette façon, il sera plus facile de faire une meilleure planification si toutes les ententes expirent le même jour.

Selon le SGPVMR, le Café des Amis connaît bien les besoins et les demandes des usagers de la Montagne, ce qui assurera une amélioration du service à la clientèle au Chalet. De plus, dans le cadre de prestations de services alimentaires, l'organisme fera également la promotion et la sensibilisation de la préservation du Mont-Royal auprès des usagers.

Bien que la planification d'un projet de requalification du chalet soit en préparation, la possibilité d'offrir pour la clientèle usuelle du parc un service alimentaire bonifié est désirée dès 2017, en phase avec les festivités du 375^e qui générera un achalandage accru dans le secteur.

Ces interventions seront réalisées en cohérence avec la double vocation du lieu (chalet relais et chalet prestige) et les orientations relatives au maintien de la valeur patrimoniale (Énoncé d'intérêt patrimonial du Chalet, 2016).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location, pour ce type de locaux, oscille entre 215,27 \$ et 269,10 \$/m².

Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est de 99 324 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(215,27 \text{ \$/m}^2 + 269,10 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 142,70 \text{ m}^2 / 365 \text{ jours} \times 1049 \text{ jours} = 99\,324 \text{ \$}$.

En plus de la subvention immobilière accordée au Café des Amis inc., et depuis 2003, la Ville a accordé à l'organisme les Amis de la montagne un soutien financier total de 2 855 213 \$ afin de réaliser ses activités reliées à l'éducation, à l'environnement et à l'interprétation du patrimoine naturel et historique du parc.

Le tableau suivant représente les sommes annuelles qui ont été versées à l'organisme les Amis de la Montagne.

Années	Total
2003	141 738 \$
2004	141 738 \$
2005	141 738 \$
2006	138 000 \$
2007	138 000 \$
2008	138 000 \$
2009	138 000 \$
2010	234 000 \$

2011	234 000 \$
2012	234 000 \$
2013	234 000 \$
2014	234 000 \$
2015	321 999 \$
2016	386 000 \$
Total	2 855 213 \$

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 7 235 \$.

Le local sera facturé au SGPVMR selon les directives de facturation interne.

Concernant la gestion des surplus, les Amis de la montagne s'engage à tenir une comptabilité distincte des surplus remis par le Café des Amis et à rencontrer annuellement la division des Grands Parcs Métropolitains, au moment jugé opportun par les deux parties, afin de présenter un plan d'action de l'affectation de ces surplus ainsi qu'un rapport d'activités à cet effet.

Des travaux mineurs devront être réalisés par la Ville afin de recevoir les équipements alimentaires et un contrat sera octroyé par le SGPVMR selon les règles de délégation de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait qu'aucun service alimentaire, autre que les machines distributrice ne sera offert à l'intérieur du Chalet, ce que le SGPVMR ne souhaite pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CG : 15 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Noémie BÉLANGER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Sylvie ALARIE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 1er mai 2017
Noémie BÉLANGER, 19 avril 2017
Sylvie ALARIE, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Melanie DI PALMA
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-27



Dossier # : 1175323003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 174 m ² , à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$ taxes incluses. Bâtiment 8123

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 7 174 m², à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 92 607,12 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-05 07:06

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175323003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er juillet 2017, un terrain vague situé sur la rue Mill, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 174 m ² , à des fins de stationnement, pour un loyer total de 92 607,12 \$ taxes incluses. Bâtiment 8123

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, la Ville loue un terrain vague, de l'Administration portuaire de Montréal (APM), connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 174 m², sur la rue Mill, pour les fins de stationnement. Ce terrain vague, d'une capacité approximative de 195 places de stationnement répond aux besoins opérationnels de tous les services qui sont actuellement logés à l'édifice Louis-Charland, sis au 801 rue Brennan. Le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec les occupants de l'édifice Louis-Charland, revoit et valide annuellement l'ensemble des besoins opérationnels pour chacun des services.

À partir du 1^{er} janvier 2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports utilisera également le terrain pour les fins d'une voie d'accès au terrain enclavé de Parcs Canada dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure.

Ces travaux sont coordonnés avec les divers projets du secteur, particulièrement le REM (Réseau électrique métropolitain).

La convention de prolongation de bail viendra à échéance au 30 juin 2017. L'APM est favorable à prolonger notre occupation, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018. Le Service de l'approvisionnement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour conclure une entente avec l'APM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision antérieures CG14 0303 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour un période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, à des fins de stationnement, pour une dépense totale de 172 535, 40 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 18 mois, débutant le 1^{er} juillet 2017, un terrain vague, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, sis à la rue Mill, à des fins de stationnement d'une capacité de 195 places, moyennant une dépense totale de 92 607,12 \$, incluant la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail. Étant donné que les lieux font partie intégrante du projet du Service de la mise en valeur du territoire, et au terme du bail, le site sera remis à l'Administration par le gouvernement du Canada en vertu de leur entente respective, tel que prévu au bail.

JUSTIFICATION

La location du terrain permet à la Ville de répondre à l'ensemble de ses besoins opérationnels. Vu la rareté des terrains vagues dans le secteur, que le terrain est requis pour les fins municipal et que le taux de location est avantageux pour la Ville, alors il a été privilégié de prolonger la location du terrain et ceci jusqu'au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer

	Loyer antérieur (1 ^{er} janvier au 30 juin 2017)	Loyer annuel 2017 (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2017)	Loyer annuel 2018	Total
Loyer base	20 245,44 \$	20 245,44 \$	41 300,00 \$	61 545,44 \$
Frais d'exploitation	5 000,00 \$	7 000,00 \$	12 000,00 \$	19 000,00 \$
Total avant taxes	25 245,44 \$	27 245,44 \$	53 300,00 \$	80 545,44 \$
TPS	1 262,27 \$	1 362,27 \$	2 665,00 \$	4 027,27 \$
TVQ	2 518,23 \$	2 717,73 \$	5 316,68 \$	8 034,41 \$
Total	29 025,94 \$	31 325,44 \$	61 281,68 \$	92 607,12 \$
Ristourne TVQ	(1 262,27 \$)	(1 362,27 \$)	(2 665,00 \$)	4 027,27 \$
Ristourne TPS	(1 259,12 \$)	(1 358,87 \$)	(2 658,34 \$)	4 017,21 \$
Coût total	26 504,55 \$	28 604,30 \$	55 958,34 \$	84 562,64 \$

Le loyer sera assumé par les différentes unités d'affaires occupantes de l'édifice Louis-Charland, et les occupants de la cour de service de Ville-Marie, selon la quote-part qui sera définie dans le processus de facturation immobilière. Le bail exclut les frais d'exploitation qui seront assumés à même le budget du SGPI. Le loyer de base sera indexé annuellement à l'IPC, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune action n'est requise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette recommandation, la Ville devra trouver un site alternatif afin de répondre à ses besoins opérationnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : mai 2017

CM : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélissa TREMBLAY-GODBOUT, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CORMIER
Chef de division

Le : 2017-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-02

Approuvé le : 2017-05-03

**Dossier # : 1174069007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pi ² , situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi ² , situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette total de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier est de 227 700 \$ (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pi², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux (CM15 0503);

2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3- d'approuver le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 227 700 \$, excluant les taxes, pour la durée de ce bail;

4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-08 15:44

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pi ² , situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi ² , situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette total de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier est de 227 700 \$ (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Diversité artistique Montréal (« DAM »), Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, la Ville prête à l'organisme DAM le local 310, d'une superficie de 861,22 pi² pour des fins administratives. Actuellement DAM est le bénéficiaire du local jusqu'au 31 décembre 2018 grâce à un prêt de local approuvé par le conseil municipal le 27 avril 2015 (CM15 0503).

DAM est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la présence des artistes et des organismes artistiques de la diversité culturelle à Montréal.

Dans le cadre de l'entente sur le développement culturel 2016-2017 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des communications, un soutien financier a été accordé à l'organisme pour la mise en place d'une nouvelle plate-forme numérique interactive qui constituera une porte d'entrée sur la production culturelle des artistes issus de la diversité.

Afin de réaliser le projet, en janvier dernier, DAM a fait la demande au Service de la culture (le « SDC ») afin de regarder la possibilité d'agrandir ses espaces locatifs au Centre Strathearn et de négocier un bail sur une durée de 10 ans. Le bail de 10 ans est une exigence du ministère de la Culture et des communications pour octroyer la subvention.

Après l'analyse des possibilités, il a été décidé d'inter changer le local de DAM (local 310) et le local de l'organisme Collective d'animation l'Autre Montréal (local 331) dont la superficie est de 1 506,95 pi². De cette façon, DAM agrandira ses espaces locatifs d'une superficie de 645,73 pi². Quant à l'organisme Collectif d'animation l'Autre Montréal, le local était devenu trop grand pour ses besoins et souhaitait réduire son loyer. Le sommaire 1174069008 aura comme objet d'approuver le nouveau bail les concernant.

En mars 2017, le SDC a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'effectuer les transactions immobilières nécessaires dans le but de permettre les changements de locaux pour les deux organismes. Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver par les autorités compétentes la résiliation de contrat de prêt de local pour le local 310 de DAM et d'approuver un nouveau bail pour le local 331 en faveur de DAM pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0503 - le 27 avril 2015 - approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 861,22 pi², pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015
CM11 0607 - le 22 août 2011 - approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à Diversité Artistique Montréal, un local d'une superficie d'environ 861,22 pi², au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2011.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire approuver la résiliation, à compter du 30 juin 2017, du contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310, d'une superficie de 861,22 pi² situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux.
Aussi, le sommaire décisionnel recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi² situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Selon le SDC, l'organisme fait preuve de leadership et ses interventions génèrent de multiples réalisations. Le partenariat avec DAM, initié en 2011, a permis la réalisation de diverses activités de sensibilisation à l'intention des diffuseurs culturels dont un guide des publics de la diversité.

De plus, la mise en place d'une nouvelle plate-forme numérique interactive permettra, pour l'ensemble des artistes membres de DAM, de révéler leurs talents en leur donnant l'occasion de créer leur propre page d'artiste.

Par ailleurs, dans une volonté de les aider dans leur promotion, de faire découvrir leurs talents, de les rendre visibles et de promouvoir la diversité de leurs créations artistiques à

grande échelle à travers le Québec, DAM-Réseau aura aussi sa web TV et produira des capsules vidéo sur ses artistes membres. Toute cette production sera réalisée à l'interne par certains membres créateurs de DAM. Un service de prêt et de location d'équipements professionnels sera également mis à la disposition des membres afin de développer leurs propres projets.

Pour réaliser ce projet d'envergure, l'organisme DAM a non seulement besoin de financement pour mettre sur pied cette plate-forme numérique, mais également de matériel spécialisé pour la production de vidéos et matériel multi média, ainsi que de nouveaux locaux plus spacieux pour accueillir les membres qui viendront en bénéficiaire. Le projet d'acquisition de matériel et d'aménagement de nouveaux locaux est financé par le ministère du Patrimoine canadien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Concernant la résiliation

La résiliation du contrat de prêt de local n'a aucun impact financier pour la Ville puisque le prêt de local est à titre gratuit.

Concernant le nouveau bail

La recette est présentée dans le tableau suivant :

	Loyer antérieur	Total du 1 juillet 2017 au 30 juin 2027
Superficie (pi ²)	861,22	1 506,95
Recette avant taxes	- \$	149 030,40 \$
TPS (5 %)	- \$	7 451,53 \$
TVQ (9,975 %)	- \$	14 865,80 \$
Recette totale incluant les taxes	- \$	171 347,73 \$
Taux unitaire annuel moyen (\$ / pi ²)	- \$	9,89 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Bien que l'organisme bénéficiait d'un prêt de local pour le local 310, il a été entendu entre DAM et le SDC que le nouveau bail (local 331) ne sera pas à titre gratuit. La subvention accordée par le ministère de la Culture et des communications permettra à DAM d'assumer un loyer annuel d'environ 13 000 \$ pour la première année et indexé de 3% annuellement pour les années subséquentes.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 9,89 \$/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi².

Le montant total de subvention, sur la période de 10 ans, pour cette occupation est d'environ 227 700 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $(25 \text{ \$/pi}^2 - 9,89 \text{ \$/pi}^2) \times 1\,506,95 \text{ pi}^2 \times 10 \text{ ans} = 227\,700,15 \text{ \$}$.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 7 350 \$.

Les locaux seront facturés à la SDC selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par DAM, au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDC	30 000,00 \$	30 000,00 \$	42 000,00 \$	102 000,00 \$
Immobilière	21 500,00 \$	21 500,00 \$	21 500,00 \$	64 500,00 \$
Total annuel	51 500,00 \$	51 500,00 \$	63 500,00 \$	166 500,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et il ne pourra bénéficier de la subvention accordée par le ministère de la Culture et des communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM 12 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Gina TREMBLAY, Service de la culture
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-27



Dossier # : 1174069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour le local 331 d'une superficie de 1506,95 pi ² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi ² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier est de 74 900 \$ (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

- 1- de résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour le local 331 d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux (CM16 0927) et radier la recette pour les années 2017, 2018 et 2019 pour une somme totale de 30 567,56 \$, avant les taxes;
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'approuver le montant de subvention immobilière octroyé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier pour une somme de 74 900 \$ excluant les taxes pour la durée de ce bail;

4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-08 15:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour le local 331 d'une superficie de 1506,95 pi ² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi ² situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal dans le cadre de ce dossier est de 74 900 \$ (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Diversité Artistique Montréal, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (L'Autre Montréal) le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3^e étage du Centre Strathearn, pour des fins administratives. Actuellement, L'Autre Montréal est locataire du local jusqu'au 31 octobre 2019 grâce à un bail approuvé par le conseil municipal le 22 août 2016 (CM16 0927).

L'Autre Montréal est un organisme sans but lucratif qui coordonne la production et l'animation de circuits de visites thématiques révélant les enjeux sociaux, patrimoniaux et culturels de la métropole.

Devant la possibilité de réduire ses espaces, l'organisme a accepté d'interchanger son local avec l'organisme Diversité Artistique Montréal (GDD 1174069007). En plus de prendre le local de Diversité Artistique Montréal, l'organisme souhaite reprendre l'occupation du local adjacent occupé par l'organisme Association Québec-France Montréal Récollet. Celle-ci sera relocalisée à la chapelle historique du Bon-Pasteur au 100, rue Sherbrooke Est (GDD 1174069005). À la suite de cette cascade, L'Autre Montréal occupera au Centre Strathearn un local d'une superficie de 1 318,36 pi². De cette façon, L'Autre Montréal réduira ses

espaces locatifs d'une superficie de 188,59 pi².

En mars 2017, le Service de la culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'effectuer les transactions immobilières nécessaires dans le but de permettre les changements de locaux pour les organismes. Par conséquent, le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par les autorités compétentes la résiliation du bail pour le local 331 de L'Autre Montréal et d'approuver un nouveau bail pour le local 310 en sa faveur pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0927 - le 22 août 2016 - approuver le bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} novembre 2016, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 51 447 \$ avant taxes.

CM11 0892 - le 21 novembre 2011 - approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2011, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 60 633,72 \$, taxes incluses.

CM06 0768 - le 27 novembre 2006 - approuver le bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} novembre 2006, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer annuel de 10 560 \$ avant taxes.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire approuver la résiliation, à compter du 30 juin 2017, du bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour le local 331 d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux (CM16 0927).

Aussi le sommaire recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi² situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 23 954,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le Locataire a la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le SDC, l'organisme artistique demeure un chef de file dans son secteur d'activité. L'Autre Montréal poursuit une mission reconnue par les partenaires associés au chapitre du financement de ses activités, présente une situation financière stable et des pratiques de gestion rigoureuses.

Dans ce contexte, le SDC confirme son accord avec les conditions du bail édictées dans le

présent sommaire décisionnel. La décision de la Ville à ce chapitre permettra de sécuriser la présence de l'organisme au 3680, rue Jeanne-Mance et contribuera à renforcer le profil d'occupation culturelle de cette propriété municipale qui accueille plusieurs organismes artistiques de premier plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Concernant la résiliation

Le tableau suivant représente la recette à radier découlant de la résiliation du bail :

	2017	2018	2019	Total
Recette à radier avant taxes	6 367,66 \$	13 052,40 \$	11 147,50 \$	30 567,56 \$
TPS (5 %)	318,38 \$	652,62 \$	557,38 \$	1 528,38 \$
TVQ (9,975 %)	635,17 \$	1 301,98 \$	1 111,96 \$	3 049,11 \$
Recette totale à radier incluant les taxes	7 321,22 \$	15 007,00 \$	12 816,84 \$	35 145,05 \$

Concernant le nouveau bail

La recette est présentée dans le tableau suivant :

	Loyer annuel antérieur	2017 (6 mois)	2018	2019	2020 (6 mois)	Total
Superficie (pi ²)	1 506,95	1318,36	1318,36	1318,36	1318,36	1318,36
Recette avant taxes	12 609,24 \$	3 874,98 \$	7 866,18 \$	8 102,16 \$	4 110,96 \$	23 954,28 \$
TPS (5 %)	630,46 \$	193,75 \$	393,31 \$	405,11 \$	205,55 \$	1 197,71 \$
TVQ (9,975 %)	1 257,77 \$	386,53 \$	784,65 \$	808,19 \$	410,07 \$	2 389,44 \$
Recette totale incluant les taxes	14 497,47 \$	4 455,26 \$	9 044,14 \$	9 315,46 \$	4 726,58 \$	27 541,43 \$
Taux unitaire annuel (\$/pi ²)	8,37 \$	5,88 \$	5,97 \$	6,15 \$	6,24 \$	6,06 \$

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 6,06 \$/pi².

Bien que l'organisme bénéficiait d'un taux unitaire de 8,37 \$ le pi² pour le local 331, il a été entendu entre L'Autre Montréal et le SDC que le nouveau loyer pour le bail du local 310 sera 6,06 \$ le pi² (loyer moyen) pour la durée du bail.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 74 900 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $(25 \text{ \$/pi}^2 - 6,06 \text{ \$/pi}^2) \times 1\,318,36 \text{ pi}^2 \times 3 \text{ ans} = 74\,909,22 \text{ \$}$.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 6 430 \$.

Les locaux seront facturés à la SDC selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant des subventions reçues par L'Autre Montréal au cours des trois dernières années :

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDC	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Immobilière	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$
Total annuel	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM 12 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Gina TREMBLAY, Service de la culture

Michèle PICARD, Service de la culture
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 2 mai 2017
Gina TREMBLAY, 1er mai 2017
Michèle PICARD, 1er mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-04



Dossier # : 1174069009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pi ² , situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 10 266 \$, excluant les taxes. Le montant de subvention immobilière octroyé à PME-ART dans le cadre de ce dossier est de 5 600 \$. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 2 ans , à compter du 1^{er} août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pi² situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 10 266,00 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver le montant de subvention immobilière octroyé à PME-ART dans le cadre de ce dossier pour une somme de 5 600 \$, excluant les taxes, pour la durée de ce bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-10 16:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pi ² , situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 10 266 \$, excluant les taxes. Le montant de subvention immobilière octroyé à PME-ART dans le cadre de ce dossier est de 5 600 \$. (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle qui abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, PME-ART, Diversité Artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} mai 2002, la Ville loue à l'organisme PME-ART un local d'une superficie de 318,29 pi² pour des fins administratives dans ce centre. PME-ART est un organisme sans but lucratif, qui coordonne la production et l'animation d'activités de promotion d'art théâtral et de culture, dans un but social, humanitaire et charitable.

Or, compte tenu que la dernière convention de bail viendra à échéance le 31 juillet prochain, le Service de la Culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger pour une période additionnelle de 2 ans l'occupation de l'organisme dans ces espaces.

Par conséquent, le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un nouveau bail en faveur de PME-ART pour une durée de 2 ans afin que l'organisme puisse poursuivre ses activités auprès de ses membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0684 - le 20 août 2012 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2012 pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 24 318,55 \$.

CM09 0636 - le 24 août 2009 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2009 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 12 956,65 \$.

CM06 0694 - le 30 octobre 2006 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue

à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2006 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 11 348,40 \$.

CM03 0611 – le 25 août 2003 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2003 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 10 452 \$.

CM02 0969 – le 16 décembre 2002 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} mai 2002 pour une durée de 15 mois, moyennant un loyer total de 4 080 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, un local d'une superficie de 318,29 pi² situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 10 266 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

La SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le SDC, cet organisme associatif de premier niveau maintient des activités de promotion de l'art théâtral et la culture en général dans un but social, humanitaire et charitable. Il participe à faire de Montréal un laboratoire de créativité et un pôle créatif reconnu à l'échelle nationale et internationale. PME-ART poursuit des activités et des services à la communauté qui concordent entièrement avec sa mission d'organisme culturel.

Dans ce contexte, la prolongation du bail pour un terme de 2 ans assure une présence continue du regroupement sur le territoire de la Ville et s'inscrit dans le respect des orientations de consolidation et de développement de la vocation culturelle de cette propriété municipale mise de l'avant par le SDC. La présence et la visibilité de l'organisme sont conformes à la volonté manifeste de la Ville d'affirmer le statut de métropole culturelle exercé par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette répartie selon le tableau suivant:

	Loyer antérieur (12 mois)	2017 (5 mois)	2018	2019 (7 mois)	Total
Superficie (pi ²)	318,29	318,29	318,29	318,29	318,29
Recette avant taxes	4 909,91 \$	2 107,15 \$	5 120,36 \$	3 038,49 \$	10 266,00 \$
TPS (5 %)	245,50 \$	105,36 \$	256,02 \$	151,92 \$	513,30 \$
TVQ (9,975 %)	489,76 \$	210,19 \$	510,76 \$	303,09 \$	1 024,03 \$

Recette totale incluant les taxes	5 645,17 \$	2 422,70 \$	5 887,13 \$	3 493,50 \$	11 803,33 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi ²)	15,43 \$	15,89 \$	16,09 \$	16,37 \$	16,13 \$

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 16,13 \$/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 5 600 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $(25 \text{ \$/pi}^2 - 16,13 \text{ \$/pi}^2) \times 318,29 \text{ pi}^2 \times 2 \text{ ans} = 5\,646,46 \text{ \$}$.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 200 \$.

Les locaux seront facturés au SDC selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par PME-ART au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDSS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Immobilière	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	9 000,00 \$
Total annuel	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	9 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-27

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-10



Dossier # : 1166462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, grevant l'immeuble situé du côté ouest de la rue Carrie-Derick, au nord de la rue Ferdinand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Dépense totale de 78 740,63 \$

Il est recommandé :

- 1) d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Tata Communications (Canada) LTD. crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales grevant une partie du lot 1 382 622 du cadastre du Québec, identifiée par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan C-127 Sainte-Anne accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteuse-géomètre, le quinze (15) juillet deux mille quinze (2015) sous le numéro 1 050 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2) d'autoriser une dépense de 78 740,63 \$ pour cette transaction;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-16 18:04

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel Tata Communications (Canada) LTD crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, grevant l'immeuble situé du côté ouest de la rue Carrie-Derick, au nord de la rue Ferdinand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Dépense totale de 78 740,63 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (le « PEPSC »), auparavant appelé le Technoparc Montréal métropolitain, d'une superficie approximative de 456 000 m², est délimité au sud par l'autoroute Bonaventure, au nord par les terrains du Canadien National (le « CN »), à l'ouest par les terrains de la Société des ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (le « PJCCI ») et par l'accès au pont Victoria, à l'est. Il est constitué de terrains qui ont été aménagés à même le lit du fleuve Saint-Laurent à compter du XIX^e siècle, par l'apport de matériaux de remblai et de déchets domestiques et industriels. Il s'étend sur environ deux kilomètres de longueur et 500 mètres de largeur.

Pendant près de cent ans (1860-1960), ce secteur a eu une vocation principalement ferroviaire. En 1856 s'ouvraient à Pointe-Saint-Charles les ateliers ferroviaires de la Grand Trunk Railway Company. Les ateliers de fabrication et de réparation des locomotives et des wagons constituaient l'un des premiers grands complexes industriels du Canada et la plus grande entreprise industrielle de Montréal. Ultérieurement, dans les années 1920, le complexe fut reconstruit et exploité par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

En 1925, compte tenu de la progression sud du dépotier de Pointe-Saint-Charles, la Commission du Havre (Société du port de Montréal) permettait à la Ville et à d'autres compagnies de déposer des déchets sur ses terrains marécageux et de s'étendre à la limite des eaux.

Construit à même le lit du fleuve, le dépotier (dans son extension d'après 1937) continue d'être remblayé jusqu'en 1966, année de sa fermeture. De 4 à 12 mètres de déchets domestiques et industriels ainsi que des matériaux secs y auraient été déposés. Des compagnies privées ainsi que le CN et le Conseil des ports nationaux ont également participé au remblayage du fleuve avec des déchets et matériaux de construction.

Au cours des années 1960, les terrains de l'actuel PEPSC ont été nivelés et recouverts d'une mince couche granuleuse. Ils ont été aménagés, au sud de la gare de triage, afin de servir de stationnement pour l'Exposition universelle de 1967. Depuis l'Expo 67, l'autoroute

Bonaventure longe ce qui est maintenant le bord de l'eau, à 500 mètres de la rive d'origine.

Au début des années 1970, dans le but de relancer une industrie canadienne aéronautique en difficulté, le gouvernement fédéral proposait de mettre sur pied un projet d'avions à décollage et à atterrissage court (ADAC) devant relier le centre-ville d'Ottawa et celui de Montréal. L'aménagement du site en aéroport a commencé en 1973 et le vol inaugural, qui a eu lieu finalement à l'été 1974, a été reporté plusieurs fois, à cause de difficultés techniques dues à la nature du terrain. Le tarmac s'est enfoncé de quatre à six pouces dans le sol, la piste s'est fissurée à plusieurs endroits et des émanations de gaz méthane provenant de la décomposition organique des détritiques ont été constatées. Après deux ans d'opération, par une filiale d'Air Canada, le projet d'Adacport a été abandonné.

En 1989, la Ville de Montréal a acquis du gouvernement du Québec et de la Société du port de Montréal (mandataire de Sa Majesté du chef du Canada) environ le tiers du site, les autres lots appartenant au CN, au PJCCI et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC »). Entre 1989 et 2013, la Ville avait vendu plusieurs lots à Téléglobe Canada inc., Bell Mobilité Cellulaire inc., la Cité du Cinéma (MEL) inc., Frank J. Motter et Vision Globale A.R. Itée.

Depuis 1991, des résurgences d'hydrocarbures sont observées au fleuve Saint-Laurent, à partir de la berge située en bordure de l'autoroute 10, à l'ouest du pont Victoria. Ces hydrocarbures proviennent des terrains situés en amont, dont notamment du PEPSC et du CN. Ces terrains doivent faire l'objet d'interventions destinées à mettre rapidement un terme aux impacts et à ramener le risque à un niveau non significatif. Ces résurgences sont interceptées et récupérées par la Ville au moyen de mesures temporaires, à l'aide d'estacades et d'absorbants.

En octobre 2009, la Ville a déposé un plan d'action à Environnement Canada, détaillant sa stratégie d'intervention afin de réhabiliter le site du PEPSC. Cette stratégie se présente en deux phases, soit une première phase pour l'enlèvement des hydrocarbures en phase flottante, et les phases ultérieures visant le captage et le traitement de l'eau souterraine.

À la suite d'une étude de faisabilité conjointe en 2013, la Ville, le PJCCI et le MDDELCC ont retenu un scénario qui prévoit le confinement, le pompage et le traitement des hydrocarbures et de l'eau souterraine du secteur est du PEPSC, de manière à arrêter la migration vers le fleuve. La Ville construira un écran d'étanchéité, constitué d'un mur ancré au roc, en amont de l'autoroute Bonaventure et une usine de traitement de l'eau souterraine afin d'enlever les contaminants. Des puits de pompage actifs seront aménagés afin d'assurer un contrôle hydraulique de la nappe et la récupération des phases libres et des eaux souterraines contaminées. Les eaux souterraines et les phases libres d'hydrocarbures provenant du PEPSC seront acheminées vers la future usine de traitement. À la sortie de l'usine, l'effluent sera rejeté à l'égout combiné et respectera les normes de rejet de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'ensemble du système devrait être opérationnel en 2018.

En vue de la construction de cet écran d'étanchéité ancré au roc, d'une longueur de 1,9 km, le long de la rue Carrie-Derick, la création d'une servitude à des fins environnementales est nécessaire sur une partie du lot 1 382 622 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), devant le bâtiment situé au 1441, rue Carrie-Derick, propriété de Tata Communications (Canada) LTD. (le « Cédant »).

En effet, la Ville détient ce droit réel accessoire sur les autres immeubles de ce parc d'entreprises. Lorsque la Ville a vendu des terrains à Bell Mobilité et Tata Communications (anciennement Téléglobe Canada inc.), ce besoin de détenir une telle servitude n'avait pas été identifié. Par la suite, le besoin étant connu, ces servitudes ont été créées au moment de la vente des autres immeubles (ex. : Vision Globale A.R. Itée).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0324 - 24 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14026 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1692 - 12 novembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

CE13 0635 - 15 mai 2013 - Demander à la ministre du MDDELCC, le report de l'échéance jusqu'au 31 décembre 2018 du programme Revi-Sols pour l'affectation des sommes résiduelles dédiées au projet du PEPSC.

CM12 0301 - 16 avril 2012 - Approuver l'entente de partenariat entre la Ville et le MDDEFP concernant la réalisation d'une étude de faisabilité commune relative à la problématique environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et la participation aux coûts de l'étude pour un montant maximal de 270 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Sols.

DESCRIPTION

La Ville planifie la construction d'un mur d'interception d'hydrocarbures en tréfonds de l'Immeuble ainsi que l'intégration de puits de pompage (le « Projet ») devant le bâtiment situé au 1441, rue Carrie-Derick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Cédant a accepté que la Ville réalise le Projet aux conditions énumérées au projet d'acte et s'engage à lui consentir une servitude d'occupation pour des fins environnementales sur l'Immeuble.

Le projet d'acte de servitude établit, entre autres, les conditions relativement à la réalisation du Projet par la Ville, notamment en ce qui concerne l'échéancier des travaux, le maintien des opérations du Cédant, l'accès à l'Immeuble, la santé et la sécurité des employés du Cédant, l'enseigne du Cédant, les massifs de fibre optique, le partage d'information, la confidentialité et les infrastructures souterraines existantes.

Afin de permettre la réalisation du Projet par la Ville, la totalité des arbres présents sur l'Immeuble doit être abattue. Le Cédant a accepté donc que la Ville procède à cet abattage dès qu'il approuvera un plan d'aménagement paysager. Le plan d'aménagement paysager, ci-joint, préparé par la Ville, a été accepté et approuvé par le Cédant. Lorsque les travaux prévus pour la réalisation du Projet seront terminés, la Ville va compléter un aménagement paysager conforme à ce plan sur l'Immeuble, à ses frais.

Le Cédant a permis à la Ville et à ses représentants ou mandataires d'avoir accès sur l'Immeuble avant l'acquisition de la servitude. Ainsi, la Ville a été en mesure d'effectuer les travaux d'investigation préliminaires nécessaires, en l'espèce l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols de l'Immeuble de même que des forages, des prélèvements requis pour la réalisation de ces études et l'installation des puits de pompage définitifs ainsi que des essais de pompage subséquents.

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte, par lequel le Cédant consent, en faveur de la Ville, une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales sur l'Immeuble, d'une superficie de 2 250 mètres carrés tel qu'identifiée par les lettres ABCDA sur le plan C-127 Sainte-Anne, ci-joint, accompagnant la description

technique préparée par Johanne Rangers, arpenteuse-géomètre, le quinze (15) juillet deux mille quinze (2015) sous le numéro 1 050 de ses minutes.

Les conditions d'exercice de la servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales seront les suivantes :

- Le Cédant autorise la Ville à installer, maintenir, entretenir, exploiter et remplacer dans l'assiette un mur d'interception d'hydrocarbures en tréfonds, ainsi que des puits de pompage, des puits d'observation, des conduites et des équipements et accessoires mineurs associés aux opérations de récupération des hydrocarbures et de rabattement de la nappe d'eau souterraine, tels que regards, événements, panneaux de contrôle électrique et autres en tréfonds et en surface. Le Cédant devra préserver les puits d'observations situés sur les fonds servant ainsi que les autres aménagements;

- La Ville devra remettre le fonds servant dans l'état où il se trouvait avant l'exécution des travaux mentionnés au paragraphe précédent et notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, rétablir les revêtements et aménagements paysagers;

- Si les travaux prévus sur le fonds servant ont pour effet de causer des conflits avec des infrastructures ou aménagements existants, la Ville s'engage à corriger ces conflits à ses frais;

- Le Cédant autorise la Ville à couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps dans l'assiette, tous arbres, arbustes, branches et racines qui pourraient nuire aux Équipements appartenant à la Ville ou à être aménagés par la Ville dans l'assiette;

- Le Cédant convient également que la Ville, ses employés, agents, préposés ou entrepreneurs, auront en tout temps le droit d'aller et venir, soit à pieds, en véhicule ou autres, sur le fonds servant pour l'exercice des servitudes avec tous les droits inhérents et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public au fonds servant;

- Le Cédant constitue également, par les présentes, une servitude de non-construction prohibant tout ouvrage, construction, structure permanente ou plantation incompatible avec l'exercice des droits consentis par les présentes, sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle du fonds servant ou d'y empiler des matériaux, sauf avec le consentement écrit de la Ville laquelle pourra refuser tel consentement si, à son avis, les travaux projetés peuvent nuire à l'exercice des droits conférés dans le présent acte;

- La Ville assumera la responsabilité de tous dommages qui pourraient résulter de la réalisation du Projet sur le bâtiment, l'Immeuble, l'assiette ou aux biens situés dans l'assiette appartenant au Cédant ou à des tiers ou tous dommages corporels, soit ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au fonds servant, aux biens publics ou privés, incluant les équipements installés aux fins de l'exercice des droits prévus aux présentes ou à toute personne dont le Cédant donne accès à l'Immeuble, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*.

Tous les frais, droits et émoluments reliés à la préparation de l'acte, incluant les frais de publication au Registre foncier, ainsi que les frais d'une copie authentique pour la Ville seront à la charge de cette dernière.

JUSTIFICATION

La servitude à des fins environnementales est requise en vue de la construction d'un écran d'étanchéité, constitué d'un mur ancré au roc pour empêcher la migration au fleuve Saint-Laurent des hydrocarbures en phases flottantes et de l'eau souterraine contaminée. La mise en œuvre de cette solution de réhabilitation permettra une protection accrue de l'environnement en réduisant les impacts d'une contamination historique vers le fleuve Saint-Laurent.

En conséquence, le SGPI recommande que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte de servitude pour les motifs suivants :

- Les conditions d'exercice de la servitude à des fins environnementales répondent aux exigences de l'ensemble des intervenants.
- La servitude permettra la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures au PEPSC, en réduisant les impacts de la contamination du fleuve Saint-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville versera au Cédant la somme de 40 000 \$, plus les taxes applicables, concurremment à la signature de l'acte de servitude, à titre de compensation pour le temps consacré par ses représentants et consultants à l'analyse du Projet et les frais encourus. Le Cédant a remis à la Ville les pièces justificatives pour cette somme. À ce montant s'ajoutera le prix d'acquisition de la servitude, laquelle sera consentie pour le montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables. Le montant total de 75 000 \$ correspond à la valeur marchande attribuable à la servitude environnementale, telle qu'elle a été établie par la Division évaluation immobilière du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation doit non seulement corriger la situation en diminuant les impacts, mais doit également viser à revaloriser, c'est-à-dire à redonner au site un maximum d'usage et à le réintégrer au cycle du développement durable. Le PEPSC représente un lieu de développement économique d'importance appelé également à contribuer au développement éventuel du secteur des berges du Saint-Laurent.

La Ville compte tout mettre en œuvre pour réhabiliter le site et en faire un projet de développement hautement stratégique pour Montréal, notamment en redonnant l'accès aux berges à la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne sera pas en mesure d'acquiescer la servitude environnementale et ainsi d'effectuer les travaux de construction de l'écran d'étanchéité. La Ville sera ainsi dans l'impossibilité de respecter l'engagement pris envers Environnement Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de servitude au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal au mois de juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 19 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2017-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1171197003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de soixante mille dollars (60 000 \$) par année, pour les années 2017-2018-2019, à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour le renouvellement du festival Présence autochtone / Approuver un protocole d'entente à cette fin

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ par année, pour les années 2017-2018-2019 à l'organisme Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, à même le budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale pour l'année 2017 et ce, pour le renouvellement du festival Présence autochtone, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 60 000\$ pour l'année 2018 et récurrent en 2019 seulement;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 09:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171197003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de soixante mille dollars (60 000 \$) par année, pour les années 2017-2018-2019, à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour le renouvellement du festival Présence autochtone / Approuver un protocole d'entente à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Montréal a toujours été un carrefour de rencontre des Premiers Peuples. Ainsi, les Premiers Peuples du Québec et d'ailleurs, venus s'installer à Montréal, font qu'aujourd'hui la métropole est classée huitième au rang des villes canadiennes avec la population autochtone la plus nombreuse.

Afin de créer un véritable impact pour Montréal et les célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le 50e anniversaire d'Expo 67, le 150e anniversaire de la Confédération canadienne et le 10e anniversaire de la Déclaration des droits des peuples autochtones (ONU), la Ville de Montréal souhaite devenir en 2017, Métropole de la réconciliation. Pour ce faire, elle a créé un fonds de soutien pour des initiatives autochtones géré par le Bureau des relations gouvernementales et municipales. Le 13 septembre 2017, Montréal deviendra Métropole de la réconciliation.

Terres en vues est l'organisme produisant le festival Présence autochtone depuis bientôt 27 ans, festival soutenu notamment par la Ville de Montréal, via son Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. À cet effet, il a d'ailleurs reçu la somme de 40 000\$ via ce Programme en 2017 pour la tenue du festival (voir le tableau dans la rubrique Aspects financiers). Dans le contexte où la Ville appuie la mise en oeuvre de projets autochtones structurants, le soutien financier additionnel proposé ici vise à bonifier le renouvellement du festival Présence autochtone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0655 - Autoriser un virement budgétaire de 340 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour la mise en place d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones (Métropole de la Réconciliation);

CE17 0650 - Accorder un soutien financier de cinquante mille dollars (50 000 \$) au Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), pour la présentation de la Journée nationale des Autochtones en direct, à Montréal, le 21 juin 2017, à même le budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE17 0195 - Accorder un soutien financier totalisant 789 500 \$ à 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

CM15 0809 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25^e anniversaire du Festival Présence autochtone / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

CM14 0625 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'élaboration d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

DESCRIPTION

Fondé en 1990, l'organisme Terres en vues est le chef-lieu de la créativité indigène des trois Amériques à Montréal. Maître d'oeuvre du festival Présence autochtone, il possède une expertise de premier plan au niveau des cultures autochtones, possédant un réseau de partenaires nécessaire à la conception d'une programmation d'avant-garde.

La contribution de 60 000 \$ par année constituera la contribution de la Ville de Montréal et ce, sur trois ans, à savoir les années 2017 - 2018 - 2019, pour permettre à Terres en vues d'enrichir la programmation événementielle actuelle, élaborer un plan stratégique et une vision de développement et développer un plan marketing et de promotion adaptés aux nouvelles réalités. La programmation tiendra compte des traditions vivantes enracinées dans le passé, ancrées dans le présent, ouvrant sur l'avenir et affirmant la diversité culturelle et linguistique des Premiers Peuples du Québec, du Canada et de l'étranger.

JUSTIFICATION

Le soutien triennal de 60 000 \$ par année est une mesure bonificatrice pour l'organisme Terres en vues afin d'enrichir son festival et le développement d'une programmation annuelle qui aura des impacts importants auprès de la population montréalaise et comportera des incidences internationales certaines.

Cet appui est fondé sur le premier engagement de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, adoptée en août 2005 : « *Pour être une métropole culturelle authentique, Montréal se doit de reconnaître la variété et la richesse de son héritage amérindien. De plus, la Ville prendra les moyens appropriés, en collaboration avec les principaux intéressés, pour rendre davantage visible la présence autochtone dans le paysage urbain .* » Ainsi, la Ville, qui compte sur une population de 18 000 citoyens autochtones vivant dans la région métropolitaine, souhaite être reconnue comme partie prenante du rayonnement international des Premiers Peuples.

Ce projet culturel est considéré comme une composante significative de l'image de marque de Montréal, ville de réconciliation. Sa contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfiques qu'on en retirera sont d'ordre économique, culturel et social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 180 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Pour 2017, les crédits nécessaires à ce dossier de 60 000\$ sont disponibles au Bureau des relations gouvernementales et municipales, à la Direction générale.

Pour 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 60 000\$ par année sera requis au Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le présent dossier est en lien avec le GDD 1177608001 présenté par le Bureau des relations gouvernementales et municipales : Autoriser un virement de 340 000 \$ en provenance des dépenses contingentes générales d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour la mise en place d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des 2 exercices subséquents jusqu'en 2019. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 60 000 \$ par année est requis pour les exercices 2018 et 2019. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Terres en vues - Festival Présence autochtone →	23e édition	24e édition	25e édition	26e édition	27e édition
Soutiens Ville ↓	Contributions 2013	Contributions 2014	Contributions 2015	Contributions 2016	Contributions 2017
Fonds 175\$			100 000 \$		
Service de la culture		100 000 \$			60 000 \$
Programme de soutien aux festivals	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Conseil des arts de Montréal	17 500 \$	17 500 \$	20 000 \$	26 000 \$	28 000 \$
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à la promotion de la Réconciliation autochtone
- positionne et renforce Montréal comme «Ville du Sommet du Vivre ensemble.»;
- génère des retombées sociales importantes;
- favorise le rayonnement de la métropole

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-05-22

**Dossier # : 1163501003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville, afin de réaliser l'inventaire et la description des collections archéologiques de cinq partenaires (Sœurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Ramezay, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles aux chercheurs, aux étudiants et au public, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 8000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville, afin de réaliser l'inventaire et la description des collections archéologiques de cinq partenaires (Sœurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Rameza, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles aux chercheurs, aux étudiants et au public, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-18 16:34

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163501003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 8000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville, afin de réaliser l'inventaire et la description des collections archéologiques de cinq partenaires (Sœurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Ramezay, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles aux chercheurs, aux étudiants et au public, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les Sœurs Grises de Montréal et le musée Pointe-à-Callière ont mis sur pied un organisme à but non lucratif, la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère D'Youville (la Société), afin de définir un projet de requalification pour la Maison de Mère D'Youville, ensemble conventuel classé bien patrimonial. L'objectif est de lui donner une nouvelle vocation et d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Le projet de requalification qui a été retenu, l'Espace Marguerite D'Youville, a comme objectif de rendre accessible au grand public cet ensemble patrimonial et de favoriser la conservation, la recherche et la diffusion de l'archéologie et de l'histoire de Montréal auprès du public. Le projet réunit cinq (5) partenaires, soit les Sœurs Grises de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le musée du Château Ramezay, les Prêtres de Saint-Sulpice et l'Université de Montréal. Chacun de ces partenaires dispose de collections de référence en archéologie et souhaite pouvoir les réunir à la Maison de Mère D'Youville et les rendre accessibles dans une aire d'exposition appelée « Grand Tessonier » ouverte aux chercheurs, aux étudiants et au public. Toutefois, on ne connaît ni la composition ni l'ampleur de chacune de ces collections de référence.

Afin de dresser un inventaire unique de ces collections de référence et de le faire connaître, la Société désire, dans un premier temps, effectuer le recensement de ces collections auprès de chacun des partenaires et en faire une description détaillée. La Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) assumeront les coûts associés à ce premier volet. Une subvention de 8 000 \$, incluant les taxes, serait accordée à la Société pour procéder à cet inventaire.

Dans un deuxième temps, la Société veut définir le concept de l'aire d'exposition des collections de référence. Ce deuxième volet ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le coût du projet est estimé à 20 000 \$ au total. L'Université de Montréal, le musée Pointe-à-Callière et les Sœurs Grises de Montréal contribueront chacun avec 4000 \$, pour un total de 12 000 \$. La contribution de la Ville et du MCC sera de 8000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - 26 novembre 2015 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relatives au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

DESCRIPTION

Le mandat principal consiste à réaliser l'inventaire des collections archéologiques de cinq partenaires (Sœurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Ramezay, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal) dans le but de les rendre accessibles au public à la Maison de Mère D'Youville dans une aire d'exposition appelée « Grand Tessonnier » ouverte aux chercheurs, aux étudiants et au public.

La Société organisera la collecte de l'information auprès des partenaires, coordonnera l'ensemble des activités pour réaliser le mandat et fournira tout le matériel requis. Elle s'adjoindra également les services d'un archéologue spécialisé. Les livrables sont les suivants :

- Procéder à l'inventaire des collections de référence de chacun des partenaires;
- Établir un catalogue et une description détaillée de ces collections (périodes, cultures matérielles en cause);
- Analyser ces collections de façon à dégager les différentes périodes et cultures matérielles représentées;
- Présenter les données sur un support informatique facilement consultable.

JUSTIFICATION

La Ville et le MCC ne disposent pas d'information sur ce corpus d'objets témoins de l'histoire de Montréal que possède chacun de ces organismes : Sœurs Grises de Montréal, musée Pointe-à-Callière, musée du Château Ramezay, Prêtres de Saint-Sulpice et Université de Montréal. La subvention permettra de procéder à l'inventaire des collections archéologiques. Les travaux réalisés contribueront à accroître les connaissances des collections archéologiques provenant des cinq partenaires et, ainsi, à bonifier la compréhension des diverses phases d'occupation de l'histoire de Montréal. Ils permettront également de rendre disponibles les résultats aux chercheurs, aux étudiants et au public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de l'Entente 2015-2016 faisant l'objet du présent dossier

Grand Tessonnier. Premier volet : Développement des connaissances. Inventaire et description de cinq collections archéologiques de référence provenant des Sœurs Grises de Montréal, du musée Pointe-à-Callière, du musée du Château Ramezay, des Prêtres de Saint-Sulpice et de l'Université de Montréal.	2016	8 000 \$
---	------	----------

NOTE : Projet payé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre le MCC (87,5 %) et la Ville de Montréal (12,5 %).

Le coût maximal de cette contribution financière de 8 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-035 - Réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des parties reportées des ententes sur le développement culturel d'années antérieures à 2016.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2015-2016 intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal.

- Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération.
- La dépense de 8 000 \$ est subventionnée à 8 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 000 \$, et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : **15-01.03.03.00-00-0151**.
- Le soutien financier de 8 000 \$ attribué à la Société représente 40 % du budget total du projet (20 000 \$). La Société soutient le projet à 60 %.
- Le soutien financier à la Société sera remis en deux versements comme stipulé dans la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui participent notamment à l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. L'inventaire des cinq collections archéologiques proposé et son accessibilité aux chercheurs, aux étudiants et au public permettront une prise de conscience de la diversité culturelle de notre territoire et des différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le MCC contribueront à rendre accessible aux chercheurs, aux étudiants et au public l'inventaire de cinq collections archéologiques provenant des Sœurs Grises de Montréal, du musée Pointe-à-Callière, du musée du Château Ramezay, des Prêtres de Saint-Sulpice et de l'Université de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 31 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François A BÉLANGER
Conseiller(ere) en aménagement - archéologue

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1177307002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 194 250 \$ à 18 organismes pour l'organisation de 22 événements dans le cadre de la deuxième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier totalisant 194 250 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de dépôt pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 22 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017;

Répartition du soutien financier		
Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Championnat panaméricain de volleyball assis	AlterGo	15 000 \$
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	25 000 \$
	Total	40 000 \$
Volet II : National		
Championnats canadiens de natation	Swimming Canada / Natation Canada	8 500 \$
Championnat canadien de Triathlon Longue Distance - Esprit	Association Sportive ISM	8 500 \$
Championnat canadien ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec	6 250 \$
Championnat des futurs pros U25	Fédération de golf du Québec	5 000 \$

Essais Nationaux 1	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	6 000 \$
Championnats nationaux juniors élite speedo 2017	Club de plongeon CAMO Montréal Inc.	7 000 \$
Qualifications de l'Est du Canada pour le Duathlon - Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$
Série Grand Prix Étape #5 - Triathlon Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$
	Total	51 250 \$
Volet III : Métropolitain		
37 ^e tournoi annuel de ringuette de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$
21K Banque Scotia de Montréal	Canada Running Series Foundation	10 000 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
Classique verdunoise	Multisports Métro	7 000 \$
Coupe Dodge 2017	Hockey Québec (Région Montréal)	10 000 \$
Demi-Marathon de Lachine	Club de Course à Pied Lachine-Dorval	9 000 \$
Invitation Internationale Natation SAMAK 2017	Jeunesse Aquatique de Brossard/ Club de natation SAMAK	7 000 \$
Invitation Neptune 2017	Neptune Natation	6 000 \$
Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite Développement	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$
	Total	103 000 \$
	Grand total	194 250 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

 Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177307002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 194 250 \$ à 18 organismes pour l'organisation de 22 événements dans le cadre de la deuxième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* (Programme) pour l'année 2017. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération car "l'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale" fait partie du décret d'agglomération. L'enveloppe budgétaire globale pour 2017 est de 500 000 \$. Les événements admissibles au Programme pour l'année 2017 doivent se tenir dans l'année en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0613 19 avril 2017 Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature.

CE17 0094 1^{er} février 2017 Accorder un soutien financier de 117 000 \$ à 12 organismes pour 13 événements, dans le cadre de la 1^{re} date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CG16 0633 24 novembre 2016 Déposer le bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs :

- dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- dans le processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets dont les critères d'admissibilité et d'évaluation sont distincts. Les paramètres sont clairement définis par le Programme et décrits dans le guide et le formulaire en pièces jointes.

Le présent dossier décisionnel porte sur les demandes de soutien aux événements, soit des volets 1, 2 et 3 du Programme, dans le cadre de la deuxième date de dépôt (30 mars 2017). Le Service de la diversité sociale et des sports a reçu vingt-six (26) demandes en provenance de vingt (20) organismes. Vingt-deux (22) demandes étaient admissibles et ont été analysées.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à vingt-deux (22) événements organisés par dix-huit (18) organismes pour une somme totale de 194 250 \$, soit plus spécifiquement :

- Deux (2) événements internationaux pour un sous-total de 40 000 \$;
- Huit (8) événements nationaux pour un sous-total de 51 250 \$;
- Douze (12) événements métropolitains pour un sous-total de 103 000 \$.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. L'approbation du soutien de 194 250 \$ à 18 organismes contribuera à assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le Programme soutient l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* pour l'année 2017 est de 500 000 \$. Une somme de 122 000 \$ a été octroyée dans le cadre de la première date de dépôt et du soutien aux candidatures. Un solde de 378 000 \$ est disponible pour les deuxième et troisième dépôts.

Il est recommandé d'accorder un soutien d'une valeur totale de 194 250 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués.

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2017 Dépôt 2 - 30 mars 2017</p>

Volet 1 : International			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du budget de l'événement
Championnat panaméricain de volleyball assis	AlterGo	15 000 \$	7 %
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	25 000 \$	5 %
Volet 1 - Sous-total		40 000 \$	
Volet 2 : National			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du budget de l'événement
Championnats canadiens de natation	Swimming Canada / Natation Canada	8 500 \$	11 %
Championnat canadien de Triathlon Longue Distance - Esprit	Association Sportive ISM	8 500 \$	9 %
Championnat canadien ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec	6 250 \$	26 %
Championnat des futurs pros U25	Fédération de golf du Québec	5 000 \$	22 %
Essais Nationaux 1	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	6 000 \$	17 %
Championnats nationaux juniors élite speedo 2017	Club de plongeon CAMO Montréal Inc.	7 000 \$	12 %
Qualifications de l'Est du Canada pour le Duathlon - Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$	13 %
Série Grand Prix Étape #5 - Triathlon Esprit	Association Sportive ISM	5 000 \$	29 %
Volet 2 - Sous-total		51 250 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du budget de l'événement
37 ^e tournoi annuel de rinkette de BKRA	Association de rinkette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$	9 %
21k Banque Scotia de Montréal	Canada Running Series Foundation	10 000 \$	2 %
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$	17 %
Classique verdunoise	Multisports Métro	7 000 \$	10 %
Coupe Dodge 2017	Hockey Québec (Région Montréal)	10 000 \$	15 %
Demi-Marathon de Lachine	Club de Course à Pied Lachine-Dorval	9 000 \$	5 %
Invitation Internationale Natation SAMAK 2017	Jeunesse Aquatique de Brossard/ Club de natation SAMAK	7 000 \$	15 %
Invitation Neptune 2017	Neptune Natation	6 000 \$	9 %
Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$	19 %
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$	1 %

Triathlon de Verdun	Triathlon Élite Développement	6 000 \$	6 %
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$	3 %
	Volet 3 - Sous-total	103 000 \$	
	Total	194 250 \$	

Certains de ces événements ont déjà été soutenus financièrement dans le cadre du Programme dans les années antérieures. Les contributions antérieures aux événements retenus sont présentées en pièce jointe.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Le solde de 183 750 \$ sera disponible pour la troisième date de dépôt en août 2017 et le soutien aux candidatures. Cette somme représente 37 % de l'enveloppe budgétaire, ce qui est conforme à la répartition prévue pour ce programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé les promoteurs à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 août 2017 : 3^e date de dépôt des demandes de soutien aux événements.

Septembre 2017 : Renouvellement du Programme en prévision de la période électorale.

Octobre 2017 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 3^e date de dépôt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Directeur

Le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1177386001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 237 082.81\$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce / Approuver un Addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Ville

Il est recommandé:

- d'accorder une contribution financière non récurrente de 237 082.81\$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce;
- d'approuver un addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et l'organisme PME MTL Centre-Ville;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 13:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177386001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 237 082.81\$ à PME MTL Centre-Ville dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce / Approuver un Addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Cette réorganisation vient remplacer les dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour les années 2016-2021 des ententes de délégation avec les six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes de délégation définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Centre-Est
- PME MTL Centre-Ouest
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île
- PME MTL Grand Sud-Ouest
- PME MTL Ouest-de-l'Île

L'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. Cette part est celle attribuable aux sommes versées aux CLD pour l'application des dispositions de la section 1 du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation de ce mandat prévoit le transfert de l'actif net lié au mandat CLD de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce vers PME MTL Centre-Ville. Une convention de partage de l'actif CLD a été approuvée le 19 mai 2016.

Au moment de l'approbation de la Convention de partage des actifs CLD, l'organisme tentait de régler un litige avec son locateur. L'article 5.2 de la Convention de partage des actifs CLD stipulait qu'un montant de 494 371\$ devait être conservé par l'organisme comme provision pour couvrir les frais de ce dossier. Suite au règlement du litige, l'Organisme s'engageait à rembourser à la Ville la différence entre le montant provisionné et le montant du règlement du litige, incluant les frais encourus. Par la suite, la Ville devait remettre à PME MTL Centre-Ville, organisme responsable du territoire Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, la somme reçue afin de l'inclure à son budget d'opérations. Le présent dossier vise l'approbation du transfert de cette somme à PME MTL Centre-Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 - 19 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'Investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80\$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'Investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.
CG16 0341- 19 mai 2016 - Approuver la Convention de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

DESCRIPTION

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six (6) organismes du réseau PME MTL prévoient le transfert des sommes liées aux actifs nets CLD des anciens organismes de développement économique local.

La Convention de partage des actifs avec la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce a été approuvée le 19 mai 2016, en tenant compte de l'existence du litige en cours avec le locateur. Ce litige ayant été réglé postérieurement à l'approbation de l'Entente de délégation, il y a lieu de faire approuver un addenda à cette dernière afin de transférer les sommes non utilisées (237 082.81\$) de la provision ayant fait l'objet de l'article 5.2 de la Convention de partage des actifs CLD de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à l'organisme PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La réorganisation du développement économique local montréalais implique le transfert à PME MTL Centre-Ville de l'actif net CLD reçu dans le cadre de la Convention de partage de l'actif avec la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le développement économique local du pôle Centre-Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. En effet, dans l'attente du transfert des sommes à PME MTL Centre-Ville, les sommes résiduelles liées au règlement

du litige et faisant partie de l'actif net de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (237 082.81\$) ont été inscrites à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compléter le transfert à l'organisme PME MTL Centre-Ville, des actifs liés au mandat CLD récupérés de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce en vertu de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement des sommes récupérées de la CDEC Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à PME MTL Centre-Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN

Le : 2017-04-19

agent de recherches

Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-05-15



Dossier # : 1177571001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 000 \$ à cinq différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 000 \$, aux cinq différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »	30 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Histoires de réussites »	24 500 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	« Splash d'été et Ma santé m'appartient »	25 000 \$
CARI St-Laurent	« ImmigrantEs en action »	40 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques Autonomes et Indépendantes »	42 500 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-18 17:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177571001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 000 \$ à cinq différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente la prolongeant du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre

temps, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0859 du 25 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1010 du 27 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal,

afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 0796 du 21 mai 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

DESCRIPTION

Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet : « Histoires de réussites »

Soutien financier : 24 500 \$

L'organisme travaille avec des femmes, « cheffes » de familles monoparentales avec enfants de moins de cinq ans, qui ont un projet de retour aux études ou sur le marché du travail. Ce projet vise à offrir un accompagnement individuel à 77 femmes afin de les soutenir dans la réalisation de leur plan d'action personnel qu'elles auront élaboré. Des activités en petits groupes, des formations et des rencontres individuelles sont au programme. Le développement de la dimension « citoyenneté » des femmes par une meilleure connaissance des ressources disponibles est une priorité dans ce projet.

CARI St-Laurent

Projet : « ImmigrantEs en action »

Soutien financier : 40 000 \$

Le projet se déroule en trois volets, cible 29 femmes et 15 hommes et vise à éviter l'isolement et l'exclusion des femmes immigrantes et des nouvelles arrivantes. Le premier volet consiste en une formation axée sur le développement des compétences personnelles et sociales des participants et le deuxième volet vise l'exploration des compétences professionnelles pour les personnes immigrantes (femmes et hommes) pouvant bénéficier d'une formation en préemployabilité. Quant au troisième volet, il vise à faire découvrir aux participants les lieux décisionnels ouverts à la population québécoise et les différentes façons dont ils peuvent y accéder.

Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique

Projet : « Femmes Sud-Asiatique Autonomes et Indépendantes »

Soutien financier : 42 500 \$

Le projet consiste à offrir deux séries de 10 ateliers thématiques à 300 femmes. La première série d'ateliers porte sur l'égalité des genres et inclut des discussions, des conférences, des exercices de prise de décision et des programmes de renforcement de la confiance en soi. La deuxième série porte sur la santé familiale et inclut des activités qui aident les femmes à mieux gérer leur quotidien et à trouver de l'aide lorsqu'elles vivent des situations de stress ou de dépression. Ce programme permettra également au Centre d'adapter sa programmation afin de répondre aux besoins particuliers des femmes âgées.

Centre des femmes de Montréal

Projet : « Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »

Soutien financier : 30 000 \$

Ce projet de suivi et d'accompagnement à la cour vise à soutenir les femmes qui vivent une situation de violence conjugale à travers un suivi individuel. Il s'agit d'une part d'évaluer les besoins de la femme, de la conseiller, de répondre à ses inquiétudes et de faciliter la prise de conscience de ses droits et de son pouvoir. D'autre part, il s'agit d'accompagner, tout au long du processus judiciaire, les femmes en leur offrant une aide psychosociale et en les informant de leurs droits. Au total, 130 femmes sont visées par ce projet.

Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal

Projet : « Splash d'été et Ma santé m'appartient »

Soutien financier : 25 000 \$

Ce projet se divise en deux parties :

1. Le volet « Splash d'été » s'adresse aux filles de 10 à 15 ans et vise à renforcer l'estime et la connaissance de soi, à les amener vers une réflexion sur leur environnement social, ainsi qu'à encourager de bonnes habitudes de vie et la solidarité entre filles.
2. Le volet « Ma santé m'appartient » est un programme de prévention qui vise à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des filles et des femmes provenant de milieux défavorisés, par l'alimentation saine et l'activité physique.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi des financements, la Ville a décidé de procéder à un appel de projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes communautaires.

Suite à cet appel de projets sur invitation, 11 organismes à but non lucratif ont soumis leur projet au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour le volet « Égalité entre les femmes et les hommes » de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales. Un comité d'analyse formé de quatre personnes aux expertises variées et complémentaires s'est réuni et, à l'issue de leur démarche d'analyse, six projets ont été sélectionnés. Cependant, le présent sommaire décisionnel porte sur cinq de ces six projets, le sixième fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats; et,
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou l'efficacité reconnue et documentée.

Le SDSS recommande qu'un soutien financier soit accordé à ces cinq organismes et certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le

cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Les dates de début de quatre projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes des organismes auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, permettent le début des activités. Ces quatre projets sont ceux du CARI Saint-Laurent, du Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, du Centre des femmes de Montréal et de l'Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le montant total à accorder dans le cadre du volet « Égalité entre les femmes et les hommes » est de 200 000 \$. Le présent sommaire porte sur cinq projets recommandés pour un total de 162 000 \$.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé pour ces projets au cours des trois dernières années et celui recommandé en 2017.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / Projet global
		2014	2015	2016		
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	Histoires de réussites	-	-	-	24 500 \$	60 %
CARI Saint-Laurent	ImmigrantEs en action	-	-	-	40 000 \$	64 %
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	Femmes Sud-Asiatique Autonomes et Indépendantes	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	42 500 \$	60 %
Centre des femmes de Montréal	Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	30 000 \$	67 %
Association chrétienne des	Splash d'été et ma santé m'appartient	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	25 000 \$	39 %

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à trois de ces organismes pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans une note additionnelle jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets recommandés, et les interventions qui en découlent, visent tous à atténuer les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les participantes ciblées par ces projets vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal. Grâce à leur expertise, ces organismes promoteurs favorisent l'intégration sociale et économique de leur clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 1er mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COUTU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-17



Dossier # : 1175066002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2017, pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2017, à Intégration jeunesse inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013 — 2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-12 16:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175066002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2017, pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la

Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0322 du 19 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, dont 400 000 \$ à Intégration Jeunesse inc. pour les projets « Valorisation Jeunesse » et Place à la relève », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CG16 0194 - 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 - 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0397 - 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 460 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dont 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

CG13 0110 - 25 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$ à trois

organismes, dont un soutien financier totalisant 600 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Intégration Jeunesse du Québec inc., dont pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », et 200 000 \$ pour réaliser le projet « Programme valorisation Jeunesse », dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

DESCRIPTION

Intégration Jeunesse du Québec inc.

Les deux projets de cet organisme, totalisant 400 000 \$, s'inscrivent dans le cadre du Programme Valorisation jeunesse – Place à la relève qui en est à sa 9e édition et dont l'objectif est d'offrir plus de 600 emplois d'été aux jeunes de secondaires IV et V provenant d'écoles situées en milieux défavorisés et issus principalement de minorités visibles. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à Intégration Jeunesse du Québec en 2012. Avec des taux de satisfaction de plus de 90 %, tant chez les jeunes que chez les employeurs, les inscriptions et les demandes sont au rendez-vous comme à chaque année et l'été 2017 promet d'être encore une fois une réussite au niveau de la participation.

Projet : Camps pédagogiques (Volets : moniteurs de camps de jour, sauveteurs de piscine et surveillants de pataugeoire)

Montant : 300 000 \$

Le projet permet d'offrir des formations en vue de l'obtention de postes. En 2017-2018, un total de 200 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 53 moniteurs de camps de jour, 37 sauveteurs de piscine. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes issus des écoles et des quartiers défavorisés recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Par la suite, des postes en arrondissements seront offerts à l'ensemble des finissants.

Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève

Montant : 100 000 \$

Ce projet permettra à des jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. L'objectif de ce projet est d'offrir 600 emplois formateurs destinés à des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui sont en fin de parcours régulier au niveau secondaire et qui sont motivés. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le SDSS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projets est recommandée.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Les montages financiers, composés de budget autonome de l'organisme auquel s'ajoute d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé durant les trois dernières années par la Ville à cet organisme pour les mêmes projets :

Organismes	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Projet		Soutien MTESS / projet global
	2014	2015	2016				
Intégration Jeunesse du Québec inc.	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	Camps pédagogiques	300 000 \$	73 %
					Programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève	100 000 \$	16,5 %

Par ailleurs, ces projets ont également été soutenus à hauteur de 300 000\$ en 2014, 200 000 \$ en 2015 et 400 000 \$ en 2016 dans le cadre des différentes ententes entre la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Le montant attribué en 2017 n'a pas encore été déterminé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Ils permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Pour présentation au comité exécutif

Juin 2017 Pour approbation par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 4 mai 2017
Amadou Lamine CISSÉ, 3 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-05-12



Dossier # : 1175066001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	« Montréal à notre image: Rencontrer-Connaître-Créer des liens ensemble! »	50 000 \$
Ali et les Princes de la rue	« Montréal, la cité de la relève »	50 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« Jeux de la rue »	50 000 \$
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	« Roule et grimpe au TAZ »	25 000 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 12:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175066001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1^{er} avril

au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0736 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 \$ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 50 000 \$ à Rue Action Prévention jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0397 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 460 000 \$ aux organismes aux organismes ci-après désignés dont 30 000 \$ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 50 000 \$ à Rue Action Prévention jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements » et 60 000 \$ à Ali et les Princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des Princes de la rue », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

CE15 1088 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier de 120 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 \$ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 50 000 \$ à Rue Action Prévention jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements » et 60 000 \$ à Ali et les Princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des Princes de la rue » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

CE14 0567 du 16 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG13 0110 du 25 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$ à trois organismes, dont un soutien financier totalisant 100 000 \$ à Rue Action prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Les jeux de rue inter-arrondissements », 50 000 \$ en 2013 et 50 000 \$ en 2014, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

DESCRIPTION**Réseau citoyen de solidarité Iciéla**

Projet : Montréal à notre image: Rencontrer-Connaitre-Créer des liens ensemble!

Montant : 50 000 \$

Le projet vise à rejoindre 63 jeunes participants, bénévoles et animateurs, afin de participer à un camp de jour estival gratuit de deux semaines en juillet 2017 et à une série de rencontres, visites et projections publiques tout au long de l'année jusqu'en mars 2018. Il vise à regrouper des jeunes de différentes communautés - nouveaux arrivants, autochtones, à risque de décrochage scolaire ou raccrocheurs, provenant de 4 arrondissements - afin de visiter pendant deux semaines durant l'été des organismes communautaires dans le but d'échanger sur les réalités et défis propres à chaque communauté. Les participants devront réaliser un court métrage sur leurs visions de leur communauté, basé sur leur perspective informée par les diverses rencontres et leur propre expérience par rapport au vivre ensemble.

Ali et les Princes de la rue

Projet : Montréal, la cité de la relève

Montant : 50 000 \$

Le projet vise à réaliser un accompagnement scolaire et psychosocial à 111 jeunes de façon à favoriser l'obtention du diplôme d'études secondaires et à accroître leur développement personnel et social. Il valorise l'éducation, renforce les acquis académiques grâce à un encadrement individualisé et offre un outil précieux aux parents et aux institutions scolaires pour contrer le décrochage scolaire, l'exclusion et la pauvreté. Par des activités d'aide aux devoirs, d'accompagnement personnalisé et d'enseignement des matières académiques, chaque jeune sera orienté et formé en fonction de ses besoins et de ses aptitudes.

Rue Action Prévention Jeunesse

Projet : Jeux de la rue**Montant : 50 000 \$**

L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives et culturelles pour environ 2 000 jeunes montréalais de 12 à 24 ans, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles. De plus, l'organisme prévoit aussi embaucher une centaine de jeunes durant les activités pour la réalisation d'un événement sportif qui consiste à la mise en place de tournois en soccer et basket-ball dans 11 arrondissements de la ville entre le 1^{er} juin et le 13 août 2017.

TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire**Projet : Roule et grimpe au TAZ****Montant : 25 000 \$**

Le projet vise à accueillir à prix réduit 1000 jeunes de 8 à 12 ans en provenance des camps de jour des milieux défavorisés de la Ville de Montréal. Il leur fera vivre une expérience sportive ludique à travers une initiation où le patin, la trottinette et le « skate-board » deviennent les moteurs d'intervention.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe de 9 M\$ qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale autant au niveau local que régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financements, l'option privilégiée par la Ville, pour cette année, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

Le 13 janvier 2017, le SDSS a invité sept organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet Insertion sociale et économique des jeunes et des immigrants doté d'un montant de 175 000 \$ dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Les organismes sont : Ali et les princes de la rue; TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire; Rue Action Prévention Jeunesse; Concertation-Femme; Desta Réseau de la Jeunesse Noire; Québec Board Black Educators (QBBE) et Réseau citoyen de solidarité Iciéla. Le SDSS a choisi ces organismes, reconnus pour la pertinence de leurs interventions et leur mission régionale. Concertation-Femme et Desta Réseau de la Jeunesse Noire n'ont pas déposé de demande de soutien financier.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou l'efficacité reconnue et documentée.

Au total, cinq projets ont été étudiés par un comité de sélection composé de cinq personnes, dont deux représentants du SDSS, un représentant d'arrondissement, une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et un de la Direction des politiques et des relations interministérielles du Secrétariat à la jeunesse. En conformité avec les résultats de l'analyse du comité, le SDSS recommande que les montants indiqués ci-dessous soient attribués pour chacun des quatre projets retenus.

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse. Les problématiques liées à l'insertion sociale et économique des jeunes et des immigrants sont traitées à travers ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur financement considérant qu'il vise la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

La date de début des quatre projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Des montages financiers, composés des budgets autonomes de l'organisme auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé les trois dernières années par la Ville à ces organismes pour le même projet.

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2014	2015	2016			
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	-	-	-	« Montréal à notre image: Rencontrer-Connaitre- Créer des liens ensemble! »	50 000 \$	72 %
Rue Action Prévention Jeunesse	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	« Jeux de la rue »	50 000 \$	26 %
Ali et les Princes de la rue	-	-	-	« Montréal, la cité de la relève »	50 000 \$	74 %
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	-	30 000 \$	25 000 \$	« Roule et grimpe au TAZ »	25 000 \$	82 %

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à ces

organismes pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans une note additionnelle spécifique jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en les familiarisant à des activités de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. De plus, les projets se distinguent par leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration sociale et économique des jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 3 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-03

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1163501002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys, afin de réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-23 10:33

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163501002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le sous-sol du musée Marguerite-Bourgeoys cache un site archéologique d'une intégrité exceptionnelle étroitement lié à l'histoire des débuts de la colonie française et aux origines de Ville-Marie. Ce lieu constitue l'un des sites archéologiques les plus importants au Québec. Il abrite les vestiges d'un campement amérindien de la période préhistorique, les fondations de la première chapelle (1675-1678), les restes de pieux de la palissade de bois qui ceinturaient la ville ainsi que d'importantes traces du paysage montréalais des 17^e et 18^e siècles.

En 2014, en collaboration avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Musée Marguerite-Bourgeoys a mis en place le *Programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques du site de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (BjFj-96)*. Ce programme visait principalement la réalisation de trois objectifs :

1. D'abord, le volet « recherche » ciblait quatre (4) interventions archéologiques de diverse envergure qui ont permis de corroborer certaines hypothèses et de documenter davantage l'histoire du site aux 17^e et 18^e siècles, soit à l'époque de la première chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours fondée par Marguerite Bourgeoys.
2. Ensuite, le volet « conservation *in situ* » prévoyait la mise au point d'une stratégie de conservation préventive du site archéologique, notamment en faisant faire une expertise sur les vestiges en maçonnerie de la chapelle de 1678.
3. Enfin, le volet « mise en valeur et diffusion » prévoyait revoir la stratégie de mise en valeur et d'interprétation du musée et inclure dans les visites et programmes muséaux les nouvelles connaissances acquises dans les volets « recherche » et « conservation *in situ* ».

À la lumière des résultats obtenus lors de ces interventions, le Musée Marguerite-Bourgeoys désire poursuivre pour l'année 2016-2017 le *Programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur du site archéologique*. Pour ce faire, les volets « conservation » et « mise en valeur et diffusion » seront particulièrement privilégiés.

Dans le volet « conservation », trois (3) interventions ont été ciblées visant la conservation optimale des vestiges :

- 1) Réaliser un sondage archéologique préalable sous le narthex (parvis) de la chapelle actuelle;
- 2) Demander au Centre de conservation du Québec (CCQ) de procéder à l'expertise des sols et de certains vestiges particulièrement fragiles afin de vérifier tout problème de conservation ou signe de détérioration du site archéologique;
- 3) Réaliser un nettoyage complet du site.

Dans le volet « mise en valeur et diffusion », le scénario de visite du site archéologique sera revu et bonifié à la lumière des plus récentes recherches historiques et archéologiques.

Le présent sommaire porte sur l'octroi d'une contribution financière de 16 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys pour la réalisation, dans le volet « conservation », d'un sondage et d'une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et pour procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 - 24 novembre 2016 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le MCC et la Ville de Montréal.

CG14 0459 - 30 octobre 2014 : Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat principal consiste à réaliser un sondage et une supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et à procéder au nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle du même nom. Un rapport d'interventions archéologiques doit être rédigé à la suite de ces interventions.

Calendrier de réalisation

2016 : sondage et supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours;

2017 : nettoyage annuel de la crypte archéologique située sous la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours;

2017 : rédaction du rapport d'interventions archéologiques.

JUSTIFICATION

Le site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours se caractérise par une unicité et une intégrité exceptionnelles. Il abrite les fondations de la première chapelle et de la palissade de bois, mais aussi des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ainsi que d'importantes traces du paysage montréalais des 17^e et 18^e siècles. Il s'agit d'un des sites les plus riches dans la diversité de ses occupations et dans son histoire qui est accessible au public. Il importe donc :

- d'assurer la pérennité des vestiges archéologiques de la chapelle, de la palissade et des traces de l'occupation préhistorique (foyer, niveau d'occupation, etc.);
- d'accroître les connaissances des diverses phases d'occupation du site, de l'architecture de la chapelle, de la présence des neuf (9) religieuses encore inhumées sur le site, du système défensif de la ville (palissade de bois) et de l'épidémie de « fièvre maligne » de 1734;
- d'assurer la mise en valeur des vestiges archéologiques par un système efficace d'éclairage, de circulation et de diffusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de l'Entente 2012-2015

Programme de recherche, de conservation <i>in situ</i> et de mise en valeur des ressources archéologiques	2014	75 000 \$
---	------	-----------

Contribution de l'Entente 2016-2017 faisant l'objet du présent dossier

Programme de recherche, de conservation <i>in situ</i> et de mise en valeur des ressources archéologiques, volet « conservation »	2016	16 000 \$
---	------	-----------

NOTE : Projets payés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre le MCC (50 %) et la Ville de Montréal (50 %).

Le coût maximal de cette contribution financière de 16 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-035 - Réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des parties reportées des ententes sur le développement culturel d'années antérieures à 2016.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2016-2017 intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal.

- Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération.
- La dépense de 16 000 \$ est subventionnée à 8 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 8 000 \$, et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : **16-01-01-02-02-0011**.
- Le soutien financier de 16 000 \$ attribué à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys représente 58,2 % du budget total du projet (27 484 \$). La Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys soutient le projet à 41,8 %. Un tableau des contributions financières est joint en annexe du projet dans la convention de contribution financière.

- Le soutien financier à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys sera remis en trois versements comme stipulé dans la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui participent notamment à l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques à la crypte archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours permet une actualisation de ce site selon les normes de conservation et assure une pérennité et une accessibilité à ce site archéologique exceptionnel. Ce dernier contribue également à une prise de conscience des visiteurs de la diversité culturelle de notre territoire et des différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le MCC s'assurent de la protection intégrale du site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et d'une ouverture vers son accessibilité au grand public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 31 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François A BÉLANGER
Conseiller(ere) en aménagement - archéologue

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-08

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-18

CE : 20.075
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.076
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.077
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167195005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000\$ et de soutien technique au montant de 100 000\$ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec. / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017, et du défilé, le 24 juin 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

Il est recommandé
au comité exécutif

- 1 - d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » une contribution financière de 105 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017, et le Grand spectacle, le 23 juin 2017;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 11:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000\$ et de soutien technique au montant de 100 000\$ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec. / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017, et du défilé, le 24 juin 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1970, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, a pour mission d'organiser, à l'intention de la population métropolitaine, les célébrations de la fête nationale des 23 et 24 juin sur le territoire de Montréal et de Laval. Il est mandaté par le Gouvernement du Québec pour organiser les activités d'impact national de la fête dans la métropole. Ce présent sommaire vise à autoriser le versement d'une contribution financière de 105 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la présentation du Grand spectacle et du défilé de la Fête nationale à Montréal et lui accorder le soutien technique afférent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0753 - Le 21 juin 2016 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CM15 0794 - Le 16 juin 2015 - Accorder un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015. Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier. Autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM14 0604 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 550 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de l'édition 2014 du Défilé de la Saint-Jean.

DESCRIPTION

Pour la 3e année consécutive, le volet spectacle se réalisera le 23 juin à la Place des festivals, dans le quartier des spectacles. Ce quartier est spécialement conçu pour les grands rassemblements ainsi que pour des événements nécessitant une logistique importante. Le Grand spectacle est l'événement de l'été qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Véritable tribune de la chanson québécoise francophone d'hier et d'aujourd'hui, cette grande célébration musicale met en scène les plus grandes vedettes de la chanson québécoise de même que les artistes les plus prometteurs de la relève. Il amorcera ses festivités dès 18h00 avec un avant spectacle qui sera suivi par le Grand spectacle pour se terminer à minuit avec une soirée DJ. Une émission de télévision sera produite à partir du Grand spectacle pour diffusion le 24 juin en soirée, en simultané sur ICI Radio-Canada et sur les ondes de la radio Rythme FM.

Le défilé retournera sur la rue St-Denis en 2017. Il prendra donc St-Denis direction sud, entre les rues Laurier et Sherbrooke. Le défilé dont le thème est «Montréal, terre d'accueil», soulignera la grande diversité montréalaise. Le défilé mettra en valeur trois tableaux originaux et inédits : terre d'histoire, terre fertile et terre d'accueil. D'une durée de 90 minutes, il sera capté pour la télévision et retransmis sur les ondes d'ICI Radio-Canada le 24 juin, à partir de 17h. Pour le Comité de la Fête nationale, il était donc logique de rapprocher le défilé près du site du Grand spectacle.

JUSTIFICATION

Marquant la Fête nationale des Québécois et des Québécoises de toutes origines, l'événement est très attendu par la population montréalaise. Tant le défilé que le spectacle sont des événements gratuits qui favorisent le rapprochement citoyen. La Fête nationale du Québec à Montréal se veut une célébration non politique et non partisane qui vise à donner à tous les citoyens montréalais la fierté de vivre dans une ville inclusive, francophone et ouverte sur le monde.

Pour la réalisation de cet événement attendu de tous les Montréalais, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé, incluant les zones de montage et de démontage. Les divers services municipaux, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Société de transport de Montréal (STM) et Urgences-Santé impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements, contribueront à la bonne marche de cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce soutien financier, soit 105 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 105 000 \$ accordé à l'organisme « Le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le Grand spectacle et le défilé est estimé à 100 000 \$ (prêt d'équipements, services municipaux offerts, incluant le SPVM). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le budget prévisionnel de l'organisme pour 2017 est de 2,3 M\$. Le soutien financier de la Ville correspond à 4,5% du budget de l'organisme.

Tableau des octrois au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget de l'organisme	1 993 000 \$	2 047 733 \$	2 185 362 \$	1 948 292 \$	1740 367 \$
Contribution financière de la Ville	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	105 000 \$	105 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	4%	4%	4%	5%	6%

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue de la Fête nationale à Montréal représentent une valeur de l'ordre de 100 000 \$. Cet ordre de grandeur estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis. En aucun temps il ne sera utilisé à des fins de convention.»

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle sont des rassemblements populaires à Montréal.

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective de maintien de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le défilé, accessible à tous, constitue un moment privilégié pour célébrer l'héritage québécois.

Il n'y aura aucun véhicule à essence dans le défilé. Dans un souci écologique, tous les éléments seront déplacés par des humains et/ou des véhicules électriques

Toutes les festivités entourant la Fête nationale sont autant d'occasions de mettre en valeur les traditions et la culture québécoises et de tisser des liens entre les communautés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général de l'arrondissement concerné soit le Plateau Mont-Royal, ainsi que des principaux services municipaux incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Urgences -Santé (US), impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement officiel: conférence de presse prévue en juin 2017.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du spectacle : 23 juin 2017

Réalisation du défilé : 24 juin 2017

Rencontre de rétroaction : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin GRENIER, Service de police de Montréal
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Geneviève G TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Nathalie SAINDON, 9 mai 2017
Geneviève G TREMBLAY, 9 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-22



Dossier # : 1170706001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013-2018) - Volet Aînés / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 013-2017) - Volet Aînés;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Forum des citoyens aînés de Montréal	«Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE)»	20 000 \$
FADOQ - Région Île de Montréal	« Retour en emploi post-retraite, région île de Montréal »	25 000 \$
Les YMCA du Québec	« Aînés en action - Grand Montréal »	19 579 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	« Les Habitations partagées »	35 000 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 12:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170706001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013-2018) - Volet Aînés / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$ est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la

Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1234 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956 \$ à six différents organismes, pour l'année 2016, dont 20 000 \$ au Forum des citoyens aînés de Montréal, 35 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée et 19 956 \$ à Les YMCA du Québec, pour des projets relativement aux aînés, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1243 du 23 juin 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 99 480 \$ à six organismes pour l'année 2015, dont 19 480 \$ au Forum des citoyens aînés de Montréal, 35 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée et 20 000 \$ à Les YMCA du Québec, pour des projets relativement aux aînés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 0875 du 4 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 – 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CE13 1596 du 9 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 120 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à cinq organismes, dont 45 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Aînés en action » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Forum des citoyens aînés de Montréal

Projet : « Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE) »

Montant: **20 000 \$**

Organiser une série d'ateliers à l'intention des aînés des communautés culturelles, défavorisés et vulnérables afin de renforcer leurs capacités en technologie numérique de base. Des jeunes seront invités à participer au projet pour faire équipe avec les aînés et les accompagner dans leur apprentissage.

FADOQ - Région Île de Montréal

Projet : « Retour en emploi post-retraite, région île de Montréal »

Montant : **25 000 \$**

Faire connaître aux employeurs de l'île de Montréal la plate-forme Web Maind'oeuvre50+.com dédiée à la recherche d'emploi pour les 50 ans et plus. Ce portail Web met de l'avant des offres d'emploi d'employeurs à la recherche de candidats, tout en permettant à des aînés de profiter d'un site où il est possible de remplir son profil, déposer son curriculum vitae et postuler directement en ligne pour des emplois disponibles.

Les YMCA du Québec

Projet : « Aînés en action - Grand Montréal »

Montant : **19 579 \$**

Favoriser le maintien de la santé globale (physique, intellectuelle, mentale et sociale/affective) des participants aînés, tout en les encourageant à être en action - rencontres sportives, sorties culturelles ou capsules d'information. Les participants sont rejoints dans différents points de service (HLM et centres communautaires) de différents quartiers de Montréal.

Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée

Projet : « Habitations partagées »

Montant : **35 000 \$**

Jumeler des personnes âgées qui seront considérées comme les accueillants auprès de nouveaux arrivants, qui eux seront les requérants. Le projet permet de réduire la solitude des personnes âgées et de favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financement, l'option privilégiée par la Ville, pour cette année, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires. Après analyse des projets déposés lors de l'appel de projets lancé en janvier 2017, le SDSS recommande de soutenir les projets mentionnés dans la section « Justification » et énumérés dans la section « Aspects financiers ». Les quatre projets concernent les personnes âgées de 65 ans et plus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et sont de portée montréalaise. Ils correspondent aux balises de l'entente Ville-MTESS (2013-2018) et sont conformes à toutes les exigences applicables de ce programme.

Les dates de début de deux projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes des organismes auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités. Ces deux projets sont ceux de FADOQ - Région île de Montréal et Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé les trois dernières années par la Ville à ces organismes pour le même projet.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016		
Forum des citoyens âgés de Montréal	Apprentissage aux communications informatisées : Services et Échanges (ACISE)	20 000 \$	19 480 \$	20 000 \$	20 000 \$	83 %

FADOQ - Région Île de Montréal	Retour en emploi post-retraite, région île de Montréal	-	-	-	25 000 \$	70 %
Les YMCA du Québec	Aînés en action - Grand Montréal	20 000 \$*	22 500 \$	19 957 \$	19 579 \$	73 %
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Les Habitations partagées	20 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	70 %

* CE13 1596 soutien financier de 45 000 \$ pour 2013 et 2014, dont versement de 20 000\$ en 2014

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à ces organismes pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans une note additionnelle spécifique jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités prévues dans les quatre projets permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale touchées par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièce jointe (Annexe 2).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation pour approbation au comité exécutif

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du SDSS. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1171084001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 35 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale qui aura lieu à Montréal du 11 au 13 octobre 2017.

Il est recommandé:

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 35 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale 2017;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171084001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 35 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale qui aura lieu à Montréal du 11 au 13 octobre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Cinq établissements d'enseignement supérieur montréalais sont membres du Comité national (CN) du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAÉI). Ces cinq établissements sont : l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), l'Université Concordia, l'Université McGill, l'Université de Montréal, et l'École de technologie supérieure. Le CN-CAÉI est chargé de l'organisation de la 5e édition du CAÉI. L'événement aura lieu au Palais des congrès de Montréal, du 11 au 13 octobre 2017. L'UQÀM agit à titre de leader du CN-CAÉI dans le cadre de l'organisation de l'événement.

Le 19 octobre 2016, l'UQÀM a déposé, au nom du CN-CAÉI, une demande d'aide à la Ville de Montréal afin d'appuyer l'organisation de la 5e édition du CAÉI. Cette demande est en pièce jointe.

La demande de l'UQÀM porte sur une contribution financière de 35 000 \$ ainsi que l'organisation d'une réception d'ouverture le 10 octobre 2017. Le présent dossier décisionnel propose une entente de contribution uniquement sur un soutien financier de 35 000 \$.

L'UQÀM et ses composantes ont reçu plusieurs contributions financières de la Ville au cours des cinq (5) dernières années. Aucune ne concernant le CAÉI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le Congrès des Amériques sur l'éducation internationale est un forum créé en 2010 au Canada, pour les différents acteurs de l'enseignement supérieur. Il favorise le dialogue et les débats orientés vers la contribution de l'internationalisation et la qualité de l'enseignement supérieur. Le CAÉI réunit 33 associations universitaires de deux continents américaines. Les événements internationaux du CAÉI permettent aux responsables et

professionnels de l'éducation supérieure d'échanger et de connaître les différentes politiques publiques, les divers modèles, les paradigmes, les bonnes pratiques, les défis et les tendances émergentes dans ces secteurs d'actualité, et de susciter des contacts de collaboration institutionnelle d'impact.

Les objectifs du Projet sont :

- Réitérer la position de Montréal comme pôle international du savoir et comme destination d'études et de recherche de pointe;
- Attirer les acteurs d'enseignement supérieur à Montréal en vue de développer de nouveaux partenariats et collaborations en recherche et formation;
- Démontrer la force de la diversité des établissements d'enseignement supérieurs de Montréal;
- Faire rayonner les meilleures pratiques en matière d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieure et renforcer leur collaboration internationales en formation et en recherche;
- Favoriser les opportunités de financement en recherche par les organismes subventionnaires et fonds de recherche nationaux et internationaux.

Les éditions antérieures ont eu lieu à Calgary (2010); à Rio de Janeiro, Brésil (2012); à Monterrey, Mexique (2013); et à Quito, Équateur (2015).

Lors du CAÉI 2017, les participants discuteront de la gestion de l'internationalisation de la recherche et de l'enseignement supérieur sous plusieurs angles : l'innovation sociale, les interactions gouvernements-universités-industries, les infrastructures du savoir et le rôle des villes, la recherche fondamentale et appliquée ainsi que les meilleures politiques d'éducation visant l'inclusion de tous les groupes de la société. Le déroulement du congrès de chaque journée respecte le canevas suivant : une session plénière le matin, sous formes de débats avec un panel d'experts, un conférencier invité, ou une entrevue dirigée par un intervieweur sur un sujet donné, suivie d'ateliers thématiques et des sessions parallèles en après-midi.

Le coût total du projet est estimé à 499 500 \$ et serait financé comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 1 - Revenus du Projet

PRINCIPAUX PARTENAIRES ET PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANTS DEMANDÉS	POURCENTAGE (par rapport au budget total)
Ville de Montréal	35 000 \$	7 %
Gouvernement du Québec	115 000 \$	23 %
Tourisme Montréal	17 500 \$	3 %
Montréal International	4 000 \$	1 %
Total des subventions gouvernementales et paragouvernementales canadiennes	171 500 \$	34 %
Établissements d'enseignement supérieur Québec et hors Québec (hors universités hôtes)	25 000 \$	5 %
Secteur privé et secteur associatif	18 000 \$	3 %
Autofinancement (universités hôtes)	285 000 \$	57 %
Budget prévisionnel total	499 500 \$	100 %

JUSTIFICATION

La tenue à Montréal de la 5e édition du CAÉI contribue à consolider la position de Montréal comme Ville de savoir, de création et d'innovation, s'inscrivant ainsi le 1^{er} axe de la stratégie IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025. Le développement d'une société de savoir basée sur la création et l'innovation est fondamental pour améliorer la performance économique et ainsi accroître la qualité de vie des montréalaises et des montréalais. Par ailleurs, le projet contribuera au rayonnement international de Montréal. Rappelons que Montréal a récemment été nommée la meilleure destination au monde pour les étudiants étrangers par l'Institut Quacquarelli Symonds (QS), qui classe les 100 villes les plus prisées des étudiants.

Pour ce congrès auquel participeront environ 700 participants et une trentaine d'exposants, les dépenses générées par les organisateurs et les participants sont estimées par Tourisme Montréal à environ 1 300 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 35 000 \$ sont prévus au budget du Services de développement économique (CR 105610).

Cette contribution financière sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisme encourage ses employés, fournisseurs et clients à adopter des pratiques responsables. L'événement aura lieu au Palais des congrès, lequel applique son Plan d'action en développement durable et sa Politique en développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rayonnement national et international de Montréal et de ses principaux établissements d'enseignement supérieur, lesquels sont des acteurs majeurs de recherche et d'innovation.

Le soutien accordé par la Ville de Montréal donnera une crédibilité accrue à cet événement international qui se tiendra à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'Organisme en matière de visibilité sont incluses dans la Convention de contribution financière. Par ailleurs, une opération de communication sera développée avec les Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du CAÉI du 11 au 13 octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-10

Véronique DOUCET
Directrice



Dossier # : 1173205002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 125 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la mise en oeuvre d'une nouvelle plate-forme numérique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 125 000\$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) afin de réaliser la mise en oeuvre d'une nouvelle plate-forme numérique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 125 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la mise en oeuvre d'une nouvelle plate-forme numérique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2006, l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de "promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal." Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité. Depuis 2008, le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal soutiennent dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel certaines initiatives de l'organisme par l'entremise d'une entente de partenariat. Cette entente a été renouvelée à plusieurs reprises, et plus récemment en 2016-2017 afin de poursuivre la consolidation de certaines actions, notamment l'accompagnement des acteurs culturels dans la mise en place d'une stratégie d'inclusion de la diversité. Le projet de mise en place d'une plate-forme numérique par l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) permettra de constituer une porte d'entrée sur la production des artistes issus de la diversité, un guichet d'information pour les artistes issus de l'immigration, une vitrine professionnelle pour les artistes membres ainsi qu'un lieu d'échange d'idées. Elle vise à faire rayonner la diversité des pratiques et des artistes québécois de toutes origines. De plus, elle facilitera la diffusion et l'accessibilité à l'ensemble des initiatives et projets collaboratifs offerts par l'organisme. Par le biais de cette plate-forme, Diversité artistique Montréal (DAM) souhaite également établir de nouvelles collaborations et partenariats avec des acteurs culturels possédant une vaste expérience en multi média et en diffusion, notamment *La Fabrique culturelle* et *La Vitrine culturelle*. Ce projet s'inscrit donc les grandes orientations du *Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)* tout en favorisant la reconnaissance de la diversité culturelle montréalaise.

Ce projet comporte non seulement la mise en place d'un site web, mais également l'achat d'équipements spécialisés permettant la réalisation de portfolios et de vidéos promotionnels. Pour rendre possible ce projet, DAM devra donc déménager dans des locaux plus grands qui

permettront d'accueillir les équipements nécessaires ainsi qu' un espace de co-working pour ses membres. L'organisme est déjà logé par la Ville au Centre Strathearn (Sommaire 1154069001). Une réorganisation de l'occupation de l'espace avec d'autres organismes partenaires (Association Québec-France et Collectif d'animation L'Autre Montréal) permettra le déménagement de l'organisme dans d'autres locaux plus grands au même étage du Centre Strathearn (Sommaires 1174069007, 1174069008 et 1174069005).

Le projet est également financé grâce au *Fonds du Canada pour les espaces culturels* du ministère du Patrimoine Canadien. Les sommes accordées viendront compléter le financement de l'achat d'équipement spécialisés ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux. Cette demande s'inscrira dans le cadre financier 2017-2018 de Patrimoine Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0024 - 17 janvier 2017 - Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 et approuver la convention.

CM15 2200 - 2 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme;

CM15 0503 - 27 avril 2015 -Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM11 0607 - 22 août 2011 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local de 80,01 m² situé au 3680, rue Jeanne-Mance pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La plate-forme numérique se déclinera plus précisément en trois grands volets et sera développée de manière à pouvoir s'adapter à différents supports (téléphones portables, tablettes, ordinateurs de bureau, etc.)

1. **DAM-Réseau** : Chaque membre pourra créer sa page d'artiste contenant l'ensemble de ses informations et réalisations professionnelles. Une WEB-télé mise à la disposition des artistes et les capsules vidéo produites seront également diffusées dans le réseau La Fabrique Culturelle de Télé-Québec. Les artistes pourront également afficher le calendrier de leurs spectacles en ligne grâce à La Vitrine Culturelle.
2. **DAM-Services** : qui se décline également en trois volets: accompagner, informer et représenter :
 1. Accompagner: les utilisateurs pourront se renseigner sur les services de DAM;
 2. Informer: cette section sera pensée comme une boîte à outils. Il s'agira d'un centre de ressources et de conseil;
 3. Représenter: cette section regroupera les prises de position et les écrits critiques proposés par DAM.
3. **DAM-Débat** : Cette interface sera un blogue interactif animé par un membre de l'équipe de DAM. Cet espace de discussion sera en lien avec les réseaux sociaux (Facebook, Twitter ou autres). Des articles tirés de la revue TicArtToc seront accessibles gratuitement dans cette section.

Le coût du projet s'élève à 193 548 \$. La contribution financière de cette convention représente 65% du coût total du projet. Les sommes accordées par Patrimoine canadien représentent 31% du projet au total.

La répartition des dépenses et revenus du projet se ventile comme suit :

DÉPENSES PRÉVUES PAR DAM					
	Ville	MCC - Entente sur le développement culturel	Patrimoine canadien - Fonds du Canada pour les espaces culturels	Diversité artistique Montréal (DAM)	Total
1. Site web et dépenses associées*	0 \$	71 500 \$			71 500 \$
2. Équipement et aménagement des espaces	0 \$	53 500 \$	59 991 \$	8 557 \$	122 048 \$
TOTAL	0 \$	125 000 \$	59 991 \$	8 557 \$	1 93 548 \$

* Dépenses non admissibles au Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC)

Financement

DESCRIPTION	Montant	Pourcentage
--------------------	----------------	--------------------

<i>Gouvernement provincial</i> Culture et communications (présente demande de contribution financière)	125 000 \$	65 %
<i>Gouvernement fédéral</i> Patrimoine canadien	59 991 \$	31 %
Diversité artistique Montréal (DAM)	8 557 \$	4 %
TOTAL	193 548 \$	100,0 %

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet réalisé dans le contexte du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) et qui est financé à 100% par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le projet de plate-forme numérique s'inscrit dans deux des grands axes du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) soit, la création de contenus culturels numériques et la diffusion de contenus culturels afin d'assurer leur accessibilité.

En devenant un lieu de référence en matière de diversité artistique, cette plate-forme sera destinée à trois types clientèles:

- les artistes issus de la diversité qui souhaitent s'outiller, avoir accès à des ressources spécialisées pour créer et diffuser des contenus culturels et bénéficier d'une visibilité accrue pour leurs propositions;
- les acteurs institutionnels du milieu des arts et de la culture à la recherche d'artistes et de propositions artistiques;
- les amateurs d'art intéressés à découvrir des univers artistiques diversifiés et métissés.

Pour DAM, ce projet numérique permettra de donner une plus grande portée à ses actions de sensibilisation à la diversité des pratiques artistiques tout en favorisant l'échange d'idées et les débats.

Cette initiative numérique de DAM s'inscrit également dans la première orientation du Plan d'action Montréal, métropole culturelle visant à améliorer l'accès à la culture. Plus précisément, elle encourage la reconnaissance de la diversité culturelle à Montréal ainsi que le dialogue et la mixité des cultures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 125 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale : 17-016 Entente sur le développement culturel 2017-2020 et années antérieures

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 125 000 \$ est subventionnée à 125 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante :

16-04.03.02.06-0070

Voici l'ensemble des contributions financières antérieures qui ont été accordées à Diversité artistique Montréal (DAM) au cours des cinq dernières années :

	2011/2012	2013	2014	2015	2016/17
--	------------------	-------------	-------------	-------------	----------------

Entente sur le développement culturel MTL-MCC	40 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	42 000 \$
Conseil des arts de Montréal	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce projet qui encourage la diversité et le dynamisme de la vie culturelle montréalaise, Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permet de soutenir encore davantage l'intégration des artistes de la diversité, l'enrichissement de l'offre culturelle montréalaise tout en contribuant au " vivre-ensemble ", ainsi qu' au rayonnement de Montréal, métropole culturelle.

Cette contribution financière permettra la réalisation d'un projet qui s'inscrit dans le virage numérique du Québec et qui positionnera Montréal comme chef de file en matière numérique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier s'échelonne du printemps 2017 à l'automne 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-11

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-05-19

CE : 20.082
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175970003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à l'organisme Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « *Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal* », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et 10 000 \$ pour le projet « *Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde* », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 16:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à la Déclaration désignant Montréal *Ville sanctuaire* , le 20 février 2017

Reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle, la Ville de Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne migrante sans statut légal, requérante du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiée reconnue qui vit sur son territoire, indépendamment de sa condition sociale et de son appartenance ethnique ou religieuse. Depuis sa fondation, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés et que cet apport humain a été bénéfique dans la construction de son économie, sa société et sa culture. Aujourd'hui, à l'instar des villes telles que Toronto, Vancouver, San Francisco et New York, Montréal s'inscrit dans le mouvement international des villes se déclarant *villes sanctuaires* . Cette nouvelle disposition fait suite à l'arrivée de 4 235 demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière canado-américaine de janvier à avril 2017. Notons que parmi ceux-là, environ 2 540 s'installent à Montréal et le reste migrent vers d'autres provinces canadiennes. Rappelons que cette situation survient après la crise des réfugiés syriens qui a vu l'effort de mobilisation et l'engagement de la Ville de Montréal pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens depuis l'automne 2015.

Ainsi la Ville de Montréal se déclare *Ville sanctuaire* et assure la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes migrantes sans statut légal et vivant sur son territoire. Pour mettre en oeuvre un plan d'action, le conseil municipal a mandaté le directeur général, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), le service de la diversité sociale et le service des Finances, afin d'élaborer un plan d'action qui, après consultation avec les différents partenaires de la Ville, verra à définir :

- a) les opportunités d'améliorer l'accès pour une personne sans statut légal aux services de la Ville et de ses partenaires sans crainte d'être dénoncée ou déportée;
- b) les besoins en éducation et en formation du personnel de première ligne afin que les résidents sans statut légal puissent avoir accès à tous les services de la Ville de Montréal sans crainte d'être dénoncés ou déportés;

c) un protocole de plaintes et une stratégie de communication afin d'informer les Montréalais de la portée de l'engagement de la Ville de Montréal d'être une ville sanctuaire;

Relativement au Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017

Le soutien accordé à Médecins du monde pour la coordination des activités de la clinique mobile correspond aux orientations municipales en matière d'itinérance, telles que définies par le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « *Parce que la rue est une impasse* » , adopté par le comité exécutif en octobre 2014, plus spécifiquement à deux des quatre principes directeurs, à savoir « offrir des alternatives à l'itinérance » et, « réduire les problèmes de partage de l'espace public ».

Après concertation des partenaires réunis au sein du comité Santé dans le cadre des travaux de conception du plan d'action *Montréal, Ville sanctuaire*, la Ville par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) soutient l'organisme Médecins du Monde pour permettre le maintien du poste de l'intervenante sociale comme ressource afin d'accompagner les personnes migrantes sans statut légal, requérantes du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiées reconnues ainsi que leurs familles dans leur cheminement dans les réseaux de services publics et communautaires, notamment le réseau de la santé, et leur intégration sociale à Montréal.

Pour la population itinérante, le projet de la clinique mobile de Médecins du Monde répond aux besoins des personnes itinérantes vulnérables pour l'identification des besoins, l'établissement des partenariats au sein du réseau communautaire et institutionnel et la planification du déploiement des interventions dans le milieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0106 - 20 février 2017

Déclaration désignant Montréal *Ville sanctuaire*

CE16 1318 - 10 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux,

dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

CM16 0727 - 21 juin 2016

Accorder un soutien financier de 375 329 \$ à sept organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal

CM16 0233 - 22 février 2016

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CE16 0279 - 17 février 2016

Créer le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un virement de 700 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 945 000 \$ / Autoriser le transfert des responsabilités et de l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre du dossier décisionnel 1153881003 relatif aux réfugiés syriens en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, vers le BINAM à la Direction générale (CE16 0052)

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

CM16 0096 - 25 janvier 2016

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens

CM15 1049 - 21 septembre 2015

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

(Aucune décision relative à l'organisme auparavant).

DESCRIPTION**Organisme : Médecins du Monde**

Projet : « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal »

Montant : 50 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Parmi les problématiques soulevées au sein du comité santé du Plan d'action *Montréal, Ville sanctuaire*, on retrouve la complexité des différents statuts des migrants et les différentes modalités d'accès au système de santé (délai de carence et autre). Ces situations conditionnent leur accès ou non aux soins dans les établissements de santé. Les cas critiques sont ceux des femmes enceintes qui nécessitent un accompagnement et un suivi particulier durant leur maternité. Également, il y a l'enjeu de la langue de communication pour les personnes allophones; d'où le besoin de l'intervention d'interprètes qui seront mis à contribution au besoin.

D'une période de 44 semaines, le projet vise à soutenir 600 personnes migrantes sans statut légal, requérantes du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiées reconnues, dans leurs démarches d'accessibilité aux soins de santé dans les établissements publics et cliniques privées partenaires de Médecins du Monde. L'intervenante sociale dédiée à cette population offre un lieu d'information et d'orientation. De plus, elle constitue une référence apte à former 300 professionnels de la santé et autres intervenants communautaires. Par ailleurs, en collaboration avec la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ), l'intervenante sociale travaillera à faire bénéficier cette population de l'obtention de la Carte Soleil pour les enfants nés au Canada et, ultimement, à régulariser le statut de leurs parents.

Organisme : Médecins du Monde

Projet : « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde »

Montant : 10 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Depuis plusieurs années, Médecins du monde intervient auprès des personnes itinérantes vulnérables et désaffiliées, peu importe, où elles se trouvent. En contribuant financièrement à une partie du poste de coordinateur de la clinique mobile, la Ville participe au maintien des activités de l'organisme auprès des personnes itinérantes sur une période d'un an. Le soutien recommandé permettra ainsi plus spécifiquement de faciliter l'identification des besoins, établir des partenariats au sein du réseau communautaire et institutionnel, planifier le déploiement des interventions dans neuf quartiers de Montréal, soutenir l'accompagnement des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou physique, de même que d'assurer un suivi auprès d'elles tout au long de leurs démarches. Au terme de ce projet, Médecins du monde aura réalisé près de 3 000 interventions auprès

de personnes itinérantes, en particulier celles issues des Premières Nations et des communautés Inuit.

JUSTIFICATION

Depuis l'automne 2011, l'organisme Médecins du Monde anime une clinique médicale et sociale qui bénéficie du soutien et de la collaboration de nombreux médecins bénévoles. Ceux-ci accueillent, soignent et recommandent, lorsque possible, les personnes migrantes sans couverture médicale et les personnes itinérantes. Médecins du Monde est présentement la seule organisation à travailler directement avec ces populations en leur offrant des soins de santé, mais également un soutien social dans la régularisation de leur statut.

Le projet « *Assistance sociale pour les migrants à statut précaire de la région de Montréal* » répond aux orientations de la déclaration de *Montréal, Ville sanctuaire* et s'inscrit dans le plan d'action que le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants est en train d'élaborer en collaboration avec les services internes, les organismes institutionnels et communautaires. Les activités débutent le 1er juin 2017 et le montage financier démontre une contribution de l'organisme de 42 428 \$ et une contribution de 59 997 \$ de la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

Le projet « *Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde* » débute le 1er juin 2017. Un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, dont une contribution de 110 000 \$ du CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal, a permis la consolidation des activités de la clinique mobile pour la période couverte par le projet.

Après avoir analysé les deux demandes présentées par l'organisme, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ces deux projets.

Les dates de début des deux projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 60 000 \$ est prévue au budget de la Ville, à raison de 42 000 \$ en 2017 et 18 000 \$ en 2018. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale et est financée comme suit :

- 50 000 \$ - à même le budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
- 10 000 \$ - à même le budget Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

Pour 2017, les crédits sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal et du Service de la Diversité sociales et des sports.

Pour 2018, les crédits seront disponibles à même l'enveloppe budgétaire du BINAM et du SDSS.

Le tableau suivant illustre le soutien recommandé pour l'organisme pour les projets et les soutiens pour l'année 2017-2018 :

Organisme : Médecins du Monde	Soutien recommandé 2017-2018
--------------------------------------	-------------------------------------

Projet « Assistance sociale pour les migrants à statut précaire de la région de Montréal »	BINAM	50 000 \$
Projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde »	SDSS	10 000 \$
	TOTAL	60 000 \$

Les versements des soutiens financiers seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Il va dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet proposé par le présent sommaire s'ajoute aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et l'intégration des personnes migrantes et des personnes itinérantes. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un "leadership" en la matière au profit de ces populations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

Août 2017 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM



Dossier # : 1170744001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 346 342 \$ en 2017, à Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne dans l'arrondissement LaSalle / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 346 342 \$, en 2017, à l'organisme Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne dans l'arrondissement LaSalle;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170744001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 346 342 \$ en 2017, à Nutri-Centre LaSalle pour réaliser le projet « Consolidation du Nutri-Centre LaSalle » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Airlie-Bayne dans l'arrondissement LaSalle / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUI, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUI sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUI : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, acteurs économiques locaux, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'action concerté.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUI s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUI comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa «

Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUI et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, les partenaires des milieux RUI ont été mandatés pour proposer un projet structurant et pérenne pour chacun des secteurs RUI. Jusqu'en 2016, les projets identifiés ont été soutenus dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec. Cette entente ayant pris fin, les crédits pour soutenir ce projet proviendront des dépenses communes des chapitres corporatifs.

Le Service de la diversité et des sports (SDSS) assure le suivi et l'acceptation des projets en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0660 du 25 mai 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017, et le versement de la somme de 160 000 \$, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CM15 0317 du 23 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0178 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0175 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000

\$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur: Nutri-Centre LaSalle

Projet: Consolidation du Nutri-Centre LaSalle

Secteur de revitalisation urbaine intégrée : Airlie-Bayne (arrondissement LaSalle)

Le projet "Consolidation du Nutri-Centre LaSalle" consiste à augmenter la superficie de production de la serre et à moderniser la cuisine de l'organisme.

Les fruits et légumes seront produits dans le jardin et la serre du Nutri-Centre LaSalle. L'agrandissement de la serre permettra l'augmentation substantielle de la production locale de fruits et légumes de manière à favoriser l'accès à des aliments sains et à coûts modiques pour les citoyens. La modernisation de la cuisine communautaire favorisera la continuité des activités de cuisines collectives de même que l'entreposage réfrigéré de la production de fruits et légumes et des aliments transformés.

Le projet vise les objectifs suivants:

- Améliorer l'accessibilité aux aliments sains, frais et de qualité pour la population lasalloise;
- Aménager et augmenter la superficie de production du Nutri-Centre LaSalle;

- Consolider les activités du Nutri-Centre LaSalle en matière de promotion des saines habitudes de vie;
- Impliquer les citoyennes et les citoyens dans les activités du Nutri-Centre LaSalle.

JUSTIFICATION

Avec une population de 1146 résidents parmi lesquels des immigrants récemment arrivés au pays et des résidents non permanents représentant 58 % de la population du secteur et parlant près d'une quarantaine de langues, Airlie-Bayne se caractérise par sa diversité et des niveaux de pauvreté importants. Un des constats les plus flagrants du quartier est le manque d'offre de biens et services. Quelques commerces de proximité sont encore présents, mais la majorité des espaces commerciaux sont vacants ou abandonnés. De plus, les ressources du milieu, écoles, milieu institutionnel et organismes, ainsi que les citoyens constatent des problèmes importants de sécurité alimentaire : sous-alimentation, carences, malbouffe et difficulté d'accès à une alimentation saine à distance de marche. Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie-Bayne, l'Arrondissement a entrepris, depuis 2009, avec le milieu une démarche de revitalisation urbaine intégrée dont la réalisation a été confiée à la Table de développement social de LaSalle. Ce constat est confirmé par la Direction régionale de santé publique de Montréal qui, dans son *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal* (2014) que l'accès aux aliments sains est nul ou négligeable sur le territoire du CLSC LaSalle-Centre-Ouest où se situe la zone de revitalisation urbaine intégrée.

Il contribuera aux saines habitudes d'alimentation et au développement économique en rendant accessibles, tant géographiquement que financièrement, des produits frais aux résidents. L'intégration d'interventions ancrées dans un souci de développement local et durable aura d'importantes retombées économiques, sociales et environnementales dans un secteur caractérisé par de nombreuses problématiques, dont l'insécurité alimentaire, la dévitalisation économique et une pénurie d'activités sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, prévue en 2017, est financée par les dépenses communes au chapitre corporatif et n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

Ce montant de 346 342 \$ sert exclusivement à la réalisation du projet "Consolidation du Nutri-Centre LaSalle".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Ce projet s'inscrit dans la priorité d'intervention "Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé" du Plan de développement de la collectivité montréalaise "Montréal durable 2016-2020".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

- I. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
- II. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
- III. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le Protocole de visibilité constituant l'Annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour recommandation

Juin 2017 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain LAVOIE, LaSalle

Lecture :

Alain LAVOIE, 16 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1173501001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoise sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoise sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-18 16:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173501001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 80 000 \$ au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réaliser les interventions archéologiques associées au projet de recherche Hochelaga dans le but de documenter la présence iroquoise sur le territoire de l'île de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de recherche Hochelaga est un projet de recherche à long terme visant à documenter la présence iroquoise sur l'île de Montréal, principalement par la recherche du village d'Hochelaga qu'a visité Jacques Cartier. Ce nouveau projet est le fruit d'une collaboration entre chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, avec l'appui de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui s'uniront pour en concrétiser le démarrage en 2017, à l'aube du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Objectifs :

Le projet Hochelaga comprend deux grands objectifs :

1. Le premier objectif consiste à documenter la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent dans le secteur du mont Royal, par le biais de recherches archéologiques au terrain. Les sites archéologiques ayant livré des témoignages de la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent sont nombreux au Québec, mais ils demeurent plutôt rares sur l'île de Montréal. Cette lacune doit être comblée de manière à accroître les connaissances sur les groupes d'Iroquoiens du Saint-Laurent et sur la préhistoire de Montréal;
2. Le deuxième objectif vise à déterminer l'emplacement du village d'Hochelaga et à le documenter.

La première phase du projet Hochelaga aura lieu en 2017 et s'effectuera dans le cadre de travaux d'aménagement prévus sur le campus principal de l'Université McGill où le potentiel archéologique préhistorique est très élevé. Les résultats des fouilles archéologiques réalisées dans la rue Sherbrooke en 2016 et 2017, près du campus, indiquent un potentiel certain et ils seront intégrés au projet. Le secteur est délimité par les rues Sherbrooke, McTavish, University et l'avenue du Docteur-Penfield. Le parterre de cette propriété privée fera l'objet d'une première saison d'inventaire archéologique. La phase 1 touche également

les parcs Pratt, Joyce, Beaubien et Outremont situés dans l'arrondissement d'Outremont. Ces quatre parcs présentent également un potentiel archéologique préhistorique.

La phase 1 sera consacrée au démarrage du projet, aux activités préparatoires, puis aux premières interventions de terrain, aux analyses et à la diffusion des premiers résultats.

Deux autres phases sont prévues et sont présentées ici à titre informatif. La phase 2 comprendra une série d'inventaires archéologiques sur les lieux ciblés autour du mont Royal (propriétés de la Ville) de même que la suite des sondages exploratoires ou des fouilles archéologiques sur le campus de l'Université McGill, selon l'intérêt des premières découvertes à cet endroit. La phase 3 consistera à poursuivre l'inventaire archéologique sur les lieux ciblés et à produire un rapport final, à réaliser des activités de diffusion (conférences, articles scientifiques, ouvrages de vulgarisation, expositions) et, éventuellement, à collaborer aux projets de mise en valeur des sites archéologiques et de leurs collections.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 - 24 novembre 2016 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat principal vise la réalisation de la phase 1 du projet de recherche Hochelaga qui consiste au démarrage du projet, aux activités préparatoires, aux premières interventions archéologiques au terrain, aux analyses et à la diffusion des premiers résultats. Les travaux de terrain s'amorceront sur le campus de l'Université McGill, où le potentiel archéologique préhistorique est très élevé, mais aussi, si le temps le permet, sur d'autres terrains. Un rapport d'interventions archéologiques doit être rédigé à la suite de ces interventions.

Calendrier de réalisation

- 2017-2018 : Phase 1
- 2018-2019 : Phase 2
- 2019-2020 : Phase 3

JUSTIFICATION

Le projet de recherche Hochelaga vise à documenter la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent dans le secteur du mont Royal, par le biais de recherches archéologiques au terrain. Les sites archéologiques ayant livré des témoignages de la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent sont nombreux au Québec, mais ils demeurent plutôt rares sur l'île de Montréal. Cette lacune doit être comblée de manière à accroître les connaissances sur les groupes d'Iroquoiens du Saint-Laurent et sur la préhistoire de Montréal. Ainsi, les résultats des fouilles archéologiques réalisées en 2016 et 2017 dans la rue Sherbrooke, près du campus de l'Université McGill, seront intégrés au projet puisqu'ils retracent l'occupation d'un ancien site amérindien, le site Dawson. Il est possible que l'emplacement du village d'Hochelaga soit découvert pendant ce mandat. Une telle découverte permettrait de documenter ce segment important de l'histoire de Montréal et de mettre un terme à la controverse qui subsiste encore de nos jours sur l'emplacement de ce village.

Les retombées du projet Hochelaga sont nombreuses et variées. Il s'agit avant tout d'acquisition de nouvelles connaissances qui sont d'une grande importance pour la compréhension de l'occupation autochtone de Montréal et du Québec. Les résultats de ces fouilles intéresseront les archéologues québécois et d'ailleurs de même que les chercheurs des autres disciplines telles l'anthropologie, l'histoire, les études autochtones, etc.

L'archéologie est aussi un sujet qui intéresse, et qui parfois même fascine, la population en général. Considérant la relative célébrité du village d'Hochelaga, l'emplacement des travaux archéologiques en milieu urbain densément peuplé et souvent fortement fréquenté par les touristes (le centre-ville, le mont Royal) et la concordance avec les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, ce projet réunit tous les ingrédients d'une très grande visibilité et du succès de ses retombées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de l'Entente 2016-2017 faisant l'objet du présent dossier

Projet de recherche Hochelaga	2017	80 000 \$
-------------------------------	------	-----------

NOTE : Projet payé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre le MCC (50 %) et la Ville de Montréal (50 %).

Le coût maximale de cette contribution financière de 80 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 16-035 - «Réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017».

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2016-2017 intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal.

- Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération.
- La dépense de 80 000 \$ est subventionnée à 40 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 40 000\$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: **16-01.03.02.01-0022**
- Le soutien financier de 80 000 \$ attribué au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal représente 61 % du budget total du projet (130 537 \$). Le Département d'anthropologie de l'Université de Montréal soutient le projet à 39 %. Un tableau des contributions financières est joint en annexe du projet dans la Convention de contribution financière.
- Le soutien financier au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal sera remis en trois versements comme stipulé dans la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui participent notamment à l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce programme de recherche visant à documenter la présence iroquoise sur le territoire de l'île de Montréal permettra une actualisation des connaissances acquises de ces populations et une relecture de leur distribution spatiale sur le territoire. Les sites découverts et les groupes qui y sont associés contribueront également à une prise de conscience des visiteurs de la diversité culturelle de notre territoire et des différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le MCC s'assurent de la prise en compte des populations iroquoiennes qui ont vécu sur le territoire avant l'arrivée des premiers Européens et de la protection intégrale des sites archéologiques qui seront mis au jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision. Par ailleurs, les activités de diffusion des connaissances prévues incluent la présence d'un guide-animateur sur les sites investigués, l'organisation de visites pour des groupes scolaires, des communications spécialisées lors de congrès scientifiques, des publications dans des revues scientifiques, une diffusion des résultats auprès des médias, des élus et des gestionnaires municipaux et provinciaux, des conférences pour les communautés autochtones et pour le grand public, la création d'un blogue ou d'un site Internet, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 31 mai 2017
Conseil municipal : 12 juin 2017
Conseil d'agglomération : 15 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François A BÉLANGER
Conseiller(ere) en aménagement - archéologue

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1177386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) / Approuver l'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Est

Il est recommandé:

- d'accorder une contribution financière non récurrente de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est, dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST):
- d'approuver l'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et l'organisme PME MTL Centre-Est;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 120 000 \$ à PME MTL Centre-Est dans le cadre du partage des actifs CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) / Approuver l'addenda 3 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Est

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Cette réorganisation vient remplacer les dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour les années 2016-2021, des ententes de délégation avec les six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Centre-Est
- PME MTL Centre-Ouest
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île
- PME MTL Grand Sud-Ouest
- PME MTL Ouest-de-l'Île

L'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des anciens organismes CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. Cette part est celle attribuable aux sommes versées aux CLD pour l'application des dispositions de la section 1 du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

La convention de partage des actifs CLD (pour la partie liée au Fonds local d'investissement - FLI) et l'entente de règlement total et final du différend entre la Ville et la CDEST portant sur le partage de l'actif net CLD intervenue dans le cadre de la procédure d'arbitrage font l'objet du sommaire décisionnel portant le numéro 1175175006.

L'actif du FLI évalué à 566 873,73 \$ a été transféré à la Ville au début de l'année 2016, puis à PME MTL Centre-Est dans le cadre de l'entente de délégation intervenue, avec cet organisme, en mai 2016.

Dans le cadre du processus d'arbitrage prévu à la Loi, la Ville et la CDEST se sont entendues sur la part de l'actif net CLD qui doit être transférée à la Ville. L'entente de règlement propose que la CDEST verse la somme de 120 000 \$ à titre de part de l'actif net CLD à la Ville conformément aux articles 288 et 289 de la Loi.

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation de ce mandat prévoit le transfert de l'actif net lié au mandat CLD.

Le présent dossier décisionnel vise à transférer les sommes reçues à titre d'actif net CLD de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST) vers PME MTL Centre-Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 - 19 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'Investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80\$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'Investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

DESCRIPTION

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six (6) organismes du réseau PME MTL prévoient le transfert des sommes liées aux actifs nets CLD des anciens organismes de développement économique local. Suite à l'approbation de l'entente de règlement total et final du différend entre la Ville et la CDEST portant sur le partage de l'actif net CLD, l'addenda 3 à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Centre-Est vient transférer à cet organisme la somme de 120 000 \$ à titre de contribution pour le Fonds jeunes promoteurs et le Fonds de développement de l'économie sociale.

JUSTIFICATION

L'article 288 de la Loi exige le transfert à PME MTL Centre-Est de l'actif net CLD reçu dans le cadre de la convention de partage de l'actif avec la CDEST. Le transfert permet de compléter la réorganisation du développement économique local du pôle Centre-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. En effet, dans l'attente du transfert des sommes à PME MTL Centre-Est, les sommes résiduelles faisant partie de l'actif net CLD de la CDEST ont été estimées et inscrites à titre de revenu dans les livres

comptables de la Ville en 2015. La somme de 120 000\$ sera prise à même les surplus affectés inscrits en 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compléter le transfert à l'organisme PME MTL Centre-Est des actifs liés au mandat CLD récupérés de la CDEST en vertu de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement des sommes récupérées de la CDEST à PME MTL Centre-Est.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1176352007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 09:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176352007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente 200 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de tenir deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le PR@M - Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le 16 décembre 2015, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans les secteurs « rue Saint-Denis », entre les rues Roy Est et Gilford, et « rue Saint-Paul Est », entre les rues Berri et De Vaudreuil. Cette décision permettait le lancement dans les deux secteurs, des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires ainsi qu'à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

L'ensemble des diagnostics et des plans d'actions ont été réalisés ainsi qu'une partie des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires.

Le présent dossier concerne la dernière mesure d'accompagnement prévue au PR@M - Artère en chantier, soit la tenue d'un concours en entrepreneuriat organisé par le pôle en développement économique local en collaboration avec les sociétés de développement commercial responsable des territoires visés. À cet effet, PME MTL Centre-ville (PMT MTL) a déposé une demande de contribution financière de 200 000 \$ afin qu'il assume l'organisation des concours sur deux des rues de son territoire susceptibles de faire l'objet de la mesure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0424 (22 juin 2016) : Octroi d'un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 à 2019;

CG16 0347 (19 mai 2016) : Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021;

CE15 2316 (16 décembre 2015) : approuver l'accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Artère en chantier dans les secteurs rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Gilford et rue Saint-Paul Est, entre Berri et De Vaudreuil;

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif;

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

DESCRIPTION

La rue Saint-Denis et la rue Saint-Paul Est ont fait l'objet d'importants travaux d'infrastructure et ont bénéficié du PR@M - Artère en chantier. Le concours en entrepreneuriat, qui doit être déployé dans l'année suivant la fin du chantier, en est le dernier volet.

Le concours en entrepreneuriat vise à encourager, par l'octroi de bourses aux lauréats, l'implantation de nouveaux commerces répondant à des besoins de consommation de la clientèle potentielle qui ont été identifiés par des diagnostics commerciaux réalisés précédemment. PME MTL, en collaboration avec les sociétés de développement commercial dédites rues, s'engage à organiser les concours en entrepreneuriat sur certains tronçons des rues Saint-Denis et Saint-Paul Est, à en faire la promotion, à tenir des soirées de lauréats et de verser à ces derniers, des bourses totalisant un minimum de 85 000 \$ par secteur.

L'entente de contribution financière avec PME MTL prévoit que le soutien offert fera l'objet d'un (1) versement en début de mandat.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M - Artère en chantier, le concours en entrepreneuriat contribuera à attirer de nouveaux commerçants tout en soutenant le dynamisme et la relance économique des rues Saint-Denis et Saint-Paul Est suite aux travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 200 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à une entreprise qui est une compétence de l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la présence de nouveaux commerçants et ainsi participer à la relance économique des rues Saint-Denis et Saint-Paul Est suite aux chantiers majeurs qui s'y sont déroulés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Si une décision à l'effet contraire était prise, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2017 : Dépôt des des candidatures
Hiver 2018 : choix des lauréats et tenu des galas / événements
Automne 2018 : Bilans

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-23

CE : 20.088
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165917005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoit dans l'arrondissement Saint-Laurent / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017 à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoît dans l'arrondissement Saint-Laurent;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165917005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 000 \$ en 2017, à la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc pour réaliser le projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Hodge-Place Benoit dans l'arrondissement Saint-Laurent / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUI, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUI sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUI : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, acteurs économiques locaux, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'action concerté.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUI s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUI comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 – 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUI et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, les partenaires des milieux RUI ont été mandatés pour proposer un projet structurant et pérenne pour chacun des secteurs RUI. Jusqu'en 2016, les projets identifiés ont été soutenus dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec. Cette entente ayant pris fin, les crédits pour soutenir ce projet proviendront des dépenses communes des chapitres corporatifs.

Le Service de la diversité et des sports (SDSS) assure le suivi et l'acceptation des projets en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0660 du 25 mai 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017, et le versement de la somme de 160 000 \$, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CM15 0317 du 23 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0178 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0175 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée

(RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur : Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc

Projet : Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Hodge-Benoit de l'arrondissement Saint-Laurent

Incorporée en août 2009, la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc a vu le jour dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit et du programme Quartier 21. La Coopérative vise à mettre sur pied un complexe de production maraîchère biologique en serres, en milieu urbain.

Le présent projet allie développement économique, développement social et protection de l'environnement. Il contribuera en effet à l'atteinte d'objectifs d'insertion socioprofessionnelle des résidents du quartier (nouveaux arrivants ayant des difficultés pour entrer sur le marché du travail) grâce à la création d'emplois et à la mise sur pied d'un

programme de formation de techniciens en serres en collaboration avec le CÉGEP de Saint-Laurent. Le projet contribuera également à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population du secteur de la RUI. La distribution de la production se fera à un niveau local à travers des organismes qui viennent en aide aux personnes à faible revenu par la vente de denrées alimentaires à coût abordable, et enfin à travers un circuit court de vente directe aux consommateurs, épiceries et restaurants du quartier.

Le projet vise les objectifs suivants:

- Aménager et exploiter un complexe serricole dans le secteur de revitalisation;
- Créer une dizaine d'emplois à temps plein pour les résidents intéressés par la production agricole en serre;
- Produire des fruits et légumes dans le secteur de revitalisation;
- Faciliter l'accès dans le secteur de revitalisation, à des fruits et légumes frais, renforçant la saine alimentation des populations vulnérables.

JUSTIFICATION

Le secteur Hodge-Place Benoit, qui bénéficie depuis septembre 2006 d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), est situé au sud-est de l'arrondissement de Saint-Laurent. Il est physiquement enclavé par la voie ferrée au nord et à l'est, et par l'autoroute métropolitaine au sud. À ces barrières physiques s'ajoutent une mauvaise desserte du quartier par les transports en commun et l'absence de services et commerces de proximité. Dans le secteur ciblé par la RUI cohabitent des maisons unifamiliales, des habitations à logements multiples (Place Benoit) et un parc industriel vieillissant. Le programme de RUI s'attarde plus particulièrement à améliorer les conditions de vie des résidents du complexe résidentiel de Place Benoit (240 logements répartis en 27 bâtiments construits en 1953) qui présente un taux de défavorisation sociale élevé. La malpropreté et la négligence des espaces extérieurs, la piètre qualité du bâti, des lacunes importantes au niveau de l'aménagement urbain, la cohabitation des fonctions résidentielles et industrielles caractérisent le site. Environ 800 personnes vivent à Place Benoit, et une cinquantaine de groupes d'appartenances ethniques, culturelles ou religieuses différentes s'y côtoient. Parmi les principales problématiques vécues par la population l'insécurité alimentaire est particulièrement criante. Entre 2006 et 2015, les études du profil des résidents menées par la RUI montrent qu'en moyenne, 40 % des résidents ont recours aux services de dépannage alimentaire. L'employabilité et l'insertion professionnelle des résidents sont également des enjeux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, prévue en 2017, est financée par les dépenses communes au chapitre corporatif et n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

Le montant de 416 000 \$ sert exclusivement à la réalisation du projet « Implantation d'un complexe d'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire, de l'intégration socioprofessionnelle des citoyens ». À ce dernier s'ajoutent les soutiens financiers des autres partenaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Ce projet s'inscrit dans la priorité d'intervention "Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé" du Plan de développement de la collectivité montréalaise "Montréal durable 2016-2020".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

- I. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
- II. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
- III. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le Protocole de visibilité constituant l'Annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour recommandation

Juin 2017 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick IGUAL, Saint-Laurent

Lecture :

Patrick IGUAL, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI

ENDOSSÉ PAR

Agathe LALANDE

Le : 2017-05-15

conseiller(ere) en planification

Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-19

**Dossier # : 1171508001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les huit protocoles de soutien technique, estimé à 1,7 M\$, et autoriser l'occupation du domaine public et l'utilisation sans frais des bornes-fontaines sur le site Quartier des spectacles : Pôle PDA, à l'occasion des festivals et événements suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 29 mai au 20 juin 2017, Le Festival International de Jazz de Montréal du 24 juin au 13 juillet 2017, Le Festival Montréal Complètement Cirque du 19 juin au 3 août, Le Festival Juste pour rire du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival international Nuits d'Afrique, du 13 au 26 juillet 2017, Le Festival Zoofest du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival Présence Autochtone du 1er au 9 août 2017 et le Festival Mode&Design Montréal du 19 au 29 août 2017

Il est recommandé:
- au comité exécutif:

1. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Les FrancoFolies de Montréal » du 29 mai au 20 juin 2017, incluant les périodes de montage, l'événement et le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au présent protocole;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal» du 24 juin au 13 juillet 2017, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
3. d'autoriser l'occupation de domaine public par «Montréal complètement cirque» du 19 juin au 3 août 2017, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Quartier-Latin : quadrilatère délimité par les rues : Sherbrooke, de Maisonneuve, Berri et Sanguinet, conformément au présent protocole;
4. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Le Festival Juste pour rire» du 10 juillet

au 5 août 2017 incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain (rue Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Laurent) incluant les places, les parcs et les rues; le défilé des Jumeaux le 23 juillet; mise en place : rue Kimberley, boulevard De Maisonneuve et de la rue De Bleury; parcours: boulevard De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, rue Jeanne-Mance Nord; arrivée: Place des festivals;

5. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 13 au 26 juillet 2017, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

6. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Festival Zoofest» du 10 juillet au 5 août 2017, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

7. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Présence Autochtone/Terres en vues» du 1er au 9 août 2017, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places , les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

8. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Festival Mode & Design» du 19 au 29 août 2017 incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-Urbain et De Bleury, conformément au présent protocole.

- au conseil municipal:

d'approuver les huit (8) protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et ces organismes, afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals. Cette dépense estimée à 1 700 000\$ est assumée par la ville centrale et l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 08:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171508001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les huit protocoles de soutien technique, estimé à 1,7 M\$, et autoriser l'occupation du domaine public et l'utilisation sans frais des bornes-fontaines sur le site Quartier des spectacles : Pôle PDA, à l'occasion des festivals et événements suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 29 mai au 20 juin 2017, Le Festival International de Jazz de Montréal du 24 juin au 13 juillet 2017, Le Festival Montréal Complètement Cirque du 19 juin au 3 août, Le Festival Juste pour rire du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival international Nuits d'Afrique, du 13 au 26 juillet 2017, Le Festival Zoofest du 10 juillet au 5 août 2017, Le Festival Présence Autochtone du 1er au 9 août 2017 et le Festival Mode&Design Montréal du 19 au 29 août 2017

CONTENU

CONTEXTE

Les grands événements qui font l'objet du présent sommaire ont tous une forte emprise sur le domaine public et doivent respecter un certain nombre d'obligations qui concernent les normes et règlements de la Ville de Montréal, en matière d'occupation du domaine public. La signature d'un protocole d'entente de soutien technique est donc requise dans ce contexte, au plan légal. Dans ce même cadre, chacun des organismes doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pour la durée de l'événement, incluant le montage et le démontage, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. À noter que ces obligations sont usuelles et visent l'ensemble des grands événements montréalais qui occupent le domaine public. Le niveau décisionnel relatif à l'occupation du domaine public relève du comité exécutif de la Ville de Montréal (article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville). Le niveau décisionnel relatif à la signature d'un protocole d'entente de soutien technique, dont la valeur du soutien technique est supérieur à 50 000 \$, relève du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0229 - 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000\$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2015, dont 430 000\$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000\$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE17 0195 : Accorder un soutien financier totalisant 789,500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

CM16 0574 - Autoriser l'occupation du domaine public et approuver les protocoles de soutien technique dans le cadre:

Les FrancoFolies de Montréal
Festival International de Jazz de Montréal
Montréal complètement cirque
Festival Juste pour rire
Festival International Nuits d'Afrique
Festival Zoofest
Présence Autochtone/Terres en vues
Festival Mode & Design Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de huit festivals de calibre métropolitain, national et international pour lesquels le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue et l'occupation du domaine public. Le conseil municipal approuvera la signature des protocoles de soutien technique. Par ailleurs, les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Deux dossiers décisionnels regrouperont les présents événements et seront présentés aux séances du conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 13 juin et le 5 juillet 2017.

Les événements suivants se dérouleront dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent : Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Le Festival Juste pour rire, Le Festival international Nuits d'Afrique, le Festival Zoofest, le Festival Présence autochtone/Terres en vues et le Festival Mode & Design Montréal.

Le Festival Montréal complètement cirque se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin; à la Place Émilie-Gamelin et sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, conformément aux présents protocoles et aux plans en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue des festivals représentent une valeur de près de 1,7 M\$. Cet ordre de grandeur, estimé par le Service de la culture, en raison des éditions précédentes, a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis. En aucun temps il ne sera utilisé à des fins de convention. Voici l'évaluation des coûts pour l'édition 2017 de ces festivals, basés sur les coûts réels de 2016:

Les FrancoFolies de Montréal : 403 789,03 \$
Festival International de Jazz de Montréal : 417 909,03 \$
Montréal complètement cirque : 215 361,48 \$
Festival Juste pour rire et Festival ZooFest : 528 158,75 \$
Festival International Nuits d'Afrique : 87 753,48 \$

Présence Autochtone/Terres en vues : 24 218,72 \$

Festival Mode & Design Montréal : 6 139,97 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel). Ils encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale, tout en contribuant de façon significative à la qualité de vie des riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les festivals et événements culturels auront lieu entre le 29 mai et le 30 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 17 mai 2017

Sylvain JALBERT, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-05-19

CE : 20.091
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170018004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique, estimé à 500 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion de trois projets <i>Signature</i> du 375e anniversaire de Montréal : Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017; le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017 et Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017

Il est recommandé:

1- D'approuver un protocole de soutien technique;

2- D'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des trois projets *Signature* du 375e anniversaire de Montréal : Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017 (soutien estimé à 400 000 \$); le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017 (soutien estimé à 75 000 \$) et Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017 (soutien estimé à 25 000 \$).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-23 09:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1170018004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique, estimé à 500 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion de trois projets <i>Signature</i> du 375e anniversaire de Montréal : Les Arts de la rue, du 6 au 29 juillet 2017; le Montréal Symphonique, du 18 au 20 août 2017 et Halloween - 375 MTL, du 24 au 27 octobre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal présentera quatre projets *Signature*, des grands événements qui occuperont le domaine public, entre le 19 mai et le 31 octobre 2017. Comme ces grands événements auront une forte empreinte sur le domaine public, la Société des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal, par le biais d'un protocole d'entente entre la Ville et l'Organisme, devra respecter un certain nombre d'obligations qui concernent les normes et règlements de la Ville de Montréal, en matière d'occupation du domaine public. Dans ce même cadre, l'Organisme devra souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2017, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police devra comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. À noter que ces obligations sont usuelles et visent l'ensemble des grands événements montréalais qui occupent le domaine public.

À noter que le projet *Signature Royal de Luxe* a fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct 1170018003 (CM17 0606), étant donné son positionnement au calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0606 - 16 mai 2017 - Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et la Société des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal dans le cadre du projet *Signature* : Le Royal de luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017.

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de trois projets *Signature* du 375e anniversaire de Montréal, pour lesquels le comité exécutif doit autoriser la tenue et l'occupation du domaine public. Le conseil municipal approuvera la signature d'un protocole de soutien technique. Par ailleurs, les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des arrondissements. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin et présenté à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie

du mois de mai 2017.

– Les Arts de la rue seront présentés entre le 6 et le 29 juillet 2017. L'événement rassemblera une soixantaine de troupes de théâtre de rue provenant de 6 pays différents et qui déambuleront dans le Quartier des spectacles pour offrir un grand nombre de prestations artistiques de haut niveau.

– Le Montréal Symphonique. Spectacle musical produit dans le cadre du 375e de Montréal réunissant les trois orchestres symphoniques de Montréal : l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre Métropolitain et l'Orchestre McGill. Ce spectacle met aussi à l'affiche plusieurs artistes et un chœur. Il se tiendra dans la partie est du parc du Mont-Royal, à l'angle de l'avenue des Pins. L'événement aura lieu le 19 août 2017.

– Halloween – 375 MTL. Du 24 au 27 octobre 2017 aura lieu une foule d'activités sous la thématique de l'halloween dans un décor inspiré par l'univers d'Harry Potter. L'Épicentre de l'événement sera la Place des festivals où un pavoisement de circonstance et une scène seront installés pour présenter des prestations musicales (DJ) et des défilés de mode aux allures fantomatiques.

JUSTIFICATION

La recommandation contenue dans ce sommaire décisionnel fait état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur la base d'événements comparables et de même envergure, le soutien technique accordé aux trois projets SIGNATURE décrits ci-haut est évalué à plus de 500 000 \$, De façon générale, ces coûts nous sont fournis par les services municipaux après la saison estivale. Cet ordre de grandeur, estimé par le Service de la culture, en se basant sur des événements similaires, a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis. En aucun temps il ne sera utilisé à des fins de convention.
Estimation des coûts :

Les Arts de la rue : 400 000 \$

Le Montréal Symphonique : 75 000 \$

Halloween - 375 MTL : 25 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois projets *Signature* favorisent la diversité et le dynamisme culturel de Montréal, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets *Signature* des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal représentent des moments clefs de la programmation du 375e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont assurées par le Bureau des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Convention à signer par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-05-22



Dossier # : 1170191004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver une entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-23 11:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170191004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver une entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certains dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre dernier, ses actions en matière de concertation régionale.

Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019 est intervenue à la fin de décembre dernier. Compte tenu que cette entente regroupe des mesures afin de favoriser le développement local et régional sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le protocole la mettant en oeuvre a été transmis, pour approbation, au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) à la fin de mars dernier. Entre-temps, une première avance de fonds, couvrant les services de Concertation Montréal de janvier à avril 2017 a été approuvée lors de la séance du conseil d'agglomération le 26 janvier dernier.

Le Service du développement économique a été verbalement informé que l'approbation de l'entente par le MAMOT sera vraisemblablement transmise à la Ville durant l'été. Ce délai viendra reporter l'approbation de l'entente par le conseil d'agglomération en août ou en septembre 2017.

En conséquence, afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la poursuite des mandats définis dans l'entente, le présent dossier propose une nouvelle avance de fonds, d'un montant de 700 000 \$, afin de rétribuer les services de l'organisme pour la période du 1^{er} mai au 30 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0103 - 30 mars 2017 - Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal

- CG17 0019 - 26 janvier 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CE16 2102 - 12 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;
- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

DESCRIPTION

L'avance de fonds de 700 000 \$ est calculée sur la base d'un versement mensuelle de la somme prévue à l'entente de principe intervenue en décembre dernier et intégrée à l'entente en attente de l'approbation du MAMOT, soit 175 000 \$, multiplié par le nombre minimal de quatre mois pour lesquels la somme sera requise.

Outre ces aspects financiers, l'entente d'avance de fonds précise les mandats pour lesquels elle devra être utilisée. Ces mandats font aussi partie de l'entente de principe et sont intégrés à l'attente en attente de l'approbation du MAMOT.

JUSTIFICATION

Une entente de délégation financée par une source du Gouvernement du Québec doit être approuvée par ce dernier. L'entente à intervenir avec Concertation Montréal a donc été transmise au MAMOT, le ministère responsable du FDT, immédiatement après l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération l'autorisant le 30 mars dernier. La Ville est dans l'obligation d'attendre l'approbation du MAMOT avant qu'elle puisse elle-même approuver formellement cette entente.

L'avance de fonds permettra d'assurer un continuum dans la réalisation des mandats reçus par Concertation Montréal avec la première avance de fonds et ce, jusqu'au 30 août 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 700 000 \$ nécessaire au versement de l'avance de fonds est prévue au budget du Service du développement économique. Elle sera soustraite de la somme qui sera versée ultérieurement, après l'approbation par le conseil d'agglomération de l'entente en attente de l'approbation du MAMOT. Cette somme sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le présent dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat 4 de l'entente a pour objet la mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'avance de fonds permettra à Concertation Montréal de poursuivre la réalisation des mandats prévus à l'entente en attente de l'approbation du MAMOT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication planifiée pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'entente par le MAMOT : été 2017
- Approbation finale de l'entente et entrée en vigueur : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Danielle LUSSIER, Direction générale
Natacha BEAUCHESNE, Direction générale
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Sylvie L LEPAGE, Service de la diversité sociale et des sports
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports
Johanne CÔTÉ-GALARNEAU, Direction générale
Arianne JUSTAFORT, Direction générale

Lecture :

Natacha BEAUCHESNE, 23 mai 2017
Johanne DEROME, 19 mai 2017
Sylvie L LEPAGE, 19 mai 2017
Danielle LUSSIER, 19 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Véronique DOUCET
Directrice

Le : 2017-05-19



Dossier # : 1177466003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent mille dollars (100 000 \$) à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-12 10:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177466003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent mille dollars (100 000 \$) à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, notamment par la création en 2016 du Programme d'art mural.

Ce projet de mural est une initiative parallèle à ce programme qui se concrétise dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal et dans l'année qui suit le décès de l'artiste Leonard Cohen.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mission de MU est d'embellir Montréal en réalisant des murales ancrées dans les communautés locales. Le cœur de sa démarche : Créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale et pour léguer, à Montréal, un véritable Musée d'art à ciel ouvert! Telle la mue d'un animal, MU transforme Montréal en donnant à ses murs une nouvelle peau. Tout aussi vivantes, éclectiques et diversifiées que la métropole, les murales de MU font voir la ville autrement et procurent des émotions, au détour d'une rue. MU rend ainsi hommage à la

beauté et à la richesse de l'expérience humaine et collective des quartiers de la métropole.

Afin d'immortaliser la mémoire de Cohen, MU a invité l'artiste El Mac, un Américain de renommée internationale, à collaborer avec l'artiste montréalais Gene Pendon. Deux artistes complémentaires : le plus grand portraitiste en art urbain, et un artiste qui célèbre la musique dans son art depuis plus de 20 ans.

La murale sera produite sur le mur situé au 1420 de la rue Crescent qui se voit également très clairement du belvédère du Mont-Royal. La murale bénéficiera donc d'une visibilité enviable au coeur du centre-ville et également pour le public du Mont-Royal.

L'arrondissement de Ville-Marie contribue également au projet à hauteur de 100 000 \$. Une convention spécifique est signée entre l'organisme et l'arrondissement à cette fin (voir sommaire décisionnel # 1172624013).

Répartition du financement (budget total du projet : 300 000 \$)							
Promoteur	Projet	Artistes	Ville-Marie	Service de la culture	Organisme	Conseil des arts de Montréal	% Ville du budget du projet
MU	Murale Hommage à Leonard Cohen	El Mac & Gene Pendon	100 000,00 \$	100 000,00 \$	86 667,00 \$	13 333,00 \$	66%

Contributions de la Ville de Montréal, reçues par l'organisme MU, au cours des 5 dernières années et en 2017 au 10 mai								
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Accroissement de la propreté	(vide)				25 000 \$	24 975 \$		49 975 \$
Conseil des arts	(vide)	5 000 \$	3 000 \$	13 000 \$	5 000 \$	18 333 \$		44 333 \$
Entente MCC-Ville - Volet culturel - Accès arts et culture	CE12 1915		8 000 \$					8 000 \$
Interventions prioritaires - Propreté - Proximité	CE15 0921				46 125 \$	15 375 \$		61 500 \$
	CE16 1079					45 680 \$	3 645 \$	49 325 \$
Loisirs et pratiques culturelles	CE13 1416		5 000 \$					5 000 \$
MTN - Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	CA1 2 10 193	6 000 \$						6 000 \$
	CA1 5 10 318				6 000 \$			6 000 \$
PMR - Soutien aux élus locaux	CA1 2 250237	10 000 \$						10 000 \$
	CA13 250282		5 000 \$					5 000 \$
Programme de murales artistiques	CE14 1071			71 130 \$				71 130 \$
	CE15 0919				60 965 \$	18 710 \$		79 675 \$
Programme de murales artistiques - Budget additionnel	CE14 1071			27 000 \$				27 000 \$
	CE15 0919				53 675 \$	7 500 \$		61 175 \$
PTI - Développement culturel (Programme d'art mural 2016 - Volet 1 - Entente dév. Cult.)	CE16 1078					62 967 \$		62 967 \$
	CA1 5 3007							
RDP - Gestion - Culture	0195				15 000 \$			15 000 \$
	(vide)			10 000 \$				10 000 \$
Réglementation de la gestion de l'eau - local	CE13 0189		15 000 \$					15 000 \$
RPP - Loisirs	16260155					1 500 \$		1 500 \$
SLT - Conseil d'arrondissement	1166879005					12 500 \$		12 500 \$
	CA1 5 08 0361				19 000 \$			19 000 \$
Soutien et projets spéciaux	CE12 1879	5 000 \$						5 000 \$
SUD - Affectation de surplus-DSA	(vide)				250 \$	500 \$		750 \$
SUD - Gestion projet propreté	CA1 2 22 0343	25 000 \$						25 000 \$
	CA13 22 0167		25 000 \$					25 000 \$
	CA14 22 0341			25 000 \$				25 000 \$
Travaux publics - SCA	CE130752		85 000 \$					85 000 \$
	CE14 0874			40 000 \$				40 000 \$
	CM12 0558	105 000 \$						105 000 \$
VMA - Bureau administratif	CA1 2 240214	2 700 \$	300 \$					3 000 \$
	CA13 240216		6 750 \$	750 \$				7 500 \$
	(vide)			13 750 \$				13 750 \$
VMA - Bureau de projets Centre-Ville & ingénierie	CA1 5 240144					7 500 \$		7 500 \$
	(vide)				22 500 \$			22 500 \$
VMA - C.S.L.D.S - Gestion	CA16 240168					250 \$		250 \$
	CA17 240147						250 \$	250 \$
	(vide)				250 \$			250 \$
VMA - Conseiller de Ville Saint-Jacques	(vide)					125 \$		125 \$
VMA - Contributions Maire & Élus	(vide)		2 000 \$	2 000 \$		125 \$		4 125 \$

VMA - Culture	ca14 240328 (vide)				350 \$			350 \$
				6 400 \$				6 400 \$
VMA - Direction	(vide)				250 \$			250 \$
VMA - Opération Montreal.net	CA12 240144 CA13 240226	45 000 \$	81 000 \$					126 000 \$
			45 000 \$	5 000 \$				50 000 \$
VMA- DSA- Surplus de gestion	CA12 240614 (vide)	11 000 \$						11 000 \$
				125 000 \$				125 000 \$
VMA- DTP- Surplus de gestion	ca15 240133 CA16 240307 CA16 240485 (vide)					16 250 \$		16 250 \$
						34 275 \$		34 275 \$
						22 500 \$		22 500 \$
						48 750 \$		48 750 \$
VSM - Surplus de gestion - livres	(vide)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$		50 000 \$
TOTAUX		224 700 \$	291 050 \$	349 030 \$	313 115 \$	299 065 \$	3 895 \$	1 480 855 \$

JUSTIFICATION

Avec cette murale hommage, la métropole confère à l'un de ses citoyens les plus admirés un lieu à sa mesure. D'importants partenaires sont associés au projet, dont le propriétaire immobilier Timbercreek. Cette murale fera partie de la collection "Les bâtisseurs culturels montréalais", initiée par MU en 2010, qui rend hommage aux grands artistes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière de 100 000 \$ est octroyée à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Léonard Cohen dans l'arrondissement de Ville-Marie.

(sommaire décisionnel # 1172624013)

Le coût total de ce dossier, soit 100 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement.

Une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet sera réalisé sur l'un des murs les plus visibles du centre-ville ainsi que du belvédère du Mont-Royal, haut de 20 étages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications sera développée en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie et le Service des communications du Service de la culture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à juin 2017 : Consolidation de l'équipe de travail et embauche

Juin 2017 : Amorce des plans de communications

Juillet 2017 : Préparation du mur

Mi-juillet à mi-août 2017 : Réalisation de la murale

Septembre 2017 : Inauguration protocolaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ève DORAIS
agent de dev culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-05

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels et

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-05-11



Dossier # : 1170415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection - Travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), pour des travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec, situé au 1221, 32^e Avenue, en vue de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de la compagnie United Parcel Service of Canada Ltd (UPS).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 10:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal d'autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection - Travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu une demande afin de permettre la démolition et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'entreprise UPS, à l'arrondissement de Lachine.
Le projet requiert une autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour permettre la construction des infrastructures d'égouts sanitaires et l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, LRQ, c. Q-2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention est situé sur la propriété sise au 1221, 32e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 705 644 du cadastre du Québec.

LE PROJET

L'intervention concerne la mise en place d'un réseau d'égout pluvial avec branchement d'égout sanitaire ainsi que la relocalisation d'un réseau d'aqueduc suite au travaux de démolition et construction d'un nouveau bâtiment.

Les travaux incluent:

- la construction d'un réseau pluvial;
- la construction d'un réseau d'aqueduc en fonte;
- la réalisation des raccordements des branchements sanitaire et pluvial;
- la réfection des aires de circulation, de stockage de camion, etc.

Afin de permettre à l'entreprise UPS d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, une résolution autorisant le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de

la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot 1 705 644 du cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie doit être approuvée par le conseil de Ville.

JUSTIFICATION

Les travaux requis visent à assurer les services essentiels de la collecte et de la distribution des eaux pour l'implantation du projet industriel sur le lot portant le numéro 1 705 644 du cadastre du Québec. En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), le certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant le début des travaux de construction.

À la séance du 14 juin 2016, une résolution approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement de l'immeuble situé au 1221,32e Avenue a été adoptée par le conseil de l'arrondissement de Lachine. Cette approbation est conditionnelle à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur.

Présentement, le projet fait l'objet d'étude et d'analyse à la Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau.

La Direction des Travaux publics de l'arrondissement a pris connaissance des travaux visés et ne s'objecte pas à leur réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 février 2017 : Adoption de la résolution par le conseil de l'arrondissement

15 mars 2017 : Adoption d'une résolution approuvant la recommandation du CA par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

27 mars 2017 : Adoption de la résolution autorisant le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection par le conseil municipal .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet requiert une autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour permettre la construction des infrastructures d'égoûts sanitaires et l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, LRQ, c. Q-2).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-02-02



Dossier # : 1172565003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du stationnement Place Olivia.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du stationnement Place Olivia.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1172565003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du stationnement Place Olivia.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Équipe Laurence Experts-Conseils a été mandatée par TCAN Real Estate Investments Inc. pour préparer les plans et devis d'ingénierie du stationnement Place Olivia, qui sera situé au 4700 rue Dobrin. Le Groupe BC2, un bureau d'études et de services-conseils, pilote le projet. Le projet est déjà connu de l'arrondissement de Saint-Laurent, Division des permis et inspections et une demande de permis a été déposée le 15 décembre 2016. Le Service de l'eau a reçu les plans et devis pour analyse (voir pièces jointes). Le dossier est toujours actif. Les plans et devis ont également été soumis à la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal afin de coordonner avec ces derniers la présentation du projet au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Le dossier n'a pas encore été présenté au MDDELCC mais le sera dès l'obtention de la lettre de non-objection.

Nouvellement propriétaire, la compagnie Canstone Realty Advisors inc. a acquis l'ancien parc d'affaires Liberty Site en 2014 et souhaite apporter des améliorations à ce campus. Situé au croisement des autoroutes 40 et 13, le campus appelé NEXUS 40/13 constitue un important générateur d'emplois dans l'arrondissement et est facilement reconnaissable grâce à son architecture et à sa visibilité sur une distance de 1,6 km le long de l'autoroute Transcanadienne. Ce campus composé de plus de 25 bâtiments occupe une superficie locative d'environ 1 700 000 pieds carrés et héberge des multinationales telles que Nike, TELUS, SIEMENS, SHIRE, ABB, Xerox, Canon, Abbott et bien d'autres. De plus, des commodités tel que garderie, restaurants, centres de conditionnement physique, dépanneurs et nettoyeurs en font un campus d'affaire privé, complet et intégré. En tout, ce parc d'affaire privé héberge près de 3000 employés en 2016.

Depuis l'acquisition, c'est la compagnie Canderel qui est gestionnaire immobilier et responsable de toutes les opérations et les fonctions de location. Le projet NEXUS souhaite attirer de nouveaux sièges sociaux et succursales régionales.

Le requérant a déposé un projet d'ensemble, en 3 phases, dont la stratégie est de renforcer

l'esprit du campus, de faciliter la circulation au sein de celui-ci, d'améliorer l'identification de ce dernier et d'ajouter la plantation d'arbres. Canderel propose de mettre en place un système d'affichage cohérent à travers le complexe. Cette opération signalétique sera également accompagnée par le verdissement en prévoyant la plantation de plus de 100 arbres. Toutefois, compte tenu que ce dernier souffre déjà d'un déficit en terme d'espaces de stationnement, la totalité des cases sera préservée. Pour remédier à cette problématique, le propriétaire du parc prévoit l'aménagement d'un espace de stationnement au coeur du campus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à aménager un stationnement sur l'intégralité d'un terrain de 1,7 hectare situé en bordure de la rue Dobrin (lot 4 467 121). Le site est actuellement un terrain vacant. Le stationnement sera accessible via deux entrées distinctes situées sur la rue Dobrin, ainsi que par un passage piétonnier menant à la rue Place Olivia. Le projet inclut également l'aménagement d'une surface gazonnée d'environ 3000 m² et la plantation de 109 nouveaux arbres. Le stationnement doit desservir des bâtiments limitrophes situés dans le Parc Nexus, à proximité de l'intersection des autoroutes 13 et 40.

Le branchement pluvial sera raccordé aux infrastructures municipales sur la rue Dobrin et un régulateur de débit sera installé entre le branchement et le réseau pluvial privé. Puisqu'il s'agit d'un stationnement, aucun branchement d'aqueduc ou d'égout sanitaire n'est requis.

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre à Équipe Laurence d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus (lot 4 467 121).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par TCAN Real Estate Investments Inc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE, qui a pour objet de promouvoir l'assainissement des eaux et de prévenir la détérioration de l'environnement. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par Équipe Laurence au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra à Équipe Laurence et son client d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet du stationnement Place Olivia.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le chantier devrait démarrer au début du mois de mai 2017 et se terminer à la fin juin ou en juillet de la même année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Alain CHARRON, Service de l'eau
Diego ROBAYO, Service de l'eau
Antoine MARCEAU-POIRIER, Service de l'eau
André LEMIEUX, Service de l'eau
Benoît MERCIER, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude GAUTHIER
Chef de division

Le : 2017-03-06



Dossier # : 1172565004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de rétention des Pneus Southward Ltée.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de rétention des Pneus Southward Ltée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1172565004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de rétention des Pneus Southward Ltée.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Équipe Laurence Experts-Conseils a été mandatée par Pneus et rechapage Southward pour préparer les plans et devis d'ingénierie pour la rétention des eaux pluviales sur leur terrain situé au 5125 boulevard de la Côte-Vertu. Le projet est déjà connu de l'arrondissement de Saint-Laurent, Division des permis et inspections et une demande de permis a été déposée le 28 juillet 2016. Le Service de l'eau a reçu les plans et devis pour analyse (voir pièces jointes). Le dossier est toujours actif. Les plans et devis ont également été soumis à la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal afin de coordonner avec ces derniers la présentation du projet au MDDELCC. Le dossier n'a pas encore été présenté au MDDELCC mais le sera dès l'obtention de la lettre de non-objection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à construire des ouvrages de rétention afin de gérer l'eau de ruissellement qui se draine actuellement sans contrôle vers la voie publique. Le bâtiment et le stationnement aménagé au 5125 boulevard de la Côte-Vertu (lot 1 164 069) existait déjà avant l'entrée en vigueur du règlement 1047. Le projet inclut l'installation de deux régulateurs de débit qui permettront de contrôler les eaux pluviales d'une superficie de 0,46 hectare.

Le branchement pluvial sera raccordé aux infrastructures municipales sur le boulevard Pitfield. Les branchements d'aqueduc ou d'égout sanitaire sont déjà existants et ne seront pas modifiés.

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre à Équipe Laurence d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus (lot 1 164 069).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par Pneus et rechapage Southward.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par le LQE, qui a pour objet de promouvoir l'assainissement des eaux et de prévenir la détérioration de l'environnement. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par Équipe Pneus et rechapage Southward Ltée au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra à l'équipe Pneus et rechapage Southward Ltée et son client d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet de construction d'ouvrage de rétention pour le 5125, boulevard de la Côte-Vertu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le chantier devrait démarrer au printemps 2017 et se termine à l'été 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-07

Marie-Claude GAUTHIER
Chef de division



Dossier # : 1171027003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet de construction d'un garage souterrain sur un terrain vacant localisé, entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu comme étant le lot 1 165 467 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0550 -03, 04 et 07

Il est recommandé :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet de construction d'un garage souterrain sur un terrain vacant appartenant à la Ville de Montréal, localisé entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu comme étant le lot 1 165 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 809,3 m² et la construction d'une issue de secours pour ce garage sur le lot projeté 5 974 607 du cadastre du Québec, d'une superficie de 300 m², préalablement à la signature d'un acte d'échange par les parties.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-19 10:47

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171027003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet de construction d'un garage souterrain sur un terrain vacant localisé, entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu comme étant le lot 1 165 467 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0550-03, 04 et 07

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (la « STM ») désire construire un garage souterrain afin de permettre l'entreposage et l'entretien de ses trains Azur sur un terrain vacant localisé, entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-est du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Ce terrain est illustré par un trait liséré sur le plan d'implantation annexé en pièce jointe. La STM est propriétaire du lot 1 976 573 et du lot projeté 5 965 469. Ainsi, la STM doit se porter acquéreur du lot 1 165 467 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 809,3 m², propriété de la Ville, et illustré par une trame hachurée, sur le plan B joint à la présente afin de permettre la réalisation de son projet. Notons qu'une conduite d'égout (collecteur Leduc) est localisée en tréfonds de ce lot. À cet effet, la STM nous indique que le garage occupera la partie en tréfonds à 11,4 mètres du lot dans le roc, sous la conduite. Une servitude consistant en un droit de placer, remplacer, construire, entretenir, inspecter, maintenir et exploiter une conduite majeure d'égout qui devra être créée contre le lot 1 165 467 cédé à la STM et ce, notamment aux conditions convenues au document « ACCEPTATION » joint.

De plus, la STM nous a informé que les travaux de construction de ce futur garage d'entretien exigent que celle-ci construise une issue de secours pour ce garage. Cette issue sera érigée sur le lot projeté 5 974 607 du cadastre du Québec, d'une superficie de 300 m², propriété de la Ville, dont fait partie le centre culturel Saint-Laurent. La vente par la Ville à la STM de ce lot lui permettra de respecter les règles de sécurité et de distance maximales de cheminement en tunnel prévues, entre le garage du métro et la station Côte-Vertu, selon l'article 6.3 du chapitre 6 de National Fire Protection Association (NFPA 130).

Les lots 1 165 467 et 5 974 607 du cadastre du Québec sont ci-après désignés collectivement (l'« Immeuble Ville »).

En contrepartie, la STM cède à la Ville le lot projeté 5 965 470 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 471,3 m² (l'« Immeuble STM ») afin que l'arrondissement de Saint-Laurent puisse compléter les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens, entre la rue Grenet et le boulevard Cavendish, objectif du plan d'urbanisme. Tenant compte de la présence d'infrastructure souterraine appartenant à la STM, une servitude de limitation de charge ainsi qu'une servitude d'accès pour l'entretien et la réparation desdites infrastructures devront également être créées sur ce lot au moment de l'échange.

Étant donné que les lots ne sont pas encore déposés et compte tenu que la STM doit débiter ses travaux en mai 2017, sans quoi elle s'expose à de lourdes pénalités, le présent sommaire a pour but de permettre à la STM de débiter ses travaux de construction en tréfonds du lot 1 165 467 et sur le lot projetés 5 974 607 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à autoriser la STM à débiter des travaux de préparation de sol, d'excavation et de construction sur l'Immeuble Ville, préalablement à la signature d'un acte d'échange à intervenir entre la Ville et la STM.

JUSTIFICATION

Tenant compte que les lots ne sont pas encore déposés, que les instances de la STM ont approuvé les conditions d'exercice de la servitude à être créées sur le lot 1 165 467 et afin de permettre à la STM de débiter ses travaux de construction le plus rapidement possible, dans le but qu'elle respecte son échéancier, nous croyons qu'il est justifié d'approuver la présente autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente autorisation est consentie à la STM sans contrepartie. À terme, il s'agira d'un échange réalisé sans soulte entre les parties. De plus, comme il s'agit d'une transaction avec la STM, il n'y a pas de TPS et TVQ à payer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque cette transaction sera approuvée et lorsque les travaux de construction de la STM seront terminés, cette transaction permettra le parachèvement du parc linéaire, doté d'une piste cyclable, qui rejoint trois des cinq orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

L'aménagement de ce parc linéaire permet ainsi de tendre vers une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 en favorisant le transport actif qu'est le vélo.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permet à la STM de débiter ses travaux et de respecter son échéancier de construction. Le fait de retarder les approbations municipales autorisant à la fois la construction d'une sortie de secours à l'intérieur de l'aire de stationnement du Centre culturel Saint-Laurent (lot projeté 5 974 607) et l'occupation du lot vacant 1 165 467 (portion de la conduite Leduc) mettra en veilleuse la construction, devant débiter en mai 2017, du garage de métro qui servira à garer et à entretenir les nouveaux trains AZUR qui desserviront les stations de la ligne orange. Ce projet de construction d'une valeur approximative de 400 millions est consentie pour la réalisation d'un futur prolongement de la ligne de métro au-delà de la station Côte-Vertu et celui de la ligne bleue vers Anjou.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera à définir par le Service des communications, en lien avec cette autorisation visant à permettre à la STM de débiter les travaux de construction.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent sommaire permettant à la STM de débiter son projet décrit ci-devant.
- Lorsque les lots seront créés, un projet d'acte d'échange entre la Ville et la STM pourra être signé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAQUET, Saint-Laurent
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Genny PAQUETTE, Service de l'eau

Lecture :

Daniel BROUSSEAU, 11 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1176086003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Ville-Marie pour ce qui a trait à la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU, laquelle phase est décrite au présent sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux.

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Ville-Marie pour ce qui a trait à la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU, laquelle phase est décrite au présent sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-24 11:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176086003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Ville-Marie pour ce qui a trait à la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU, laquelle phase est décrite au présent sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2016, le Conseil municipal adoptait le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, visant la revitalisation de la partie sud du Centre des Affaires de Montréal. Bordé au nord par le boulevard René-Lévesque Ouest, au sud par la rue Notre-Dame Ouest, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), le quartier bénéficie d'une localisation avantageuse. Il est à distance de marche des universités Concordia, École de technologie supérieure (ETS) et McGill. Plaque tournante historique des transports, ce quartier relie Griffintown et le Vieux-Montréal au coeur commercial du centre-ville. De nombreux projets immobiliers privés tant résidentiels que commerciaux sont prévus et en voie de réalisation dans ce secteur stratégique, dont la transformation est déjà bien amorcée.

La concentration d'infrastructures et d'équipements de transport qui donne son nom au PPU confère également à ce secteur une importance stratégique au niveau de l'accès au centre-ville à partir du sud et de l'ouest. Le Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT) est responsable de l'aménagement et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Suivant les orientations du Plan de transport, le SIVT a pour mission de répondre aux besoins en mobilité des personnes et des biens en améliorant, en aménageant et en développant de manière durable un réseau de rues artérielles sécuritaire et convivial dans la ville de Montréal.

L'arrondissement de Ville-Marie a entrepris des travaux de mise à niveau des infrastructures et d'aménagement du domaine public dans le Quartier des gares lors d'une première phase de travaux débutée en 2016, et souhaite poursuivre ses travaux avec une deuxième phase dès 2018. Sachant que toutes les rues sur lesquelles l'arrondissement interviendra dans le cadre de cette deuxième phase font partie du réseau artériel et relèvent par conséquent de la compétence du conseil de la ville, le conseil d'arrondissement a offert au conseil de la ville d'y réaliser les travaux en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Cet alinéa stipule qu'« un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier ». La résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

CG16 0049 - 28 janvier 2016 - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

CA17 240037 - 14 février 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à ce que le conseil de la ville accepte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie pour ce qui a trait à la prise en charge de la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous.

Les services offerts par l'arrondissement de Ville-Marie à la Ville qui sont acceptés par le conseil de la Ville sont décrits comme suit dans l'offre de service de l'arrondissement dans le sommaire décisionnel 117089001:

« Les services, qui seront sous la responsabilité du Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, visent à réaliser en 2018 les nouveaux aménagements de la phase 2 du Quartier des gares dont la portée est la suivante :

- Rue Stanley entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens-de-Montréal : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Avenue des Canadiens-de-Montréal : aménagement de surface
- Rue De La Gauchetière entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa : aménagement de surface
- Avenue Overdale : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Rue Mackay entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Overdale : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Rue Peel entre le boulevard René-Lévesque et la rue Notre-Dame : infrastructures souterraines

Le phasage du Quartier des gares est conçu en fonction de l'avancement des projets immobiliers en construction. La phase 2, quant à elle, doit se réaliser dès 2018 afin de compléter le réaménagement des rues du Quartier des gares au nord de la rue Saint-Antoine et d'accueillir les projets immobiliers du YUL (en construction) et de Cadillac Fairview (à venir). Pour des raisons d'efficacité et de délais de réalisation, les travaux d'infrastructures seront jumelés aux travaux d'aménagement. En ce sens, l'arrondissement de Ville-Marie compte travailler en étroite collaboration avec le Service de l'eau dans le but d'arrimer les travaux d'infrastructures requis avec les aménagements de surfaces prévus.

De plus, un processus de collaboration étroite sera établie avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et plus particulièrement la Direction des transports afin de coordonner les plans et interventions sur le réseau artériel.

À cet effet, un comité de suivi conjoint entre le SIVT et l'arrondissement sera mis en place afin de coordonner les travaux de la rue Peel prévu dans Griffintown avec les travaux d'infrastructures souterraines sur Peel dans le Quartier des gares.

Pour arriver à ses fins, l'arrondissement de Ville-Marie entreprendra les activités suivantes :

- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet;
- préparer ou coordonner les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de voirie et électriques;
- mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Gaz Métro et toute autre entreprise de services publics pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou déléguer cette responsabilité à une firme désignée par l'arrondissement;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet, sans exclure la possibilité de déléguer la maîtrise d'œuvre des travaux à une firme spécialisée;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques. »

Le conseil de la ville accepte également que l'arrondissement soit en charge des appels d'offres publics de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance, de même que de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagement, mais uniquement en lien avec la phase 2 décrite ci-dessus.

À cette fin, l'arrondissement devra par ailleurs obtenir auprès du Directeur de la Direction des transports une approbation écrite de la géométrie et de l'aménagement avant de procéder aux lancements des appels d'offres en vue de la réalisation des travaux. Le ou les dossiers décisionnels (GDD) d'octroi des contrats de l'arrondissement devront également identifier la Direction des transports comme partie prenante.

Le partage des responsabilités pour les phases ultérieures feront l'objet de résolutions subséquentes.

Au surplus, à la suite de discussions avec l'arrondissement concernant le phasage des travaux, s'ajoute également à la liste des rues comprises à la phase 2 du Quartier des gares la rue Lucien-l'Allier entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine et entre les rues Saint-Jacques et Victor-Hugo. Le conseil de la ville accepte la prise en charge de ces travaux par l'arrondissement dans la mesure où l'arrondissement adopte une nouvelle résolution pour offrir la fourniture de ces services dans le cadre de la phase 2.

En somme, ce dossier propose donc d'accepter l'offre de services de l'arrondissement pour la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure ou d'aménagement des rues dont les travaux sont compris à la phase 2, mais uniquement selon ce qui est décrit ci-dessus, tout en assurant que le SIVT joue son rôle de planification et de maintien de la qualité du service sur le réseau artériel métropolitain.

JUSTIFICATION

Bien que les services centraux soient en mesure de réaliser les travaux d'infrastructure et d'aménagement sur le réseau artériel, il est proposé de confier la réalisation des travaux de la Phase 2 sous la responsabilité du SIVT à l'arrondissement pour limiter la durée des entraves.

L'arrondissement prévoit effectuer dès 2018 des travaux sur des rues comprises dans le Quartier des gares dans le cadre d'ententes sur les travaux de promoteurs privés. Ces interventions municipales nécessaires pour accueillir les nombreux projets immobiliers privés dans le secteur comprennent le branchement et le déplacement de certaines infrastructures sur les rues Saint-Antoine et Peel. Regrouper les chantiers avec ceux prévus sur les rues artérielles réduirait le nombre de chantiers dans le secteur, et en simplifierait la coordination.

Grâce à une compréhension du réseau artériel à l'échelle du territoire montréalais, le SIVT peut aménager les rues avec un souci particulier pour la continuité et l'harmonisation des réseaux de transport autant actifs (piétons et vélos), que de transport en commun ou véhiculaires (automobiles et camionnage) tout en assurant une accessibilité universelle dans toutes les rues de la ville. De plus, le SIVT assure actuellement la mise en place de plusieurs projets et programmes sur des rues artérielles qui traversent le Quartier des gares, dont les études et la conception sont en cours, et qui pourraient engendrer des modifications aux réseaux de transport montréalais. Parmi ceux-ci: la programmation des voies cyclables, le projet de la rue Peel, le projet Griffintown, et l'accompagnement du projet du Réseau électrique métropolitain (REM). Le SIVT veillera donc à la complémentarité des mesures proposées par les différents projets, afin d'assurer le fonctionnement des réseaux. Il veillera également à ce que la géométrie et l'aménagement de ces rues restent continus malgré les limites administratives qu'elles traversent. À cette fin, le SIVT entend poursuivre la collaboration déjà établie avec l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de plusieurs de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la Phase 2 des travaux de mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares est compris dans le financement du projet du même nom, actuellement inclus à même le programme triennal des investissements (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie. Un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares a été adopté en 2016 à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Quartier des gares vise la création d'un quartier plus diversifié dans le type d'activité que l'on y retrouve, en augmentant la population résidentielle. Ceci a pour effet d'optimiser l'utilisation des infrastructures en répartissant la demande de services pendant la journée. De plus, le réaménagement des rues prévoit le verdissement, notamment par l'augmentation de la canopée, réduisant ainsi les îlots de chaleur, tout en augmentant le confort des piétons et en encourageant les déplacements à pieds, et ce tout en assurant l'accessibilité universelle de toutes les rues.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de la phase 2 décrit dans la section calendrier du présent sommaire décisionnel a été établi pour assurer que la Ville puisse accueillir les nouveaux développements immobiliers du Quartier des gares, et limiter les entraves. Un retard par rapport à cet échéancier aurait pour effet d'étirer la durée des travaux et donc des entraves à la circulation.

Une décision de ne pas acquiescer à l'offre de l'arrondissement aurait également l'effet indirect de rallonger la durée des travaux. Comme les travaux sur le réseau artériel seraient alors réalisés au moins en partie par les services centraux, le nombre d'intervenants serait multiplié. Pour assurer que les précautions appropriées soient prises pour éviter les conflits de maîtrise d'oeuvre, les chantiers seraient répartis sur une plus longue période de temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. L'arrondissement de Ville-Marie préparera et mettra en oeuvre la stratégie de communications en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel qu'identifié par l'arrondissement dans son offre, le calendrier de réalisation de la phase 2 est la suivante:

2017: Conception préliminaire et plans et devis

2018: Réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie , Direction des travaux publics

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

ENDOSSÉ PAR

Mario DUGUAY
Chef de division

Le : 2017-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1176841001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments spécialisés - région est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2017, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2017, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure de Montréal Nord.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-19 14:03

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176841001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments spécialisés - région est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2017, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Division de l'exploitation des bâtiments spécialisés - Région Est du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres pour les trois arénas, soit Fleury, Henri-Bourassa, Garon et la patinoire extérieure de Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement de Montréal-Nord, puisque celui-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. Le SGPI effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'il a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0352 - 22 mars 2016 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la Charte *de la Ville de Montréal* I. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0327

CA16 10480 - 5 décembre 2016.- Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 123 003 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc,

Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

CM15 0184 - 23 février 2015 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour les douze prochains mois de 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifiés utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CA15 10470 - 7 décembre 2015 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 130 456 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

CA14 10500 - 8 décembre 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, pour un montant de 132 561 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

CM14 0933 - 16 septembre 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifiés utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon.

CA14 10266 - 26 juin 2014 - Octroyer au Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 37 451,89 \$, le contrat pour le remplacement des chaudières dans la salle de mécanique de l'aréna Garon, conformément à son offre de services du 26 mai 2014.

CA14 10166 - 12 mai 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien Est, pour un montant de 89 535 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014.

CM14 0294 - 2 mars 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifiés utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement, pour une période de 12 mois s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les

activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000), les tours d'eau (PEP 15680) et les activités de changement de filtres (PEP 2200). Même si le GDD est signé au mois de mai, les travaux ont déjà débuté et exécuté entre le 1^{er} janvier et la date actuelle.

JUSTIFICATION

Étant donné que deux de leurs arénas nécessitent des qualifications particulières pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et qu'ils ne possèdent pas cette expertise, la Division de l'exploitation des bâtiments spécialisés - Région Est du SGPI dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée et est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'entente de service représentent un montant de 123 003 \$ pour l'entretien des patinoires des arénas Fleury, Rolland, Garon et de la patinoire extérieure Bleu, Blanc, Bouge et ce, selon les dates d'exploitation fixées par l'arrondissement. Les coûts sont basés sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Division de l'exploitation des bâtiments spécialisés - Région Est en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2016 et du nombre de semaines d'opérations.

L'arrondissement a prévu un montant de 50 000 \$ pour couvrir les appels de service hors contrat facturables au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes en 2017 et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Le montant de l'entente totalise 123 003 \$. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service.

Le budget du SGPI est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine TAILLEFER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thays TORRES
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-03

François BUTEAU
c/d Entretien des bâtiments - Région Est

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière, entretien
et énergie

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1171158003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171158003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CG16 0435 - 22 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 1161158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Les programmations élaborées pour 2016 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.

La liste soumise en pièce jointe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2017. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). Cette programmation pour 2017 totalise des investissements de 10,2 M\$.

Les interventions aux réseaux secondaires du centre-ville qui relevaient auparavant des compétences de l'agglomération sont maintenant assumées par le conseil municipal suite à la modification de la Charte de la Ville de Montréal par l'introduction de l'article 185.0.1 à l'annexe C par l'Assemblée nationale du Québec.

JUSTIFICATION

Ce dossier est soumis aux instances pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement fixé pour chacune des villes liées représentant la contrepartie de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection d'infrastructures de l'eau et de la voirie profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin de l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Richard FONTAINE, Service de l'eau
Céline VAILLANCOURT, Verdun

Lecture :

André MARSAN, 18 mai 2017

Céline VAILLANCOURT, 18 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-18

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1171158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-20 03:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les

ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CM16 0777 - 21 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158003

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

DESCRIPTION

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2017 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme, en 2018. On peut également devancer les décaissement municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu pour chacune des années jusqu'à la fin du programme. La liste soumise en annexe constitue la programmation locale pour l'année 2017. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau (104,3 M \$) sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). Les projets relatifs à la voirie pour 2017 totalisent pour leur part 38,3 M\$. Ces projets concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce dossier est soumis aux instances pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie, amélioreront le réseau routier et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de même que des infrastructures de voirie dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Céline VAILLANCOURT, Verdun

Lecture :

Jean CARRIER, 19 mai 2017
Dominique DEVEAU, 19 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-18

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1177291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat de services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029). Cette compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-10 08:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177291002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat de services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029).

CONTENU

CONTEXTE

En vue de l'adoption du dossier au comité exécutif, les correctifs suivants sont apportés au sommaire décisionnel :

À la section Contexte, la dernière phrase du troisième paragraphe, "Suite à l'analyse de la contestation de Qualivac, l'arrondissement a procédé à une révision du rapport et a révisé la note de 59 % à 60 %, ce qui maintient la compagnie Qualivac sur liste des entrepreneurs à rendement insatisfaisant (voir évaluation)." est remplacée par :

"Suite à l'analyse de la contestation de Qualivac, l'arrondissement a procédé à une révision du rapport et a révisé la note de 59 % à 60 %. Comme l'évaluation est toujours inférieure à 70 %, donc insatisfaisante, la compagnie Qualivac est maintenu sur la liste des entrepreneurs à rendement insatisfaisant (voir évaluation)."

À la section Impacts majeurs, la première phrase du premier paragraphe, "L'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Qualivac au cours des deux (2) prochaines années." est remplacée par :

"La ville de Montréal se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Qualivac au cours des deux (2) prochaines années."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
stagiaire scientifique 90 credits et plus

IDENTIFICATION

Dossier # :1177291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisée par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat de services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus (appel d'offres 16-15029).

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 mai 2016, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a octroyé un contrat de deux (2) ans au fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus.

Pour faire suite aux différents manquements de l'entrepreneur quant au non respect du contrat au cours de l'année 2016, l'arrondissement a procédé à la résiliation de l'appel d'offres 16-15029 le 13 février 2017. À la suite de la résiliation et tel qu'exigé à l'article 30 des Instructions au soumissionnaire dudit contrat (article 573 de la Loi sur les cités et villes), une évaluation de rendement de l'entrepreneur a été effectuée selon les critères définis dans la grille d'évaluation de l'adjudicataire à l'article 46 de la section III – Clauses administratives particulières du contrat, lequel a été jugé insatisfaisant. En effet, cet article mentionne qu'un rendement satisfaisant équivaut à une évaluation égale ou supérieure à 70 %. La note finale obtenue par la compagnie Qualivac Inc. pour le service fourni à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est de 60 %.

L'arrondissement a complété le rapport d'évaluation du service fourni par la compagnie Qualivac Inc., conformément à la clause 30.1 incluse dans la Section I - instructions au soumissionnaire du contrat 16-15029, qui indique qu'à la fin du contrat, le rendement de l'adjudicataire sera évalué sur un ensemble de critères prédéfinis regroupés par thèmes. Également en vertu de cette même clause qui stipule que « si le rendement de l'adjudicataire s'avère non satisfaisant, un rapport de cette évaluation lui sera transmis au plus tard soixante (60) jours après la fin du contrat », l'arrondissement a fait parvenir une copie du rapport d'évaluation au fournisseur Qualivac concernant son rendement, dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat. L'entrepreneur a contesté le rapport initial dans le délai légal de 30 jours. Suite à l'analyse de la contestation de Qualivac, l'arrondissement a procédé à une révision du rapport et a modifié la note de 59 % pour 60 %, ce qui maintient la compagnie Qualivac sur liste des entrepreneurs à rendement insatisfaisant (voir évaluation).

Informations supplémentaires:

- Lettre de résiliation du contrat: le 13 février 2017;
- Réception, par Qualivac, du rapport de rendement insatisfaisant: le 27 février 2017;
- Réception, par l'arrondissement, de la réponse de Qualivac relativement au rapport de rendement insatisfaisant: le 27 mars 2017;
- Réception, par Qualivac, du rapport corrigé (et final) de rendement insatisfaisant produit par l'arrondissement : le 7 avril 2017.

L'évaluation du rendement d'un entrepreneur constitue une étape importante de la gestion de contrat. Elle permet de porter un jugement sur les résultats et le déroulement d'un contrat. Elle s'appuie sur les actions de communication, de contrôle, de correction et de documentation qui sont effectués au cours de l'exécution du contrat. Elle approuve la satisfaction ou l'insatisfaction de la Ville face au rendement d'un entrepreneur à qui elle avait octroyé un contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM15 1107 du 21 septembre 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme.

Résolution CM15 1266 : 26 octobre 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

Résolution CA16 170121 : 2 mai 2016 - L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce accorde un contrat à Qualivac inc. - appel d'offres 16-15029.

Résolution CE17 0148 : 8 février 2017 - Le comité exécutif approuve, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisées par les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Résolution CA17 170035 : 13 février 2017 - L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce résilie le contrat de Qualivac.

DESCRIPTION

Il est demandé d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac Inc. réalisée par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus. L'inscription de cette compagnie sur la liste de firmes à rendement insatisfaisant sera ainsi reconduite pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, la présente évaluation de rendement

insatisfaisant, permettant ainsi à la Ville, de ne pas accepter toute soumission de cette firme, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

JUSTIFICATION

La justification du pointage attribué aux critères et thèmes est détaillée dans les rapports d'évaluation de l'arrondissement.

Les directives et délais de la clause 30.1 incluse dans la Section I - Instructions au soumissionnaire du contrat 16-15029 ont été respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Qualivac au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, l'arrondissement pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous contrat.

En vertu de ce programme, l'arrondissement a maintenant la possibilité d'écarter un fournisseur dont le service est insatisfaisant et que la règle du plus bas soumissionnaire n'est plus la seule règle qui prévaut. En effet, la qualité du service rendu antérieurement est maintenant pris en compte dans l'acceptation finale d'un fournisseur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la demande d'approbation de l'évaluation du rendement insatisfaisant atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et à l'encadrement administratif « Évaluation du rendement des fournisseurs (Directive) » (C-RM-APP-D-15-002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ciro BENDEZU, Service de l'approvisionnement
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 26 avril 2017
Ciro BENDEZU, 26 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir CHARLES
Agent Technique en Génie Civil (Eaux /Égouts)

ENDOSSÉ PAR

Chantal HOOPER
Chef de division

Le : 2017-04-25



Dossier # : 1176369001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 11 497,50 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandite d'Hydro Québec Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 10 000,00 \$ pour le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte 2017

Il est recommandé :

1. d'accepter un revenu supplémentaire de 11 497,50 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandite d'Hydro-Québec pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2017.
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses et revenus de 10 000,00\$ pour le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte 2017.
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176369001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 11 497,50 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandite d'Hydro Québec Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 10 000,00 \$ pour le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte 2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1953, le théâtre La Roulotte sillonne les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre pleine d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis presque 65 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. Le Service de la culture assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1173 : 6 juillet 2016 : Accepter un revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandites d'Hydro-Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes. Autoriser une dépense supplémentaire de 11 880,63 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

CE15 1333 : 29 juillet 2015 : Accepter un revenu supplémentaire de 22 995 \$ (incluant les taxes) provenant de commandites de Wawanesa et de Hydro-Québec. Autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

DESCRIPTION

Hydro-Québec a décidé d'offrir une commandite de 10 000\$ (+ taxes) en échange de visibilité pour une troisième année. Le montant de 10 000 \$ servira à couvrir les dépenses supplémentaires entourant la production de La Roulotte et permettra ainsi de maintenir une

qualité de production constante tout en assurant de bonnes conditions de travail aux artistes participants malgré les augmentations inhérentes des coûts de production.

JUSTIFICATION

Ces montants supplémentaires permettent au Théâtre La Roulotte de bonifier les cachets des interprètes et de l'ensemble de l'équipe de production ainsi que le budget général de production.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à l'entente de commandite avec Hydro-Québec est requis. Cette dépense est assumée par la ville centre. Montant à être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la solidarité des milieux culturels avec les communautés locales sont au coeur des projets du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à l'appui d'Hydro-Québec, nous pourrions maximiser le potentiel du théâtre La Roulotte et des activités de toute la programmation estivale et permettre ainsi l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir aux familles montréalaises une programmation estivale de grande qualité;
- Appuyer les artistes de la relève;
- Sensibiliser le grand public à des formes d'expressions culturelle novatrices.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication , tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mai à juin 2017 : Mise en production du spectacle La Roulotte (Bras de Fer)
- 28 juin 2017 : Première représentation de la pièce au Parc Lafontaine
- jusqu' au 23 août 2017 : 49 représentations dans les parcs de la ville du spectacle de La Roulotte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-15

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1177382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental. Et prendre en charge les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee Par le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA17 190148, et qui seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental

Il est recommandé :

L'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement de Lachine afin de rembourser les dépenses encourues pour les années 2015 et 2016, au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal;

Que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee Par le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA17 190148, seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental. Contrat d'une valeur de 1 192 382.13 \$ (toutes taxes incluses);

Que les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation de ce projet soient prises en charge par ce même programme.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 15:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental. Et prendre en charge les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee Par le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA17 190148, et qui seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de décontamination du terrain du futur parc réalisés en 2015 - 2016 ont coûté 1 208 659.08 \$ comme valeur pour les dépenses réelles (coûts des travaux avant taxes, incluant 50 % de la valeur de la taxe TVQ non remboursable) sur un budget initial alloué de 1 350 000.00 \$ pour la décontamination et l'aménagement du parc. Ces dépenses correspondent à un coût total de 1 323 639.27 & (toutes taxes incluses). Ces dépenses ont été imputées dans le règlement d'emprunt (budget de 405 000.00 \$) et dans les fonds de parcs (budget de 945 000.00 \$).

Les dépenses réalisées par l'arrondissement pour les travaux de réhabilitation réalisés en 2015 - 2016 sont remboursables dans le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal. Un processus de traitement est en cours d'élaboration par le SGPI (Service de gestion et planification immobilière) en collaboration avec le Service de l'environnement et le Service des finances de la Direction de la comptabilité et des informations financières pour le remboursement des dépenses réalisées en 2015 -2016 ainsi que pour la prévision du remboursement de l'ensemble des dépenses futures qui seront réalisées en 2017. Il est à noter que ce programme ne prend en compte que les travaux liés directement à la réhabilitation du terrain en question et non l'aménagement du futur parc.

Exceptionnellement pour ce projet et dans le but d'accélérer le processus et finaliser les travaux de réhabilitation pour le 21 juillet 2017, les différents services de la Ville de Montréal impliqués dans ce dossier ainsi la Division des Études Techniques de l'arrondissement Lachine ont conclu de procéder avec le remboursement des dépenses de 1 208 659.08 \$ et que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee seront prix en charge par le programme du Passif Environnemental. Le remboursement de ces dépenses est en cours de traitement.

La valeur du contrat à octroyer à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee est d'une valeur de 1 192 382.13 \$ (toutes taxes incluses). Ces dépenses seront imputées dans

le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal.

Ce dossier vise à officialiser la demande de l'arrondissement de Lachine auprès des services centraux pour le remboursement des dépenses courues en 2015 - 2016, et demander que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat octroyée à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee Par le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA17 190148, seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental et que les prévisions pour les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation seront prix en charge par ce même programme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kemly DESTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

IDENTIFICATION

Dossier # :1177382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 192 382,13 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville - LAC-PUB-1717 - six (6) soumissionnaires et demander au Conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l’acquisition de terrains adjacents au Domaine Pominville en 2015, l’arrondissement de Lachine a débuté en 2016, des travaux de réhabilitation préalables à l’aménagement du parc et de travaux de verdissement dans le secteur. En effet, des études de caractérisation des sols avaient révélé que les échantillons de sols prélevés, dans le secteur projeté du parc, mais également sur les buttes longeant la rue Norman — montraient des concentrations en contaminant au-delà des limites réglementaires permises pour l’usage proposé. Des travaux de décontamination sont donc requis avant toute autre intervention. En juillet 2016, des quantités supplémentaires de matières contaminées ont été découvertes. Les travaux ont été suspendus suite à cette découverte sur recommandation de la firme Groupe ABS en date du 05 août 2016 afin de présenter le dossier au MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Suite à la rencontre avec le MDDELCC, les travaux ont repris le 1er novembre 2016 dans le but de continuer la décontamination du site tel que recommandé par le MDDELCC après analyse du dossier. Les travaux ont été arrêtés le 29 novembre 2016 suite à la fin du contrat de l’entrepreneur Manorex Inc. et le manque de provision financière pour poursuivre les travaux de décontamination.

Afin de poursuivre les travaux de réhabilitation déjà amorcés, l’arrondissement a besoin d’octroyer un contrat pour réaliser les travaux de réhabilitation environnementale en vue de l’aménagement du futur parc prévu à la fin de l’été 2017. Ce présent contrat couvrira seulement le secteur qui desservira le futur Parc seulement. Des phases ultérieures seront requises pour finaliser les autres secteurs à réhabiliter.

La gestion et la surveillance des travaux, ainsi que le suivi environnemental pour les travaux de décontamination seront assurés par la firme Groupe ABS par le biais d’une

entente-cadre de services professionnels.

L'appel d'offre LAC-PUB-1717 a été publié le 31 mars 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 avril 2017.

Liste des addenda affichées :

- Addenda 1 (12 avril 2017) : Modification au sujet des visites obligatoires sur rendez-vous pour visites obligatoires sans rendez-vous et modification du bordereau de soumission.
- Addenda 2 (19 avril 2017) : Réponses aux questions des soumissionnaires et publication des rapports d'analyse supplémentaires.
- Addenda 3 (19 avril 2017) : Réponses aux questions des soumissionnaires, modification du bordereau de soumission publication du rapport de caractérisation WSP et des plans d'aménagement du futur parc (avancement des plans à 80 %).
- Addenda 4 (20 avril 2017) : Réponses aux questions des soumissionnaires et modification du bordereau de soumission et de la date d'ouverture de la soumission.
- Addenda 5 (21 avril 2017) : Réponses aux questions des soumissionnaires.
- Addenda 6 (24 avril 2017) : Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156731005 (17 décembre 2015) - Octroyer un contrat d'excavation des sols contaminés à H2L Excavation inc. pour un montant de 18 315,52 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de réhabilitation des sols au parc Pominville

CA16 19 0155 (9 mai 2016) - Octroyer un contrat à Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 71 112,04 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture de machinerie avec opérateur dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale au parc Pominville - LAC-INV-1618 - Quatre (4) soumissionnaires

CA16 19 0222 (11 juillet 2016) - Octroyer à la firme Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels d'un montant de 120 467,36 \$ toutes taxes incluses, pour des études géotechniques, de caractérisation environnementale et de surveillance de chantier dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales ainsi que d'aménagement de divers terrains tels que des parcs et des espaces verts. Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1623 - Sept (7) soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville
Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- L'excavation des sols
- La mise en pile des sols non contaminés
- Le chargement, le transport et l'élimination hors site des sols contaminés dans un lieu autorisé par le MDDELCC.
- La gestion de l'eau le cas échéant et le remblayage et compactage du terrain jusqu'au niveau proposé pour l'aménagement du futur parc.

Ces travaux représentent la phase cruciale en vue de l'aménagement du parc et des espaces de jeux, puisqu'ils permettront d'atteindre les exigences et critères applicables au niveau de la qualité environnementale pour ce type d'aménagement.

Une demande de remboursement des dépenses réalisées en 2015 - 2016 pour la réhabilitation du futur parc a été effectuée en date du 1er mars 2017 auprès du Service de l'environnement, le SGPI (Service de gestion et planification immobilière) et le Service des finances de la Direction de la comptabilité et des informations financières. Cette demande a été acceptée par le Service de l'Environnement en date du 31 mars 2017. De plus, le Service des finances de la Direction de la comptabilité et des informations financières a recommandé d'inclure la demande de remboursement des dépenses réalisées en 2015 - 2016 et les dépenses futures dans le présent dossier pour approbation par le conseil d'arrondissement.

Par le présent dossier, l'arrondissement de Lachine officialise sa demande de remboursement pour l'ensemble des dépenses courues pour les travaux de décontamination réalisés en 2015 - 2016 par le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal. Les travaux de décontamination du terrain du futur parc réalisés en 2015 - 2016 ont coûté 1 208 659,08 \$ comme valeur pour les dépenses réelles (coûts des travaux avant taxes, incluant 50 % de la valeur de la taxe TVQ non remboursable) sur un budget initial alloué de 1 350 000,00 \$ pour la décontamination et l'aménagement du parc. Ces dépenses correspondent à un coût total de 1 323 639,27 \$ & (toutes taxes incluses). Ces dépenses ont été imputées dans le règlement d'emprunt (budget de 405 000,00 \$) et dans les fonds de parcs (budget de 945 000,00 \$).

Donc, ce présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 192 382,13 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville - Appel d'offre public numéro LAC-PUB-1717. Et à demander au Conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental.

En plus, ce dossier vise à prévoir les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation de trois autres secteurs dans le programme du Passif Environnemental qui seront réalisés dans la prochaine année. Des travaux de caractérisation des sols sont en cours de réalisation pour définir le niveau de contamination ainsi évaluer l'ampleur des travaux nécessaires. La valeur des travaux pour la réhabilitation de ces secteurs est évaluée à 1 000 000,00 \$ basé sur les rapports de caractérisation environnementale existants et les travaux de réhabilitation réalisés en 2015 - 2016 (cette évaluation sera révisée suite aux résultats des caractérisations environnementales en cours).

- Les secteurs visés par ces travaux qui seront réalisés lors des phases ultérieures sont :

- Le terrain situé à l'Ouest de l'intersection des avenues de la Verrerie et J-Alphonse-Lachance.
- Les buttes longeant la rue Normand, à l'Est du cul-de-sac de l'avenue J-Alphonse-Lachance.
- Le lot situé à l'intersection de la rue Normand et l'avenue Émile-Pominville..

JUSTIFICATION

Les volumes des sols non conformes aux critères pour l'usage futur du parc ont augmenté considérablement lors des travaux de réhabilitation à l'été et à l'automne 2016, et ce suite à la découverte d'une couche de sols contaminés non-caractérisée lors des études environnementales (la présence de débris, de roc et de blocs de béton dans le sol ont empêché la détection de cette couche lors des travaux de forage antérieurs, de plus cette couche se situe à une profondeur moyenne de 6 mètres).

Suite à cette découverte et aux analyses effectuées dans les tranchées d'excavation réalisées le 29 novembre 2016, le MDDELCC ainsi que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal ont recommandé à l'arrondissement de poursuivre les travaux de décontamination par excavation et disposition hors site des sols non conformes.

L'octroi du contrat permettra de poursuivre les travaux de réhabilitation qui sont requis avant toute autre intervention pour l'aménagement du parc.

L'appel d'offre public, portant le numéro LAC-PUB-1717, pour la réalisation de travaux de réhabilitation du futur parc Pominville a été publié en date du 31 mars 2017 jusqu'au 26 avril 2017. Six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission sur 17 preneurs de cahiers pour un pourcentage de 35%.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Catalogna et Freres Ltee	993 651,78 \$	198 730,36 \$	1 192 382,13 \$
LV Construction	998 112,31 \$	199 622,46 \$	1 197 734,77 \$
Le Groupe Vespo	1 009 394,27 \$	201 878,85 \$	1 211 273,12 \$
Excavation Patrice Couture Inc.	1 045 806,17 \$	209 161,23 \$	1 254 967,41 \$
Les Excavations Payette Ltee	1 237 578,25 \$	247 515,65 \$	1 485 093,90 \$
Sanexen services environnementaux	1 247 478,75 \$	249 495,75 \$	1 496 974,50 \$
Estimation			1 745 477,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 306 404,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9,56%
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)			25,15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			304 592,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			553 094,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			46,39%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			5 352,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,45%

Le tableau des résultats suivant résume les plus importants items du bordereau de soumission qui expliquent les écarts de prix entre le soumissionnaire le plus bas conforme et l'estimation des professionnels externes.

Réhabilitation environnementale du parc Pominville	Estimation des professionnels	plus bas soumissionnaire	Écart de prix	Écart en %
---	--------------------------------------	---------------------------------	----------------------	-------------------

Item	Description	Quantité estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant		
3.1	Excavation et ségrégation des matériaux	9717	m ³	11,50 \$	111 745,50 \$	16,38 \$	159 164,46 \$	(47 418,96) \$	-29.79%
6.4	Sols « C-RESC »	3690	t.m.	93,00 \$	343 170,00 \$	71,05 \$	262 174,50 \$	80 995,50 \$	30.89%
6.5	Sols « > RESC »	2396	t.m.	135,00 \$	323 460,00 \$	78,05 \$	187 007,80 \$	136 452,20 \$	72.97%
10.0	Pompage, transport, traitement et élimination de l'eau contaminée (si requis)	100000	Litres	0,75 \$	75 000,00 \$	0,27 \$	27 000,00 \$	48 000,00 \$	177.78%
13.0	Remblayage et compaction avec du matériel classe « B » provenant d'un banc d'emprunt	9350	t.m.	30,00 \$	280 500,00 \$	10,46 \$	97 801,00 \$	182 699,00 \$	186.81%
								400 727,74 \$	
					Total d'écart pour les items ci-haut				
	Sous-total des travaux de réhabilitation environnementale (avant taxes et contingences)				1 265 113,50 \$		864 232,90 \$	400 880,60 \$	46.39%
	Sous-total des travaux de réhabilitation environnementale (taxes et contingences incluses)				1 745 477.10 \$		1 192 382.13 \$	553 094.97 \$	46.39%

Explication des écarts

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 25.15 % inférieure à celui-ci.

La différence des coûts entre le soumissionnaire le plus bas conforme et l'estimation des professionnels externes se situe au niveau des cinq items mentionnés ci-haut. Une différence de 186.81 % au niveau de l'item 13.0 qui peut être expliquée par les ententes plus avantageuses que le soumissionnaire peut avoir pour la fournir du matériel de remblayage classe « B » ainsi la proximité du fournisseur du parc. De plus, le volume important du remblai (environ 9 350 t.m.) peut avoir un impact important sur le prix unitaire, ce qui peut expliquer le prix unitaire élevé du consultant externe qui se situe à 30.00 \$/t.m..

Ainsi, on remarque des différences de 177.78 %, 72.97 % et 30.89 pour les items du bordereau 10.0, 6.5 et 6.4 respectivement. Ces différences peuvent être expliquées par les ententes plus avantageuses que l'entrepreneure pourrait avoir pour la disposition des sols

contaminés et l'élimination de l'eau contaminée hors site. De plus, une différence est notée au niveau de l'item 3.1 de -29.79 qui peut être par le type et le nombre de machineries que l'entrepreneur utilisera pour la réalisation de ces travaux afin de respecter l'échéancier imposé dans le contrat et atteindre les objectifs.

L'ensemble de ces différences de coût justifie l'écart entre la soumission du plus bas conforme et l'estimation des professionnels externes. Il est à préciser que les différences entre les cinq autres soumissions et l'estimation des professionnels externes se situent au niveau des mêmes items ci-haut dans le tableau, ce qui justifie notre position favorable à octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le prix du soumissionnaire conforme le plus bas est de 46.39 % plus bas que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission est avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Catalogna et Freres Ltee.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de décontamination du terrain du futur parc réalisés en 2015 - 2016 ont coûté 1 208 659.08 \$ comme valeur pour les dépenses réelles (coûts des travaux avant taxes, incluant 50 % de la valeur de la taxe TVQ non remboursable) sur un budget initial alloué de 1 350 000.00 \$ pour la décontamination et l'aménagement du parc. Ces dépenses correspondent à un coût total de 1 323 639.27 \$ (toutes taxes incluses). Ces dépenses ont été imputées dans le règlement d'emprunt (budget de 405 000.00 \$) et dans les fonds de parcs (budget de 945 000.00 \$).

Les dépenses réalisées par l'arrondissement pour les travaux de réhabilitation réalisés en 2015 - 2016 sont remboursables dans le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal. Un processus de traitement est en cours d'élaboration par le SGPI (Service de gestion et planification immobilière) en collaboration avec le Service de l'environnement et le Service des finances de la Direction de la comptabilité et des informations financières pour le remboursement des dépenses réalisées en 2015 - 2016 ainsi que pour la prévision du remboursement de l'ensemble des dépenses futures qui seront réalisées en 2017. Il est à noter que ce programme ne prend en compte que les travaux liés directement à la réhabilitation du terrain en question et non l'aménagement du futur parc.

Exceptionnellement pour ce projet et dans le but d'accélérer le processus et finaliser les travaux de réhabilitation pour le 21 juillet 2017, les différents services de la Ville de Montréal impliqués dans ce dossier ainsi la Division des Études Techniques de l'arrondissement Lachine ont conclu de procéder avec le remboursement des dépenses de 1 208 659.08 \$ afin de pouvoir financer les travaux de décontamination prévus cet été et qui seront remboursés à leur tour dans le même programme à la fin des travaux. Le remboursement de ces dépenses est en cours de traitement.

La valeur du contrat à octroyer à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee est d'une valeur de 1 192 382.13 \$ (toutes taxes incluses). Ces dépenses seront imputées dans le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal.

Ce dossier vise à officialiser la demande de l'arrondissement de Lachine auprès des services centraux pour le remboursement des dépenses courues en 2015 - 2016, confirmer que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat à octroyer à l'entrepreneur Catalogna et Freres Ltee seront payés directement dans le programme du Passif Environnemental et que les prévisions pour les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation seront prix en charge par ce même programme.

Donc, ce présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 192 382,13 \$ toutes taxes incluses,

pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville - Appel d'offre public numéro LAC-PUB-1717. Et à demander au Conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux contribueront à l'amélioration de la qualité des sols pour l'aménagement d'un espace vert et répondront aux besoins des familles en leur assurant un milieu de vie résidentiel sain et écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de ce contrat permettra de réaliser les travaux de décontamination qui sont requis préalablement à l'aménagement des espaces verts et des aires de jeux. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des citoyens et il a comme objectif principal d'offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Travaux de réhabilitation du terrain en vue de l'aménagement du futur parc prévu la fin de l'été 2017 :

- Début des travaux: semaine du 22 mai 2017
- Fin des travaux: semaine du 17 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 22 février 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 31 mai 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);

- Directive «Confidentialité des estimations des contrats» (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :
Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement

Lecture :

Véronique BRISSETTE, 27 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Le : 2017-04-26



Dossier # : 1177326002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, il est recommandé :

- 1) d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet Au pied du courant.
- 2) d'autoriser une appropriation de 1 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études de circulation et de mobilité dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM).
- 3) d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'analyse de niveau de bruit avant le chantier dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM) permettant la construction de murs antibruit.
- 4) d'autoriser une appropriation de 90 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels nécessaires à la réalisation de plans et d'analyses dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM).
- 5) d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de risque dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.
- 6) d'autoriser une appropriation de 232 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour les frais de communication du bureau de projet dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.
- 7) d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget

de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études préliminaires (étude de mobilité dans le secteur Nord-Ouest du Centre-Ville; caractérisation patrimoniale - revue des études; étude morphologique) dans le cadre du projet de la rue des Pins.

8) d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réfection du Viaduc Van-Horne.

9) d'autoriser une appropriation de 85 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection Berri Sherbrooke.

10) d'autoriser une appropriation de 115 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat des matériaux et faire l'entretien ou l'installation des points géodésiques (généralement situé sous la chaussée) nécessaires à la géoréférence de tous les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés.

11) d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

12) d'autoriser une appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la collecte de données pour les passages à niveau nécessaire au Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

13) d'autoriser une appropriation de 450 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'entretien du réseau télécommunication du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU).

14) d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation.

15) d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le marquage des pistes cyclables inclus dans le plan Vélo-2015.

16) d'autoriser une appropriation de 800 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif des lots 1 et 2 dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine (Phase 1).

17) d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

18) d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la révision de la géométrie de la rue Ste-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

19) d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude sectorielle pour l'intégration urbaine des murs antibruit dans le cadre du projet du pont Champlain.

20) d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération

vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'accès des résidents au fleuve par le Sud-Ouest dans le cadre du projet du pont Champlain.

21) d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de concepts pour le viaduc urbain Jacques-Bizard entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick dans le cadre du réseau électrique métropolitain (REM).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-24 11:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177326002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal considérant l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Le SIVT doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 6 197 000 \$ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement à la réalisation de projet d'immobilisation, ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0050 – 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville

CG16 0505 – 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en

provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 5 372 000 \$ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 825 000 \$ soit un total de 6 197 000 \$ pour couvrir les besoins en 2017.

Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale, d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement du SIVT

Direction	Division	Réserve de Voirie Locale	Réserve de Voirie Agglo	Total
Grands Projets 1	Portefeuille 1	2 640 000 \$	825 000 \$	
Grands Projets 2	Portefeuille 2	1 392 000 \$		
Bureau d'Intégration et de Coordination	Bureau d'Intégration et de Coordination	75 000 \$		
Transports	Transports Actif et Collectifs	200 000 \$		
Transports	Exploitation du réseau artériel	950 000 \$		
Infrastructures	Géomatique	115 000 \$		

Total		5 372 000 \$	825 000 \$	6 197 000 \$
--------------	--	--------------	------------	---------------------

JUSTIFICATION

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 5 372 000 \$ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2017 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet Au pied du courant.

Appropriation de 1 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études de circulation et de mobilité dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM).

Appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'analyse de niveau de bruit avant le chantier dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM) permettant la construction de murs antibruit.

Appropriation de 90 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels nécessaires à la réalisation de plans et d'analyses dans le cadre du projet du réseau électrique métropolitain (REM).

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de risque dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.

Appropriation de 232 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour les frais de communication du bureau de projet dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de plusieurs études préliminaires (étude de mobilité dans le secteur Nord-Ouest du Centre-Ville; caractérisation patrimoniale - revue des études; étude morphologique) dans le cadre du projet de la rue des Pins.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réfection du Viaduc Van-Horne.

Appropriation de 85 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection Berri Sherbrooke.

Appropriation de 115 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat des matériaux et faire l'entretien ou l'installation des points géodésiques (généralement situé sous la chaussée) nécessaires à la géoréférence de tous les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés.

Appropriation de 450 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'entretien du réseau télécommunication du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU).

Appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le marquage des pistes cyclables inclus dans le plan Vélo-2015.

Appropriation de 800 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif des lots 1 et 2 dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine (Phase 1).

Appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la collecte de données pour les passages à niveau nécessaire au Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie

L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération au montant de 825 000 \$ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2017 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la révision de la géométrie de la rue Ste-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude sectorielle pour l'intégration urbaine des murs antibruit dans le cadre du projet du pont Champlain.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'accès des résidents au fleuve par le Sud-Ouest dans le cadre du projet du pont Champlain.

Appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de concepts pour le viaduc urbain Jacques-Bizard entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick dans le cadre du réseau électrique métropolitain (REM).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve : Juin 2017

Réalisation : Juin à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit KIEFFER
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Mario DUGUAY
chef de division

Le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-05-24

CE : 30.013
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171539002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 146 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création d'un poste temporaire de chargé de communication - responsable d'activités et d'un poste temporaire de chargé de communication. Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 660 800 \$ pour les années 2018 à 2020.

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 146 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création d'un poste temporaire de chargé de communication - responsable d'activités et d'un poste temporaire de chargé de communication.
2. d'ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 660 800 \$ pour les années 2018 à 2020.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-26 07:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171539002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 146 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création d'un poste temporaire de chargé de communication - responsable d'activités et d'un poste temporaire de chargé de communication. Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 660 800 \$ pour les années 2018 à 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) a entamé sa transformation en 2015. La première phase a consisté en la création de la structure cible et la mise en place de la macrostructure incluant l'assignation et le recrutement des postes cadres. Cette phase a fait l'objet d'un plan de communication, d'actions de gestion du changement et d'une stratégie de recrutement spécifique. Les résultats de ces actions ont été compilés dans un post-mortem remis au directeur du STI.

Dans le cadre de cette démarche, le Service des communications a travaillé conjointement avec la Division du développement organisationnel. Son rôle était :

- d'accompagner le STI dans ses communications avec l'ensemble des employés et particulièrement avec les employés du service durant la période de transformation organisationnelle et ce, en collaboration avec la Division du développement organisationnel selon le plan de gestion du changement identifié.
- de coordonner tous les besoins en communication avec ses collègues des autres divisions du Service lorsque l'expertise de ces derniers est requise.
- d'identifier les actions à risques et émettre des recommandations.

Les activités courantes de communication n'en font pas partie.

Défis

Les changements au STI doivent être perçus positivement, tant à l'interne (par les employés), qu'à l'externe (par les clients - candidats passifs et actifs).

- Certains défis (comme celui de recruter des candidats avec une expertise pointue) relevant des ressources humaines ont un impact sur les communications destinées aux publics-cibles. L'image que projette le STI à l'externe est celle d'un service désuet et peu concurrentiel, ce qui rend l'attraction de talents plus difficile.

- Les changements au STI ont une incidence sur l'ensemble de l'organisation. Il faut parvenir à maintenir les opérations courantes et les systèmes en opérant le virage technologique. Les services et arrondissements utilisateurs auront besoin d'être rassurés quant au service qui leur sera offert durant cette période et à l'avenir. C'est aussi vrai pour les citoyens qui ont notamment des attentes en matière de services transactionnels.

Rôles et responsabilités

Chargé de communication :

- Un projet d'envergure au TI est déjà amorcé soit la Cybersécurité. Une ressource doit être dédiée à ce projet afin de développer et mettre en place une campagne permanente de sensibilisation pour l'ensemble des employés selon un mode itératif et en mode agile. Le défi est de toucher les 12 000 employés branchés et les non branchés;
- Un autre projet est aussi en cours: le Bureau de demain;
- C'est un dossier plus complexe puisqu'il est composé d'un portefeuille de 5 projets qui touche l'ensemble des employés, l'ensemble des gestionnaires et responsables de dossiers décisionnels. Il faudra naviguer entre différents types de communication, différents publics et différents intervenants à la ville;

Chargé de communication –responsable d'activités :

- Cette ressource devra coordonner les activités de deux (2) chargés attitrés au STI (une employée est déjà partenaire d'affaires et une autre en support est demandée dans ce GDD);
- Le ou la responsable d'activités aura aussi à coordonner les activités pour de la présence numérique et la ville intelligente (BVIN);
- Ces trois secteurs d'activités- STI, BVIN et présence numérique- nécessitent une coordination à temps plein étant donné que leurs mandats actuels demandent une cohérence dans les messages de communication à diffuser;
- Le besoin est toujours d'accompagner nos partenaires d'affaires dans la communication corporative;

Cette ressource aura également le mandat de :

- Déterminer les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation du plan stratégique;
- Définir et orienter les activités du personnel professionnel et de soutien;
- Concevoir un plan de communication;
- Définir des campagnes d'information;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les créations de postes pour le STI sont effectuées à la Division des partenaires d'affaires en communications B (centre de responsabilité : 104200) - Direction des partenaires

d'affaires en communications du Service des communications et ce, à compter du 24 mai 2017 jusqu'au 20 août 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017, les crédits de 146 900 \$ nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Pour 2018 et les années subséquentes jusqu'au 20 août 2020, un ajustement récurrent à la base budgétaire sera effectué pour un montant total de 660 800 \$ pour le Service des Communications, soit : 246 200 \$ pour 2018, 251 100 \$ pour 2019 et 163 500 \$ pour 2020.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 146 900 \$ en 2017, est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2% pour un somme de 73 744 \$.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de la ville pour les années 2018, 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anny LOISEAU
Technicienne en ressources humaines

Pour Lyne Tremblay, CRHA
Conseillère en ressources humaines
Division partenaires d'affaires en ressources
humaines
Direction des partenaires d'affaires en RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service
Service des communications

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique LUSSIER
Directrice - partenaires d'affaires en
communication
Service des communications

CE : 40.001
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002

2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2017 (remises 2016) des subventions totales non récurrentes de 928 565 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 103 173 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

Il est recommandé au comité exécutif :

1- de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Il est recommandé au conseil municipal:

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 928 565 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-10 17:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2017 (remises 2016) des subventions totales non récurrentes de 928 565 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 103 173 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et après des discussions avec les représentants des sociétés de développement commercial (SDC) de ce territoire, l'Administration a proposé de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de cette décision. La proposition vise tout particulièrement les parcomètres sur le réseau artériel qui, de l'avis même des représentants des commerçants, devraient être au même tarif que sur le réseau local pour plus de cohérence considérant que les rues s'entrecroisent.

Conséquemment, le 21 mars 2012, le comité exécutif approuvait la création du fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») . Cette décision implique que les revenus nets supplémentaires générés à la suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel sont versés dans ce fonds servant à la vitalité économique des SDC et des regroupements de gens d'affaires de l'arrondissement.

Le Fonds est subdivisé en trois volets :

- Volet I - Soutien aux SDC
- Volet II - Aménagement du domaine public
- Volet III - Besoins complémentaires

Les sommes sont d'abord versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul de la somme disponible est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente.

Par la suite, une partie des revenus générés de l'année précédente par les parcomètres du

réseau artériel peut être versée aux SDC et aux associations de commerçants de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

En effet, en vertu de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la SDC prévus à leur budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement. Depuis 2012, suite à une modification réglementaire, le conseil municipal de Montréal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Aussi, depuis 2014, en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal assume la gestion du volet III (Besoins complémentaires), soit la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants.

Quant au volet II (Aménagement du domaine public) il n'est pas financé afin de maximiser les sommes disponibles pour les volets I et III destinés aux interventions directes des SDC et des associations de commerçants.

Le Service du développement économique a été mandaté pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2016 soit :

- à adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »;
- à réserver la somme associée au volet III et à autoriser son virement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0478 - 18 avril 2016 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2016 - remises de 2015).

CE16 0336 - 2 mars 2016 - Réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (2016 - remises de 2015).

CM15 0575 - 28 avril 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2015 - remises de 2014).

CE15 0493 - 18 mars 2015 - Réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (2015 - remises de 2014).

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approbation d'un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales - Réserver une somme de 58 738 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2014 - remises 2013).

CM14 0183 - 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2014 - remises 2013).

CM13 0662 - 4 juillet 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2013 - remises 2012).

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2012 - remises 2011).

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

À chaque début d'année, le Service des finances est en mesure de préciser le montant disponible dans le Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente. Pour l'année 2017, une somme totale de 1 031 738 \$ est disponible. Deux volets du Fonds seront mis en place, soit le volet I « Soutien aux SDC » et le volet III « Besoins complémentaires ».

Dans le cadre du volet I, le règlement faisant l'objet du présent dossier permettra de verser une subvention non récurrente aux SDC de 928 565 \$ (90 % de l'enveloppe) alors que pour le volet III, un virement de 103 173 \$ (10 % de l'enveloppe) à l'arrondissement servira à la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants sur ses différentes rues commerciales.

Les règles propres au Fonds ainsi que les modalités de reddition de compte ont été approuvées par la comité exécutif dans sa décision du 21 mars 2012.

JUSTIFICATION

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. Il permet de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.); il favorise le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC.

Aussi, en participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des

associations volontaires de commerçants, la Ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

Finalement, le versement des subventions demeure conditionnel au respect des exigences documentaires de reddition de compte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** supplémentaires puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple, les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

Pour 2017 (remise 2016) la somme disponible est moindre que celle de l'année précédente en raison vraisemblablement des travaux d'infrastructure sur la rue Saint-Denis. Une somme totale de 1 031 738 \$ est disponible. Le tableau mis en pièce jointe précise les modalités de partage de la somme.

La somme disponible pour le volet I « Soutien aux SDC » est de 928 565 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par ces derniers l'année précédente (poids égal à chaque critère). Une règle d'allocation maximale du Fonds limite le montant de la subvention au montant des cotisations obligatoires des membres à leur SDC. La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal : 399 283 \$
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent : 362 140 \$
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis : 167 142 \$

À sa séance du 24 avril dernier, le conseil municipal a adopté l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques (CM17 0467), dont une somme de 928 565 \$ au Service de développement économique pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales.

La somme disponible pour le volet III « Besoins complémentaires » est de 103 173 \$ et doit être réservée pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Elle proviendra de l'affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décidé le 1^{er} mai dernier (CA17 250155). Une des priorités alors identifiée est le volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour 103 173 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, un élément important au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
- attraction et fidélisation de la clientèle;
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin 2017 Virement de la portion de 10 % à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Volet III)
- Juin 2017 Avis de motion (Volet I)
- Août 2017 Adoption du règlement (Volet I)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal
Christian C NADEAU, Service des finances

Lecture :

Michael TREMBLAY, 3 avril 2017
Christian C NADEAU, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-10

**Dossier # : 1171179002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine / Adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2018

Conditionnellement à l'adoption du règlement par les instances compétentes, il est recommandé au comité exécutif :

1- d'imputer la dépense requise conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par la Ville centre pour un montant de 3 680 000 \$ et par l'agglomération pour un montant de 1 406 416 \$;

2- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal :

d'approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) ».

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine / Adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan commerce, approuvé par le comité exécutif le 6 mai 2015. Le présent dossier concerne de façon spécifique la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine (PR@M - Sainte-Catherine) et l'adoption d'un règlement, le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine), par le conseil d'agglomération.

Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui sont situés sur la rue Sainte-Catherine Ouest et ses abords, pendant les travaux majeurs d'infrastructure qui doivent débuter en 2018 et une fois que ceux-ci seront réalisés. Les gens d'affaires du secteur visé par le programme pourront bénéficier du soutien proposé par le Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0856 (6 mai 2015) : approbation du projet « Plan commerce » d'une valeur maximale de 40 490 076 \$, afin de permettre au Service du développement économique de mettre en œuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs planifiés sur la rue Sainte-Catherine Ouest et au pourtour du square Phillips
- Améliorer la sécurité et la convivialité des secteurs où des travaux majeurs d'infrastructure sont prévus
- Faciliter l'accessibilité aux commerces de façon à stimuler l'achalandage

- Contribuer à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés
- Inciter les commerçants à travailler ensemble pour réaliser des projets collectifs
- Fournir aux gens d'affaires, à la Société de développement commerciale (SDC) Destination Centre-Ville et à l'arrondissement de Ville-Marie de l'information stratégique visant à maximiser les retombées des actions collectives
- Accroître la connaissance des gens d'affaires à l'égard de leur secteur et établir des stratégies d'intervention
- Améliorer la compétitivité par la réalisation des améliorations physiques de qualité, notamment par l'utilisation du design
- Favoriser l'amélioration du patrimoine immobilier

Champs d'intervention

Le programme comporte deux champs d'intervention :

1. Réalisation d'activités et de projets mobilisateurs

Les principales caractéristiques de ce champs d'intervention sont :

- Réalisation d'analyses et de diagnostics de portée commerciale permettant de fournir de l'information stratégique aux gens d'affaires et à la Ville
- Établissement d'actions à entreprendre en fonction des préoccupations et des besoins des gens d'affaires en vue de maintenir l'achalandage pendant les travaux
- Réalisation de promotions, de projets mobilisateurs et d'événements visant à consolider l'offre commerciale et à favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier
- Mise en œuvre d'un plan d'action visant le développement futur de la rue Sainte-Catherine Ouest
- Prospection et recrutement
- Promotion du programme de subvention
- Démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement
- Réalisation d'un plan des interventions physiques requises sur les façades des bâtiments commerciaux pour contribuer aux efforts de revitalisation commerciale

Un budget annuel variant de 300 000 \$ à 1 020 000 \$ est prévu pour ce champs d'intervention de 2017 à 2022.

2. Subventions pour les honoraires professionnels – design d'aménagement pour les bâtiments commerciaux et subventions pour la rénovation des bâtiments commerciaux

Les principales caractéristiques de ce champs d'intervention sont :

- Subvention équivalente à 50 % du coût des services de design et au plus 7,5 % du coût des travaux de rénovation sans excéder un maximum de :
 - 4 000 \$ par projet pour les bâtiments comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale
 - 10 000 \$ par projet pour les bâtiments comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale
 - 20 000 \$ par projet pour les bâtiments comportant plus de 20 mètres de façade principale
- Aide financière relative aux honoraires professionnels associés obligatoirement à un projet de rénovation
- Subvention égale à 40 % du coût des travaux admissibles, sans dépasser

- 50 000 \$ pour les bâtiments comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale
- 150 000 \$ pour les bâtiments comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale
- 300 000 \$ pour les bâtiments comportant plus de 20 mètres de façade principale

- Une période d'admissibilité de deux ans ou deux périodes d'admissibilité d'un an chacune, au choix du comité exécutif
- Deux ans pour effectuer les travaux de rénovation à compter de la date de confirmation de l'admissibilité

Partage des responsabilités

Toutes les responsabilités relatives à la mise en oeuvre du programme seront assumées par le Service du développement économique, en étroite collaboration avec les responsables de l'arrondissement de Ville-Marie et d'un comité d'affaires consultatif formé de propriétaires immobiliers, de commerçants et d'intervenants du secteur de la rue Sainte-Catherine Ouest, soit :

- La réalisation des diagnostics et plans d'action commerciaux
- La planification des promotions, des projets mobilisateurs et des événements ainsi que la gestion des mandats externes octroyés à cet effet
- L'admissibilité des demandes de subvention à la rénovation
- Le versement des subventions après vérification de la conformité comptable et réglementaire
- L'expertise et le soutien aux gens d'affaires et aux responsables de l'arrondissement

Les responsabilités des représentants de l'arrondissement se situent notamment au niveau du soutien continu auprès de la SDC Destination Centre-Ville, de l'émission des permis et des autres responsabilités de gouvernance locale.

Besoins financiers

Les contributions de l'agglomération devraient totaliser 1 406 416 \$ entre 2018 et 2027. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « PR@M - Sainte-Catherine - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BUDGET	162 954 \$	142 954 \$	314 734 \$	166 780 \$	292 776 \$	128 822 \$	104 997 \$	67 198 \$	16 799 \$	8 400 \$	1 406 416 \$

Les contributions de la Ville centre devraient totaliser 3 680 000 \$ entre 2017 et 2022. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « PR@M - Sainte-Catherine - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
BUDGET	200 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	380 000 \$	100 000 \$	3 680 000 \$

Le financement du programme sera assumé par l'agglomération et la Ville centre selon les proportions établies en fonction de leur compétence respective.

Toutes ces sommes sont intégrées aux informations financières préalablement présentées

dans le dossier décisionnel relatif au Plan commerce (1140318002), approuvé par le comité exécutif le 6 mai 2015.

En contrepartie, les investissements privés à la rénovation devraient totaliser 13 450 000 \$, soit :

- Honoraires professionnels - design : 1 750 000 \$
- Rénovation de bâtiments commerciaux : 11 700 000 \$

JUSTIFICATION

Des rapports sur la situation du commerce de détail commandés par la Communauté métropolitaine de Montréal entre 2009 et 2012 ainsi que par le Service du développement économique entre 2012 et 2014 confirment une certaine fragilisation du commerce montréalais, particulièrement en raison de la création de nouveaux pôles commerciaux dans les couronnes nord et sud de l'île

Il est primordial de minimiser les effets inhérents au chantier majeur planifié sur la rue Sainte-Catherine Ouest En effet :

- La fonction commerciale de la rue Sainte-Catherine Ouest est structurante pour le rayonnement de Montréal, pour l'économie montréalaise et pour la qualité de vie des résidents, des travailleurs et des visiteurs du centre-ville de Montréal
- Les enjeux du commerce sont vitaux pour le centre-ville de Montréal

Le programme contribuera donc au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

De plus, d'autres facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'activité commerciale pendant et après le chantier :

- Adapter la mixité commerciale, diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces
- Favoriser le maintien et la création d'emplois
- Mettre en valeur le cadre bâti et assurer son entretien

Enfin, le programme répond à des objectifs du Plan commerce :

- Gérer de manière dynamique la fonction commerciale
- Contribuer au maintien et au développement des affaires en accompagnement des chantiers d'infrastructures qui se tiendront sur les grandes artères commerciales
- Maintenir l'engagement municipal en matière de soutien à la rénovation commerciale de qualité

Il est difficile de quantifier l'impact foncier du programme. Par contre, les interventions collectives, qui visent la prise en charge du développement par les gens d'affaires, et les subventions à la rénovation des bâtiments commerciaux contribueront à accélérer l'amélioration de la qualité du cadre bâti du centre-ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 5 086 416 \$, répartie entre la Ville centre et l'agglomération en fonction de leur compétence respective.

Les dépenses annuelles requises pour financer le programme sont indiquées au tableau suivant.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
\$ Local	200 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	380 000 \$	100 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 680 000 \$
\$ Agglomération	0 \$	162 954 \$	142 954 \$	314 734 \$	166 780 \$	292 776 \$	128 822 \$	104 997 \$	67 198 \$	16 799 \$	8 400 \$	1 406 416 \$
Total	200 000 \$	1 162 954 \$	1 142 954 \$	1 314 734 \$	546 780 \$	392 776 \$	128 822 \$	104 997 \$	67 198 \$	16 799 \$	8 400 \$	5 086 416 \$

En 2017, 200 000 \$ des crédits nécessaires sont déjà prévus au budget du Service du développement économique.

Pour les années 2018 à 2027, des ajustements à la base budgétaire du Service sont requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Sainte-Catherine encourage la participation et la concertation des gens d'affaires du secteur commercial et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PR@M - Sainte-Catherine contribuera à minimiser les effets inhérents au chantier majeur planifié dans le secteur de la rue Sainte-Catherine Ouest et au pourtour du square Phillips, à améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens, des visiteurs, des touristes et des travailleurs ainsi qu'au développement économique local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été / automne 2017

- Planification des premières activités et des premiers projets mobilisateurs

Hiver 2018

- Mise en oeuvre des premières activités et des premiers projets mobilisateurs

Printemps 2018

- Début de la la première période d'admissibilité au programme de subvention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

François GONEAU, Service des communications

Lecture :

François GONEAU, 10 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél :

514 872-3116

Approuvé le : 2017-05-03



Dossier # : 1176688005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement.

Il est recommandé :

1. d'adopter le « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement» .

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176688005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis juin 2015, le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) encadre les interventions sur les frênes privés afin de réduire les impacts de l'agrile sur la forêt urbaine de Montréal. Les propriétaires de frênes privés ont notamment l'obligation de faire traiter leurs frênes sains, situés dans les zones à risque, et de faire abattre leurs frênes dépérissants ou morts. Bien que ces interventions permettent de ralentir efficacement la mortalité des frênes, un certain nombre de propriétaires privés doivent maintenant faire face à des dépenses importantes liées à l'abattage de leurs frênes morts ou dépérissants.

La Ville soutient déjà financièrement les propriétaires de frênes qui doivent faire traiter leurs frênes par le «Règlement relatif à la subvention au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans les zones à risques (15-063)». Elle souhaite maintenant soutenir les propriétaires privés qui doivent faire face aux dépenses d'abattage de leurs frênes par l'adoption du « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » afin d'encourager les propriétaires privés à agir rapidement et en complément des interventions menées par la Ville sur les frênes publics depuis plusieurs années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1406 - 24 août 2016 - Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction et à certifier conforme des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal.

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 22 M\$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine (16-047).

CE16 0757 - 4 mai 2016 - Modifier l'annexe A du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, qui identifie les zones à risque.

CM16 0482 - 18 avril 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040).

CM16 0483 - 18 avril 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque.

CM15 0830 - 15 juin 2015 - Adoption - 1- Adopter le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ». 2- Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015. 3- Ajuster annuellement la base budgétaire.

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes.

DESCRIPTION

Le « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » vise à subventionner l'abattage des frênes, dépérissants ou morts, conditionnellement à leur remplacement. Ce Règlement de subvention permet d'aider les propriétaires à se conformer au « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ». Les propriétaires admissibles bénéficieront d'un remboursement d'une partie de leur frais d'abattage à raison de 5\$/cm de diamètre, à une hauteur de 1,4m, des frênes abattus, jusqu'à concurrence de 4 000\$ par propriété. D'après les estimations du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), la subvention offerte permettra de réduire de 20 à 40 % le total des frais encourus par le propriétaire, avant les taxes.

La subvention sera versée aux propriétaires des frênes qui auront fait la preuve d'avoir remplacé chaque frêne abattu par la plantation d'un nouvel arbre dont l'envergure à maturité est égale ou supérieure 9 mètres de hauteur. Cette mesure permettra ainsi d'assurer le renouvellement de la canopée.

Les autres conditions de versement de la subvention seront les suivantes:

- le lot sur lequel le ou les frênes privés auront été abattus et remplacés devra être de catégorie résidentielle et utilisé à des fins résidentielles;
- les abattages de frênes qui possèdent un diamètre, mesuré à 1,40 mètre du niveau du sol, inférieur à 15 centimètres ne seront pas admissibles à une subvention;
- un permis d'abattage, valide pendant la réalisation des travaux d'abattage, devra avoir été délivré par la Ville;
- les travaux devront avoir été réalisés par une entreprise de services arboricoles de façon conforme aux exigences des lois et règlements applicables à l'abattage des arbres;
- les fonds devront être encore disponibles.

Le Règlement de subvention prévoit un budget de 875 000\$ par année provenant du programme triennal d'immobilisation (PTI). Il sera financé pour les trois prochaines années par le par le Règlement d'emprunt 16-047 adopté par le conseil municipal, le 23 août 2016, pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine. Les fonds du programme de subvention pourraient être renouvelés dans trois ans. Le comité exécutif

pourrait également mettre fin au programme par ordonnance tel qu'il est prévu à l'article 16 du règlement.

La Ville versera la subvention sur présentation de la facture détaillée des travaux d'abattage, une copie du permis d'abattage, une preuve du remplacement des frênes abattus (facture ou attestation d'un organisme de verdissement) et jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles. Le SGPVMR prévoit, par ailleurs, bonifier cette subvention en offrant gratuitement des plantations de remplacement des frênes abattus qui seraient réalisés par l'entremise d'organismes sans but lucratif partenaires de la Ville regroupés au sein de l'Alliance forêt urbaine qui est administrée par la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Une nouvelle entente de service entre Montréal et SOVERDI pour la plantation d'arbres sur le domaine privé devra être réalisée prochainement, car la précédente est arrivée à échéance (CM15 0507).

Le programme d'aide financière sera publicisé dans le cadre de la stratégie de communication sur la lutte contre l'agrile du frêne via différents médias. Pour effectuer une demande de subvention, les citoyens pourront remplir un formulaire en ligne disponible sur le site Internet de l'agrile (ville.montreal.qc.ca/agrile), ou utiliser un formulaire imprimé, disponible dans les bureaux accès Montréal, et le transmettre au SGPVMR par la poste.

Le suivi du programme sera réalisé par la vérification des permis et des factures d'abattage ainsi que par des visites sur le terrain pour confirmer la présence des arbres de remplacement des frênes abattus.

JUSTIFICATION

L'adoption du « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal » a entraîné des dépenses pour les propriétaires de frênes. Les obligations qui découlent du règlement peuvent être mal perçues par ceux-ci. Or, ce règlement est nécessaire afin d'assurer le succès des interventions de lutte contre l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire montréalais. Sans ce règlement, l'inaction du domaine privé pourrait compromettre le succès des efforts consentis sur le domaine public. Bien, que la mortalité des frênes est maintenant stabilisée dans les rues et les parterres aménagés, les efforts doivent être maintenus pour ralentir la mortalité des frênes dans les milieux boisés adjacents comme ceux présents dans les grands parcs et les parcs nature. À cet égard, l'abattage proactif des frênes, dépérissants ou morts, présents sur le domaine privé est primordial afin de réduire les populations d'agrile du frêne. De plus, l'absence de conformation au règlement risque d'entraîner des lourdeurs administratives liées à l'application du règlement en arrondissement.

Le programme d'aide financière aura un impact positif sur les propriétaires de frênes privés. Il les incitera à se conformer au règlement et à remplacer les frênes abattus de façon à reverdir leurs milieux de vie. Cela permettra aussi à la Ville de poursuivre l'atteinte de son objectif d'augmentation de l'indice de canopée de 5% d'ici 2025 malgré l'abattage d'une partie des frênes privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2017-2019 du Service des grands parcs, du verdissement et mont Royal , projet 34700 Plan de la forêt urbaine, sous-projet 17 34700 100 , projet simon 168174 : Abattage et remplacement de frênes - Programme de remboursement

Ce programme sera financé à même le règlement d'emprunt no 16-047 : Plan Gestion Forêt Urbaine CM16 0982

Un virement de crédits de 2 625 000\$ sera effectué pour trois ans. Les crédits non utilisés seront retournés au crédits non requis. Cette dépense ne constitue pas une dépense

capitalisable puisqu'elle est reliée à l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres qui sont de nature non capitalisable et qui constituent une dépense de fonctionnement financée par emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » contribue à l'orientation qui vise à « augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. Il s'inscrit plus particulièrement dans l'objectif suivant : « protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité ». En effet, le Programme d'aide financière contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » est complémentaire à l'application du « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ». Sans l'adoption de ces mesures réglementaires et financières qui concernent les frênes privés, Montréal perdra sa capacité de ralentir l'infestation d'agrile qui sévit sur son territoire. Le plan d'action de lutte contre l'agrile et les efforts déjà investis sur le domaine public pourraient être mis en péril.

Le report de l'adoption du « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » ou son refus nuira considérablement aux mesures visant à ralentir la mortalité causée par l'agrile. Cela pourrait entraîner la mortalité très rapide des frênes publics montréalais situés dans les milieux boisés et même provoquer la perte de certains frênes traités, publics et privés, situés en zone résidentielle. Ces pertes auront des impacts négatifs importants sur la qualité de vie des citoyens, mais aussi sur l'intégrité écologique des milieux boisés. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5 % de la canopée pour 2025 pourraient être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 12 juin 2017 : avis motion
- 21 août 2017 : adoption du règlement
- septembre 2017 : entrée en vigueur et prise d'effet du règlement, lancement de l'opération de communication pour la promotion du programme d'aide financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise M TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre JUTRAS
Chef de section

Le : 2017-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur des programmes et exploitation -
Parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de
la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.,
chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel
Hodder, directeur programmes et exploitation
(parcs), pour me remplacer le 19 mai dans
l'exercice de mes fonctions de directrice du
Service des grands parcs, du verdissement et
du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs
rattachés à mes fonctions. Carole Paquette

Approuvé le : 2017-05-18

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1174501005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-0471-23

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une ruelle, située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle constituée des lots 6 015 125 et 6 015 126 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan H-74 Saint-Louis, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 janvier 2017, sous le numéro 1753 de ses minutes, dossier 22194.
2. créer une servitude de passage piétonnier et de télécommunication telle qu'identifiée par les lettres DEFCD, sur le plan H-74 Saint-Louis, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 janvier 2017, sous le numéro 1753 de ses minutes, dossier 22194.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-22 21:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-0471-23

CONTENU

CONTEXTE

Action requise pour permettre la fermeture de deux lots identifiés sur le plan P ci-joint, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains ayant front sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Les propriétaires sont unanimement favorables au projet (se référer aux formulaires de pétition en pièces jointes).

Puisqu'il n'y aura plus de ruelle, les bâtiments qui comportent 2 logements auront besoin d'un second moyen d'évacuation pour la conformité des bâtiments concernés, c'est pour cela qu'une servitude de passage piétonnier d'une largeur de 1,1 mètre sera créée lors du transfert tel qu'il est délimité par les lettres DEFCD sur le plan H-74 Saint-Louis. De plus, le passage pour piéton est aménagé, accessible et il y a des portes dans les clôtures, tel qu'il est démontré sur la photo prise en juillet 2014 qui reflète toujours la situation actuelle des lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, visant la ruelle constituée des lots 6 015 125 et 6 015 126 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan H-74 Saint-Louis, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 janvier 2017, sous le numéro 1753 de ses minutes, dossier 22194. De plus, sur le même plan, il y a lieu de créer une servitude de passage piétonnier et de télécommunication, à cet effet le bien-fonds est délimité par les lettres DEFCD.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation.
- Il y a de l'occupation (cabanon, clôtures) par les riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Bertrand NAUD, Ville-Marie
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Bertrand NAUD, 22 mai 2017
Sylvie BLAIS, 16 mai 2017
Stéphane ROBITAILLE, 15 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme
Francine Fortin, directrice des transactions
immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1175075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissements (05-090) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 08:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

CONTENU

CONTEXTE

Afin de se conformer aux pratiques existantes et assurer la continuité de la réalisation des activités dans le cadre des services de proximité, le conseil d'agglomération a délégué aux villes liées certaines activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout selon le règlement RCG 05-002.

Pour les mêmes raisons, la Ville de Montréal délègue ces activités aux arrondissements par le règlement de subdélégation 05-090.

Suite à la centralisation des équipements par le service du Matériel Roulant et des Ateliers municipaux (MRA), il s'impose de modifier la formulation du règlement de subdélégation aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0143 - 25 janvier 2016 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

CM14 0643 - 16 juin 2014 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

DESCRIPTION

La réorganisation des activités au sein de la Ville de Montréal requiert de modifier la formulation du règlement 05-090. En effet, les coûts liés au matériel roulant ne relève plus des arrondissements. Les arrondissements ne peuvent donc plus être remboursés pour des dépenses de matériel roulant puisqu'ils n'assument plus cette dépense. Les arrondissements

demeurent néanmoins les entités en mesure d'établir le coût, pour la Ville de Montréal, de l'intervention qu'ils ont réalisé sur une infrastructure principale.
Les articles 6 et 7 du règlement 05-090 doivent donc être reformulés selon la proposition de règlement en pièce jointe pour que les conseils d'arrondissement soient remboursés de leurs dépenses seulement.

JUSTIFICATION

La révision des articles 6 et 7 du règlement de subdélégation, telle que formulée, évite la nécessité que le règlement doive être modifié à chaque réorganisation des responsabilités au sein de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas adopter le présent projet de règlement bloquerait le processus de remboursement des dépenses reliés au matériel roulant (MRA) pour la réalisation des activités déléguées sur les réseaux d'eau principaux car la formulation actuelle du règlement 05-090 implique que ces frais soient remboursés pour des dépenses que les arrondissements n'assument plus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement aux arrondissements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Christianne CYRENNE, LaSalle
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Lise NOLIN, Service des finances
Bruno LAGACÉ, Service des finances
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Daniel TURCOT, 2 mai 2017
Lise NOLIN, 12 avril 2017
Alain DUFRESNE, 12 avril 2017
Christianne CYRENNE, 11 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-12



Dossier # : 1170576012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette

Il est recommandé au conseil municipal :
QUE soit adopté, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement sur la Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 08:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1170576012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Lors de la séance du mars, un avis de motion a été déposé.

Décision(s) antérieure(s)

n/a

Description

La présent dossier vise à déposer le projet de règlement.

Justification

La Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à ce projet le 4 mars 2016. Cet avis est joint en note additionnel au présent dossier.

Aspect(s) financier(s)

n/a

Développement durable

n/a

Impact(s) majeur(s)

Le calendrier d'adoption étant assez serré, tout retard dans le processus repousse la prise de possession du terrain et la construction éventuelle du projet.

Opération(s) de communication

Un avis public sera par contre publié suite à l'adoption du projet de règlement afin de tenir une consultation publique.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
--	--

Adoption du projet de règlement (CA) 2017-04-10
Consultation publique (CA) 2017-05-02
Adoption de la résolution de transfert au CM (CA) 2017-05-08
Présentation au Comité exécutif 2017-05-31
Adoption du règlement par le Conseil municipal 2017-06-12

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick MALOUIN
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1170576012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 13 mars 2017, à 19 h, un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

À la séance ordinaire du 10 avril 2017, à 19 h, le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette a été adopté. Le projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans les délais impartis par la loi.

Un avis public a été publié le 18 avril 2017 dans les journaux Le Devoir et le Guide de Montréal-Nord invitant les citoyens à une séance de consultation, mardi le 2 mai 2017, à 18 h 30, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès verbal de la séance de consultation est maintenant déposé et le règlement doit être adopté par le conseil municipal avec changements, s'il y a lieu. Suite à l'adoption du règlement, un avis d'entrée en vigueur et de promulgation pour ce règlement sera publié.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1170576012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

CONTENU**CONTEXTE**

Un promoteur souhaite développer une partie résiduelle du terrain de l'Église Sainte-Colette à des fins résidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La présent dossier vise à déposer un avis de motion afin d'adopter le premier projet de règlement à la séance du Conseil d'arrondissement d'avril 2017.
Le projet de règlement suivra.

JUSTIFICATION

La Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à ce projet le 4 mars 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le calendrier d'adoption étant assez serré, tout retard dans le processus repousse la prise de possession du terrain et la construction éventuelle du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune à cet étape.

Un avis public sera par contre publié suite à l'adoption du projet de règlement afin de tenir une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion 2017-03-13

Adoption du projet de règlement (CA) 2017-04-10

Consultation publique (CA) 2017-05-02

Adoption de la résolution de transfert au CM (CA) 2017-05-08

Présentation au Comité exécutif 2017-05-31

Adoption du règlement par le Conseil municipal 2017-06-12

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick MALOUIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugues CHANTAL
Directeur de l'Aménagement urbain et des
services aux entreprises

Le : 2017-02-20



Dossier # : 1177580004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

De recommander au conseil municipal l'adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-08 13:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1177580004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

CONTENU**CONTEXTE**

La consultation publique a eu lieu le 23 mai. Le procès-verbal est disponible en pièce jointe. Les commentaires favorables du Service de l'urbanisme sont également en pièce jointe.
Aucun changement n'est à apporter au règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE

IDENTIFICATION

Dossier # :1177580004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a reçu une demande de projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (PPCMOI) afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur le lot 5 833 314 situé sur la rue Fernand-Séguin dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.(PEPSC) . La réalisation de ce projet nécessite une modification au Plan d'urbanisme en ce qui a trait à la densité minimale prescrite préalablement à l'adoption d'un Projet particulier (PPCMOI). La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-ouest quant à l'usage, la densité, au taux d'implantation minimal exigé et aux articles 561 et 594.1, concernant l'utilisation de matériaux de pavage bitumineux pour les aires de circulation et de chargement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA05 220322 -6 Septembre 2005 : Adoption en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la résolution autorisant un projet de construction d'un stade de soccer et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs dans le Technoparc du Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Ce projet vise à contenir, capter et traiter les eaux souterraines contaminées et les hydrocarbures pétroliers migrant au fleuve en provenance des terrains du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. (PEPSC) . Le projet comprend deux (2) installations principales, soit un écran d'étanchéité ancré au roc en amont de l'autoroute Bonaventure qui vise à empêcher la migration des phases libres d'hydrocarbures vers le fleuve ainsi qu'une usine d'assainissement des eaux, qui doivent être conçues et réalisées simultanément par la Ville sur les terrains municipaux d'ici la fin de l'année 2018. Le projet comprend également un dispositif de pompage , qui assure le contrôle hydraulique de la nappe et la récupération des phases libres et des eaux souterraines contaminées et une station de pompage.

La mise en place de ces mesures et l'échéancier de réalisation du projet découlent d'une obligation de la Ville, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC) ainsi que de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI) à se conformer à la Loi fédérale sur les pêches d'ici la fin de l'année 2018.

Le terrain, constitué de remblais a été utilisé pendant plus de 100 ans comme un dépotoir municipal, il contient des sols contaminés et des déchets. La complexité de la problématique environnementale, le coût des travaux et la responsabilité partagée de la contamination exigent la mise en place de solutions durables. La Ville de Montréal et la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI) planteront la solution retenue sur leur terrain respectif .

JUSTIFICATION

Recommandation de la DAUP :

La mise en place du projet nécessite une modification au Plan d'urbanisme de la Ville et une modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. La densité du projet est de 0.22, ce qui est inférieur au minimum prescrit de 1.

Considérant que cette dérogation est liée à la nature du projet ,l'usine possède un programme qui ne requiert qu'une faible superficie de plancher, en comparaison aux densités prévues dans la zone ;

Considérant que la superficie du site ne peut pas être réduite, car les opérations requises (véhicules, circulation) exigent cet espace ;

Considérant que la construction d'une superficie plus grande que celle requise par les opérations serait inutile à tous les égards (coût, économie d'énergie) et va à l'encontre de la certification LEED visée par le projet ;

Considérant que l'implantation d'un second usage sur le site n'est pas souhaitable (pour des raisons de sécurité, d'opérations, etc.);

Considérant que les travaux à venir sur l'enveloppe du bâtiment et les espaces extérieurs seront analysés ultérieurement en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le service de mise en valeur territoire et la DAUP recommande au conseil d'arrondissement d'adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'ajouter à la note existante rattachée au secteur 12-T4 , que les paramètres de la densité de construction pourront permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur .

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

À la séance du 14 février 2017, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable .

Recommandation du Comité Jacques-Viger (CJV) :

À la séance du 17 février 2017, les membres du Comité Jacques-Viger ont émis un avis défavorable pour la modification du Plan d'urbanisme, car Il considèrent qu'ils ne disposent pas de l'information requise pour évaluer un tel projet dans l'entrée de ville pour émettre un avis définitif . Leurs préoccupations étaient en lien avec :

1. Le devenir du secteur d'entrée de Ville en lien avec la planification du Havre :

- Réaménagement de l'autoroute Bonaventure ;
- Implantation du Réseau électrique métropolitain (REM) ;
- Désenclavement du quartier de la PEPSC et le prolongement des rues en cul-de-sac dans l'éventualité d'un démantèlement du centre de maintenance de l'AMT .

2 . Qualité architecturale et paysagère du projet :

Le CJV considère que la qualité architecturale du projet constitue un impératif et qu'elle est absente de la proposition .

À la séance du 21 avril 2017, les membres du Comité Jacques-Viger ont émis un avis favorable pour la modification du Plan d'urbanisme suggérée .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa vocation, le projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) endosse les principes de développement durable en contribuant d'une part à la protection de l'environnement et en participant à réaliser le potentiel de développement et d'appropriation de ce territoire.

L'usine de traitement projetée constitue un élément-clé de la stratégie de réhabilitation environnementale de cet ancien site d'enfouissement et de la valorisation de l'ensemble de ce territoire.

La certification LEED de niveau Or du bâtiment est un objectif lié à la *Politique de développement durable des édifices municipaux* à laquelle le projet est assujéti.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le PU par le Conseil d'arrondissement (CA)	2 Mai 2017
Consultation publique	11 Mai 2017
Recommandation du Comité exécutif	15 Mai 2017
Adoption du règlement par le Conseil municipal (CM)	12 Juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia TOUABI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1171698002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine".

Il est recommandé d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine".

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171698002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine".

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal réalise des plantations dans le cadre du Plan canopée, maintenant intégré au Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU). Ces activités sont une réponse directe à l'engagement pris par Montréal d'étendre la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25% dans le cadre des Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et Plan Montréal durable 2016-2020. En plus des arbres plantés annuellement par les arrondissements dans le cadre de leurs activités régulières, le Plan de gestion de la forêt urbaine prévoit la plantation supplémentaire d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal, tant sur le territoire public que privé.

D'autre part, dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien et un Règlement sur la subvention relative au remplacement de frênes situés sur territoire privé vient d'être soumis aux instances (Sommaire décisionnel no 1176688005). Toutefois, les milieux boisés qui relèvent de la compétence du conseil municipal (dits corporatifs) n'ont fait l'objet que d'un suivi et d'interventions minimales jusqu'à maintenant. Des opérations préventives et curatives plus importantes doivent être entreprises afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique du couvert forestier et de la biodiversité qui y est associée.

En novembre 2016, le conseil municipal adoptait le Programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2017 à 2019. Suite à cette adoption, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et projets y figurant, dont le Plan de gestion de la forêt urbaine. Pour ce plan, le montant annuel alloué pour la portion corporative du PTI est de 14 M\$ pour un total de 42 M\$ sur trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 – 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine

CM15 1282 – 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 42M\$ afin de financer des travaux prévus dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine. Ce règlement permettra notamment de réaliser les activités suivantes. Une ventilation des montants prévus à chaque poste ainsi qu'une description détaillée des dépenses projetées sont présentées à l'annexe A.

- Plantations en milieu urbain sur le territoire public
- Contributions relatives aux plantations effectuées par un OBNL sur le territoire privé dans le cadre de l'exécution d'une entente sur le projet du Plan d'action canopée
- Lutte à l'agrile du frêne sur le territoire public dans le cadre du Programme de remplacement des frênes publics
- Subventions octroyées aux propriétaires, en considération des travaux de protection et de remplacement d'un frêne situé sur une propriété résidentielle
- Réalisation du plan de renforcement pour le maintien de l'intégrité écologique des boisés relevant de la compétence du Conseil municipal

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine de 2017, 2018 et 2019. Par ailleurs, l'adoption du règlement d'emprunt permettra d'intensifier les plantations dans les arrondissements selon les prévisions du Plan de gestion de la forêt urbaine et de maintenir un couvert forestier dans les milieux boisés où se trouvent des concentrations de frênes. Ceci est essentiel afin d'atteindre l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 de hausser l'indice de canopée à 25 % particulièrement dans un contexte où plane la menace d'un recul de cet indice par la présence de l'agrile du frêne dans la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du Plan de gestion de la forêt urbaine de 42 M\$ prévu à la programmation du PTI 2017-2019.
La période de financement de cet emprunt est de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra l'intensification des plantations sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces plantations sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM (2010-2015) d'«Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20% à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007 », objectif reconduit dans le plan Montréal durable 2016-2020.

Rappelons que les infrastructures vertes, tant en rue qu'en parcs, contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances entraverait la poursuite des objectifs du Plan de gestion de la forêt urbaine pour les années 2017, 2018 et 2019. De plus, pour ces mêmes années, les transferts prévus aux arrondissements dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne seraient annulés, de même que les efforts de lutte à l'agrile en milieux boisés et en grands parcs. Cette cascade d'événements risquerait de favoriser l'augmentation des îlots de chaleur, contribuerait à diminuer le confort des citoyens durant les périodes de canicule, affecterait le maintien du patrimoine végétal au bénéfice des visiteurs et usagers des grands parcs urbains corporatifs et réduirait l'assurance que les milieux boisés publics sont sécuritaires pour la nombreuse population qui les fréquente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 31 mai 2017

Avis de motion pour règlement d'emprunt : 12 juin 2017

Adoption du règlement d'emprunt par le CM : 21 août 2017

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
Automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie ANGERS
ingenieur(e) forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur des Programmes et exploitation des
parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de
la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.,
chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel
Hodder, directeur programmes et exploitation
(parcs), pour me remplacer le 19 mai dans
l'exercice de mes fonctions de directrice du
Service des grands parcs, du verdissement et
du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs
rattachés à mes fonctions. Carole Paquette.

Approuvé le : 2017-05-18

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1176086005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

Il est recommandé:

D'adopter un règlement d'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176086005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution

Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des aqueducs et égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont débuté ce printemps. Plusieurs bris de l'aqueduc sous la rue Peel entre Sherbrooke et Des Pins en forcent la reconstruction dès que possible. Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du PPU du Quartier des Gares.

Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPU de façon complémentaire.

Le projet de la rue Peel - projet en plusieurs lots

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :

- Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
- Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
- Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
- Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0050 - 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 328 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une approbation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville. (GDD 1177326001)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel – lot D, entre les rues Sherbrooke et Des Pins. Ce règlement d'emprunt financera également les services professionnels relatifs à la production des plans et devis, de certains travaux préalables requis tels que la caractérisation des sols et des fouilles archéologiques, et de et la surveillance des travaux lors de l'exécution du même lot de ce projet.

Étant donné que les travaux d'aménagement sur la rue Peel étaient initialement prévus plus tardivement, leur coût ne figure pas encore au programme triennal d'investissement (PTI) 2017-2019. Pour permettre de palier rapidement au bris d'aqueduc dans ce segment, le présent dossier demande également que ce projet soit ajouté au programme triennal d'investissement 2018-2020, actuellement en élaboration.

Le projet de la rue Peel, entre les rues Smith et Des Pins, consiste à réaménager le domaine public et remplacer les infrastructures souterraines, incluant les réseaux techniques urbains (RTU). Plus spécifiquement, les travaux prévus pour le Lot D comprennent :

- La réfection d'un aqueduc entre les rues Sherbrooke et Des Pins;
- La réhabilitation d'un égout entre les rues Docteur-Penfield et Des Pins;
- L'aménagement du domaine public, incluant la reconstruction des trottoirs, l'agrandissement des fosses de plantation des arbres, et la mise aux normes de l'éclairage et de la signalisation.

Les travaux de mise à niveau des réseaux techniques urbains (dont les réseaux de Gaz Métro et de la Commission des services électriques) seront également intégrés aux travaux de la Ville.

Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

Le projet de la rue Peel a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) le 20 janvier 2017, et au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) le 13 février pour permettre son passage à la phase de la planification. Le projet est prévu à l'ordre du jour de la rencontre du CCGPE le 19 mai 2017 et du CCPE le 29 mai 2017 pour le passage à la phase d'exécution du Lot D.

La réalisation des travaux du Lot D, comprenant l'élaboration des plans et devis et des mandats de travaux et d'études préparatoires financés par le biais de ce règlement d'emprunt sont prévus débuter en août 2017, suite à l'obtention du point de passage à la phase exécution selon le processus détaillés au Cadre de gouvernance des projets et programmes de gestion d'actifs municipaux de la Ville de Montréal. L'ensemble des coûts préliminaires à la phase d'exécution seront assumés par le budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de débuter la réalisation des travaux sur la rue Peel dès 2018, il est proposé que le projet soit ajouté au PTI 2018-2020. La répartition des investissements pour le projet global (excluant le lot B) est actuellement prévue tel que suit, sachant que les estimations pour les règlements subséquents seront précisées en phase planification :

Projet de la rue Peel - Estimé des coûts capitalisables dans la phase d'exécution
(en milliers de \$)

Année	2017	2018	2019	2020	ultérieur	total
Présent règlement d'emprunt - Lot D	868	12 732	0	0	0	13 600
Règlements d'emprunt - autres lots	0	1 483	21 660	684	10 706	34 533
Total	868	14 215	21 660	684	10 706	48 133

Le règlement dont fait l'objet le présent dossier servira au financement des travaux d'exécution du Lot D uniquement, incluant les services professionnels liés à la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux. Ces travaux et honoraires professionnels financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé rendra possible l'exécution d'un projet qui a pour objectif de reconstruire des infrastructures qui causent actuellement des fuites d'eau potable. De plus le projet permettra d'améliorer les conditions pour les piétons, favorisant l'utilisation de modes de transport actifs et l'accessibilité universelle, et appuyant le développement de quartiers centraux mixtes et accueillants pour une diversité de résidents, de travailleurs et d'étudiants. De plus, ces travaux visent à bonifier les conditions de vie des arbres le long de la rue, en contribuant à réduire les effets d'îlot de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, il sera impossible de procéder à la réalisation des plans et devis définitifs pour ce projet. Tout retard dans son obtention du règlement d'emprunt au delà de novembre 2017 entraînera des retards sur l'échéancier de réalisation, rendant impossible la finalisation des plans et devis et l'appel d'offres pour les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Services des communications, aucune intervention de communications n'est requise concernant ce dossier à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 juin 2017

Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil municipal - deuxième lecture : 21 août 2017

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet: à la date de publication du règlement.

Réalisation des étapes du projet visées par ce règlement d'emprunt: septembre 2017 à 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

Mario DUGUAY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1173690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 240 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des rues locales et celui du maintien des infrastructures routières de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 155 000 000 \$ afin de financer les travaux des programmes de réfection des rues locales - 55855 et du maintien des infrastructures routières - 55859 - pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfections majeures de chaussées. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux des programmes de réfection des rues locales - 55855 - et celui du maintien des infrastructures routières - 55859.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme de réfection des rues locales - 55855 - et du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859 -, prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$) :

Projet	2017	2018	2019	Total
55855	65 000	70 000	75 000	210 000
55859	10 000	10 000	10 000	30 000
Total	75 000	80 000	85 000	240 000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 juin 2017
Adoption : 21 août 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : après l'adoption du règlement (continuité)

Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-17



Dossier # : 1173690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur réseau artériel de la ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier artériel en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les travaux se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs à apporter pour des raisons de sécurité et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 306,0 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme qui vise l'ensemble du réseau routier artériel de compétence de la ville centre..

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal
CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 198 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau artériel - 55856, pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs à apporter pour des raisons de sécurité et sans bonification de l'aménagement existant. Il comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau artériel - 55856.

Ces travaux permettront d'atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées tout en prolongeant leur durée de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau artériel - 55856 -, prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Total
55856	99 000	99 000	108 000	306 000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 juin 2017

Adoption : 21 août 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : après l'adoption du règlement (continuité)

Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-17



Dossier # : 1176192003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 35 000 000 \$ pour un total de 52 000 000 \$.

Il est recommandé :

D'adopter le "Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération", (Règlement RCG 16-049) afin d'augmenter l'emprunt de 35 000 000 \$ pour un total de 52 000 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176192003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 35 000 000 \$ pour un total de 52 000 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal (Règlement RCG 16-049). Ce règlement majoré permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs, pour les parcs-nature. Ce règlement d'emprunt prendra le relais du règlement d'emprunt RCG 15-076 préparé antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0552 - 29 septembre 2016 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération" (Règlement d'emprunt RCG 16-049).
- CG15 0647 - 29 octobre 2015 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération" (Règlement d'emprunt RCG 15-076).
- CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt RCG 15-026).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but la modification du règlement d'emprunt RCG 16-049 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 17 000 000 \$ à 52 000 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération. Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Aménagement du sentier des attraits - phase II;
- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Aménagement du secteur de la Péninsule;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Aménagement de sentiers - phase II;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Aménagement du secteur de la maison Mary-Dorothy-Molson et de la maison du chauffeur
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Réaménagement du secteur de la plage et du secteur de la ferme;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Mise en valeur du site des Moulins;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec;
- Divers parcs-nature - Acquisition de mobilier urbain;
- Divers parcs-nature - Réhabilitation de divers sites.

JUSTIFICATION

Le territoire de la Ville de Montréal comprend plusieurs milieux naturels d'une grande valeur paysagère et écologique, dont les parcs-nature. Ces derniers, ayant pour rôle d'améliorer la qualité de la vie urbaine, contribuent aussi à protéger la biodiversité des milieux en offrant des habitats qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les parcs-nature couvrent maintenant plus de 1550 hectares de milieux naturels protégés et font partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Ils se distinguent des autres espaces verts montréalais par la richesse de leurs ressources naturelles, la diversité de leurs écosystèmes et le maintien de leur intégrité écologique.

Le programme de réaménagement du réseau des grands parcs permet de conserver, de maintenir et de développer ces milieux naturels exceptionnels. Il permet également d'assurer un accueil optimal des visiteurs, dans un environnement sécuritaire répondant à leurs besoins et leurs attentes. Il vise ainsi à favoriser l'accès aux parcs-nature pour l'ensemble de ses clientèles.

La mise en vigueur de la modification au règlement d'emprunt permettra au SGPVMM d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la réalisation des projets décrits précédemment.

Les fonds des précédents règlements d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2017-2019. En effet, le solde disponible des règlements d'emprunt antérieurs (N° RCG 15-076 et RCG 16-049) est de 11,6 M\$, alors que les fonds nécessaires pour réaliser les projets inscrits aux années 2018 et 2019 sont de 22,68 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits aux années 2018 et 2019 du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement n'excédera pas 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 15 juin 2017

Adoption : 24 août 2017

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Guylaine PARR, 4 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario MASSON
Chef de section / section Parcs-nature et
espaces riverains

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-04

Mathieu DRAPEAU
Chef de division par intérim / Bureau de
projets d'aménagement - grands parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1176192002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal (16-057) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 23 418 000 \$ pour un total de 33 418 000 \$.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23 418 000 \$ afin de
financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil
municipal", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-18 17:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176192002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal (16-057) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 23 418 000 \$ pour un total de 33 418 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal (Règlement 16-057). Ce règlement majoré permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs, pour les parcs relevant du conseil municipal. Ce règlement d'emprunt prendra le relais du règlement d'emprunt 16-057 préparé antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1089 - 26 septembre 2016 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 16-057).
 CM15 1270 - 27 octobre 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-079).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but la modification du règlement d'emprunt 16-057 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 10 000 000 \$ à 33 418 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement dans des parcs relevant du conseil municipal.
 Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Grands parcs réseau - Divers ententes-cadres de services professionnels - Volet corporatif;
- Grands parcs urbains - Remplacement de mobilier vétuste et divers travaux correctifs;

- Angrignon - Réfection de sentiers, de ponceaux et d'appareils d'éclairage;
- Angrignon - Restauration du plan d'eau;
- Angrignon - Préparation pour l'implantation d'un anneau de glace réfrigérée (modification des entrées du stationnement, nouvelle entrée électrique, etc.);
- Jarry - Réaménagement - phase III;
- Jarry - Réaménagement du pôle aquatique;
- Jarry - Restauration du plan d'eau;
- La Fontaine - Réfection de sentiers et de mobilier;
- La Fontaine - Restauration du plan d'eau;
- Maisonneuve - Réaménagement du pôle d'accueil;
- Maisonneuve - Réaménagement de pistes cyclables, de sentiers et de seuils.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur de la modification au règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la réalisation des projets décrits précédemment.

Les fonds des précédents règlements d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2017-2019. En effet, le solde disponible des règlements d'emprunt antérieurs (N° 15-079 et 16-057) est de 14,7 M\$, alors que les fonds nécessaires pour réaliser les projets inscrits aux années 2018 et 2019 sont de 23,42 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits aux années 2018 et 2019 du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal - volet corporatif.

La période de financement n'excédera pas 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des grands parcs relevant du conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 juin 2017

Adoption : 21 août 2017

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Guylaine PARR, 4 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de section par intérim / section Parcs
urbains et espaces publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-04

Mathieu DRAPEAU
Chef de division par intérim / Bureau de
projets d'aménagement - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1171177001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter l'emprunt de 125 000 000 \$ pour un total de 295 000 000 \$.

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter l'emprunt de 125 000 000 \$ pour un total de 295 000 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1171177001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter l'emprunt de 125 000 000 \$ pour un total de 295 000 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements de 325 720 000 \$ pour la construction de quatre centres de traitement des matières organiques (CTMO) et un centre pilote de prétraitement (CPP) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Le Service de l'environnement doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin de pouvoir financer ces infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG13 0092 - 21 mars 2013 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à augmenter de 125 000 000 \$ le règlement d'emprunt actuel au montant de 170 000 000 \$ pour un montant total de 295 000 000 \$.

Ce règlement permettra notamment de réaliser les dépenses suivantes:

- l'acquisition des terrains;
- l'aménagement des terrains incluant la décontamination, les infrastructures souterraines, l'aménagement d'aire de circulation, l'éclairage, les clôtures, etc.;
- la conception et les travaux de construction des CTMO et du CPP;
- l'acquisition et l'installation des équipements de procédé;
- les services professionnels pour l'ensemble des travaux;
- la main d'oeuvre capitalisable au projet.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur de la modification au règlement d'emprunt permettra au Service de l'environnement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visées par la construction des centres de traitement des matières organiques (CTMO) et du centre pilote de prétraitement (CPP) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. L'augmentation du règlement d'emprunt est requis pour compléter le montage financier associé au lancement des appels d'offres de la phase 1 (projet 50010, projet 51111, projet 51313 et projet 51414). L'augmentation du règlement d'emprunt tient compte de l'évolution du projet de la relocalisation d'un centre de compostage depuis l'estimation des coûts en 2012, justifiée principalement par l'ajout d'éléments supplémentaires tel que l'acquisition de terrains, des modifications au centre de compostage de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et par une hausse en général due à l'inflation associé à un report de l'échéancier sur une période de 4 années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets 50010, 51111, 51313 et 51414 prévus à la programmation du PTI 2017-2019 (volet agglomération).

Le montant additionnel de 125 000 000 \$ doit être ventilé comme suit pour chacun des CTMO :

Projet 50010 : 33 000 000 \$

Projet 51111 : 31 000 000 \$

Projet 51313 : 44 000 000 \$

Projet 51414 : 17 000 000 \$

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CM07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction des CTMO et du CPP permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières organiques stipulées dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

Les CTMO et le CPP viseront une certification LEED en respect de la Politique Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non respect de l'échéancier, perte des subventions et augmentation des coûts de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : juin 2017

Adoption : août 2017

Approbation par le MAMOT : novembre 2017

Octroi des contrats : Mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elise BREault, Service des communications

Lecture :

Elise BREault, 19 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis CARON-DIONNE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Éric BLAIN
Chef de division

Le : 2017-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et infrastructures

Approuvé le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1176628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération"

Il est recommandé :
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le projet de
règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le
financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et
les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération"

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 16:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération"

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien. Toutefois, environ la moitié des frênes se trouve en milieux boisés et en grands parcs; sur la base d'une préférence marquée de l'insecte, un suivi accentué sur les frênes exposés au soleil a été effectué jusqu'à maintenant en ces milieux. Des opérations préventives et curatives plus importantes doivent toutefois être entreprises afin d'assurer le maintien du couvert forestier et de la biodiversité qui y est associée.

Donnant suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les projets prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les parcs d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1299 (28 novembre 2016) Adopter le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du conseil d'agglomération (#1163843006).

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte

contre la propagation de l'agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne du SGPVMR pour les années 2017, 2018 et 2019.

Dans les parcs relevant du conseil d'agglomération, ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser, entre autres, les travaux suivants:

- Poursuite et intensification des travaux de dépistage par écorçage de l'agrile du frêne
- Production d'inventaires écologiques et forestiers
- Production de plants de reboisement en pépinière
- Planification du reboisement
- Préparation de terrain pour le reboisement
- Éradication de plantes exotiques envahissantes pour permettre le reboisement
- Réalisation du reboisement
- Activités d'entretien des plantations
- Activités de lutte biologique contre l'agrile du frêne
- Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel pour la sécurité publique
- Production d'arbres pièges par annélation
- Traitement à l'insecticide de frênes identifiés à des fins de conservation
- Gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement
- Activités de valorisation du bois

JUSTIFICATION

Les parcs-nature et grands parcs de la Ville de Montréal comportent plus de 2000 hectares d'espaces verts et naturels où est présent une diversité biologique de grand intérêt. Cependant, ces milieux sont présentement sous pression et pourraient rapidement se retrouver menacés par l'envahissement d'espèces végétales envahissantes non désirées advenant la perte massive de frênes. La mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne permettra donc 1- d'assurer le maintien d'un couvert forestier dans les milieux boisés, 2- de restreindre les pertes de biodiversité liées à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes et 3- de limiter les dépenses associées à un statu quo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des activités prévues au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs pour le PTI 2017-2019. L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2017-2019 du Service des grands parcs, du verdissement et mont Royal, programme 34700 Plan de la forêt urbaine, sous-projet 17 34700 910 , projet simon 168300

Ce règlement sera entièrement assumé par l'agglomération puisqu'il vise l'abattage et le remplacement des frênes en milieux boisés et en grands parcs.

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation des projets de lutte contre l'agrile du frêne dans les bois et les parcs-nature. Ces projets représentent une extension des activités déjà entreprises par le SGPVMR depuis 2012 sur les frênes d'ornement en sites aménagés du domaine public en plus des frênes prenant pied sur le domaine privé. Ces projets visent non seulement le maintien du patrimoine végétal au bénéfice des visiteurs et usagers des grands parcs et parcs-nature, mais aussi l'assurance de sites publics sécuritaires pour la nombreuse population qui fréquente ces lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal de mai 2017

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal de mai 2017
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération de mai 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec à l'été 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Programmes et exploitation (parcs)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, directeur programmes et exploitation (parcs), pour me remplacer le 19 mai dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Carole Paquette

Approuvé le : 2017-05-19

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1170390002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11,5 M\$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé:

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11,5 M\$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est."

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-05-15 10:27

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170390002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11,5 M\$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») est actuellement localisé à la Place Versailles, située au 7275, rue Sherbrooke Est. Le SPVM occupe des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant 5 108,84 m² (54 991 pi²) et ce depuis 1993.

Suite au rapport du vérificateur de la Ville de Montréal en 2012, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a étudié la possibilité de reloger les bureaux du SPVM. Dans son rapport sur la sécurité publique, le Vérificateur recommande d'héberger les bureaux du SPVM dans un édifice dédié uniquement à celui-ci. Ceci a pour but de sécuriser les activités qui s'y tiennent, de même que les citoyens qui fréquentent les espaces commerciaux adjacents à nos installations.

Le SPVM est également soumis régulièrement à des inspections du ministère de la Sécurité publique. Ce dernier a récemment procédé à une inspection des installations du SPVM à la Place Versailles et a émis une recommandation de même nature.

Par ailleurs, la cour municipale, installée en 2011 à la Place Versailles, génère un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM. De plus, le SPVM et la Ville de Montréal n'ont aucun droit de regard sur les locataires du complexe commercial adjacent aux locaux occupés par le SPVM. Il est donc impossible d'avoir une influence sur la mitigation des risques.

En conséquence, l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (l'« Immeuble ») permet au SPVM d'utiliser un site dédié exclusivement à ses activités. Le bâtiment est muni d'un système de sécurité adéquat et son emplacement limitent les menaces envers les installations. L'Immeuble permet également de répondre aux besoins d'expansion et de rencontrer les objectifs recherchés tant au niveau opérationnel que financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG 14 0301 19 juin 2014 Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01
CE-CG16 0442 22 juin 2016 Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération"
CE-CG16 0552 29 novembre 2016 Adopter le PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

DESCRIPTION

Autoriser un règlement d'emprunt d'agglomération au montant total du projet, tel qu'inscrit au PTI 2017-2019, soit de 14 M\$ (estimation de classe "D" requise en avant-projet).

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement de l'immeuble du 10 351, rue Sherbrooke Est se fera en trois phases.

La première phase, inscrite au PTI 2017-2019 au montant de 14 M\$ comprend les dépenses de :

- services professionnels,
- la première partie de la décontamination du terrain,
- la rénovation générale et l'aménagement du bâtiment existant,
- la construction d'un agrandissement de 2 550 m² pour loger des fonctions administratives.

La deuxième phase, en cours d'évaluation, comprendra :

- la fin de la décontamination du site,
- la construction du nouveau bâtiment comprenant les salles de tir,
- la construction d'un bassin de rétention d'eau

Cette phase sera inscrite au PTI 2018-2020.

Un premier montant de 2,5 M\$ avait été inclus au règlement d'emprunt d'agglomération de 11,03 M\$ (décision CE-CG16 0442) afin de couvrir les premières dépenses de services professionnels du projet.

Le présent règlement d'emprunt permettra de poursuivre la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de transformation de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI 2017-2079

64020 Immeuble du SPVM 14 000 000\$

Cette dépense est entièrement de responsabilité de l'Agglomération. La période d'amortissement est de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet essentiel pour le SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion juin 2017
Adoption du règlement août 2017
Autorisation MAMOT automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard TOUPIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Chef de division

Approuvé le : 2017-05-11

Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-11

CE : 40.019
2017/05/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174521008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé :

de nommer « rue Viola-Desmond » la nouvelle voie située entre le boulevard Newman et la rue Allard, à l'ouest de l'avenue Irwin, et constituée du lot numéro 4 760 623 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-18 16:34

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a demandé la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer une nouvelle rue qui fera partie du domaine public de la Ville. Le nom proposé a été puisé dans la banque *Toponym'Elles* mise de l'avant en 2016 afin de promouvoir la représentation des femmes dans l'espace public montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « rue Viola-Desmond » la nouvelle voie située entre le boulevard Newman et la rue Allard, à l'ouest de l'avenue Irwin, et constituée du lot numéro 4 760 623 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Viola Irene Desmond (née Davis) (Halifax, Nouvelle-Écosse, 6 juillet 1914 - New York, États-Unis, 7 février 1965). Femme d'affaires et activiste contre la ségrégation raciale.

Elle est l'une des 10 enfants d'un couple interracial (rare à l'époque) formé de James Albert Davis et de sa femme Gwendolyn Irene (née Johnson), tous deux très engagés dans la communauté noire d'Halifax. Bien qu'elle ait acquis une formation d'enseignante, Viola s'est associée par la suite avec son mari, Jack Desmond, afin d'ouvrir un salon de coiffure unisexe et un salon de beauté dans la rue Gottingen. Son entreprise a pris de l'expansion dans toute la province.

Un jour de novembre 1946, Viola Desmond dut se rendre à New Glasgow, Nouvelle-Écosse. Arrivée dans cette ville, elle éprouva des ennuis mécaniques et décida d'aller au cinéma tandis qu'on réparait son véhicule. Après avoir acheté un billet, elle prit un siège au rez-de-chaussée, ne sachant pas que les billets vendus aux Afro-Canadiens de New Glasgow étaient destinés au balcon et que l'on réservait le parterre à la clientèle blanche. Le

personnel du cinéma exigea qu'elle aille s'asseoir au balcon, mais elle refusa car elle voyait mieux du parterre. La police fut appelée et des agents traînèrent Viola Desmond à l'extérieur, lui causant une blessure à la hanche. Sans l'informer de ses droits, elle fut accusée et détenue toute la nuit en prison.

Soucieuse de conserver sa dignité, Viola Desmond passa la nuit assise bien droite dans sa cellule, en ayant soin de garder ses gants blancs (signe de raffinement et de distinction à l'époque). Le lendemain matin, malgré qu'elle n'ait rien fait de mal, elle paya l'amende de 20 dollars qu'on lui avait imposée. En plus de cette amende, une accusation de fraude contre le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse fut portée contre elle, soit sur la différence de taxe entre une place au parterre et une place au balcon, une différence d'un cent.

Viola Desmond décida de contester ces accusations. De toute évidence, le litige aurait dû porter sur son statut d'Afro-Canadienne et sur la politique d'aménagement raciste des sièges alors en vigueur, et non sur une simple fraude fiscale. Mme Desmond fut déboutée en Cour. Néanmoins, en portant cette affaire devant les tribunaux, Viola Desmond a permis, par son expérience, de galvaniser l'opinion publique à l'échelle locale et nationale, et de sensibiliser le public à la réalité de la ségrégation raciale au Canada.

Après le procès, Viola Desmond décida de fermer sa petite entreprise et de déménager à Montréal, où elle s'inscrivit dans une école de commerce. Plus tard, elle s'installa à New York, où elle mourut le 7 février 1965, à l'âge de 50 ans. Elle est enterrée au cimetière Camp Hill d'Halifax.

Le 15 avril 2010, Viola Desmond reçoit un pardon posthume de la part de la lieutenant-gouverneure de la Nouvelle-Écosse Mayann Francis. Le pardon, accompagné d'une déclaration publique et d'excuses de la province, reconnaît que la condamnation de Mme Desmond était une erreur judiciaire et que les accusations n'auraient jamais dû être portées.

La même année, sa sœur, madame Wanda Robson, a publié une biographie intitulée « Sister to Courage : Stories from the World of Viola Desmond, Canada's Rosa Parks ».

Sources :

- VILLE DE MONTRÉAL, Arrondissement de LaSalle. « Projet de désignation : rue Viola-Desmond », Document d'appui à la dénomination daté du 14 mars 2017 transmis à la Division du patrimoine.
- BANQUE DU CANADA. « Viola Desmond : la Canadienne emblématique qui figurera sur le nouveau billet de 10 \$ », [En ligne], 8 décembre 2016. [<http://www.banqueducanada.ca/2016/12/viola-desmond-canadienne-emblematisque-figurera-nouveau-billet/>] (Consulté le 3 mai 2017).
- BANQUE DU CANADA. « Une Canadienne sur un billet », [En ligne], 8 décembre 2016. [<http://www.banqueducanada.ca/billets/surunbillet>] (Consulté le 3 mai 2017).
- ANCESTRY - FIND A GRAVE. « Viola Irene Davis Desmond » [En ligne]. [<https://www.findagrave.com/cgi-bin/fg.cgi?page=qr&GRid=159476634&ref=acom>] (Consulté le 4 mai 2017).
- VILLE DE MONTRÉAL. « Viola Desmond », [En ligne], *Répertoire historique des toponymes montréalais*, mis à jour le 3 mai 2017. [<http://www.ville.montreal.qc.ca/toponymie>] (Consulté le 3 mai 2017).

L'une des sœurs de madame Desmond, madame Wanda Robson, a été informée par téléphone et par lettre de la recommandation de la Ville et l'appuie avec enthousiasme. Elle a tenu à souligner l'importance de Montréal dans l'histoire familiale, lieu d'accueil de la famille qui y a trouvé une ouverture hors du commun à l'époque de l'après-guerre.

Le nom de Viola Desmond est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors d'une consultation spéciale par courriel le 2 mai 2017.

L'arrondissement de LaSalle appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car il permet de commémorer dans la toponymie une femme ayant marqué de façon durable l'histoire du Canada par son action en faveur des droits et libertés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de LaSalle lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.
- En vertu des pouvoirs accordés à la Ville, la décision prendra effet lorsque l'emprise de la rue aura été versée au domaine public municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 9 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-08

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1174521010

Unité administrative responsable : Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Nommer la promenade Marie-Victoire-Du Sault dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :
de nommer « promenade Marie-Victoire-Du Sault » l'espace public aménagé dans l'ancienne emprise ferroviaire constituée des lots numéros 1 880 985, 1 878 596, 1 878 585, 1 878 452, 1 882 189 et 1 882 188 du cadastre du Québec et située entre l'avenue Bennett et un point au nord-est de la rue Viau, au sud-est de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-19 08:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1174521010**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la promenade Marie-Victoire-Du Sault dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve souhaite nommer officiellement un espace public aménagé récemment dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « promenade Marie-Victoire-Du Sault » l'espace public aménagé dans l'ancienne emprise ferroviaire constituée des lots numéros 1 880 985, 1 878 596, 1 878 585, 1 878 452, 1 882 189 et 1 882 188 du cadastre du Québec et située entre l'avenue Bennett et un point au nord-est de la rue Viau, au sud-est de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Marie-Victoire Du Sault (1845-1908). Dotée d'un sens des affaires hors du commun, Marie-Victoire Du Sault-Dufresne s'installe avec sa famille à Maisonneuve vers 1890. Elle sera copropriétaire de l'entreprise de cordonnerie Dufresne et Pellerin, devenue Dufresne and Locke, qui emploie de nombreux ouvriers et ouvrières de la municipalité. Mariée à Thomas Dufresne en 1873, elle est la mère de plusieurs enfants dont Oscar et Marius Dufresne, qui ont marqué l'histoire de la Ville de Maisonneuve respectivement comme échevin et ingénieur-architecte et comme propriétaires-constructeurs du château Dufresne. Elle est l'héroïne de la série de romans historiques *La Cordonnère*, de l'auteure Pauline Gill.

Le terme générique « promenade » est un nom féminin normalisé qui signifie « voie de communication urbaine ou périurbaine spécialement aménagée à l'intention des promeneurs ».

Sources :

- ATELIER D'HISTOIRE DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE. « Marie-Victoire Du Sault », Document déposé au comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, novembre 2016.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Liste complète des types d'entités et leurs définitions*, [En ligne], mis à jour en mars 2017. [<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/terminologie-geographique/entite.aspx>] (Consulté le 24 mars 2017).

Le nom de madame Marie-Victoire Du Sault est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Une descendante de madame Du Sault a été informée de la démarche entreprise par la Ville de Montréal pour nommer l'espace public et a confirmé son accord.

Le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a appuyé cette recommandation lors de la séance du 27 octobre 2016.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 28 février 2017.

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire du quartier Maisonneuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-17

Sonia VIBERT
Chef de division, Division du patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1175180001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175180001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de suivi environnemental du Réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau autour de l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0372 - 22 juin 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 du RSMA.

DESCRIPTION

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau des plans d'eau à Montréal. Nous réalisons la caractérisation du milieu et identifions les problématiques afin de les corriger dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau.

JUSTIFICATION

L'objectif visé par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau sur et autour de l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du RSMA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, elles permettent la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elise BREault, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DESCHAMPS
Conseiller(ère) en aménagement- c/e

ENDOSSÉ PAR

Paula URRRA
c/d interventions - environnement

Le : 2017-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1174390002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Il est recommandé au conseil d'agglomération de :
Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 17:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174390002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0373- 22 juin 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

DESCRIPTION

Ce rapport, qui est produit annuellement par le Service de l'environnement, dresse le bilan de la qualité de l'air à Montréal et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air. Ce bilan fait état de la caractérisation du milieu, identifie les problématiques et permet de les corriger à la source dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du réseau, RSQA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Le rapport sera distribué lors de la rencontre annuelle des gestionnaires du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elise BREault, Service des communications

Lecture :

Elise BREault, 19 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BOULET
Chimiste

ENDOSSÉ PAR

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-05-19



Dossier # : 1174233004

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis «Montréal, une ville festive pour toutes: avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal» et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil des Montréalaises.

Il est recommandé :
de prendre connaissance de l'avis «*Montréal, une ville festive pour toutes : avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal*», et des recommandations à ce sujet réalisé par le Conseil des Montréalaises.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-23 11:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174233004

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis «Montréal, une ville festive pour toutes: avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal» et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil des Montréalaises.

CONTENU

CONTEXTE

Dès sa création, le Conseil des Montréalaises a envisagé ses travaux autour de trois grands axes : les conditions de vie des Montréalaises, les conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et la gouvernance en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La question de la place des femmes dans l'espace public, dont la sécurité de celles-ci, est apparue comme un enjeu fondamental des travaux du CM. Montréal est une ville festive et de nombreux événements extérieurs animent la métropole tout au long de l'année. Dans le cadre du 375^e anniversaire, la Ville de Montréal souhaite amorcer une réflexion pour s'assurer de la sécurité des femmes et des jeunes femmes participant à ces événements. Le maire de Montréal a confié au Conseil des Montréalaises et à sa présidente, Mme Cathy Wong, le 29 novembre 2016, un mandat pour réaliser une étude sur cet enjeu. Le Conseil des Montréalaises a pour mandat de recenser des actions prometteuses et de proposer des mesures pertinentes et réalisables qui pourraient être appliquées tant par l'administration municipale et les organismes paramunicipaux que par les organisations partenaires responsables des événements et des festivals.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0410 du 18 mai 2004 – Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises

DESCRIPTION

Cet avis du Conseil des Montréalaises intitulé «Montréal, une ville festive pour toutes : avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cis et trans dans les événements extérieurs de Montréal» est déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal. Il est le fruit de consultations menées à l'hiver 2017 avec des partenaires du milieu culturel de Montréal, ainsi que des témoignages de 976 femmes et jeunes femmes recueillis par voie

de sondage électronique à l'hiver 2017. Les participantes au sondage étaient des femmes de toutes origines qui ont participé au moins une fois à un événement extérieur de Montréal.

Le présent avis comprend (1) un portrait de la sécurité des femmes et des filles lors d'événements extérieurs à Montréal, (2) un portrait des mesures de sécurité mises en place, (3) une recension des pratiques prometteuses et (4) des propositions de mesures pertinentes et réalisables afin d'assurer une sécurité accrue sur les lieux festifs, de prévenir et de contrer toutes formes de violences envers les femmes et les filles (physique, sexuelle, psychologique, verbale). Il fait état de 10 grandes recommandations.

JUSTIFICATION

Le Conseil des Montréalaises a reçu un mandat du maire de Montréal en novembre 2016. Il a effectué ce mandat et en dépose les résultats sous forme d'un avis auprès du conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la production de ce document sont pris dans le budget de fonctionnement annuel du Conseil de Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au cœur du développement durable. De plus, le CM limite le nombre de copies imprimées à 250, dans le respect de la norme FSC.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des Montréalaises souhaite que son avis fasse l'objet d'une réponse écrite et d'un suivi par les élu.es responsables du dossier du statut de la femme et de la sécurité publique. Les recommandations de l'avis visent à améliorer les pratiques en matière de sécurité des femmes et des jeunes femmes dans les événements extérieurs de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document fera l'objet d'un lancement public, sera disponible sur le site Internet du Conseil des Montréalaises et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 12 juin 2017 et lancement public par la suite, le 22 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine DE KINDER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-23

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-05-23



Dossier # : 1171079007

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Le Bourbon

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Le Bourbon.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-05-23 11:27

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079007

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier Le Bourbon

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 décembre 2016, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine. L'adoption de ces règlements est préalable à la réalisation du projet immobilier Le Bourbon et à la régularisation de la situation de TVA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du comité exécutif CE16 2080 en date du 14 décembre 2016 demandant au conseil municipal de mandater l'Office pour tenir la consultation
 Résolution du conseil municipal CM16 1489, en date du 20 décembre 2016 mandatant l'Office pour tenir la consultation

DESCRIPTION

Le projet de règlement soumis à la consultation vise à rehausser la hauteur maximale de construction de 16 mètres à 35 mètres et à augmenter la densité de construction de 4 à 6 au Plan d'urbanisme. La zone visée par la modification comprend le site du Complexe Bourbon et le complexe et le stationnement de TVA. La zone ne serait pas nouvellement créée, mais résulte du prolongement d'une zone déjà existante, située immédiatement à l'est et qui comprend les normes proposées.

Le promoteur, MSC Investissements Canada Inc. propose la construction d'un immeuble de 9 étages pour 29,2 mètres et 31,7 mètres à son point le plus haut. Le nouveau bâtiment comprendrait 95 logements locatifs situés aux étages 3 à 9. La typologie des logements retrouvée dans ce nouveau bâtiment serait relativement variée avec certains comprenant 3 chambres et la majorité comportant 1 ou 2 chambres. Le rez-de-chaussée est un étage à

usage commercial pouvant accueillir principalement des commerces de proximité. Finalement, la proposition du promoteur inclut l'aménagement d'espaces consacrés à un ou plusieurs organismes communautaires offrant des services à la clientèle LGBT au deuxième étage.

Le promoteur a aussi inclus dans sa proposition un réaménagement de la rue Gareau et du parc Charles-S.-Campbell qui sont la propriété de la Ville de Montréal, donc du domaine public et prévoit une contribution au fonds de la Stratégie d'inclusion à la hauteur de 20 %, indépendamment de la superficie finale. En vertu d'une superficie de plancher résidentiel brute de 9446 mètres carrés, le projet de MSC Investissements Canada Inc. est soumis à la Stratégie d'inclusion.

JUSTIFICATION

L'adoption du projet de règlement ayant fait l'objet de la consultation publique permettrait le développement du projet de construction proposé par le promoteur MSC Investissements Canada Inc. à la place de l'actuel Complexe Bourbon, vacant depuis 2014, et de régulariser la situation de TVA qui est en droits acquis. Le bâtiment actuel n'est plus occupé et constitue une coupure importante dans la trame de la rue Sainte-Catherine dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été examinés dans le cadre de cette consultation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à permettre l'établissement de résidents dans le centre ville est, densifiant le secteur qui se trouve à proximité de deux stations de métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Le Bourbon s'inscrit dans une optique de revitalisation d'une portion de la rue Sainte-Catherine Est qui traverse tout le Village. Il s'agit d'un investissement important avec la construction d'un immeuble multifonctionnel (commercial, communautaire et résidentiel locatif) qui occuperait la tête d'un îlot particulier, compris entre une rue commerciale et un parc. Ce projet vient remplacer un immeuble hautement symbolique pour le quartier, mais abandonné depuis des années et dont la démolition est bien acceptée. Toutefois, certains éléments du projet demeurent problématiques. D'abord, sa hauteur, considérée comme beaucoup trop importante pour un bâti environnant caractérisé par des immeubles de deux ou trois étages. L'architecture, notamment celle de la façade, est trouvée banale et peu susceptible de participer à la dynamique commerciale et à l'attrait touristique de la rue. La protection du caractère public de la rue Gareau et du parc Charles-S.-Campbell en préoccupe aussi plusieurs. À l'exception des espaces pour vélos prévus dans le stationnement intérieur, le design du projet est bien en deçà des pratiques actuelles en matière environnementale (lutte aux îlots de chaleur, économie d'énergie, verdissement, etc.).

La commission a recommandé que les modifications prévues au Plan d'urbanisme soient accordées (hauteur de 35 m et COS 6) si trois conditions sont remplies afin que les bénéfices retirés par le promoteur de ces importantes modifications soient plus en équilibre avec les retombées pour la collectivité. Ces trois conditions sont :

- ***le deuxième étage de l'immeuble est offert à des organismes communautaires LGBT du milieu dans des conditions leur permettant une occupation durable de ces locaux;***

- *l'architecture est audacieuse afin de contribuer au caractère de destination touristique d'envergure du Village;*
- *le design du projet inclut des mesures modernes de conservation d'énergie et de lutte aux îlots de chaleur.*

À défaut de remplir ces conditions , la commission recommande que la hauteur autorisée soit de 25 mètres.

Finalement, la commission recommande que la zone visée par les modifications au Plan d'urbanisme soit limitée aux cinq lots du projet Le Bourbon, situés entre la rue Sainte-Catherine (au nord) et la rue Gareau (au sud), et les rues Alexandre-DeSève et Champlain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsqu'il sera rendu public, le rapport sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande. Il sera aussi déposé sur le site Internet de l'Office et un communiqué de presse sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 6 juin et déposé au CM du 12 juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/0

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-05-23